



Third Session
Fortieth Parliament, 2010

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Official Languages

Chair:

The Honourable MARIA CHAPUT

Monday, April 26, 2010
Monday, May 3, 2010
Monday, May 10, 2010
Tuesday, May 11, 2010

Issue No. 4

**Fourth, fifth, sixth and
seventh meetings on:**

The application of the Official Languages Act and
of the regulations and directives made under it
(Study on Part VII and other issues)

INCLUDING:

THE SECOND REPORT OF THE COMMITTEE
(Special study budget 2010-2011 —
application of the Official Languages Act)

APPEARING:

The Honourable James Moore, P.C., M.P.,
Minister of Canadian Heritage and
Official Languages

WITNESSES:

(See back cover)

Troisième session de la
quarantième législature, 2010

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Langues officielles

Présidente :

L'honorable MARIA CHAPUT

Le lundi 26 avril 2010
Le lundi 3 mai 2010
Le lundi 10 mai 2010
Le mardi 11 mai 2010

Fascicule n° 4

**Quatrième, cinquième, sixième et
septième réunions concernant :**

L'application de la Loi sur les langues officielles ainsi que
des règlements et instructions en découlant
(Étude de la partie VII et d'autres enjeux)

Y COMPRIS :

LE DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Budget pour étude spéciale 2010-2011 —
application de la Loi sur les langues officielles)

COMPARAÎT :

L'honorable James Moore, C.P., député,
ministre du Patrimoine canadien et
des Langues officielles

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON OFFICIAL LANGUAGES

The Honourable Maria Chaput, *Chair*

The Honourable Andrée Champagne, P.C., *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Boisvenu	Losier-Cool
* Cowan	Rivard
(or Tardif)	Robichaud, P.C.
De Bané, P.C.	Seidman
Fortin-Duplessis	
* LeBreton, P.C.	
(or Comeau)	

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator De Bané, P.C., replaced the Honourable Senator Tardif (*May 11, 2010*).

The Honourable Senator Robichaud, P.C., replaced the Honourable Senator De Bané, P.C. (*May 11, 2010*).

The Honourable Senator Boisvenu replaced the Honourable Senator Runciman (*April 20, 2010*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES LANGUES OFFICIELLES

Présidente : L'honorable Maria Chaput

Vice-présidente : L'honorable Andrée Champagne, C.P.

et

Les honorables sénateurs :

Boisvenu	Losier-Cool
* Cowan	Rivard
(ou Tardif)	Robichaud, C.P.
De Bané, C.P.	Seidman
Fortin-Duplessis	
* LeBreton, C.P.	
(ou Comeau)	

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur De Bané, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Tardif (*le 11 mai 2010*).

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., a remplacé l'honorable sénateur De Bané, C.P. (*le 11 mai 2010*).

L'honorable sénateur Boisvenu a remplacé l'honorable sénateur Runciman (*le 20 avril 2010*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, April 26, 2010
(6)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Official Languages met at 5:05 p.m. this day, in room 9 of the Victoria Building, the Chair, the Honourable Maria Chaput, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Boisvenu, Champagne, P.C., Chaput, De Bané, P.C., Fortin-Duplessis, Losier-Cool, Rivard, Seidman and Tardif (9).

Also present: Marie-Ève Hudon, Research Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; and Francine Pressault, Communications Officer, Communications Directorate.

In attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, March 24, 2010, the committee continued examining the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it. (*For the complete text of the Order of Reference, see proceedings of the committee Issue No. 2*) (Study on Part VII and other issues)

WITNESSES:

Fédération des associations de juristes d'expression française de common law:

Josée Forest-Niesing, President;

Rénard Rémillard, Director General.

Ms. Forest-Niesing made a presentation and, along with Mr. Rémillard, answered questions.

At 6:30 p.m., the meeting adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Monday, May 3, 2010
(7)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Official Languages met at 4:36 p.m. this day, in room 9 of the Victoria Building, the Chair, the Honourable Maria Chaput, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Boisvenu, Chaput, De Bané, P.C., Fortin-Duplessis, Losier-Cool, Rivard, Seidman and Tardif (8).

Also present: Marie-Ève Hudon, Research Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; and Francine Pressault, Communications Officer, Communications Directorate.

In attendance: The official reporters of the Senate.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le lundi 26 avril 2010
(6)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui à 17 h 5, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Maria Chaput (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Boisvenu, Champagne, C.P., Chaput, De Bané, C.P., Fortin-Duplessis, Losier-Cool, Rivard, Seidman et Tardif (9).

Aussi présentes : Marie-Ève Hudon, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; et Francine Pressault, agente de communications, Direction des communications.

Également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 24 mars 2010, le comité continue son étude concernant l'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*) (Étude de la partie VII et d'autres enjeux)

TÉMOINS :

Fédération des associations de juristes d'expression française de common law :

Josée Forest-Niesing, présidente;

Rénald Rémillard, directeur général.

Mme Forest-Niesing fait une présentation et, avec M. Rémillard, répond aux questions.

À 18 h 30, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le lundi 3 mai 2010
(7)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui à 16 h 36, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Maria Chaput (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Boisvenu, Chaput, De Bané, C.P., Fortin-Duplessis, Losier-Cool, Rivard, Seidman et Tardif (8).

Aussi présentes : Marie-Ève Hudon, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; et Francine Pressault, agente de communications, Direction des communications.

Également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, March 24, 2010, the committee continued examining the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it. (*For the complete text of the Order of Reference, see proceedings of the committee Issue No. 2.*) (Study on Part VII and other issues)

WITNESSES:

Human Resources and Skills Development Canada:

Frank Fedyk, Associate Assistant Deputy Minister, Strategic Policy and Research;

Michel Caron, Director, Youth and Official Language Minority Communities;

Cliff Halliwell, Director General, Strategic Policy Research Directorate;

Ellen Healey, Director, Social Programs Division;

Silvano Tocchi, A/Director General, Office of Literacy and Essential Skills.

Foreign Affairs and International Trade Canada:

Gérald Cossette, Associate Deputy Minister;

Monica Janecek, Director, Employment Equity, Official Languages, Staffing, Corporate Resourcing Division;

Alexandre Drago, Senior Advisor, Intergovernmental Relations Division.

Pursuant to rule 92(2)(f), the committee examined, in camera, a draft budget.

It was agreed that the following budget request for the special study on the application of the Official Languages Act for the fiscal year ending March 31, 2011, be adopted and presented to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration:

SUMMARY OF EXPENDITURES

Professional and other services	\$ 15,200
Transportation and communications	66,338
All other expenditures	<u>28,500</u>
TOTAL	\$ 110,038

At 4:46 p.m., the sitting was suspended.

At 4:52 p.m., the sitting resumed in public.

Mr. Fedyk made a presentation and, along with Ms. Healey and Messrs. Caron, Halliwell and Tocchi, answered questions.

At 6:00 p.m., the sitting was suspended.

At 6:08 p.m., the sitting resumed.

Mr. Cossette made a presentation and, along with Ms. Janecek and Mr. Drago, answered questions.

At 6:52 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 24 mars 2010, le comité continue son étude concernant l'application de la *Loi sur les langues officielles*, ainsi que des règlements et instructions en découlant. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*) (Étude de la partie VII et d'autres enjeux)

TÉMOINS :

Ressources humaines et Développement des compétences Canada :

Frank Fedyk, sous-ministre adjoint délégué, Politique stratégique et recherche;

Michel Caron, directeur, Jeunesse et Communautés de langue officielle en situation minoritaire;

Cliff Halliwell, directeur général, Direction générale de la recherche en politiques stratégiques;

Ellen Healey, directrice, Division des programmes sociaux;

Silvano Tocchi, directeur général par intérim, Bureau de l'alphabetisation et des compétences essentielles.

Affaires étrangères et Commerce international Canada :

Gérald Cossette, sous-ministre délégué;

Monica Janecek, directrice, Équité en matière d'emploi, langues officielles, dotation, Direction du ressourcement ministériel;

Alexandre Drago, conseiller principal, Direction des relations intergouvernementales.

Conformément à l'article 92(2)(f) du Règlement, le comité examine, à huis clos, l'ébauche d'un budget.

Il est convenu que la demande de budget suivante (relative à l'étude spéciale sur l'application de la Loi sur les langues officielles), pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, soit adoptée et présentée au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration :

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Services professionnels et autres	15 200 \$
Transports et communications	66 338
Autres dépenses	<u>28 500</u>
TOTAL	110 038 \$

À 16 h 46, la séance est suspendue.

À 16 h 52, la séance reprend en public.

M. Fedyk fait une présentation et, avec Mme Healey et MM. Caron, Halliwell et Tocchi, répond aux questions.

À 18 h, la séance est suspendue.

À 18 h 08, la séance reprend.

M. Cossette fait une présentation et, avec Mme Janecek et M. Drago, répond aux questions.

À 18 h 52, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Monday, May 10, 2010
(8)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Official Languages met at 4:04 p.m. this day, in room 9 of the Victoria Building, the Deputy Chair, the Honourable Andrée Champagne, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Champagne, C.P. Fortin-Duplessis, Losier-Cool, Rivard, Seidman and Tardif (6).

Also present: Marie-Ève Hudon, Research Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; and Francine Pressault, Communications Officer, Communications Directorate.

In attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, March 24, 2010, the committee continued examining the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it. (*For the complete text of the Order of Reference, see proceedings of the committee Issue No. 2.*) (Study on Part VII and other issues)

WITNESS:

Assemblée communautaire francosaskoise:

Michel Dubé, President.

Mr. Dubé made a presentation and answered questions.

At 5:18 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, May 11, 2010
(9)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Official Languages met at 9:01 a.m. this day, in room 2 of the Victoria Building, the Chair, the Honourable Maria Chaput, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Champagne, P.C., Chaput, De Bané, P.C., Fortin-Duplessis, Losier-Cool, Rivard, Robichaud, P.C., Seidman and Tardif (9).

Also present: Marie-Ève Hudon, Research Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; and Francine Pressault, Communications Officer, Communications Directorate.

In attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, March 24, 2010, the committee continued examining the application of the Official Languages Act and of the

OTTAWA, le lundi 10 mai 2010
(8)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui à 16 h 4, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Andrée Champagne, C.P. (*vice-présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Champagne, C.P., Fortin-Duplessis, Losier-Cool, Rivard, Seidman et Tardif (6).

Aussi présentes : Marie-Ève Hudon, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; et Francine Pressault, agente de communications, Direction des communications.

Également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 24 mars 2010, le comité continue son étude concernant l'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*) (Étude de la partie VII et d'autres enjeux)

TÉMOIN :

Assemblée communautaire francosaskoise :

Michel Dubé, président.

M. Dubé fait une présentation et répond aux questions.

À 17 h 18, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 11 mai 2010
(9)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui à 9 h 1, dans la salle 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Maria Chaput (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Champagne, C.P., Chaput, De Bané, C.P., Fortin-Duplessis, Losier-Cool, Rivard, Robichaud, C.P., Seidman et Tardif (9).

Aussi présentes : Marie-Ève Hudon, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; et Francine Pressault, agente de communications, Direction des communications.

Également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 24 mars 2010, le comité continue son étude concernant l'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des

regulations and directives made under it. (*For the complete text of the Order of Reference, see proceedings of the committee Issue No. 2.*) (Study on Part VII and other issues)

APPEARING:

The Honourable James Moore, P.C., M.P., Minister of Canadian Heritage and Official Languages.

WITNESSES:

Canadian Heritage:

Pablo Sobrino, Assistant Deputy Minister, Strategic Policy, Planning and Corporate Affairs;

Hubert Lussier, Director General, Official Languages Support Programs.

Minister Moore made a presentation and, along with Messrs. Sobrino and Lussier, answered questions.

At 10:07 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

règlements et instructions en découlant. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*) (Étude de la partie VII et d'autres enjeux)

COMPARAÎT :

L'honorable James Moore, C.P., député, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles.

TÉMOINS :

Patrimoine canadien :

Pablo Sobrino, sous-ministre adjoint, Politique stratégique, planification et affaires ministérielles;

Hubert Lussier, directeur général, Programmes d'appui aux langues officielles.

Le ministre Moore fait une présentation et, avec MM. Sobrino et Lussier, répond aux questions.

À 10 h 07, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Danielle Labonté

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, May 6, 2010

The Standing Senate Committee on Official Languages has the honour to present its

SECOND REPORT

Your committee, which was authorized by the Senate on Wednesday, March 24, 2010 to examine and report on the application of the *Official Languages Act* and of the regulations and directives made under it, respectfully requests funds for the fiscal year ending March 31, 2011, and requests, for the purpose of such study, that it be empowered:

- (a) to engage the services of such counsel, technical, clerical and other personnel as may be necessary;
- (b) to adjourn from place to place within Canada; and
- (c) to travel inside Canada.

Pursuant to Chapter 3:06, section 2(1)(c) of the *Senate Administrative Rules*, the budget submitted to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and the report thereon of that committee are appended to this report.

Respectfully submitted,

La présidente,

MARIA CHAPUT

Chair

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 6 mai 2010

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat le mercredi 24 mars 2010 à étudier, pour en faire rapport, l'application de la *Loi sur les langues officielles* ainsi que des règlements et instructions en découlant, demande respectueusement des fonds pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2011 et demande qu'il soit, aux fins de ses travaux, autorisé à :

- a) embaucher tout conseiller juridique et personnel technique, de bureau ou autre dont il pourrait avoir besoin;
- b) s'ajourner d'un lieu à l'autre au Canada; et
- c) voyager à l'intérieur du Canada.

Conformément au Chapitre 3:06, section 2(1)(c) du *Règlement administratif du Sénat*, le budget présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration ainsi que le rapport s'y rapportant, sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis,

**STANDING SENATE COMMITTEE ON
OFFICIAL LANGUAGES**

**SPECIAL STUDY ON
THE APPLICATION OF THE
OFFICIAL LANGUAGES ACT**

**APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION
FOR THE FISCAL YEAR ENDING
MARCH 31, 2011**

Extract from the *Journals of the Senate*, Wednesday, March 24, 2010:

The Honourable Senator Chaput moved, seconded by the Honourable Senator Mahovlich:

That the Standing Senate Committee on Official Languages be authorized to study and to report on the application of the *Official Languages Act* and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the Act;

That the Committee be authorized to study the state of the implementation of Part VII of the *Official Languages Act*, particularly the action taken by federal institutions following the amendments to the Act in November 2005;

That the Committee be authorized to study the extent to which the Olympic and Paralympic Games, and in particular the opening ceremony, reflected Canada's linguistic duality and to examine the report of the Commissioner of Official Languages on this matter;

That the Committee be authorized to study the realities of English-speaking communities in Quebec, particularly the various aspects affecting their development and vitality (e.g., community development, education, youth, arts and culture, health);

That the Committee be authorized to study the reports and documents of the Minister of Canadian Heritage and Official Languages, the President of the Treasury Board, and the Commissioner of Official Languages, and any other subject concerning official languages;

That the documents received, evidence heard and business accomplished on this subject by the Committee since the beginning of the first session of the 39th Parliament be referred to the Committee;

That the Committee report from time to time to the Senate but no later than December 31, 2010, and that the Committee retain all powers necessary to publicize its findings until June 30, 2011.

The question being put on the motion, it was adopted.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

**COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES LANGUES OFFICIELLES**

**ÉTUDE SPÉCIALE SUR
L'APPLICATION DE LA LOI SUR
LES LANGUES OFFICIELLES**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR
L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT
LE 31 MARS, 2011**

Extrait des *Journaux du Sénat*, le mercredi 24 mars 2010 :

L'honorable sénateur Chaput propose, appuyée par l'honorable sénateur Mahovlich,

Que le Comité sénatorial permanent des langues officielles soit autorisé à étudier, afin d'en faire rapport, l'application de la *Loi sur les langues officielles*, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi;

Que le comité soit autorisé à examiner l'état de la mise en œuvre de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, et plus particulièrement les actions prises par les institutions fédérales depuis les modifications apportées à la *Loi* en novembre 2005;

Que le comité soit autorisé à étudier dans quelle mesure les Jeux olympiques et paralympiques, et plus particulièrement la cérémonie d'ouverture, ont reflété la dualité linguistique du Canada et à considérer le rapport du commissaire aux langues officielles à ce sujet;

Que le comité soit autorisé à examiner la situation des communautés anglophones du Québec, et plus particulièrement les différents secteurs qui touchent au développement et à l'épanouissement de ces communautés (p. ex. le développement communautaire, l'éducation, la jeunesse, les arts et la culture, la santé);

Que le comité soit aussi autorisé à étudier les rapports et documents produits par le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, le président du Conseil du Trésor et le commissaire aux langues officielles, ainsi que toute autre matière concernant les langues officielles;

Que les documents reçus, les témoignages entendus et les travaux accomplis sur la question par le comité depuis le début de la première session de la trente-neuvième législature soient renvoyés au comité;

Que le comité fasse de temps à autre rapport au Sénat, mais au plus tard le 31 décembre 2010, et qu'il conserve, jusqu'au 30 juin 2011, tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

SUMMARY OF EXPENDITURES

Professional and Other Services	\$ 15,200
Transportation and Communications	\$ 66,338
All Other Expenditures	\$ 28,500
TOTAL	\$ 110,038

The above budget was approved by the Standing Senate Committee on Official Languages on Monday, May 3, 2010.

The undersigned or an alternate will be in attendance on the date that this budget is considered.

Date

MARIA CHAPUT
Chair, Standing Senate Committee on
Official Languages

Date

DAVID TKACHUK
Chair, Standing Committee on Internal
Economy, Budgets and Administration

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Services professionnels et autres	15 200 \$
Transports et communications	66 338 \$
Autres dépenses	28 500 \$
TOTAL	110 038 \$

Le budget ci-dessus a été approuvé par le Comité sénatorial permanent des langues officielles, le lundi 3 mai 2010.

Le soussigné ou son remplaçant assistera à la séance au cours de laquelle le présent budget sera étudié.

Date

MARIA CHAPUT
Présidente du Comité sénatorial permanent
des langues officielles

Date

DAVID TKACHUK
Président du Comité permanent de la région
interne, des budgets et de l'administration

HISTORICAL INFORMATION

	2006- 2007	2007- 2008 1st session	2007- 2008 2nd session	2008- 2009	2009- 2010
Budget	\$132,525	\$148,100	\$140,720	\$106,082	\$187,575
Expenses	\$55,636	\$2,624	\$4,592	\$41,425	\$3,289

DONNÉES ANTÉRIEURES

	2006- 2007	2007- 2008 1ère session	2007- 2008 2e session	2008- 2009	2009- 2010
Budget	132 525\$	148 100\$	140 720\$	106 082\$	187 575\$
Dépenses	55 636\$	2 624\$	4 592\$	41 425\$	3 289\$

GENERAL EXPENSES**PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES**

1. Hospitality - general (0410)	500	
Sub-total		\$500

ALL OTHER EXPENDITURES**OTHER**

1. Books, magazines and subscriptions (0702)	250	
2. Stationery & supplies (0707)	250	
3. Miscellaneous expenses (0798)	500	

COURIER

4. Courier Charges (0261)	250	
---------------------------	-----	--

PRINTING

5. Printing (0321)	250	
Sub-total		\$1,500

Total of General Expenses **\$2,000**

ACTIVITY 1 : English-Speaking Communities in Quebec**Public Hearings - Quebec City, Eastern Townships and Montreal - September 2010****18 participants: 9 Senators, 9 staff**

Includes: Committee Clerk, Administrative Assistant, Analyst, Communications Officer, 3 interpreters (official languages) and 2 stenographers.

PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES

1. Hospitality - general (0410)	1,000	
2. Reporting/transcribing (0403)	12,500	
<i>(5 days, \$2,500/day)</i>		
Sub-total		\$13,500

TRANSPORTATION AND COMMUNICATIONS**TRAVEL**

1. Air transportation	17,000	
<i>4 senators x \$2,000 (0224)</i>		
<i>9 staff x \$1,000 (0227)</i>		
2. Ground transportation – kilometric rates	1,130	
<i>5 senators x 400 km x \$0.565 (0228)</i>		
3. Hotel accommodation	18,000	
<i>9 senators, \$200/night, 5 nights (0222)</i>		
<i>9 staff, \$200/night, 5 nights (0226)</i>		
4. Per diem	7,668	
<i>9 senators, \$71/day, 6 days (0221)</i>		
<i>9 staff, \$71/day, 6 days (0225)</i>		
5. Working meals (travel) (0231)	5,000	
6. Ground transportation - taxis	1,800	
<i>9 senators x \$100 (0223)</i>		
<i>9 staff x \$100 (0232)</i>		

7. Ground transportation - bus rental (0228) <i>(6 days, \$500/day)</i>	3,000	
Sub-total		\$53,598

ALL OTHER EXPENDITURES**OTHER**

1. Stationery & supplies (0707)	150	
2. Advertising (0319)	15,000	
3. Miscellaneous costs on travel (0229)	1,000	

COURIER

4. Courier Charges (0261)	150	
---------------------------	-----	--

TELECOMMUNICATIONS

5. Telephone services (0270)	100	
------------------------------	-----	--

PRINTING

6. Printing (0321)	100	
--------------------	-----	--

RENTALS

7. Rental office space (meeting rooms) (0540) <i>(5 days, \$1,000/day)</i>	5,000	
8. Reporting/interpretation equipment (0500) <i>(5 days, \$1,000/day)</i>	5,000	

Sub-total		\$26,500
-----------	--	----------

Total of Activity 1**\$93,598****ACTIVITY 2 : Community, Commitment, Cooperation (QCGN)****Quebec City, Quebec - June 10 to 12, 2010****2 participants****PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES**

1. Conference fees (0406) <i>(2 participants x \$250)</i>	500	
Sub-total		\$500

TRANSPORTATION AND COMMUNICATIONS**TRAVEL**

1. Air transportation <i>2 senators x \$2,000 (0224)</i>	4,000	
2. Hotel accommodation <i>2 senators, \$150/night, 2 nights (0222)</i>	600	
3. Per diem <i>2 senators, \$65/day, 2 days (0221)</i>	260	
4. Ground transportation - taxis <i>2 senators x \$100 (0223)</i>	200	

Sub-total		\$5,060
-----------	--	---------

ALL OTHER EXPENDITURES

1. Miscellaneous costs on travel (0229)	250	
Sub-total		\$250
Total of Activity 2		\$5,810

ACTIVITY 3 : Rendez-vous santé en français
Charlottetown, P.E.I. - June 22 to 26, 2010
2 participants

PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES

1. Conference fees (0406)	700	
<i>(2 participants x \$350)</i>		
Sub-total		\$700

TRANSPORTATION AND COMMUNICATIONS**TRAVEL**

1. Air transportation	5,200	
<i>2 senators x \$2,600 (0224)</i>		
2. Hotel accommodation	1,600	
<i>2 senators, \$200/night, 4 nights (0222)</i>		
3. Per diem	680	
<i>2 senators, \$85/day, 4 days (0221)</i>		
4. Ground transportation - taxis	200	
<i>2 senators x \$100 (0223)</i>		
Sub-total		\$7,680

ALL OTHER EXPENDITURES

1. Miscellaneous costs on travel (0229)	250	
Sub-total		\$250
Total of Activity 3		\$8,630
Grand Total		\$ 110,038

The Senate administration has reviewed this budget application.

 Heather Lank, Principal Clerk, Committees Directorate

 Date

 Nicole Proulx, Director of Finance

 Date

DÉPENSES GÉNÉRALES**SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES**

1. Frais d'accueil - divers (0410)	500	
Sous-total		500 \$

AUTRES DÉPENSES**AUTRES**

1. Livres, magazines et abonnement (0702)	250	
2. Papeterie et fournitures (0707)	250	
3. Frais divers (0798)	500	

MESSAGERIE

4. Frais de messagerie (0261)	250	
-------------------------------	-----	--

IMPRESSION

5. Impressions (0321)	250	
Sous-total		1 500 \$

Total des dépenses générales**2 000 \$****ACTIVITÉ 1 : Communautés anglophones en situation minoritaire****Audiences publiques - Québec, Cantons de l'Est et Montréal - septembre 2010****18 participants : 9 sénateurs, 9 employés**

Inclut: greffier du comité, adjointe administrative, analyste, agent de communication, 3 interprètes (langues officielles) et 2 sténographes.

SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES

1. Frais d'accueil - divers (0410)	1 000	
2. Sténographie/transcription (0403) <i>(5 jours, 2 500 \$/jour)</i>	12 500	
Sous-total		13 500 \$

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**DÉPLACEMENTS**

1. Transport aérien <i>4 sénateurs x 2 000 \$ (0224)</i> <i>9 employés x 1 000 \$ (0227)</i>	17 000	
2. Transport terrestre – taux par kilomètre <i>5 sénateurs x 400 km x 0.565 \$ (0228)</i>	1 130	
3. Hébergement <i>9 sénateurs, 200 \$/nuit, 5 nuits (0222)</i> <i>9 employés, 200 \$/nuit, 5 nuits (0226)</i>	18 000	
4. Indemnité journalière <i>9 sénateurs, 71 \$/jour, 6 jours (0221)</i> <i>9 employés, 71 \$/jour, 6 jours (0225)</i>	7 668	
5. Repas de travail (voyage) (0231)	5 000	
6. Transport terrestre - taxis <i>9 sénateurs x 100 \$ (0223)</i> <i>9 employés x 100 \$ (0232)</i>	1 800	

7.	Transport terrestre - location d'autobus (0228) (6 jours, 500 \$/jour)	3 000	
	Sous-total		53 598 \$

AUTRES DÉPENSES**AUTRES**

1.	Papeterie et fournitures (0707)	150	
2.	Publicité (0319)	15 000	
3.	Divers coûts liés aux déplacements (0229)	1 000	

MESSAGERIE

4.	Frais de messagerie (0261)	150	
----	----------------------------	-----	--

TÉLÉCOMMUNICATIONS

5.	Services téléphoniques (0270)	100	
----	-------------------------------	-----	--

IMPRESSION

6.	Impressions (0321)	100	
----	--------------------	-----	--

LOCATIONS

7.	Location d'espace (salles de réunion) (0540) (5 jours, 1 000 \$/jour)	5 000	
8.	Équipement de transcription/interprétation (0500) (5 jours, 1 000 \$/jour)	5 000	
	Sous-total		26 500 \$

Total de l'Activité 1**93 598 \$****ACTIVITÉ 2 : Communauté, engagement, collaboration (QCGN)****Québec, Québec - 10 au 12 juin 2010****2 participants****SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES**

1.	Frais d'inscription (0406) (2 participants x 250 \$)	500	
	Sous-total		500 \$

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**DÉPLACEMENTS**

1.	Transport aérien 2 sénateurs x 2 000 \$ (0224)	4 000	
2.	Hébergement 2 sénateurs, 150 \$/nuit, 2 nuits (0222)	600	
3.	Indemnité journalière 2 sénateurs, 65 \$/jour, 2 jours (0221)	260	
4.	Transport terrestre - taxis 2 sénateurs x 100 \$ (0223)	200	
	Sous-total		5 060 \$

AUTRES DÉPENSES

1. Divers coûts liés aux déplacements (0229)	250	
Sous-total		250 \$
Total de l'Activité 2		5 810 \$

ACTIVITÉ 3 : Rendez-vous santé en français
Charlottetown, Î.P.É. - 22 au 26 juin 2010
2 participants

SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES

1. Frais d'inscription (0406)	700	
<i>(2 participants x 350 \$)</i>		
Sous-total		700 \$

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**DÉPLACEMENTS**

1. Transport aérien	5 200	
<i>2 sénateurs x 2 600 \$ (0224)</i>		
2. Hébergement	1 600	
<i>2 sénateurs, 200 \$/nuit, 4 nuits (0222)</i>		
3. Indemnité journalière	680	
<i>2 sénateurs, 85 \$/jour, 4 jours (0221)</i>		
4. Transport terrestre - taxis	200	
<i>2 sénateurs x 100 \$ (0223)</i>		
Sous-total		7 680 \$

AUTRES DÉPENSES

1. Divers coûts liés aux déplacements (0229)	250	
Sous-total		250 \$
Total de l'Activité 3		8 630 \$

Grand Total **110 038 \$**

L'administration du Sénat a examiné la présente demande d'autorisation budgétaire.

 Heather Lank, greffière principale, Direction des comités

 Date

 Nicole Proulx, directrice des Finances

 Date

APPENDIX (B) TO THE REPORT

Thursday, May 6, 2009

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration has examined the budget presented to it by the Standing Senate Committee on Official Languages for the proposed expenditures of the said Committee for the fiscal year ending March 31, 2011 for the purpose of its special study on the application of the *Official Languages Act*, as authorized by the Senate on Tuesday, March 24, 2010. The approved budget is as follows:

Professional and Other Services	\$ 14,000
Transportation and Communications	53,598
All Other Expenditures	<u>28,000</u>
Total	\$ 95,598

Respectfully submitted,

Le président,

DAVID TKACHUK

Chair

ANNEXE (B) AU RAPPORT

Le jeudi 6 mai 2010

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a examiné le budget qui lui a été présenté par le Comité sénatorial permanent des langues officielles concernant les dépenses projetées dudit Comité pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011 aux fins de leur étude spéciale sur l'application de la *Loi sur les langues officielles*, tel qu'autorisé par le Sénat le mardi 24 mars 2010. Le budget approuvé se lit comme suit :

Services professionnels et autres	14 000 \$
Transports et communications	53 598
Autres dépenses	<u>28 000</u>
Total	95 598 \$

Respectueusement soumis,

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, April 26, 2010

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 5:05 p.m. to study the application of the Official Languages Act and the regulations and directives made under it. Topic: study on Part VII and other issues.

Senator Maria Chaput (*Chairman*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, I see a quorum. I therefore call the meeting to order.

I would like to welcome you to the Standing Senate Committee on Official Languages, which is currently studying the application of Part VII of the Official Languages Act within various federal institutions.

We have with us today two representatives from the Fédération des associations de juristes d'expression française de common law: Josée Forest-Niesing, President, and Régnald Rémillard, Director General.

Although the Fédération des associations de juristes d'expression française de common law already appeared before the committee on February 25, 2008, the committee wishes to hear again from these witnesses at this stage of the study in order to see whether progress has been made with regard to the application of Part VII, and hear from the federation on the scope of that part of the Official Languages Act.

The committee thanks you for having accepted its invitation to appear and I would invite you to make your presentation so that senators can then ask you questions.

Josée Forest-Niesing, President, Fédération des associations de juristes d'expression française de common law: Madam Chair, allow me to speak to you briefly about the FAJEF. The FAJEF encompasses seven associations of French-speaking lawyers. Its mandate is to promote and defend the language rights of francophone minorities, especially although not exclusively in the area of administration of justice. Although largely composed of professionals, the FAJEF has a community mandate.

For your information, there are associations of French-speaking lawyers in the four western provinces, Ontario, New Brunswick and Nova Scotia. Together, the seven associations of French-speaking lawyers represent approximately 1,400 legal officers, the number which generally increases on an annual basis. The FAJEF is also a member of the FCFA, the Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada.

Our presentation will be on Part VII of the Official Languages Act, and more specifically certain justice measures on official languages that have been taken by the federal government in the past few years.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 26 avril 2010

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui à 17 h 5 pour faire une étude sur l'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant. Sujet : étude de la partie VII et d'autres enjeux.

Le sénateur Maria Chaput (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

La présidente : Honorables sénateurs, il y a quorum. Je déclare donc la séance ouverte.

Je vous souhaite la bienvenue au Comité sénatorial permanent des langues officielles qui étudie présentement la mise en œuvre de la partie VII de la Loi sur les langues officielles au sein de diverses institutions fédérales.

Nous accueillons aujourd'hui deux représentants de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law : M^e Josée Forest-Niesing, présidente de la Fédération et M^e Régnald Rémillard, directeur général.

Quoique la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law a déjà comparu devant le comité le 25 février 2008, le comité désire réentendre ces témoins à cette étape-ci de l'étude afin de voir s'il y a eu des progrès dans la mise en œuvre de la partie VII et pour entendre la Fédération au sujet de la portée de cette partie de la Loi sur les langues officielles.

Le comité vous remercie d'avoir accepté l'invitation à comparaître et je vous invite à prendre la parole pour qu'ensuite les sénateurs puissent vous poser des questions.

Josée Forest-Niesing, présidente, Fédération des associations de juristes d'expression française de common law : Madame la présidente, permettez-moi de vous parler brièvement de la FAJEF : une organisation qui regroupe sept associations de juristes d'expression française et qui a pour mandat de promouvoir et de défendre les droits linguistiques des minorités francophones, notamment — mais pas exclusivement — en matière d'administration de la justice. Bien que composée largement de professionnels, la FAJEF a un mandat communautaire.

À titre d'information, il y a des associations de juristes d'expression française dans quatre provinces de l'Ouest, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. Les sept associations de juristes d'expression française représentent ensemble environ 1 400 juristes et le nombre de juristes augmente généralement chaque année. La FAJEF est aussi membre de la FCFA : la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada.

Notre présentation portera évidemment sur la partie VII de la Loi sur les langues officielles et plus particulièrement, sur certaines mesures qui ont été prises en matière de langues officielles en justice par le gouvernement fédéral depuis les dernières années.

Allow me to first talk to you about the Official Languages Support Fund. As you no doubt already know, Justice Canada provides financial support under its Official Languages Support Fund.

The FAJEF and its network receive basic funding from that fund, as well as funding for many projects designed to guarantee access to justice in French. In concrete terms, this support fund allows academic and community stakeholders, including the French-speaking lawyers' associations, to develop projects to promote such matters as careers in justice, training in legal French for many workers in the justice sector (including crown attorneys, clerks, defence counsel and bailiffs) and awareness of the judicial language rights of the French-speaking public.

Four years ago, Justice Canada also announced, as a positive measure, that it would be allocating \$250,000 a year to official language projects under the child-centered family justice fund. This much appreciated measure has allowed us to direct more of our attention to the issue of family justice in recent years.

We were also able to organize a first pan-Canadian French-language seminar on family justice in Moncton, in 2008. Another such seminar is planned for October 2010 in Ottawa. For the first time, thanks to this funding, there will also be a day of training in family mediation.

Through such projects, some very interesting cooperation has also been created with the Quebec section of the international French-language association of practitioners working with separated families.

There is already a consultation process with Justice Canada for consultations with the CFA — the francophone and Acadian communities. This mechanism, and to a greater extent, the frequent informal communications with Justice Canada have been particularly productive.

For example, it was thanks to those consultations that we were able to point out the importance of placing significant emphasis on French-language training in the field of justice prior to the adoption of the Roadmap for Canada's linguistic duality.

More recently, the Department of Justice also shared with us its policies on public legal education and information, which we are happy to say take into account the importance of the official language communities.

Last, Justice Canada has also been able to help the FAJEF and its network develop ties with other departments, including Citizenship and Immigration Canada, through meetings or joint funding, particularly in the area of crime prevention. In short, we find Justice Canada to be proactive and very open to dialogue on official languages.

While we do not want to conclude on a negative note, we wish to mention two major shortcomings in the field of justice.

Permettez-moi d'abord de vous parler du Fonds d'appui en matière de langues officielles. Comme vous le savez probablement déjà, Justice Canada fournit un appui financier dans le cadre de son Fonds d'appui en matière de langues officielles.

D'ailleurs, la FAJEF et son réseau bénéficient de ce fonds par un financement de base et aussi pour le financement de nombreux projets ayant pour objectif d'assurer l'accès à la justice en français. Concrètement, ce fonds d'appui permet aux intervenants universitaires et communautaires, y compris les associations de juristes d'expression française, d'avoir des projets pour promouvoir, entre autres, les carrières en justice, la formation en français juridique auprès de nombreux intervenants dans le secteur de la justice (procureurs de la Couronne, greffiers, avocats de la défense, huissiers, et cetera) et fait de la sensibilisation du public d'expression française quant aux droits linguistiques judiciaires.

Il y a quatre ans, Justice Canada a aussi annoncé, à titre de « mesure positive », que 250 000 dollars par année seraient affectés à des projets de langues officielles dans le cadre du fonds du droit de la famille axé sur l'enfant. Cette mesure très appréciée nous a permis, depuis plusieurs années, de traiter davantage de la question de la justice familiale.

D'ailleurs, nous avons pu organiser un premier colloque pancanadien en français sur la justice familiale, à Moncton, en 2008. Un autre colloque national en français sur la justice familiale est prévu, à Ottawa, en octobre 2010. Pour la première fois, grâce à ce financement, nous aurons une journée de formation en médiation familiale.

Grâce à ces projets, une collaboration très intéressante s'est aussi tissée avec la section québécoise de l'Association francophone internationale des intervenants auprès des familles séparées.

En termes de consultations avec la CFA — la Communauté francophone et acadienne —, il existe déjà un processus de consultation avec Justice Canada. Ce mécanisme et, à un plus grand degré, les communications informelles et fréquentes avec Justice Canada ont été particulièrement fructueux.

C'est aussi grâce à ces consultations que nous avons pu souligner l'importance d'accentuer de façon très importante, avant l'adoption de la Feuille de route en matière de dualité canadienne, la formation en français dans le domaine de la justice.

Plus récemment, le ministère de la Justice a aussi partagé avec nous ses orientations en matière de vulgarisation de renseignements juridiques, qui, nous sommes heureux de le dire, tiennent compte de l'importance des communautés de langues officielles.

Enfin, Justice Canada a aussi pu aider la FAJEF et son réseau à développer des liens avec d'autres ministères par le biais de rencontres ou encore de financements conjoints, notamment en matière de prévention du crime et aussi auprès de Citoyenneté et Immigration Canada. Bref, nous trouvons que Justice Canada est proactif et très ouvert au dialogue en matière de langues officielles.

Nous ne voulons pas terminer sur une note négative, mais nous tenons quand même à souligner deux lacunes importantes en matière de justice.

First, there is the process for appointing judges to the federal judiciary. We would like to see changes to this process so that it takes better account of judicial linguistic obligations. The bilingual ability of candidates should be assessed, and the number of bilingual judges necessary to ensure equal access to justice in French in Canada should be determined for each of the provinces or regions. At present, that is not being done.

Second, the francophone and Acadian communities have been concerned for many years about the RCMP and its relations with them. At the provincial level, there are currently three issue tables between the francophone communities and the RCMP: in Saskatchewan, Nova Scotia and Manitoba. To our knowledge, these tables are working well. At the national level, however, we have been in discussion for some two years in order to set up a national RCMP-communities table, but we are not making any progress on the issue. We believe that the RCMP, as a national institution, should be much more proactive, particularly at the national level.

Those are our preliminary remarks, and we would now be happy to answer your questions.

The Chair: Thank you.

Senator Champagne: I would like to thank you for appearing before us on this beautiful day. I have two issues I would like to address with you.

First, your federation's mandate is to promote the development of a body of case law favouring the development and vitality of the francophone and Acadian communities, and to inform the members of francophone communities of their language rights and of the importance of access to justice in French. In June 2008, the government announced the creation of the Official Languages Support Fund, which replaced the former Court Challenges Program. In September 2009, the Department of Canadian Heritage and official languages announced that the University of Ottawa had been chosen to manage the new program. The department allotted an annual fund of \$1.5 million to decide which cases should be heard. However, the mediation component that is provided as part of the program raised many questions among a number of experts. The Honourable Justice Michel Bastarache, who appeared before our committee, is not really in favour of the mediation component. What do you think of that program? In your view, is that a step in the right direction or are we turning in circles?

Ms. Forest-Niesing: Mediation is certainly taken into account throughout our current judiciary system. Alternative dispute resolution measures are starting to be used in various sectors, particularly in family law and other areas where disputes can be rather heated and quite acrimonious.

Senator Champagne: Very emotional.

Il s'agit premièrement du processus de nomination des juges à la magistrature fédérale. Nous voudrions que le processus de nomination des juges à la magistrature fédérale soit modifié pour mieux tenir compte des obligations linguistiques judiciaires. La capacité bilingue des candidats devrait être évaluée. Également, le nombre nécessaire de juges bilingues, afin d'assurer un accès égal à la justice en français au Canada, devrait être dressé pour chacune des provinces ou régions, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

En deuxième lieu, les communautés francophones et acadienne se préoccupent depuis plusieurs années de la GRC et des relations que celle-ci entretient avec elles. Au provincial, il existe présentement trois tables de concertation entre les communautés francophones et la Gendarmerie Royale du Canada, notamment en Saskatchewan, en Nouvelle-Écosse et au Manitoba. À notre connaissance, ces tables fonctionnent très bien. Toutefois, au national, nous discutons depuis environ deux ans de la mise sur pied d'une table nationale de concertation entre la Gendarmerie royale du Canada et les communautés francophones et acadienne, mais le dossier n'avance malheureusement pas. Nous croyons qu'à titre d'institution nationale, la GRC devrait être nettement plus proactive, en particulier à l'échelon national.

Voilà donc nos quelques commentaires préliminaires. Il nous fera plaisir de répondre à vos questions maintenant.

La présidente : Merci beaucoup, maître.

Le sénateur Champagne : Je vous remercie d'être venus nous voir en cette belle journée. J'aimerais aborder deux points avec vous.

Premièrement, votre fédération a comme objectif d'encourager la mise en place d'une jurisprudence en faveur du développement et de l'épanouissement des communautés francophones et acadienne ainsi que de sensibiliser les membres des communautés francophones quant à leurs droits linguistiques et l'importance de l'accès à la justice en français. En juin 2008, le gouvernement a annoncé la création du programme d'appui aux droits linguistiques qui a remplacé l'ancien programme de contestation judiciaire. Le ministre du Patrimoine et des langues officielles a annoncé, en septembre dernier, que l'Université d'Ottawa a été choisie comme gestionnaire du nouveau programme. Il a donné un fonds de 1,5 million de dollars par année pour essayer de trouver et de décider des cas qui devraient être entendus. Cependant, ce volet de médiation qui est prévu dans le programme a soulevé bien des questionnements auprès de certains spécialistes. Nous avons entendu ici l'honorable juge Michel Bastarache qui, lui, n'était vraiment pas d'accord avec le volet médiation. Que pensez-vous de ce programme? Selon vous, faisons-nous vraiment un pas en avant ou si nous tournons en rond?

Mme Forest-Niesing : L'aspect médiation est certainement un élément qui tient compte de la réalité de tout l'appareil judiciaire actuel. Les mesures alternatives de résolution de conflits s'introduisent dans plusieurs aspects différents, notamment en droit de la famille et dans d'autres domaines où les contentieux peuvent être très chauds, très serrés.

Le sénateur Champagne : Très émotifs.

Ms. Forest-Niesing: Very emotional, indeed. When emotions come into play, alternative resolution methods become somewhat more complicated. I think that time will tell whether we are taking a step forward. I see this as something positive: we are taking into account the trend toward alternative dispute resolution methods, and, despite the fact that a case might be considered for funding from the support program, and therefore quite far along in the process, and opposing parties quite entrenched in their positions, there is still room for dialogue in order to try to achieve resolution. The fact that mediation is a mandatory part of the procedure cannot be detrimental, in my view.

If I understand correctly — and Mr. Rémillard can correct me if I am wrong — the potential for resolution is assessed quite early in the process and, indeed, if there is really no room to negotiate, then the case is moved forward.

Rénauld Rémillard, Director General, Fédération des associations de juristes d'expression française de common law: I believe that mediation is part of the process. Mediation is of benefit when addressing the implementation of an existing right, not its interpretation or scope. For example, if you know the state of a right, then you know its ambit. Some cases that deal with funding issues might involve a gymnasium or shared space, for example, and that is really a question of implementation of a right. Mediation can serve a purpose in such a context. It is up to the courts to define the ambit or scope of a right.

As long as the process takes into account those constraints, those divergent objectives, then mediation serves a purpose, but it is not necessarily appropriate in all cases. One of the elements of the process under the new support program is the determination that parties should not enter into mediation when inappropriate.

We have to wait and see how things will unfold, but that is certainly part of the mediation process concept, and we will see whether the results will be along those lines once the support program is truly established and several cases are moving through the system.

Senator Champagne: Thank you. I would like to address another issue later on, but I will give the floor to the next question and wait until the second round.

The Chair: Supplementary question?

Senator Tardif: I had a supplementary question to that of Senator Champagne with regard to the program's mediation component.

If I understand correctly, the program will examine test cases, which deal with constitutional matters and address the scope of protection of a right. Therefore, cases that arise from the Official Languages Act or its application are not accepted as part of the mediation program.

Me Forest-Niesing : Très émotifs. Tout à fait. Quand les émotions s'en mêlent, les modes alternatifs de résolution se compliquent un peu. Je pense que le temps va nous permettre de mieux évaluer si nous faisons un pas vers l'avant. Je vois cela de façon positive : on tient compte de la tangente vers les modes alternatifs de résolution de conflits et malgré le fait qu'une cause en est à l'étape de la demande au programme d'appui, donc déjà bien avancée dans le processus, et que les positions adverses sont peut-être bien ancrées, on laisse la place au dialogue pour tenter d'en arriver à une résolution. Le fait que ce soit obligatoire au niveau de la procédure ne peut pas nuire, selon moi.

Si j'ai bien compris — et M^c Rémillard pourra me corriger si j'ai tort —, on évalue le potentiel de règlement assez tôt dans le processus de cette démarche et, effectivement, s'il n'y a vraiment pas de place pour une négociation, on accepte donc cette réalité et on passe à l'avancement de la cause.

Rénauld Rémillard, directeur général, Fédération des associations de juristes d'expression française de common law : Je crois que la question de la médiation fait partie du processus. On peut voir l'avantage d'une médiation, non quand on regarde l'interprétation ou l'ampleur d'un droit existant, mais par la mise en œuvre de celle-ci. Par exemple, si on sait l'état du droit, on connaît l'étendue de ce droit, dans certains cas, si on parle de questions de financement, il y a des causes, parfois, qui vont porter sur les questions de gymnase, par exemple, le partage d'un local, c'est vraiment la mise en œuvre de ce droit, alors la médiation peut avoir sa place dans ce contexte. Ce sont les tribunaux qui vont définir l'ampleur d'un droit.

Tant que le processus tient compte de ces contraintes, de ces objectifs différents, à ce moment-là, la médiation a sa place, mais elle n'est pas nécessairement appropriée dans tous les cas. Et une des choses que l'on retrouve dans le nouveau programme d'appui — c'était un des éléments du processus —, c'est que la médiation ne devienne pas obligatoire si elle n'est pas appropriée.

À ce stade-ci, on verra comment cela va se dérouler, mais cela fait certainement partie de la conception du processus de médiation et on verra si les résultats iront dans ce sens, une fois que le programme d'appui sera vraiment mis sur pied et qu'il y a plusieurs causes qui vont progresser.

Le sénateur Champagne : Merci beaucoup. J'aimerais aborder un autre sujet plus tard. Je vais tout de même laisser la place et donner mon nom pour le deuxième tour.

La présidente : Question supplémentaire?

Le sénateur Tardif : J'avais une question supplémentaire à celle du sénateur Champagne au sujet de la médiation dans ce programme.

Si je comprends bien, les cas qui seront examinés par ce programme sont des causes types, ce sont des cas qui traitent de matières constitutionnelles, qui vont voir à l'étendue de la protection de ce droit. Et donc, les cas qui découlent de la Loi sur les langues officielles ou de l'application de la loi ne sont pas considérés comme étant acceptables devant le programme de médiation.

Then how can we talk about mediation when it does not deal with such test cases? That seems to be contradictory.

Mr. Rémillard: Yes. I know there were cases in the past. When I was the director of the Court Challenges Program, there were cases that focussed more on implementation. I gave the example of a gymnasium or a laboratory — those who know school management rights know that people have a right to those spaces — but sometimes it becomes quite complex to ensure that such a constitutional right is respected. And one of the things that we defined was that such a determination had to be made in light of the specific circumstances of a province or locality.

That is a test case, but with a very limited application, with very limited situations of fact, which comes much closer to the implementation of a right than to its definition and the interpretation of its scope.

In such a context, which accounts for a minority of cases, mediation could serve a purpose. It is not enough to simply determine the scope of a right, but one has to surely ensure its implementation. In many other situations, that is not the case because if the issue is to define the scope of a right, then that is something only courts can do.

Senator Tardif: The new program does not use the same criteria as did the Court Challenges Program. Not all cases are eligible.

Mr. Rémillard: No.

Senator Tardif: Then, if I understood correctly, cases that call for the application of the law are no longer eligible as such?

Mr. Rémillard: The new Official Languages Support Fund has about the same criteria and scope as the former Court Challenges Program. It basically deals with the same constitutional rights.

There is no real difference with the previous program's mandate. The promotion component was enhanced, and there is obviously the whole issue of mediation.

But if we consider the process, there are a lot of details as to how the program will operate. As things stand now, the process was negotiated and developed taking into account a number of concerns — as I have said, things might be different once cases move through the system, and then we will see what the experience yields — but those concerns were taken into account when the program was drawn up.

There were discussions, negotiations and consultations among the communities, and their views were considered when the new Official Languages Support Fund process was established.

Will the program produce the expected results? It is a bit hard to predict at this point in time because we will have to see how the process is applied.

Comment se fait-il, alors, que l'on puisse parler de médiation lorsqu'on ne traite pas de ce type de cas? Cela me semble contradictoire.

M. Rémillard : Oui. Je sais qu'il y avait des causes par le passé. Lorsque j'étais directeur du programme de contestation judiciaire, il y avait des causes qui touchaient davantage la mise en œuvre. Je donne l'exemple d'un gymnase ou d'un laboratoire qui connaît le droit à la gestion scolaire — on sait qu'on a droit à des locaux —, mais dans certains cas, cela devient assez pointu de s'assurer que ce droit constitutionnel est respecté. Et une des choses que l'on définissait, c'est que cela doit se faire à la lumière des circonstances particulières de cette province ou de cette localité.

Alors, c'est une cause type, mais avec une application très limitée, avec des situations de faits très limitées, qui se rapprochent beaucoup de la mise en œuvre d'un droit, mais non à la définition et à l'interprétation de l'ampleur de ce droit.

Dans ce contexte, c'est peut-être dans la minorité de cas, mais la médiation pourrait avoir sa place. Parce qu'il ne suffit pas que de déterminer l'ampleur du droit, mais c'est vraiment d'assurer, d'une certaine façon, la mise en œuvre. Dans bien d'autres situations, ce n'est pas le cas parce que si c'est définir l'ampleur du droit, à ce moment-là il n'y a que les tribunaux qui peuvent le faire.

Le sénateur Tardif : On n'a pas utilisé les mêmes critères dans ce nouveau programme qu'antérieurement dans le programme de contestation judiciaire. Les cas ne sont pas tous admissibles.

M. Rémillard : Non.

Le sénateur Tardif : Alors, si j'ai bien compris, ce type de cas où l'on plaiderait la mise en œuvre de l'application de la loi ne sont plus admissibles comme tels?

M. Rémillard : Les mêmes critères et l'ampleur sont à peu près identiques dans l'ancien programme de contestation judiciaire que le nouveau programme d'appui aux droits linguistiques. Ce sont essentiellement les mêmes droits constitutionnels.

Il n'y a pas eu vraiment de divergence ou de différence par rapport à ce qui existait avec le mandat du programme. On ajoute le volet promotion qui est bonifié et évidemment toute la question de la médiation.

Mais si on regarde le processus, il y a beaucoup de détails dans la façon dont cela va fonctionner. À ce moment-là, le processus a été négocié et développé avec une certaine préoccupation — comme je vous dis, cela va peut-être être différent lorsqu'il y aura des causes, on va voir ce que nous donnera l'expérience —, mais ces préoccupations ont tout de même été prises en considération lorsqu'on a élaboré ce mécanisme.

Il y a eu des pourparlers, des négociations, des consultations entre les communautés qui ont justement été pris en compte lorsque ce processus du nouveau programme d'appui aux droits linguistiques a été mis sur pied.

Est-ce que cela va donner les résultats escomptés? C'est un peu difficile de le savoir à ce stade-ci parce qu'on va voir la façon dont ce sera appliqué.

Senator Tardif: All the same, there seems to be a contradiction between the comments of former Justice Bastarache and the program guidelines. It would be interesting to review all the related documents.

The Chair: Senator Tardif, that was a supplementary question. Now, you were on the list to ask your own question.

Senator Tardif: I would like to get some further clarification. In your presentation on the appointment process of judges to the federal judiciary, you indicated that the process should be changed so that it takes better account of judicial linguistic obligations. You also said that that was a problem at the present. Could you give us some more details about that?

Ms. Forest-Niesing: I can start and I am sure that Mr. Rémillard will also have comments.

The fact that the federal judiciary appointment process does not currently include means to assess the linguistic abilities of candidates for positions in the provinces and at the federal level — something we would like to see changed — unfortunately leads to an insufficient number of bilingual judges who are able to hear cases in both languages.

In designated regions where people can ask to have their trials conducted in French, you need to have more than a single judge to hear a case and have the judicial process play out in its entirety, because the procedural rules require that the judge who hears a case cannot also deal with the preliminary investigation.

So you need to have at least two judges. You also need a certain amount of flexibility to take into account absences due to illness or travel requirements in order to cover a greater geographic area. All too often, those who choose to proceed in French anticipate delays and problems. On a number of occasions in my own private practice, I have come in with clients, when everything had been prepared and everyone was ready to begin, addressed the tribunal in French and been told to stop because someone had forgotten our request to have the proceedings conducted in French. As a result, the tribunal was not set up to receive us, and we had to request an adjournment. Therefore, either we agree to come back another day or consent to hold the proceedings in English, which is completely unacceptable.

Senator Tardif: Are you saying that the problem comes from a lack of infrastructure within the provinces in order to accommodate that type of request?

Ms. Forest-Niesing: Yes, there is certainly a problem in terms of the infrastructure, and a possible solution would be to assess candidates' abilities. Another solution could be to designate bilingual positions in the regions where there is a shortage of judges, and decide ahead of time how many would be needed for the system to function adequately and in a satisfactory way.

And I think that the problem can be resolved by designating judicial positions; candidates who are called would already have the necessary linguistic skills.

Le sénateur Tardif : Mais il semble quand même y avoir une contradiction entre les propos de l'ancien juge Bastarache et l'orientation, ici. Ce serait donc intéressant de revoir tous les documents à cet effet.

La présidente : Sénateur Tardif, c'était une question supplémentaire. Maintenant, vous étiez sur la liste pour votre question.

Le sénateur Tardif : Je voudrais davantage d'explications. Lors de votre présentation sur le processus de nomination de juges à la magistrature fédérale, vous avez indiqué que ce processus devrait être modifié afin de mieux tenir compte des obligations linguistiques judiciaires. Et que présentement il y avait un problème. Pouvez-vous nous donner plus de détails?

Mme Forest-Niesing : Je peux commencer et je suis certaine que M^e Rémillard aura aussi des commentaires.

Dans chacune des provinces et à l'échelle nationale, pour la nomination des juges par le fédéral, le fait qu'il n'existe présentement aucun moyen d'évaluer les compétences linguistiques des candidats — chose que nous voudrions voir changer — mène malheureusement au résultat d'avoir un nombre insuffisant de juges bilingues, capables d'entendre des causes dans les deux langues.

Dans les régions désignées où il est possible de demander un procès en français, pour entendre un procès et pour que le procès chemine du début à la fin, il faut plus d'un juge, puisque les règles de procédure exigent que le juge qui entend le procès ne soit pas le même qui traite de l'enquête préliminaire.

Donc il faut au moins deux juges. Il faut aussi avoir un coussin assez confortable pour permettre de tenir compte des absences en raison de congés de maladie ou en raison de déplacements pour desservir une région géographique plus grande. Et trop souvent, ceux qui choisissent de procéder en français anticipent des délais et des problèmes. Moi-même, en pratique privée, il m'est arrivé plusieurs fois d'arriver avec le client, alors que toute la préparation est faite, que tout le monde est prêt à commencer, on s'adresse au tribunal en français et on se fait arrêter parce qu'on a oublié qu'on avait demandé un procès en français, résultat : on n'est pas prêt à nous recevoir, il faut demander un ajournement. Alors, ou bien on revient une autre journée ou bien on accepte de procéder en anglais, ce qui est tout à fait inacceptable.

Le sénateur Tardif : Est-ce que vous me dites que le problème serait qu'il y aurait un manque d'infrastructures de la part des provinces pour accommoder ce type de demandes?

Mme Forest-Niesing : Je reconnais que oui, il y a certainement un problème au niveau de l'infrastructure dont une solution possible serait d'évaluer les compétences des candidats. Une autre serait de désigner des postes bilingues dans les régions où l'on détermine qu'il y a une pénurie de juges, de décider d'avance combien il en faudra pour que le système fonctionne de façon adéquate et satisfaisante.

Et pour ce faire, je crois qu'en désignant le poste de juge, la question n'est plus posée, on demande un candidat qui possède déjà les capacités linguistiques nécessaires.

Senator Tardif: May I ask a supplementary question? We often talk about “positive measures” when dealing with Part VII and the changes made therein in recent years in order to foster the adoption of positive measures for the development of francophone and anglophone minority communities.

Do you believe that the appointment of Supreme Court justices who are able to understand both official languages constitutes a “positive measure”?

Ms. Forest-Niesing: Absolutely, and I would invite Mr. Rémillard to comment.

Mr. Rémillard: The question raises a number of elements, including the right to be heard and understood. Being understood without the help of interpretation has its practical advantages. A number of lawyers will tell you that, following a reading of transcripts, there are often problems and shortcomings with the interpretations. Interpreters do not always seize the nuances, and communicating through them is not ideal. In speaking to a person in an unofficial manner, you do so in that person’s own language. And that is not surprising; you want to be understood as clearly as possible without interpretation.

Obviously, there is the whole symbolic aspect. We would expect that the highest judicial institution in Canada be able to hear cases in both official languages.

In addition to the symbolism, there are also some practical considerations.

The right to be heard and understood is accepted at the Federal Court, the Federal Appeals Court and also during criminal trials. That is an important right. Why would that not also be the case at the Supreme Court of Canada?

Senator Fortin-Duplessis: I would like to follow up with Senator Tardif’s question, but from a different perspective.

In your view, do the training services offered to lawyers and young judges, in all Canadian provinces, allow them to adequately learn the second language, enough so for them to preside in both French and English?

Mr. Rémillard: I have already asked a chief justice to know whether that was indeed the case. The judge told me that he knew of a few people who, with training, had become fluent enough in the other language to hear cases, but at the cost of much effort.

Learning a second official language is not an easy thing, even for a judge.

There are people who become sufficiently fluent in their second language to hear cases, but they are not the norm.

Senator Fortin-Duplessis: Not everyone is able to.

Mr. Rémillard: Some people have the ability to learn a second language. It is a matter of ability, will and effort. I believe those are the three factors that come into play. It would appear that it is possible. I asked myself the same question.

Le sénateur Tardif : Est-ce que je peux poser une question supplémentaire? On parle souvent de « mesures positives » lorsqu’on traite de la partie VII et les changements qui y ont été apportés depuis quelques années afin de favoriser l’adoption de « mesures positives » pour l’épanouissement des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire.

À votre avis, la nomination de juges à la Cour suprême qui sont capables de comprendre les deux langues officielles constitue-t-elle un exemple de « mesure positive »?

Mme Forest-Niesing : Tout à fait. J’inviterais M^e Rémillard à commenter.

M. Rémillard : Cette question comporte différents éléments, dont le droit d’être entendu et compris. Le fait de pouvoir être compris sans interprétation, au niveau pratique, a ses avantages. Plusieurs avocats vous diront, à la lecture de la transcription, qu’on remarque souvent des problèmes et des lacunes avec les interprétations. L’interprétation ne capte pas toujours les nuances et elle n’est pas le moyen idéal de communiquer. Lorsqu’on s’adresse à une personne, de façon officielle, on le fait dans la langue de l’interlocuteur. Et ce n’est pas par hasard; c’est pour se faire comprendre le mieux possible sans interprétation.

Évidemment, il y a tout l’aspect symbolique. On s’attend à ce que la plus haute institution juridique au Canada soit apte à nous entendre dans les deux langues officielles.

En plus de cette composante symbolique, il y a certaines considérations d’ordre pratique.

Le droit d’être entendu et compris est accepté à la Cour fédérale, à la Cour fédérale d’appel et aussi lors de procès criminels. C’est un droit important. Pourquoi ne le serait-il pas également à la Cour suprême du Canada?

Le sénateur Fortin-Duplessis : Ma question fait suite à celle du sénateur Tardif, mais sous un autre angle.

À votre avis, les services de formation offerts aux avocats et aux jeunes juges, dans toutes les provinces du Canada, permettent-ils l’apprentissage de la seconde langue officielle adéquate, de sorte que ces personnes soient prêtes, par la suite, à siéger?

M. Rémillard : J’ai déjà posé la question à un juge en chef à savoir si effectivement c’était le cas. Ce juge m’a répondu qu’il connaissait quelques exemples de personnes qui, avec de la formation, avaient réussi à maîtriser la langue suffisamment pour entendre les causes, mais avec beaucoup d’efforts.

L’apprentissage d’une deuxième langue officielle, même lorsqu’on est nommé juge, n’est pas chose facile.

On retrouve certains cas de personnes qui deviennent suffisamment à l’aise dans la seconde langue pour entendre les causes, mais ce n’est pas la norme.

Le sénateur Fortin-Duplessis : Ce n’est pas tout le monde.

M. Rémillard : Certaines personnes ont les aptitudes pour apprendre une deuxième langue. C’est une question d’habileté, de volonté et d’efforts. À mon avis, ces trois facteurs entrent en ligne de compte. Il semblerait que c’est chose possible. Je me posais d’ailleurs la même question.

Senator Fortin-Duplessis: Some will have to work quite hard.

Mr. Forest-Niesing: Of course, you need the will and the ability. But despite those qualities, people should not lose sight of the cultural aspect in learning a second language. Knowledge of a language's culture can certainly influence the understanding and interpretation of testimonies heard in that language. From that perspective, requiring people to learn a second language can pose some risk.

Senator Fortin-Duplessis: Some people believe that the Official Languages Act must be completely rethought, given the situation in western Canada and the struggle against anglicization in Montreal.

In your view, should the Official Languages Commissioner have order-making power? I mentioned that because that is what the Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada recommended to us last year. I would like to get your opinion on that.

Mr. Rémillard: We are members of the FCFA. That was indeed one of the recommendations that had been made in one of the reports. As members of the FCFA, we support that recommendation.

Over the years, the FCFA and other Canadian organizations have proposed a number of reforms and changes to the Official Languages Act. We heard the same kind of statements with regard to the regulations and the powers of the Official Languages Commissioner.

I think we have to take a comprehensive approach, because there are a number of factors to consider. Changing a single element will not do, you need a coherent approach with regard to the Official Languages Act. One must always consider the act in its entirety along with its different components.

Your question is quite specific. You must consider all the elements within the Official Languages Act in order to ensure its coherence. That is something that should not be neglected in any change or reform.

Senator Losier-Cool: I would like to talk a bit about the Official Languages Support Fund that you mentioned in your opening remarks.

Could you give me a concrete example of a project that the support fund will help to implement? It might be a project to support those who would like to enter on a legal career. Can the support fund be used to train more jurists in both official languages?

Mr. Rémillard: When we speak of careers in the legal field, we are not only talking about careers as lawyers. The term is quite broad. We are also talking about support staff, clerks and interpreters. There is a range of occupations within the judicial system.

Our federation believes that it is important to increase the capacity of the judicial system. In fact, we are promoting legal occupations among three target groups: francophone newcomers,

Le sénateur Fortin-Duplessis : Certains devront travailler fort!

M. Forest-Niesing : Il faut bien sûr la volonté et la capacité. Mais malgré ces qualités, l'apprentissage d'une langue seconde ne doit pas faire abstraction de l'aspect culturel. La compréhension de la culture qui accompagne la langue peut certainement influencer la réception et l'interprétation des témoignages rendus dans cette langue. De ce point de vue, exiger l'apprentissage d'une langue seconde peut comporter certains risques.

Le sénateur Fortin-Duplessis : Plusieurs croient que la Loi sur les langues officielles doit être complètement repensée, étant donné la situation dans l'Ouest canadien et aussi pour lutter contre l'anglicisation de Montréal.

À votre avis, le commissaire aux langues officielles devrait-il avoir un pouvoir exécutif? Je vous rappelle ce point, car il s'agissait d'une recommandation que nous a faite l'an dernier la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada. J'aimerais avoir votre opinion à ce sujet.

M. Rémillard : Nous sommes membres de la FCFA. C'était effectivement une des recommandations qui avaient été faites dans un des rapports. À titre de membre de la FCFA, nous appuyons cette recommandation.

La question de la Loi sur les langues officielles soulève, depuis plusieurs années, toutes sortes de propositions réformes ou de modifications de la part de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada et d'autres organismes. On entend les mêmes propos au sujet du règlement et des pouvoirs du commissaire aux langues officielles.

Je pense qu'il faut une vue d'ensemble, car plusieurs facteurs sont à considérer. Il ne suffit pas de changer un élément, il faut une certaine cohérence en regard de la Loi sur les langues officielles. Il faut toujours considérer l'ensemble de cette loi et ses différentes composantes.

Votre question est très pointue. Il ne faut pas oublier de considérer tous les éléments de la Loi sur les langues officielles afin d'assurer leur cohérence. C'est un aspect qu'on ne doit pas négliger dans toute modification ou réforme.

Le sénateur Losier-Cool : J'aimerais parler un peu du Fonds d'appui en matière de langues officielles que vous avez mentionné dans votre présentation.

Pourriez-vous me donner un exemple concret de projet que ce Fonds d'appui permettra de mettre en place? Il peut s'agir d'un appui à ceux qui désirent faire carrière dans le domaine juridique. Ce Fonds d'appui peut-il servir à former plus de juristes dans les deux langues officielles?

M. Rémillard : Lorsqu'on parle de carrières dans le domaine juridique, on ne parle pas uniquement des carrières comme avocat ou avocate. Le terme est très large. On parle aussi du personnel de soutien, des greffiers et greffières, ainsi que des interprètes. On parle donc de l'ensemble des carrières au sein du système d'administration de la justice.

En tant que fédération, nous trouvons important d'augmenter la capacité du système d'administration de la justice. De ce fait, nous encourageons les carrières auprès de trois clientèles cibles

people who have gone through the immersion system as well as those we might call traditional francophones or from more traditional francophone communities. We are looking to increase their exposure to the field. The project was developed particularly in Ontario and has been growing. Moreover, a study is underway regarding the promotion of those occupations among the three target groups. The idea is to try to get young people interested in and excited about those occupations.

That is a way to ensure that our young people will find jobs. The project will also contribute to increasing access to justice in French. Increasing the capacity of the judicial system is a win-win situation for all, both at the provincial and federal levels.

The career promotion initiative is very positive.

Senator Losier-Cool: Would you define the support fund as a “positive measure”?

Mr. Rémillard: I believe that it contributes to the development, at all levels, of francophone and Acadian communities as well as the visibility of the francophonie.

Senator Losier-Cool: Did you consult with the universities as to whether they could provide more bilingual legal training?

Mr. Rémillard: Universities are always invited. An official meeting that brings together community stakeholders and jurist associations is held once a year. Universities also attend, including the Universities of Ottawa and Moncton as well as anglophone universities, such McGill.

We have discussions with them on issues related to the judicial system. There is no specific forum for bilateral discussions. Such discussions occur when jurist associations are based at or have contacts with those universities, and some jurists are also professors.

Senator Losier-Cool: In today’s universities, is it common practice to offer bilingual legal courses or courses for those who want to learn the legal profession in both official languages?

Mr. Rémillard: There are bilingual or French-language law faculties, such as those in Ottawa, Moncton and at McGill; and Weston, for example, had a French legal course. I also know that the University of Manitoba’s law faculty has shown an interest in offering courses in French. That is something that was unheard of 5, 10, 15 or 20 years ago.

We now have law professors who studied in immersion programs and who would like to teach courses in French, and law faculties are becoming increasingly interested. I cannot speak for all faculties, but that is an interest that is gaining ground at a number of universities.

Senator Rivard: I would like to come back to the issue of judicial appointments. Your opinion seems to deal with judges appointed at the federal level; in Quebec, that is the Superior

que nous identifions comme suit : les nouveaux arrivants francophones, les produits ou les gens issus de l’immersion, et aussi ceux qu’on peut appeler les francophones traditionnels ou issus des communautés francophones plus traditionnelles. On vise à les exposer davantage. Ce projet fut mis de l’avant notamment en Ontario et prend de l’ampleur. D’ailleurs, une étude est en cours à ce sujet pour voir comment encourager ces carrières auprès des trois clientèles identifiées. L’idée est d’essayer de mousser et d’intéresser les jeunes à considérer ces carrières.

Il s’agit d’une façon de s’assurer que nos jeunes se trouveront des emplois. Cet effort contribuera également à ouvrir l’accès à la justice en français. Tout le monde gagne à augmenter la capacité du système d’administration de la justice, tant au provincial qu’au fédéral.

Cette initiative sur la promotion des carrières est fort positive.

Le sénateur Losier-Cool : Pourriez-vous définir ce Fonds d’appui comme une « mesure positive »?

M. Rémillard : Je crois qu’il contribue, à tous les niveaux, à l’essor des communautés francophones et acadienne et au rayonnement de la francophonie.

Le sénateur Losier-Cool : Avez-vous procédé à des consultations avec les universités pour savoir s’ils peuvent offrir davantage de formations juridiques bilingues?

M. Rémillard : Les universités sont toujours invitées. Une rencontre officielle a lieu une fois par année à laquelle les gens des communautés sont invités et les associations de juristes s’y trouvent. Des universités, notamment celle d’Ottawa, de Moncton et les universités anglophones comme McGill sont également présentes.

Nous tenons avec ces gens des discussions par rapport à des enjeux dans le domaine de l’administration de la justice. Concernant des discussions bilatérales, il n’y a pas vraiment un forum spécifique pour cela. Cela se fait parce que les associations de juristes ont soit des points d’ancrage ou de contact avec ces universités et il y a des juristes qui chevauchent ces deux mondes.

Le sénateur Losier-Cool : Est-ce courant aujourd’hui, dans les universités, que soient donnés des cours de formation juridique bilingues ou bien des cours pour ceux qui veulent apprendre une formation juridique dans les deux langues officielles?

M. Rémillard : Il y a des facultés de droit bilingues ou en français comme à Ottawa, à Moncton et McGill; et à Weston, par exemple, il y avait un cours de français juridique. Je sais par ailleurs qu’il y a un intérêt de la faculté de droit de l’Université du Manitoba d’offrir des cours en français. Nous n’entendions pas parler de cela il y a 5, 10, 15 ou 20 ans.

Il y a maintenant des professeurs de droit ayant fait partie de programmes d’immersion qui aimeraient enseigner des cours en français et les facultés de droit commencent à être de plus en plus intéressées. Je ne peux pas parler pour l’ensemble des facultés, mais cet intérêt commence à faire son chemin dans plusieurs universités.

Le sénateur Rivard : Je voudrais revenir sur la question de la nomination des juges. Je crois comprendre que votre opinion porte sur les juges nommés au fédéral; au Québec c’est la Cour

Court, and in Ontario, the Ontario Court as well as the Appeals Court. You are suggesting that there be a sufficient number of bilingual judges.

We are fortunate today to have representatives at this table from four provinces: the majority from Quebec, and New Brunswick, Alberta and Manitoba. I believe that accused persons in those four provinces can demand to be heard in French.

Whether in Quebec for someone who wants access to a judge in English, or an accused person in Newfoundland and Labrador who would require the services of a Superior Court judge in French and whose demand could not be met, do you know of any province where it is so difficult to have access to a judge that an accused person cannot be heard in the official language of his or her choice?

Ms. Forest-Niesing: That has always been a serious problem, because there has long been a shortage of judges. Coming up with a solution to that problem is not an easy feat in the current context. Allow me to speak of the situation in Ontario.

Ontario has designated regions pursuant to the French Language Services Act. In those designated regions, it is expected that there be a sufficient number of judges. I can talk to you about my own professional experience. For example, in Sudbury, where I practised for almost 20 years in the private sector, we regularly faced obstacles, despite all the good will of those who participated in furthering the cause: clients, lawyers and all members of the judicial system.

As I said earlier, you need more than a single judge. And you need more than two, three or four judges to ensure that the system is operating effectively. As soon as the slightest problem arises, whether due to travel, leave or illness, that suddenly paralyzes the system because there is only a single judge who is able to hear a case. The problem is ongoing, but we would have solutions to recommend.

Senator Rivard: Regardless of the level, whether at the Ontario Court or the Quebec Superior Court, do you think that simultaneous interpretation is a reasonable option or should there be bilingual judges who can understand and express themselves clearly without that service?

I see you approving. I would now like to talk about the Supreme Court. There are nine judges on the Supreme Court and only one, at present, is a unilingual anglophone. I wonder whether the other eight judges can hear a case and understand everything without the need of the interpretation service, and thus have a sufficient understanding of the language to render a well-informed decision in the case, given all the legal terms? Some lawyers tell me that they sometimes would need a dictionary to properly understand, even in their own mother tongue.

What would you have to say about that?

Ms. Forest-Niesing: When I was the President of the AJEFO, we negotiated a memorandum of understanding with the Ontario Provincial Police in order to ensure French-language service.

supérieure et en Ontario il s'agit de la Cour de l'Ontario, ainsi que pour les cours d'appel. Vous proposez qu'il y ait un nombre suffisant de juges bilingues.

Nous avons la chance aujourd'hui, à cette table, qu'il y ait quatre provinces représentées : le Québec en majorité, le Nouveau-Brunswick, l'Alberta et le Manitoba. Je crois que, dans toutes ces provinces, un prévenu peut exiger et obtenir d'être entendu en français.

Que ce soit au Québec pour quelqu'un qui veut avoir accès à un juge en anglais ou si on parle d'un prévenu à Terre-Neuve-et-Labrador qui nécessiterait un juge en français à la Cour supérieure et qui ne peut pas l'obtenir, à votre connaissance y a-t-il des provinces où la difficulté est tellement grande pour avoir accès à un juge qu'un prévenu ne peut pas être entendu dans la langue officielle de son choix?

Mme Forest-Niesing : C'est toujours un problème aigu, parce que la pénurie de juges est un problème qui existe depuis très longtemps. Les solutions à ce problème ne sont pas tellement évidentes dans le contexte actuel. Je vous donne l'exemple de l'Ontario.

En Ontario, il y a des régions désignées en vertu de la Loi sur les services en français. Dans ces régions désignées, on s'attend à ce qu'il y ait un nombre suffisant de juges. Je peux vous parler de ma propre expérience professionnelle. Par exemple, à Sudbury en Ontario, où j'ai pratiqué pendant presque 20 ans en pratique privée, nous avons régulièrement des embûches, et cela malgré la bonne volonté de tous ceux qui participent à l'avancement d'une cause : le client, l'avocat et tous les membres de l'appareil judiciaire.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, il faut plus d'un juge. Et il en faut plus que deux, trois ou quatre pour prévoir et permettre que l'appareil fonctionne de façon efficace. Dès qu'il y a le moindre problème, que ce soit un déplacement, des vacances ou un congé de maladie, tout à coup nous sommes paralysés puisqu'il n'y a qu'un juge en mesure d'entendre une cause. Le problème persiste, mais nous aurions des solutions à proposer.

Le sénateur Rivard : À quelque niveau que ce soit : la Cour de l'Ontario ou la Cour supérieure du Québec, pensez-vous que la traduction simultanée est une option raisonnable ou doit-il y avoir des juges bilingues qui s'expriment clairement et qui peuvent comprendre sans traduction simultanée?

Je vous vois approuver. Je vous parle maintenant de la Cour suprême. Il y a neuf juges à la Cour suprême et seulement un, présentement, est unilingue anglophone. Je me pose des questions, à savoir si les huit autres juges peuvent entendre une cause et comprendre tout sans mettre l'oreillette, donc en ayant une connaissance suffisante de la langue pour rendre un jugement en toute connaissance de cause, avec tous les mots juridiques? Il y a même des avocats qui me disent qu'ils auraient peut-être besoin à l'occasion, dans leur langue maternelle, d'un dictionnaire pour bien comprendre.

Quelle est votre opinion à ce sujet?

Mme Forest-Niesing : Au moment où j'occupais la présidence de l'AJEFO, nous étions à négocier un protocole d'entente avec la Police provinciale de l'Ontario pour assurer un service en français.

I will share with you an example that might make you laugh a bit — it made me laugh — and cry at the same time. A call came in to a provincial police station from a woman who said in French:

Mon mari vient de prendre le bois avec sa carabine. Je suis très inquiète. Pourriez-vous envoyer quelqu'un? (My husband has gone into the woods with his rifle. I am very concerned. Could you send someone?)

That is how she said it. The person responsible for dispatching the police officer reported the incident in English as: "Armed theft of wood" — my husband has taken the wood with his rifle.

It gives you a bit of an idea of the direction my answer will take. There is a big difference between understanding French, French-Canadian, French from northern Ontario and French from Manitoba which is different from that in northern Ontario. Each region gives French its own flavour, if you will, and I would say that translation is very often not going to allow for the message to be well understood.

I would go further and say that more often than not, despite extraordinary talent and excellent translation capacity, sometimes one can lose the meaning of an entire sentence, therefore the meaning of the testimony and that can have a result on the litigation.

Senator Rivard: Based on your comment, you are demonstrating practically beyond a reasonable doubt how difficult it will be for us to find nine perfectly bilingual competent justices to sit on the Supreme Court. It is quite a challenge that awaits us.

Ms. Forest-Niesing: Yes, I agree. It is a challenge. But I would not agree with a number of opinions recently expressed in the headlines saying that it is impossible to do. It is not impossible because trials have taken place in French in the western provinces, entirely in French, without the assistance of interpreters.

And if this is possible in the western provinces, when we know how much more of a challenge it is, for Canada and the Supreme Court, this should not be an impediment.

[English]

Senator Seidman: Thank you very much for coming this evening.

In speaking about the shortcomings you see in the process of appointing judges to the federal judiciary, you responded to a question about the need for bilingual judges on the Supreme Court. I believe we touched on that just now as well.

You spoke about the translation services available at the Supreme Court. Are you aware of any complaints from lawyers or justices of the court about the quality of the translation services?

[Translation]

Mr. Rémillard: I can answer. There certainly has been testimony here, perhaps before other committees, where there have been gaps.

Je vais vous relater un exemple qui va peut-être vous faire rire un peu — ça m'a fait rire — et pleurer en même temps. Il y a eu un appel au commissariat de la police provinciale de la part d'une dame qui a dit en français :

Mon mari vient de prendre le bois avec sa carabine. Je suis très inquiète. Pourriez-vous envoyer quelqu'un?

Elle l'a dit de cette façon. La personne qui était responsable d'envoyer le policier a rapporté l'incident en anglais : « Armed theft of wood » — mon mari a pris le bois avec sa carabine.

Cela vous donne une petite idée du sens que va prendre la réponse. Il y a une très grande différence entre comprendre le français, le canadien-français, le français du nord de l'Ontario et le français du Manitoba qui est différent de celui du nord de l'Ontario. Chaque région donne une saveur différente à la langue et, pour bien comprendre, je crois qu'une traduction est très souvent insuffisante.

Je vais aller plus loin en parlant de la traduction pour vous expliquer que, trop souvent, malgré des talents extraordinaires et une capacité excellente en traduction, on perd parfois le sens de la phrase au complet, donc le sens du témoignage, et cela affecte le résultat d'un contentieux.

Le sénateur Rivard : Selon votre commentaire, vous démontrez quasiment hors de tout doute la grande difficulté que nous aurons à trouver neuf juges compétents et parfaitement bilingues pour la Cour suprême. C'est tout un défi qui nous guette.

Mme Forest-Niesing : Oui, je suis d'accord; c'est un défi. Mais je ne suis pas d'accord avec plusieurs opinions exprimées récemment dans les manchettes disant que c'est impossible. Cela ne l'est pas puisque des procès en français dans les provinces de l'Ouest ont déjà lieu et qu'ils se déroulent uniquement en français, sans l'aide d'interprètes.

Et si c'est possible dans les provinces de l'Ouest, sachant que le défi est le plus grand, pour le Canada et pour le tribunal principal, il ne faudrait pas que ce soit une embûche.

[Traduction]

Le sénateur Seidman : Merci beaucoup d'être ici ce soir.

En réponse à une question concernant le manque de juges bilingues à la Cour suprême, vous avez parlé des lacunes que vous avez détectées dans le processus de nomination des juges à la magistrature fédérale. Je pense qu'on vient tout juste d'en parler aussi.

Vous avez parlé des services de traduction offerts à la Cour suprême. Êtes-vous au courant de plaintes formulées par des avocats ou des juges de la cour au sujet de la qualité des services de traduction?

[Français]

M. Rémillard : Je peux répondre. Il y a certainement déjà eu des témoignages ici, sinon devant d'autres comités, où il y a eu des lacunes.

What I hear, not necessarily from those who have appeared, but I can tell you that before other courts, at the Court of Queen's Bench or elsewhere, almost all lawyers, when they refer to interpretation, would tell you that they would prefer not to use it because there is always something lost in translation. There are nuances, it is less flowing, less comfortable, there is this feeling of discomfort.

I think Ms. Forest-Niesing also mentioned that in some cases, one would like to bring nuances to what is heard, as to the accuracy of what we are doing, saying or representing.

There is always going to be some loss in interpretation, even if it is the best possible interpretation. But there are nuances. Each language has its own genius, its own expressions. When you take a concept in one language and try to transpose it into another, there are subtler points that will be lost, that is inevitable.

Ms. Forest-Niesing: I would add one final detail. If we had bilingual justices on the Supreme Court, it would obviate the need for translation. In the current context where translation is essential, I am not convinced it is the best use of resources.

[English]

Senator Seidman: I understand what you are saying, and I do not want to negate it in any way. However, my question really is very specific, and that is: Have you heard of any complaints about the translation services from a justice of the court or a lawyer who would be depending on those translation services?

[Translation]

Mr. Rémillard: Aside from the complaint we heard from Mr. Michel Doucette when he appeared before us, I have never heard that said by anyone else. But we have to realize that when it comes to our numbers here in the federation, there are indeed some lawyers who will be appearing before the Supreme Court of Canada, but not the vast majority.

Ms. Forest-Niesing: I for my part am not aware of any complaint as to the quality of translation at the Supreme Court.

Senator De Bané: Concerning the Official Languages Support Program announced by the government two years ago, former Justice Bastarache of the Supreme Court said that he did not see how the program could be useful if its purpose was to use mediation to interpret a law or test its constitutional validity, and that the focus should instead be on the implementation of the law.

He stated that he saw a fundamental contradiction in the new program. He added:

How can you negotiate the scope or the existence of a right and the constitutionality of a law? That to me seems to be an impossible task.

Ce que j'entends, c'est que ce n'est pas nécessairement des gens qui ont comparu, mais je peux vous dire que devant d'autres tribunaux, que ce soit au niveau de la Cour du Banc de la Reine ou ailleurs, presque tous les avocats, lorsqu'ils parlent de services d'interprétation, vous disent qu'ils préfèrent ne pas utiliser d'interprétation, parce qu'il y a toujours quelque chose de perdu dans l'interprétation. Il y a des nuances, une fluidité perdue, on n'est pas aussi confortable, on ressent justement cette gêne.

Je pense que M^e Forest-Niesing a aussi mentionné que dans certains cas, il y a des nuances à apporter à ce que l'on entend, sur l'exactitude de ce qu'on est en train de faire, dire ou de représenter.

Il y a toujours une perte d'un côté de l'interprétation, même si c'est la meilleure interprétation possible. Mais il y a des nuances. Chaque langue a son génie propre, sa façon de s'exprimer. Quand on prend un concept dans une langue et qu'on essaye de le transposer dans une autre langue, il y a des nuances qui vont nous échapper, c'est inévitable.

Mme Forest-Niesing : J'ajouterais à cela un dernier détail. Si nous avions, à la Cour suprême, des juges bilingues, cela éliminerait le besoin de se fier à une traduction. Dans le contexte actuel où la traduction est essentielle, je ne suis pas convaincue que c'est la meilleure utilisation des ressources.

[Traduction]

Le sénateur Seidman : Je comprends ce que vous dites, et je ne veux nullement vous contredire. Toutefois, ma question est vraiment très précise : avez-vous entendu des plaintes concernant les services de traduction, formulées par un juge de la cour ou un avocat, qui dépendrait de ces services de traduction?

[Français]

M. Rémillard : À part la plainte qu'on avait entendue de M^e Michel Doucette lors d'une comparution, je n'ai jamais entendu personne dire ça. Mais il faut réaliser qu'en ce qui concerne notre effectif à la fédération, il y a des avocats qui vont comparaître devant la Cour suprême du Canada, mais ce n'est pas la vaste majorité.

Mme Forest-Niesing : Pour ma part, je ne connais aucun cas de plainte concernant la qualité de la traduction à la Cour suprême.

Le sénateur De Bané : Au sujet de ce programme d'appui aux droits linguistiques annoncé par le gouvernement il y a deux ans, l'ancien juge Bastarache de la Cour suprême a dit qu'il ne voyait pas comment ce programme pouvait être utile s'il a pour objet de se servir de médiation pour interpréter une loi, tester sa validité constitutionnelle, et qu'il faut davantage s'intéresser à la mise en œuvre de la loi.

Il a dit qu'il voyait une contradiction fondamentale dans le nouveau programme. Il a ajouté :

Comment voulez-vous négocier l'étendue ou l'existence d'un droit ou la constitutionnalité d'une loi? Cette tâche me paraît impossible.

Mediation can be offered when legislation is implemented or applied. If there is no discussion about the implementation of the law and no agreement as to how it should be applied, why are mediation and discussion imposed? What will there be to discuss? What do you think of this analysis of the former Supreme Court justice?

Ms. Forest-Niesing: It is clear that for cases that involve only the analysis of the implementation, mediation could work to an extent. However, as concerns cases where there is a fundamental disagreement on the interpretation of the act itself or the constitutionality, I agree that mediation could not always be used, that it would not necessarily be the best way of achieving satisfactory results.

For such cases, I realize that the support program, despite its obligation to use mediation first, does not mean that we must remain seated at the negotiating table if there is a dispute that is impossible to settle. And after having done an overview and an initial analysis, we would quickly go on to the next step.

Senator De Bané: As a member of the Fédération des associations de juristes d'expression française de common law, do you have an opinion on the missing elements of Part VII that prevent it from being fully effective? Have you studied that?

Ms. Forest-Niesing: We have not announced a position on that, but I would have no hesitation telling you that the consultation process is vital to success and for implementation.

Senator De Bané: So the consultation process you currently have with Canadian Heritage and Justice Canada is not satisfactory?

Ms. Forest-Niesing: That is not at all what I said. We have an excellent consultation mechanism with Justice Canada. Other consultations would certainly be useful should we undertake other measures. It is better to ask the question and carry out consultations before taking action to ensure that language rights are complied with, and to become familiar with the issue in advance.

Senator De Bané: Excellent. Mr. Rémillard, would you like to add to what the president has said?

Mr. Rémillard: Yes. There are two roles the federation can play. In a sense, we are responsible for the justice sector. Providing a legal opinion on Part VII is not part of our mandate. Our principal mandate is to take the lead on the justice file, and we work in close collaboration with the FCFA, because, of course, we have a certain expertise.

So it is not really the mandate of the Fédération des associations de juristes; our mandate is the justice sector. We work a great deal with Justice Canada, I would say, rather like one works on immigration or health. Our relationship with Justice Canada is very good.

La médiation peut se faire sur la mise en œuvre de la loi. Si l'on ne parle pas de la mise en œuvre du droit et qu'on ne s'entend pas sur la façon de l'appliquer, pourquoi impose-t-on la médiation et la discussion? De quoi va-t-on discuter? Qu'est-ce que vous pensez de cette analyse de l'ancien juge de la Cour suprême?

Mme Forest-Niesing : C'est clair que pour les causes où il ne s'agit que d'une analyse de mise en œuvre, la médiation pourrait avoir un certain succès. Par contre, je suis d'accord, en ce qui concerne les causes où l'on est fondamentalement en désaccord sur l'interprétation de la loi même, ou du droit constitutionnel en question, que la médiation ne pourrait possiblement pas s'appliquer, ne pourrait pas être le meilleur moyen d'en arriver à un résultat satisfaisant.

Pour ces causes, je comprends que le programme d'appui, malgré qu'il impose l'obligation de passer par la médiation d'abord, n'impose pas qu'on reste assis à la table à se regarder dans le blanc des yeux si on a un différend impossible à régler. Et après avoir fait un survol et une analyse initiale, on ne tarderait pas à passer à l'étape suivante.

Le sénateur De Bané : En tant que membre de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law, avez-vous une opinion sur les éléments manquants à la partie VII afin qu'elle donne son plein effet? Est-ce que vous avez étudié cela?

Mme Forest-Niesing : On ne s'est pas prononcé là-dessus, mais je n'aurais aucune hésitation à vous dire que le processus de consultation est essentiel au succès et à la mise en œuvre.

Le sénateur De Bané : Le processus de consultation que vous avez actuellement avec Patrimoine canadien et Justice Canada n'est pas satisfaisant?

Mme Forest-Niesing : Ce n'est pas du tout ce que je dis. Nous avons un excellent mécanisme de consultation avec Justice Canada. D'autres consultations seraient certainement utiles dès qu'il s'agit d'entreprendre d'autres mesures. Il est mieux de poser la question et de consulter avant l'exécution d'un tel geste afin de ne pas brimer les droits linguistiques et d'en prendre connaissance à l'avance.

Le sénateur De Bané : Excellent. Maître Rémillard, aimeriez-vous ajouter à ce que la présidente a dit?

M. Rémillard : Oui. À la fédération, on a deux rôles possibles. D'une certaine façon, on est un peu les meneurs du dossier du secteur de la justice. Il n'est pas de notre mandat de donner notre avis juridique par rapport à la partie VII. Notre mandat principal est plutôt de mener le secteur de la justice, et on travaille en étroite collaboration avec la FCFA, évidemment parce qu'on a une spécialisation, une expertise.

Ce n'est pas foncièrement le mandat de la Fédération des associations de juristes, c'est vraiment le secteur de la justice. On travaille beaucoup avec Justice Canada, je dirais, un peu comme on peut travailler dans le secteur de l'immigration, un peu comme on peut travailler dans le secteur de la santé. Notre relation avec Justice Canada est très bonne.

Annual consultations are organized on an official basis, but I would say that that is only one part of the relationship. I would say that our contacts are much more regular and informal. We have ongoing dialogue. It is not just one meeting per year and that is it. I think that we are very lucky. They also help us gain access to other departments and institutions. We benefit from a great deal of openness on their part. We spoke about immigration earlier. There are also careers in the justice field in the entire area of new arrivals. We are currently working on a project, which is being co-funded by Justice Canada and Citizenship and Immigration Canada, on promoting these careers and focusing on new arrivals. This is an example of a very interesting initiative where Justice Canada is acting as a facilitator and helping us open doors.

Senator De Bané: I am very happy to hear these extremely positive comments. What else can we improve? Are there things that could be done better in future? Have you brought certain situations to the attention of the Commissioner of Official Languages? Are there other departments, contrary to Justice Canada, where things are not going as well?

The committee is seeking to determine how Part VII could be even more effective. Should certain departments model themselves on Justice Canada and improve their collaboration? This is really the rationale behind our committee, that is, to ensure that there is substantive equality for francophones and anglophones in this country who live in minority communities.

Now is the time to tell us what you talk about when you are among yourselves, for example things that need to be done. Now is the time to speak out in front of all my colleagues so that we can reflect on all of this.

Mr. Rémillard: I believe we already brought up the problems with the RCMP. At the provincial level, round tables have been set up over the past few years, in Manitoba and then in Saskatchewan and Nova Scotia. At the national level, it seems to be much more difficult to make progress with the RCMP. Some attempts have been made, but have mostly come to nothing. It does not look very promising. I do not know whether we will achieve results. This dissatisfaction has been expressed to us by the communities.

Senator De Bané: I can assure you that the RCMP Commissioner, Mr. William Elliot, is very aware of these issues. Which concrete measures would you like to see him look at? I am sure that he will do so with a great deal of openness and transparency. You can be sure of that. Mr. Elliot is very sensitive to this. He speaks French. I know him personally and I can tell you that he will certainly be very open. So tell us what you are lacking and I am sure that you will find that he is a good listener.

Ms. Forest-Niesing: I am very pleased with what you are telling us. I would say that a good starting point would be the creation of a round table at the national level between the RCMP and the francophone and Acadian communities. This round table could

Des consultations annuelles sont organisées officiellement, mais je dirais qu'il ne s'agit que d'une partie de la relation. Les relations sont beaucoup plus régulières et officieuses, si l'on veut. Nous avons un dialogue continu. Il ne s'agit pas d'une réunion par année, puis c'est fini. Je pense qu'on est très chanceux. Ils nous aident aussi à ouvrir des portes auprès d'autres ministères, d'autres institutions. Nous bénéficions d'une belle ouverture de leur part. On parlait tantôt de toute la question de l'immigration, il y a les carrières en justice, par exemple, il y a le volet des nouveaux arrivants. Nous travaillons sur un projet actuellement, soutenu par un financement conjoint de Justice Canada et de Citoyenneté et Immigration Canada, sur la promotion de carrière et le volet des nouveaux arrivants. Voilà donc un exemple d'initiative très intéressante où Justice Canada tient un rôle de facilitateur qui nous permet d'ouvrir des portes.

Le sénateur De Bané : Je suis très heureux d'entendre ces commentaires extrêmement positifs. D'autre part, qu'est-ce qu'on peut améliorer? Y a-t-il des choses qui pourraient être mieux faites à l'avenir? Avez-vous porté certaines situations à l'attention du commissaire aux langues officielles? Est-ce que des ministères, contrairement à Justice Canada, laissent à désirer?

Le comité tente de voir comment la partie VII pourrait être encore plus effective. Certains ministères devraient-ils prendre exemple sur Justice Canada et améliorer leur collaboration? Voilà au fond la raison d'être de notre comité, faire en sorte qu'il y ait une égalité réelle pour les francophones et les anglophones de ce pays qui sont en situation minoritaire.

C'est le temps de nous dire ce que vous exprimez quand vous êtes entre vous, les choses qui devraient être faites. C'est le temps de le dire devant tous mes collègues pour qu'on puisse réfléchir à tout cela.

M. Rémillard : Je pense qu'on a soulevé les lacunes avec la GRC. Au provincial, des tables de concertation ont été mises sur pied depuis quelques années, au Manitoba et ensuite en Saskatchewan et en Nouvelle-Écosse. À l'échelle nationale, l'avancée semble être beaucoup plus difficile avec la GRC. Quelques tentatives ont été faites, mais cela n'a pas été vraiment fructueux. Ce n'est pas très prometteur, je ne sais pas si on aura des résultats. Ce sont les communautés qui nous ont exprimé cette insatisfaction.

Le sénateur De Bané : Je peux vous assurer que le commissaire de la GRC, M. William Elliot, est très sensibilisé à ces questions. Quelles mesures concrètes aimeriez-vous le voir étudier? Je suis certain qu'il va le faire avec énormément d'ouverture et d'esprit d'accueil. Soyez-en sûr! M. Elliot est très sensible à tout cela. Il parle français. Je le connais personnellement et je peux vous dire qu'il serait certainement très ouvert. Donc, faites-nous savoir ce qui vous manque et je suis sûr que vous allez trouver chez lui une oreille attentive.

Mme Forest-Niesing : Je suis très heureuse et je me réjouis de ce que vous nous indiquez. Je vous dirais que le point de départ serait justement la création d'une table de concertation à l'échelle nationale entre la GRC et les communautés francophones et

then, more specifically, identify shortcomings and try to find appropriate solutions.

Senator De Bané: I will bring your testimony to his attention. As you know, he is himself a legal expert, a lawyer. I am sure that he will study this with a great deal of attention.

Senator Losier-Cool: A supplementary question: aside from the RCMP, have you identified legal areas or professions — whether clerks or bailiffs — where language problems are more widespread? Are there certain professions in the area of justice where these problems are more frequent?

Mr. Rémillard: Yes. Besides, a study seems to show that this problem occurs more frequently with support staff, and with the administrative apparatus of the judiciary branch: probation officers, clerks, especially in the Canadian west where it is perhaps even more serious, and also in certain cases, in other provinces. There seems to be a definite trend in this sense.

With regard to the bilingualism of lawyers, there is some relevance regarding the Supreme Court of Canada. We are going through vast demographic changes and we are constantly evolving. This is becoming more and more evident. Let me give you the example of Manitoba where four or five professors in the faculty of law of the University of Manitoba are bilingual. Increasingly, the number of bilingual members — especially in Ontario and in the west — is growing, thanks to, among other things, the immersion system. A good number of our chairs of associations of lawyers are products of the immersion courses. We can say that this applies to the system as a whole. Let us note that things have nonetheless evolved over the years. The results of immersion take some time to show up, but they are increasingly visible in our justice system as a whole. With regard to support staff, there seem to be more problems to solve and we should focus more on this sector.

Senator Losier-Cool: Next September, we will visit Quebec anglophones about the issue of the Official Languages Act. Is there an association in Quebec that is comparable to yours and that we could meet? I understand that you are an organization of the FCFA. Is there an English network in Quebec?

Mr. Rémillard: There is no equivalent. There is no association of francophone lawyers in Quebec. There are a few associations, but it is not the same group and not the same environment. Regarding the entire issue of justice, in general, when we meet with our colleagues in Quebec, we are told that we are structured in a very different way. We do not operate in the same manner. In Quebec, there is no equivalent to the lawyers' associations in other provinces.

Senator Losier-Cool: Thank you.

The Chair: Thank you. Before continuing with the second round of questions, I would like to go a bit further in defining the concept of “positive measures” with both of you. I understand that you are not responsible for defining for other departments what a concept or a positive measure is, but I am sure that you

acadienne. Cette table de concertation pourrait ensuite, de façon plus précise, identifier les lacunes et tenter d'apporter les solutions appropriées.

Le sénateur De Bané : Je porterai votre témoignage à son attention. Comme vous le savez, il est lui-même un juriste, un avocat. Je suis sûr qu'il va étudier cela avec grande attention.

Le sénateur Losier-Cool : Une question supplémentaire : Sans parler de la GRC, avez-vous identifié des secteurs ou des métiers judiciaires — que ce soit les greffiers ou les huissiers — où les lacunes linguistiques sont plus évidentes? Y a-t-il des métiers de la justice qui présentent plus de lacunes?

M. Rémillard : Oui. D'ailleurs, une analyse semble indiquer que ce problème se concentre davantage autour du personnel de soutien, de l'appareil judiciaire administratif : les agents de probation, les greffiers et greffières, surtout dans l'Ouest canadien où c'est peut-être encore plus sérieux, et dans certains cas aussi dans d'autres provinces. Cela semble être la tendance lourde, si l'on veut.

Au niveau du bilinguisme des avocats et avocates, c'est la pertinence par rapport à la Cour suprême du Canada. Nous observons des changements démographiques importants et en constante évolution. On le voit de plus en plus. Je vous donnais l'exemple du Manitoba où quatre ou cinq professeurs à la faculté de droit de l'Université du Manitoba sont bilingues. De plus en plus, le nombre de membres bilingues — surtout en Ontario et dans l'Ouest — augmente grâce, entre autres, au système d'immersion. Plusieurs de nos présidents et présidentes des associations de juristes sont des produits de l'immersion. Nous notons cela dans l'ensemble du système. Nous remarquons quand même une évolution depuis de nombreuses années. Les résultats de l'immersion demandent un peu de temps, mais on le constate de plus en plus dans l'ensemble du système de l'administration de la justice. Au niveau du personnel de soutien, il semble y avoir davantage de lacunes et il faudrait se concentrer davantage sur ce secteur.

Le sénateur Losier-Cool : Au mois de septembre, nous allons visiter les anglophones du Québec sur la question de la Loi sur les langues officielles. Existe-t-il une association comparable à la vôtre au Québec que nous pourrions rencontrer? Je comprends que vous êtes un organisme de la FCFA. Au Québec, y a-t-il un réseau anglais?

M. Rémillard : Il n'y a rien d'équivalent. Il n'y a pas d'association de juristes d'expression française au Québec. Il existe quelques associations, mais il ne s'agit pas du même regroupement, du même milieu associatif. Toute la question de la justice, généralement, lorsqu'on rencontre nos collègues du Québec, on nous dit que nous sommes structurés de façon très différente. Nous ne fonctionnons pas de la même façon. Il n'existe pas d'équivalent aux associations de juristes au niveau du Québec.

Le sénateur Losier-Cool : Merci.

La présidente : Merci. Avant de procéder au deuxième tour de questions, j'aimerais pousser un peu plus loin le concept et la définition de « mesures positives » avec vous deux. Je comprends que ce n'est pas dans vos responsabilités de définir pour les autres ministères ce qu'est un concept, une « mesure positive », mais je

have discussed this matter at some point in time. As the committee studies Part VII, it is realizing more and more that the different departments have the political will to implement “positive measures”, but their fundamental question is: What does this mean and how can we go about getting it done?

Let me ask you, unofficially, how you would define “positive measures”?

Ms. Forest-Niesing: The first thing that comes to mind when one hears the term “positive measures”, is that it must be something beneficial, that it must have some positive fallout for the francophone communities. The term “measure” implies that we must act, that we must be proactive and innovative.

Besides, as you know very well, no one has agreed on the definition, according to the testimony that you have heard and given the fact that the courts have never had to make a finding about this issue. As I said, a measure must be something innovative, proactive and beneficial.

The Chair: Your answer is very good, Ms. Forest-Niesing.

Mr. Rémillard, have you anything to add?

Mr. Rémillard: The definition of a positive measure is somewhat like Jello, it is difficult to grasp. We know what it is, but it is difficult to grasp. We know that positive measures exist almost intuitively.

For example, consultations were held with Justice Canada and other departments on the issue of crime prevention. We must note that this initiative came from the department. They really called together representatives from different departments to discuss the issue of crime prevention.

The Minister of Public Safety was invited as was the RCMP and last October an entire day was spent discussing the issue of crime prevention. Honestly, this is something fairly new in our communities. Crime prevention may not be on our radar screen because we have historically focused on other sectors.

When I came out of this meeting, I could see the potential of the idea of crime prevention, especially in light of the vast demographic changes that are expected in the future and that have already begun in some communities. We must take up new positions and a new way of thinking.

In this case, the Department of Justice really took the initiative when it consulted community stakeholders and various departments. I believe that this led us to begin to change our way of thinking. In itself, I think that this is a positive measure.

To my knowledge, a few projects arose from this initiative, which will help us to make some progress with this file over the coming years. This is an example and it might be easier to give more concrete examples than to come up with definitions that are sometimes very difficult to give.

suis sûre que vous avez tenu à un moment donné des discussions à cet effet. Le comité se rend compte, en effectuant son étude de la partie VII, que justement les divers ministères ont une volonté d’acquérir des « mesures positives », mais la question qu’ils se posent, c’est : Qu’est-ce que cela veut dire et de quelle façon pouvons-nous le faire?

Si je m’adressais à vous, non officiellement, dans votre esprit, qu’est-ce qu’un concept de « mesures positive »?

Me Forest-Niesing : La première chose qui vient à l’esprit d’une personne qui entend le terme « mesure positive », c’est qu’il faut que ce soit bénéfique, que cela ait une retombée positive pour les communautés francophones. Le terme « mesure » sous-entend qu’il faut agir, être proactif et innover.

À part ça, comme vous le savez très bien, personne ne s’entend sur la définition, d’après les témoignages que vous avez reçus et d’après le fait que le tribunal n’ait jamais eu à trancher la question. Comme je l’indiquais, effectivement il faut que ce soit innovateur, proactif et bénéfique.

La présidente : C’est une très bonne réponse, madame Forest-Niesing.

Maître Rémillard, voulez-vous ajouter quelque chose?

Me Rémillard : La définition d’une « mesure positive », c’est un peu comme du Jello; c’est difficile à cerner. On sait ce que c’est, mais c’est difficile à cerner. Presque intuitivement on sait qu’il y a des « mesures positives ».

Par exemple, il y a eu des consultations avec Justice Canada et d’autres ministères sur la question de la prévention du crime. Il faut dire que c’est une initiative qui est venue du ministère. On a vraiment convoqué des représentants des différents ministères sur la question de la prévention du crime.

On a invité le ministère de la Sécurité publique ainsi que la GRC et on a parlé pendant une journée complète au mois d’octobre dernier de la question de la prévention du crime. Honnêtement, cela représente quelque chose d’assez nouveau pour les communautés. La prévention du crime n’est peut-être pas sur notre écran parce qu’historiquement on s’est concentrés sur d’autres domaines.

Lorsque je suis sorti de cette rencontre, je voyais le potentiel que toute l’idée de prévention du crime, surtout à la lumière des changements démographiques importants qui s’en viennent et qu’on constate déjà dans plusieurs communautés. Il faut se positionner, il faut penser autrement.

Et dans ce cas, le ministère de la Justice a vraiment pris les devants en consultant les intervenants communautaires et différents ministères. Je crois que cela nous a poussés à commencer à réfléchir différemment. Et en soi, je pense que c’est une « mesure positive ».

À ma connaissance, quelques projets ont découlé de cette initiative et cela va nous permettre d’avancer à l’intérieur de ce dossier au cours des prochaines années. C’est un exemple et il est peut-être plus facile de donner des exemples plus concrets que d’arriver avec des définitions plus difficiles à donner.

Senator De Bané: A supplementary question. To what extent does the expression “positive measure” refer to what I would call the real dimension of things?

Of course we have a formal aspect whereby everyone is free to speak about any subject. These are formal rights. And through positive measures, we can refer to the real side of things. Everyone has freedom of speech, but between formal freedom, formal rights and real rights, I think that the term “positive measure” introduces a dimension of living reality that goes beyond mere formal rights.

What can be done to make these rights a living reality in a given environment? This has to do with the reality of things rather than with their formal aspects. What Carl Marx contributed long after the French Revolution was very beautiful: freedom, equality, brotherhood. But these things are all merely formal rights. What about the real side of things? How can this formal right translate into a living reality? This would be more or less my train of thought.

Ms. Forest-Niesing: Earlier, I said that this was done through consultation. A “positive measure” does not necessarily have to involve moving mountains. It includes everything that aims at raising awareness on the one hand, and on receiving information that can really help you take the pulse of the situation and become familiar with the realities at the grassroots of the community. I think that this is a consultation, a real dialogue, it is an exchange regarding our needs that can eventually raise awareness.

We hear about career projects in the justice sector, but each time a consultation is held about this subject, the awareness of a part of the community is raised. And if we only raise the awareness of two or three communities that were previously unaware of their language rights, we have made some headway. I would say that in this case this is a “positive measure”.

Senator De Bané: Thank you very much.

Senator Champagne: Ms. Forest-Niesing, in your paragraph on the process for the appointment of judges to the federal judiciary, you have opened a Pandora’s Box. As you know we are currently studying a bill which would require that judges appointed to the Supreme Court be bilingual to such an extent that they do not need interpretation services.

That said, you told us that as a lawyer you sometimes had some difficulty finding one bilingual judge. You are asking that the required number of bilingual judges be established for each province and each region.

When you were asked whether it would be impossible to find bilingual judges, you said “No, but it will not necessarily be easy.” When I look at this bill, I always want to add an amendment. I get the feeling that we are starting by building the roof rather than the foundation.

I think that it is at the lower court level like the appeal courts that we must require and encourage bilingualism. People will become judges and it will not even be a problem any more to

Le sénateur De Bané : Une question supplémentaire. Dans quelle mesure le mot « mesure positive » ne réfère-t-il pas à ce que j’appellerais la dimension réelle des choses?

Nous avons évidemment l’aspect formel qui dit que toute personne possède la liberté de parole de ceci et de cela. Ce sont des droits formels. Et par « mesure positive », on peut faire référence à l’aspect réel des choses. Tout le monde possède la liberté de parole, mais entre la liberté formelle, le droit formel et le droit réel, il me semble que le terme « mesure positive » apporte la dimension de la réalité vivante et non seulement les droits formels.

Que peut-on faire pour que ce droit soit une réalité vivante dans un milieu donné? C’est l’aspect réel des choses par rapport à l’aspect formel. Ce que Carl Marx a apporté, longtemps après la Révolution française, c’est très beau : liberté, égalité, fraternité. Mais tout cela se trouve au niveau des droits formels. Qu’en est-il du côté réel des choses? Comment traduire ce droit formel afin qu’il soit une réalité vivante? Je pense que c’est la piste de réflexion que je laisse.

Mme Forest-Niesing : Tantôt je disais que cela se faisait par la consultation. Une « mesure positive » ne passe pas nécessairement par le déménagement d’une montagne. C’est tout ce qui vise à sensibiliser, d’une part, et à recevoir de l’information qui permettra vraiment de prendre le pouls et de bien connaître la réalité à la base communautaire. Je crois que c’est une consultation, un réel dialogue, un échange sur les besoins qui peut mener à la sensibilisation.

On parle de projets de carrière dans le domaine de la justice, mais chaque fois qu’il y a une consultation sur le sujet, une composante de la communauté est sensibilisée. Et si on ne sensibilise que deux ou trois communautés qui n’étaient pas préalablement conscientes de leurs droits linguistiques, on a fait un travail. J’interpréterais cela comme étant une « mesure positive ».

Le sénateur De Bané : Merci beaucoup.

Le sénateur Champagne : Mme Forest-Niesing, avec votre paragraphe traitant du processus de nomination des juges à la magistrature fédérale, vous avez ouvert une belle boîte de Pandore. Comme vous le savez, nous sommes présentement à étudier un projet de loi qui voudrait qu’un juge nommé à la Cour suprême soit bilingue à un point tel qu’il n’ait pas besoin des services d’un interprète.

Par contre, vous nous avez dit qu’en tant qu’avocate vous aviez parfois de la difficulté à trouver un juge bilingue. Vous demandez que le nombre nécessaire de juges bilingues soit établi pour chaque province et pour chaque région.

Lorsqu’on vous a demandé s’il allait être impossible de trouver des juges bilingues, vous avez dit : « Non, mais ce ne sera pas nécessairement facile. » Quand j’examine ce projet de loi, je veux toujours y proposer un amendement. Je me dis qu’on commence par le toit alors que c’est par le bas qu’il faut commencer.

Je crois que c’est dans les petits tribunaux comme les cours d’appel qu’il faut exiger et encourager le bilinguisme. Des gens accéderont à la profession de juge et ce ne sera même plus un

require that our Supreme Court justices be bilingual. I am thinking that perhaps this is what we need to do with this bill. That is how I see things.

As a francophone, of course I am not opposed to the appointment of bilingual judges to the Supreme Court, but I have the impression that we are not doing things in the right order. We are putting the cart before the horse. Let's start with our lower court judges, require bilingualism from them and when they reach the judiciary, it will be absolutely commonplace.

In my opinion, this bill is way ahead of its time. It should be amended and applied to lower courts. Do you think what I have to suggest is an intelligent solution?

Ms. Forest-Niesing: Your reasoning is quite intelligent, certainly. In an ideal world, everything would be done at once. I absolutely agree on the fact that we must address the problem of the shortage of judges at all levels within the federal appointment process. It is clear and it is a problem that will not vanish and may contribute to the process you set out.

That said, my concern is that in a country where there is an Official Languages Act, if the highest court in the land is unable to hear a case in one official language or the other without the help of interpretation, aside from all the other problems we have discussed, the issue of having a good understanding of the language, understanding the culture around that language, the issues of meaning and mistranslation, what kind of example are we setting? If I look into the future, assuming this bill is passed and it becomes a requirement, any young jurist aspiring to the highest court in the land will know that it is wise to learn both official languages in order to be considered a candidate.

There is also the fact that when it comes to the francophone population, the definition of a francophone is changing and evolving. There is a broader francophonie, it includes more than the traditional francophones that we know, we now have French-speaking immigrants, people born in exogamous families and immersion graduates.

Currently, people who want to be considered for positions within federal institutions, for the most part, learn French to improve their chances of being selected, knowing that it is an asset which will certainly be beneficial to them.

Senator Champagne: And you have no concerns about the fact that eventually linguistic competence will trump legal competence?

Ms. Forest-Niesing: It is an argument raised by a number of people who oppose this bill and something which I have a great deal of difficulty with. First of all as I stated, when we select candidates to fill positions on the Supreme Court bench, we are choosing among a list of highly qualified individuals.

problème de demander à nos juges à la Cour suprême d'être bilingues. Je me dis que c'est peut-être ce qu'il faut faire avec ce projet de loi. C'est ma façon de le voir.

En tant que francophone, évidemment je ne suis pas contre la nomination de juges bilingues à la Cour suprême, mais je n'ai pas l'impression qu'on commence par le bon bout. On met la charrue avant les bœufs. Allons-y avec nos avocats des cours inférieures, exigeons d'eux le bilinguisme et lorsqu'ils accèderont à la magistrature, ce sera la chose la plus normale du monde.

À mon avis, ce projet de loi est bien en avant de son temps. Il faudrait l'amender et demander qu'il s'applique à des tribunaux inférieurs. D'après vous, est-ce que je propose quelque chose d'intelligent?

Mme Forest-Niesing : Votre raisonnement est très intelligent, certainement. Dans un monde idéal, tout se ferait en même temps. Je suis tout à fait d'accord sur le fait qu'il faut s'attaquer au problème de la pénurie de juges au niveau de toutes les nominations fédérales. C'est clair et c'est un problème qui ne va pas disparaître et qui pourrait contribuer à la logique que vous exprimez.

Par contre, mon inquiétude est que, dans un pays où il y a une Loi sur les langues officielles, si le plus haut tribunal du pays n'est pas en mesure d'entendre une cause dans l'une ou l'autre des langues officielles sans l'aide d'une interprétation, à part tous les autres problèmes dont nous avons discutés — la question de bien comprendre la langue, bien comprendre la culture qui l'accompagne, la question du sens et des risques de traduction — quel exemple donnons-nous? Si je regarde plus loin en avant, présumons que le projet de loi est adopté et que cela devient une exigence, tout jeune juriste qui aspire à l'ascension au plus haut tribunal de notre pays saura qu'il doit avoir la sagesse d'apprendre les deux langues de notre pays pour être en mesure d'être considéré comme candidat.

Il y a aussi le fait que, concernant la population francophone, la définition de francophone change et évolue. Il y a une plus grande francophonie, il ne s'agit pas seulement des francophones traditionnels que nous connaissons, car à cette base s'ajoutent les immigrants d'expression française, les personnes issues de familles exogames et les personnes issues du système d'immersion.

Présentement, les personnes qui voudraient être considérées comme candidats à un poste au sein d'une institution fédérale, pour la plupart, apprennent le français pour améliorer leurs chances d'être sélectionnées, sachant que c'est un atout qui va certainement leur apporter un bénéfice.

Le sénateur Champagne : Et vous n'avez pas de crainte que, à un moment donné, on fasse passer la compétence linguistique avant la compétence juridique?

Mme Forest-Niesing : C'est un argument que plusieurs invoquent pour se prononcer contre ce projet de loi et je le reçois avec beaucoup de difficulté. D'abord, comme je l'indiquais, lorsqu'on sélectionne un candidat pour pourvoir à un poste à la Cour suprême, on choisit parmi des candidats hautement qualifiés.

Senator Champagne: We have had the good fortune, in the case of Justice Antonio Lamer, of having someone for whom bilingualism was a matter of course. I knew him when he was studying law at the University of Montreal and because his mother was an anglophone and his father francophone, bilingualism came naturally to him. But there are not that many Antonio Lamers out there. And even he is no longer there, unfortunately.

As you see, I have not yet made up my mind as to what I will do when the time comes to vote on this bill. But I believe you've given me a wonderful way out by saying that we will start at the lower levels and then, when judges make their way to higher courts, we will have judges who are officially bilingual at the Supreme Court. Thank you.

The Chair: Did you have something to add, Mr. Rémillard?

Mr. Rémillard: Yes. In western Canada, the argument we often hear is that there are no francophone judges. Over the last two years there have been appeal courts that have heard cases in French without the assistance of interpretation, in Manitoba, Alberta, the Northwest Territories and the Yukon. So, the capacity exists. It is far more advanced than one would tend to believe. This was at the appeal court level, people's cases were heard in French, without the assistance of interpretation, in the most anglophone region of the country.

It is difficult then to say "It is possible to have one's case heard in French without the assistance of interpretation in Alberta, Manitoba, the Northwest Territories, the Yukon, but not at the Supreme Court of Canada". There seems to be a contradiction there. The capacity exists, I think it is a matter of choice. At the end of the day, do we have the right to be heard and understood without the assistance of interpretation before the Supreme Court of Canada?

Senator Champagne: Only lawyers appear. It is not as though the average person appears before the Supreme Court of Canada to tell his or her story. These people are lawyers. The justices have the documents, they have read about the trials which led to the case being heard before the Supreme Court, so they are very well aware of what the case is about, and whether one language or the other is used, in the majority of cases, it would not bother them that much. It would not unduly affect the outcome of the trial. But we are dreaming in technicolour and saying that it would be fantastic for all of our justices to be bilingual.

Senator Tardif: I had a supplementary question to ask before I asked my own question. Is it not currently the case, under the Criminal Code, that people have the right to be heard and understood in the official language of their choice?

Mr. Rémillard: Yes.

Senator Tardif: So this capacity already exists from the start. In Alberta, if people want to go before a criminal court, they have the right to be heard and understood in French. And that is currently happening today. So, basically it exists. Have I understood correctly?

Mr. Rémillard: Yes, under the Criminal Code, this right exists.

Le sénateur Champagne : On a eu la chance, avec un juge comme Antonio Lamer, d'avoir quelqu'un pour qui le bilinguisme était chose normale. Je l'ai connu lorsqu'il faisait son droit à l'Université de Montréal et, comme sa mère était anglophone et son père francophone, le bilinguisme était naturel pour lui. Mais des Antonio Lamer, il y en a n'a pas beaucoup. Et même celui-là n'y est plus, malheureusement.

Comme vous voyez, mon idée n'est pas encore définie quant à ce que je ferai quand viendra le moment voter sur ce projet de loi. Mais je trouve que vous m'avez offert une porte de sortie merveilleuse en disant qu'on va commencer un peu plus bas puis, lorsque des juges monteront, on aura des juges officiellement bilingues à la Cour suprême. Merci.

La présidente : Voulez-vous ajouter quelque chose, maître Rémillard?

M. Rémillard : Oui. Dans l'Ouest canadien, l'argument que l'on entend souvent c'est qu'il n'existe pas de juges francophones. Depuis deux ans, il y a eu des cours d'appel qui ont entendu des causes en français sans l'aide de l'interprétation. Au Manitoba, en Alberta, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. Alors, cette capacité existe. Elle est beaucoup plus avancée qu'on a tendance à le penser. Ce sont des cours d'appel, ce sont des gens qui ont été entendus en français, sans l'aide de l'interprétation, dans la région qui est la plus anglophone du pays.

Il difficile à ce moment-là de dire : « On est capable d'être entendus en français sans l'aide de l'interprétation en Alberta, au Manitoba, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon, mais pas à la Cour suprême du Canada ». Il semble y avoir une contradiction entre les deux. Cette capacité existe, je pense que c'est un choix à faire. En fin de compte, est-ce qu'on a le droit d'être entendu et compris sans l'aide de l'interprétation devant la Cour suprême du Canada?

Le sénateur Champagne : Ce n'est que l'avocat qui va plaider. On ne voit pas Monsieur et Madame Tout-le-Monde venir raconter leur problème à la Cour suprême du Canada. Ce sont des avocats. Les juges ont les documents, ils ont lu tous les procès qui ont précédé l'arrivée de ce cas à la Cour suprême, donc ils sont très au courant de ce que c'est, et qu'on le dise dans une langue ou dans l'autre, dans la majorité des cas, cela ne les dérangerait pas tellement. Cela ne dérangerait pas l'issue du procès. Mais on rêve en couleur et on dit que ce serait magnifique que tous nos juges soient bilingues.

Le sénateur Tardif : J'avais une question supplémentaire avant de poser ma question. Est-ce que ce n'est pas le cas présentement, selon le Code criminel, que les gens ont déjà le droit d'être entendus et compris dans la langue officielle de leur choix?

M. Rémillard : Oui.

Le sénateur Tardif : Alors, cette capacité est déjà à la base. En Alberta, si quelqu'un veut se présenter devant une cour criminelle, il a le droit d'être compris et entendu en français. Et cela se fait présentement. Donc, la base est là. Est-ce que j'ai bien compris?

M. Rémillard : Oui, au niveau du Code criminel, c'est un droit qui existe.

Senator Champagne: But the Criminal Code is not the Supreme Court.

Senator Tardif: No, but lawyers plead in that language and could eventually move up depending on the circumstances, go right up to an appeals court or even the Supreme Court.

Here is the question I wanted to come back to: you have indicated that Justice Canada has undertaken consultations with your association and that they are very productive. To come back to the issue of definition, has the Department of Justice given you any criteria as to what you should do when you implement “positive measures” or action parameters for “positive measures”? Have you received this information from the Department of Justice?

Mr. Rémillard: No, not as such. This is a relationship that has been established, that has been created. In other words, it is not necessarily a legal debate, it has become a much more pragmatic debate. We are really focused on pragmatism. We work together. We have built a relationship where we express our needs and there is a ongoing relationship with the department to be able to tell them how we can work together. It is a very pragmatic approach. It is somewhat ironic, because people would think that we would have very legalistic debates, given that we are, after all, lawyers. But we have adopted a very concrete approach and it is by working together that we were able to implement this kind of relationship.

Senator De Bané: I have a comment to make. It came to me as I listened to our colleague, Senator Champagne. When the nine justices of the Supreme Court withdraw to deliberate around the conference room table, I do not think they have an interpreter present with them. And I understand the comment of the honourable senator when she said that when the judges are amongst themselves and there is no interpreter present, if they want to speak in their own language all the others must be comfortable with both official languages, as stipulated by the supreme law of our country, the Constitution.

The Chair: I would like to thank you, on behalf of all members of the committee, for your testimony. You have answered our questions very intelligently and very humanely. Thank you very much, and perhaps we will see you here again.

Honourable senators, this meeting is adjourned.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Monday, May 3, 2010

The Senate Standing Committee on Official Languages met today at 4:36 p.m. to study the application of the Official Languages Act and the regulations and directives made under it. Topic: study on Part VII and other issues.

Senator Maria Chaput (*Chairman*) in the chair.

Le sénateur Champagne : Mais le Code criminel, ce n'est pas la Cour suprême.

Le sénateur Tardif : Non, mais ce sont des avocats qui font leur plaidoirie dans cette langue et qui pourraient éventuellement, selon le cas, se rendre devant une cour d'appel ou jusqu'à la Cour suprême.

Voici la question sur laquelle je voulais revenir : vous avez indiqué que vous avez beaucoup de succès avec Justice Canada au niveau des consultations qu'ils mènent avec votre association et que cela va bien. Pour revenir à la question de définition, est-ce que le ministre de la Justice vous a donné des critères par rapport à ce que vous devez faire quand vous mettez en place des « mesures positives » ou les paramètres d'une action de « mesures positives »? Avez-vous reçu ce type d'information du ministre de la Justice?

M. Rémillard : Non, pas comme tel. C'est vraiment une relation qui a été établie, qui a été créée. En d'autres mots, ce n'est pas devenu un débat foncièrement juridique, c'est devenu un débat beaucoup plus pratique. Nous sommes axés sur le côté pratique. Nous travaillons ensemble. Nous avons créé une relation où nous exprimons nos besoins et il y a une relation continue avec le ministère pour être capable de dire comment on peut être capable de faire des choses ensemble. C'est beaucoup plus terre-à-terre comme approche. C'est peut-être un peu ironique parce que les gens penseraient qu'on aurait tendance à avoir des débats très juridiques, étant donné que nous sommes des juristes. Mais l'approche a été plus concrète et c'est vraiment en travaillant ensemble qu'on a établi ce genre de relation.

Le sénateur De Bané : J'aurais une réflexion. Cela m'est venu en écoutant ma collègue, le sénateur Champagne. Lorsque les neuf juges de la Cour suprême se retirent pour délibérer autour de la table de la salle de conférence, je serais très étonné qu'un traducteur soit présent pour les entendre délibérer entre eux. Et je comprends davantage le commentaire de madame le sénateur lorsqu'elle dit que, lorsqu'ils délibèrent entre eux et qu'il n'y a pas d'interprète, s'ils veulent s'exprimer dans leur langue maternelle il faut qu'ils soient tous à l'aise avec les deux langues officielles du pays, tel que la loi suprême, la Constitution, le prescrit.

La présidente : Sur ce, j'aimerais, au nom des membres du comité, vous remercier très sincèrement pour votre témoignage. Vous avez répondu à nos questions de façon très intelligente et aussi très humaine. Alors merci beaucoup et à une prochaine fois peut-être.

Honorables sénateurs, la séance est levée.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le lundi 3 mai 2010

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui à 16 h 36 pour faire l'étude sur l'application de la Loi sur les langues officielles ainsi que des règlements et instructions en découlant. Sujet : étude de la partie VII et d'autres enjeux.

Le sénateur Maria Chaput (*présidente*) occupe le fauteuil.

[Translation]

The Chair: Honourable senators, I welcome you to the Standing Senate Committee on Official Languages. I am Senator Maria Chaput, from Manitoba, and I am the chair of this committee.

Honourable senators, I would first like to confirm that your committee has just approved a budget of \$110,038 for the committee's operations and activities, and that the budget will be submitted to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

The committee is studying the application of Part VII of the Official Languages Act within various federal institutions. Today, we will hear from officials from the Department of Human Resources and Skills Development Canada, who will talk to us about how Part VII applies within their institution.

I would like to welcome Frank Fedyk, Associate Assistant Deputy Minister, Strategic Policy and Research; Michel Caron, Director, Youth and Official Language Minority Communities; Cliff Halliwell, Director General, Strategic Policy Research Directorate; Ellen Healey, Director, Social Programs Division; and Silvano Tocchi, Acting Director General, Office of Literacy and Essential Skills.

Ladies and gentlemen, the committee would like to thank you for having accepted its invitation to appear before it. I would now ask you to make your opening remarks, and then senators will follow that up with questions.

[English]

Frank Fedyk, Associate Assistant Deputy Minister, Strategic Policy and Research, Human Resources and Skills Development Canada: Chair and esteemed members of the committee, I thank you for giving me the opportunity to share with you some of the initiatives that Human Resources and Skills Development Canada has undertaken to support official language minority communities.

HRSDC's mandate is to build a stronger and more competitive Canada, to support Canadians in making choices that help them live productive and rewarding lives, and to improve Canadians' quality of life.

[Translation]

Within this mandate, Human Resources and Skills Development is committed to support initiatives to foster the vitality and development of official language minority communities and to promote the use of French and English in Canadian society.

[English]

HRSDC supports the implementation of section 41 of Part VII of the Official Languages Act in various ways: as a partner in the *Roadmap for Canada's Linguistic Duality 2008-2013*; through the development of departmental action plans on the implementation

[Français]

La présidente : Honorables sénateurs, je vous souhaite la bienvenue au Comité sénatorial permanent des langues officielles. Je suis la sénatrice Maria Chaput, du Manitoba, présidente du comité.

Honorables sénateurs, j'aimerais tout d'abord confirmer que votre comité vient d'approuver un budget de 110 038 \$ pour le fonctionnement du comité et de ses activités, et ce budget sera soumis au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

Le comité étudie la mise en œuvre de la partie VII de la Loi sur les langues officielles au sein des diverses institutions fédérales. Nous entendrons aujourd'hui des représentants de Ressources humaines et Développement des compétences Canada qui nous parleront de cette mise en œuvre au sein de leur institution.

Nous accueillons M. Frank Fedyk, sous-ministre adjoint délégué, Politique stratégique et Recherche; M. Michel Caron, directeur, Jeunesse et Communautés de langue officielle en situation minoritaire; M. Cliff Halliwell, directeur général de la Direction générale de la recherche en politiques stratégiques; Mme Ellen Healey, directrice de la Division des programmes sociaux, et M. Silvano Tocchi, directeur général par intérim du Bureau de l'alphabétisation et des compétences essentielles.

Madame, Messieurs, le comité vous remercie d'avoir accepté l'invitation à comparaître. Je vous invite maintenant à prendre la parole et les sénateurs suivront avec des questions.

[Traduction]

Frank Fedyk, sous-ministre adjoint délégué, Politique stratégique et recherche, Ressources humaines et Développement des compétences Canada : Madame la présidente et chers membres du comité, je vous remercie de m'offrir l'occasion de partager avec vous certaines initiatives mises en œuvre par Ressources humaines et Développement des compétences Canada pour appuyer les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Le mandat de RHDCC est de bâtir un Canada plus fort et plus concurrentiel, d'aider les Canadiennes et les Canadiens à faire les bons choix afin que leur vie soit productive et gratifiante, et d'améliorer leur qualité de vie.

[Français]

Dans le cadre de ce mandat, Ressources humaines et Développement des compétences Canada s'engage à appuyer des initiatives visant à favoriser le développement et la vitalité des communautés minoritaires de langue officielle et à promouvoir l'utilisation du français et de l'anglais dans la société canadienne.

[Traduction]

RHDCC appuie la mise en œuvre de l'article 41 de la partie VII de la Loi sur les langues officielles de diverses manières : à titre de partenaire de la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne de 2008 à 2013*; par le biais de l'élaboration de plans

of section 41 of Part VII; and by working in collaboration with stakeholders representing official language minority communities and other federal departments.

First, HRSDC is a partner in the *Roadmap for Canada's Linguistic Duality 2008-2013*, a major initiative supporting the commitment of the Government of Canada to our two official languages.

The roadmap allocated HRSDC a total of \$94 million over a five-year period, 2008 to 2013, to support four separate initiatives in the area of social and economic development of official language minority communities. I will describe each one of our four initiatives briefly.

The Enabling Fund for Official Language Minority Communities is a significant positive initiative that HRSDC has undertaken to enhance the vitality of official language minority communities. This initiative is the Government of Canada's cornerstone in regard to the economic and human capital development for these minority communities. Total funding for this initiative is \$69 million over five years. In his 2006-07 annual report, the Commissioner of Official Languages recognized the enabling fund as an example of a positive measure.

Another initiative under the roadmap is the Family Literacy Initiative. Its purpose is to improve access to family literacy services by supporting networks and partnerships with official language minority communities. Family literacy services are being integrated into existing community programs and services and are being tailored to specific literacy needs of the community such as those of immigrants. Total funding for this initiative is \$7.5 million over five years.

The Child Care Pilot Project, a third initiative under the roadmap, supports research to better understand the impact of child care programs on the linguistic and cultural development of children across Canada and to help them succeed in school. HRSDC dedicated \$13.5 million to this project over five years.

Finally, there is an initiative to build the capacity of non-governmental organizations for early childhood development. This initiative recognizes the important role that non-governmental organizations play in building relationships and creating a conducive environment for early childhood development.

HRSDC dedicated \$4 million over five years to help not-for-profit organizations promote linguistic and cultural early childhood development programs and services in official minority communities.

d'action ministériels sur la mise en œuvre de l'article 41 de la partie VII; en travaillant de concert avec les représentants des communautés de langue officielle en situation minoritaire et d'autres ministères fédéraux.

Pour commencer, RHDCC est un partenaire clé de la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne de 2008 à 2013*, une initiative de premier plan qui appuie l'engagement du gouvernement du Canada envers nos deux langues officielles.

Dans le cadre de la Feuille de route, RHDCC a reçu un total de 94 millions de dollars pour une période de cinq ans, soit de 2008 à 2013, afin de soutenir quatre initiatives distinctes dans les domaines du développement social et économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Je vais vous décrire brièvement chacune de ces quatre initiatives.

Le Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire est une initiative importante et positive que RHDCC a mise en place afin de favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Cette initiative est la pierre angulaire du gouvernement du Canada en matière de développement de leur capital économique et humain. Le financement total s'élève à 69 millions de dollars pour une période de cinq ans. Dans son rapport annuel de 2006-2007, le commissaire aux langues officielles a reconnu que le fonds d'habilitation était un exemple de mesure positive.

L'Initiative d'alphabétisation familiale, qui s'inscrit elle aussi dans la Feuille de route, a pour objet d'améliorer l'accès aux services d'alphabétisation familiale en soutenant les réseaux et les partenariats avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Les services en matière d'alphabétisation familiale sont intégrés aux programmes et services communautaires existants et adaptés pour répondre aux besoins précis d'une communauté, par exemple celle des immigrants. Le financement total de cette initiative est de 7,5 millions de dollars pour une période de cinq ans.

Le Projet pilote de garde d'enfants, une troisième initiative s'inscrivant dans la Feuille de route, appuie les efforts de recherche pour mieux comprendre les répercussions des programmes de garde d'enfants sur le développement linguistique et culturel des enfants du Canada ainsi que pour aider ces derniers à réussir à l'école. RHDCC consacre à ce projet 13,5 millions de dollars pour une période de cinq ans.

La dernière initiative a pour objet de renforcer la capacité des organismes non gouvernementaux qui travaillent au développement de la petite enfance. Cette initiative est une reconnaissance du rôle important que jouent ces organismes dans l'établissement de relations et la création d'un environnement propice au développement de la petite enfance.

RHDCC y consacre 4 millions de dollars sur cinq ans afin de promouvoir les programmes et services linguistiques et culturels destinés au développement de la petite enfance dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

[*Translation*]

HRSDC is also active in supporting the development of official language minority communities outside the Roadmap for Canada's Linguistic Duality.

[*English*]

Under the 1994 accountability framework, HRSDC is one of the 32 designated federal institutions whose activities are important for the development of official language minority communities. This designation means HRSDC must develop action plans for the implementation of section 41 of Part VII of the Official Languages Act and report annually on its activities.

HRSDC has demonstrated its leadership in the following areas: awareness, consultations with communities, communications, funding and program delivery, coordination and accountability.

[*Translation*]

I would like to give you some examples from our most recent reports on results that demonstrate our commitment to the development of official language minority communities.

[*English*]

For example, the New Horizons for Seniors Program, which funds projects that help improve the quality of life for seniors and their communities, communicates with the Fédération des aînées et aînés francophones du Canada to ensure program success in official language minority communities. HRSDC regional officials also contact provincial and territorial organizations to ensure strong relationships, thus building opportunities for official language community members to take advantage of the offers of guidance and assistance from departmental representatives.

Since 2008, more than 270 projects were funded that directly benefited official language minority communities all across Canada. Under the Adult Learning, Literacy and Essential Skills Program, \$2.8 million was allocated in 2009-10 for projects related to literacy and essential skills in minority communities, including specific tools for the workplace in these communities.

Immigration contributes to the skilled labour force in Canada and is a key issue for francophone minority communities. HRSDC, through the foreign credential recognition program, allocated over \$1.1 million for 36 months, 2008 to 2011, to the Consortium national de formation en santé for a research project on employment integration conditions and service for francophone immigrants with foreign credentials in the health field in minority communities.

[*Français*]

RHDCC soutient aussi activement le développement des communautés minoritaires de langue officielle par des mesures qui dépassent le cadre de la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne.

[*Traduction*]

Aux termes du Cadre de responsabilisation de 1994, RHDCC est l'une des 32 institutions fédérales désignées dont les activités sont importantes pour le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. En d'autres mots, RHDCC doit élaborer des plans d'action pour la mise en œuvre de l'article 41 de la partie VII de la Loi sur les langues officielles et produire un rapport annuel sur ses activités.

RHDCC a fait preuve de leadership dans les domaines suivants : sensibilisation, consultations auprès des communautés, communications, financement et exécution de programmes, coordination et responsabilisation.

[*Français*]

Je voudrais vous donner quelques exemples tirés de nos plus récents rapports des résultats qui confirment notre engagement à l'égard du développement des communautés minoritaires de langue officielle.

[*Traduction*]

À titre d'exemple le programme Nouveaux Horizons pour les aînés, qui finance des projets permettant d'améliorer la qualité de vie des aînés et de leur communauté, communique avec la Fédération des aînées et aînés francophones du Canada pour assurer le succès du programme dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Les fonctionnaires de RHDCC dans les régions établissent également des contacts avec les organismes provinciaux et territoriaux pour favoriser de solides relations, ce qui donne lieu à des possibilités pour les membres des communautés minoritaires de tirer profit des services d'aide et d'orientation fournis par les représentants du ministère.

Depuis 2008, plus de 270 projets financés ont directement profité aux communautés de langue officielle en situation minoritaire dans tout le Canada. Dans le cadre du Programme d'apprentissage, d'alphabétisation et d'acquisition des compétences essentielles pour les adultes, le ministère a attribué 2,8 millions de dollars en 2009-2010 à des projets ayant trait à l'alphabétisation et aux compétences essentielles dans les communautés en situation minoritaire, y compris des outils particuliers pour le milieu de travail dans ces communautés.

L'immigration constitue une source d'approvisionnement en main-d'œuvre qualifiée au Canada et représente un enjeu clé pour les communautés francophones en situation minoritaire. Par le biais du Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers, le ministère a versé plus de 1,1 million de dollars pour une période de 36 mois, de 2008 à 2011, au Consortium national de formation en santé afin qu'il mène un projet de recherche sur les conditions d'insertion professionnelle, dans les communautés

Pilot sites were established and are up and running in St. Boniface, Manitoba — Collège universitaire St-Boniface; Ottawa, Ontario — Cité Collégiale; and Edmundston, New Brunswick — Université de Moncton. A feasibility study is nearing completion for the establishment of a fourth site serving the Toronto and Southern Ontario area.

In the province of Quebec, the department implemented a number of projects intended for anglophone minority communities. A total of 598 projects received funding totalling \$5.2 million. The vast majority of these projects were funded through the Canada Summer Jobs program, enabling anglophone youth to acquire work experience and employability skills through workshops and on-the-job experience that will help them in future employment.

As much as possible, HRSDC consults or works in collaboration with representatives of the official language minority communities in order that our actions take into account, where possible, the needs and priorities of these communities. In February 2010, talks were held with key representatives of the francophone and anglophone minority communities in the context of the preparation of the departmental 2010-14 Action Plan.

HRSDC also collaborates with other federal departments on official languages issues. For example, our department is a member of the Citizenship and Immigration Canada Francophone Minority Communities Steering Committee. Another example is HRSDC's partnership with Industry Canada, supporting research in the area of community economic develop.

[*Translation*]

I have presented a brief overview of steps we have taken to ensure the successful implementation of section 41 of Part VII of the Official Languages Act. I want to assure the esteemed members of the committee that HRSDC will continue to support initiatives and to explore other avenues to foster the development and vitality of official language minority communities and to promote linguistic duality.

[*English*]

Thank you again for this opportunity to present HRSDC's accomplishments with regards to Part VII. We will be pleased to answer your questions.

[*Translation*]

Senator Fortin-Duplessis: The official languages commissioner gave your department an average grade with regard to compliance with the Official Languages Act for the years 2004-2005 and 2005-2006. I do not know whether you have made

minoritaires, des immigrants francophones ayant des titres de compétences étrangers en santé, ainsi que sur les services qui leur sont offerts.

Des projets pilotes ont pris forme et se déroulent actuellement à Saint-Boniface, au Manitoba (Collège universitaire de Saint-Boniface), à Ottawa, en Ontario (Cité collégiale) et à Edmonston, au Nouveau-Brunswick (Université de Moncton). On est à terminer une étude de faisabilité sur un quatrième emplacement où lancer un autre projet pilote dans le secteur de Toronto et du Sud de l'Ontario.

Dans la province de Québec, le ministère a mis en œuvre plusieurs projets visant les communautés anglophones en situation minoritaire. En tout, 598 projets ont reçu un financement de 5,2 millions de dollars au total. La majorité de ces projets ont été financés par le biais de l'initiative Emplois d'été Canada, qui permet aux jeunes anglophones d'acquérir une expérience de travail et des compétences relatives à l'employabilité dans le cadre d'ateliers, et d'acquérir également une expérience pratique qui les aidera dans leur emploi futur.

Dans la mesure du possible, RHDCC consulte des représentants des communautés de langue officielle en situation minoritaire ou collabore avec ces représentants pour s'assurer que nos mesures prennent en compte les besoins et priorités des communautés concernées. En février 2010, le ministère s'est entretenu avec des représentants des communautés francophone et anglophone en situation minoritaire dans le contexte de la préparation de son plan d'action 2010-2014.

RHDCC collabore également avec d'autres ministères fédéraux sur les dossiers ayant trait aux langues officielles. À titre d'exemple, notre ministère est membre du Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada — Communautés francophones en situation minoritaire. Un autre exemple de cela, c'est que RHDCC, en partenariat avec Industrie Canada, appuie la recherche dans le domaine du développement économique communautaire.

[*Français*]

J'ai présenté un bref survol des mesures que nous avons prises pour veiller à la bonne mise en œuvre de l'article 41 de la Partie VII de la Loi sur les langues officielles. Je tiens à assurer les membres du comité que Ressources humaines et Développement des compétences Canada continuera d'appuyer des initiatives et d'envisager d'autres moyens permettant de favoriser le développement et la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire et de promouvoir la dualité linguistique.

[*Traduction*]

J'aimerais vous remercier de nouveau de m'avoir donné l'occasion de broser un tableau des réalisations de RHDCC à l'égard de la partie VII. Nous répondrons avec plaisir à vos questions.

[*Français*]

Le sénateur Fortin-Duplessis : Le commissaire aux langues officielles a donné une note globale moyenne à votre ministère à l'égard du respect de la Loi sur les langues officielles pour les périodes de 2004 à 2005; de 2005 à 2006. Je ne sais pas s'il y a eu

significant improvements, but it would seem that your department still faces challenges with regard to compliance with Part IV and services to the public; Part V concerning language of work; and Part VI concerning equitable participation under the Official Languages Act. That is due in part to shortcomings in terms of active offer of service and low participation rates of Quebec anglophones in the public service.

Could you tell us why the public service has problems recruiting anglophones in Quebec? What are the obstacles to increasing their participation?

[English]

Mr. Fedyk: That is an excellent question. However, we are the experts in Part VII of the act. If there are issues with respect to Part IV and Part V, we have other experts that are responsible for those areas. We will be more than pleased to invite them to appear before the committee. Unfortunately, we are the experts on Part VII of the act, which is support for the minority language communities.

[Translation]

Senator Fortin-Duplessis: That means that you take Part VII into account when making decisions. Do you consult regularly with official language minority communities?

As well, what kind of relations does your department maintain with the provincial governments with regard to the application of Part VII?

[English]

Mr. Fedyk: We have regular consultations with the official language minority communities. We have our action plan, as I explained. This past February, we had consultations with both the anglophone official language minority communities as well as the francophone communities. They provided us with input in terms of their priorities and needs so that we can take them into account. We committed to meeting them again in the fall, so we will have follow-up discussions with them.

With respect to provincial consultation and coordination, a lot of the program and benefits — and, Mr. Caron can elaborate on some of these as well — we do in partnership with the provinces. A lot of our labour market initiatives provide funding to the provinces, whether it is Quebec, or Ontario or any of the others. Part of the terms and conditions that we include is recognition that the minority language of communities must be consulted as well as benefitting from the initiatives. Collaboration is ongoing.

Can you elaborate, Mr. Caron?

une grande amélioration chez vous, mais il semblerait que votre ministère éprouve toujours de la difficulté à l'égard du respect de la Partie IV en ce qui concerne le service au public; la Partie V concernant la langue de travail; et la Partie VI concernant la participation équitable de la Loi sur les langues officielles. Cela s'explique notamment par un manque d'offre active de services et une piètre participation des anglophones à la fonction publique au Québec.

Pourriez-vous nous dire pourquoi il y a un problème de recrutement d'anglophones dans la fonction publique au Québec? Et quels sont les obstacles à leur plus forte présence?

[Traduction]

M. Fedyk : C'est une excellente question. Toutefois, nous sommes des spécialistes de la partie VII de la loi. Pour les questions de la partie IV ou de la partie V, nous avons d'autres experts qui en sont responsables. C'est avec un grand plaisir que nous les inviterions à témoigner devant le comité. Malheureusement, nous sommes les spécialistes de la partie VII de la loi, qui vise à appuyer les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

[Français]

Le sénateur Fortin-Duplessis : Cela veut donc dire que vous tenez compte de la partie VII dans les décisions que vous prenez. Est-ce que vous consultez régulièrement les communautés de langue officielle en situation minoritaire?

Également, quelles relations votre ministère entretient-il avec les gouvernements provinciaux pour mettre en œuvre la Partie VII?

[Traduction]

M. Fedyk : Nous tenons fréquemment des consultations auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Nous avons également le plan d'action que j'ai décrit. En février dernier, nous avons tenu des consultations avec les communautés minoritaires, tant anglophones que francophones. Elles nous ont expliqué leurs priorités et leurs besoins, de sorte que nous puissions en tenir compte. Nous nous sommes engagés à les rencontrer de nouveau à l'autonomie pour assurer un suivi.

Pour ce qui est de la consultation et de la coordination provinciales, beaucoup de programmes et d'initiatives avantageuses — M. Caron peut vous fournir également davantage de détails à ce sujet — sont réalisés en partenariat avec les provinces. De nombreuses initiatives sur le marché du travail consistent à fournir du financement aux provinces, au Québec, en Ontario ou ailleurs. Nos modalités comprennent la reconnaissance du fait que la communauté de langue officielle en situation minoritaire doit être consultée et doit tirer avantage des initiatives. La collaboration se poursuit.

Voulez-vous préciser votre pensée, monsieur Caron?

[Translation]

Michel Caron, Director, Youth and Official Language Minority Communities, Human Resources and Skills Development, Canada:

In the agreements that we reach with the provinces and territories, we always try to include provisions to ensure services in the minority language.

If I may, I would like to come back to the issue of general consultations. In addition to the consultations that our department holds with official language minorities in the course of administering our programs, we also hold discussions in order to understand how program changes or renewal might affect the communities.

For example, we hold regular discussions with regard to our enabling fund. Last year we developed a new performance measurement framework for the operation of the enabling fund and had discussions on a quite regular basis with the organizations that benefit from our program funding. In short, the department holds both general and more specific consultations.

Senator Fortin-Duplessis: When you hold consultations, do you do so province by province or, for example, do you hold federal-provincial conferences that bring together all of the provinces?

[English]

Mr. Fedyk: For the most part, our agreements are bilateral with each province. There are deputy ministers' and ministers' conferences where we talk about the general agreement and the terms and conditions, but each of the accords are bilateral agreements. It is in those terms and conditions that they are incorporated.

[Translation]

Senator Fortin-Duplessis: They are bilateral. That is what I wanted to know.

The Chair: I would like to come back to the first question asked by Senator Fortin-Duplessis. It always surprises me when the experts — if I can refer to you as such — of Part VII of the Official Languages Act are not aware of the department's initiatives regarding the other parts of the act. A number of witnesses have stated, and we see this here, that Parts IV, V, VI and VII of the act are intertwined.

[English]

I was surprised by your answer. Can you add to it?

Mr. Fedyk: Yes; we are a large department, so we have Service Canada, which is the service delivery arm for our ministry and for many other departments. Service Canada constantly strives to improve its availability of services in both official languages, wherever and however Canadians approach us, whether it is by phone, in person or through the Internet. I am not responsible for that area, unfortunately. We are work in collaboration, so we are

[Français]

Michel Caron, directeur, Jeunesse et Communautés de langue officielle en situation minoritaire, Ressources humaines et Développement des compétences Canada : C'est un fait que dans les ententes avec les provinces et les territoires, nous cherchons toujours à obtenir des dispositions au niveau des services dans la langue de la minorité.

Si vous le permettez, j'aimerais revenir sur la question des consultations générales. Outre celles que notre ministère fait auprès des minorités de langue officielle, dans l'administration de nos programmes, quand vient le temps de mettre en œuvre des modifications au programme ou quand on considère le renouvellement d'un programme, on soulève des discussions pour connaître l'impact sur les communautés.

Par exemple, chez nous, pour le fonds d'habilitation, ces discussions se tiennent sur une base régulière. Dans le courant de l'an passé, nous avons développé un nouveau cadre de mesures de rendement pour le fonctionnement du fonds d'habilitation et nous avons discuté de façon très régulière avec les organismes qui bénéficient du financement de notre programme. Bref, cela se fait de façon générale avec le ministère et aussi de façon pointue.

Le sénateur Fortin-Duplessis : Quand vous faites vos consultations, vous y allez province par province ou, par exemple, vous tenez une conférence fédérale-provinciale où toutes les provinces sont réunies?

[Traduction]

M. Fedyk : Dans la plupart des cas, nos ententes avec les provinces sont bilatérales. Nous avons l'occasion de discuter des modalités générales dans le cadre de conférences des sous-ministres et des ministres, mais chaque entente est bilatérale. L'intégration s'effectue selon les modalités de l'entente.

[Français]

Le sénateur Fortin-Duplessis : C'est bilatéral. C'est ce que je voulais savoir.

La présidente : J'aimerais revenir à la première question posée par le sénateur Fortin-Duplessis. Je trouve toujours surprenant que les experts — si je peux vous appeler ainsi — de la partie VII de la Loi sur les langues officielles ne soient pas au courant des initiatives du ministère à l'égard des autres parties de la loi. Plusieurs témoins nous ont affirmés, et nous le voyons ici, qu'il y a un lien entre la Partie IV, V, VI et VII de la loi.

[Traduction]

J'ai été surprise par votre réponse. Pouvez-vous en dire davantage?

M. Fedyk : Oui. Nous sommes un très grand ministère qui comprend Service Canada, un organe de prestation de services pour notre ministère, mais aussi pour d'autres organismes gouvernementaux. Service Canada s'efforce constamment d'améliorer l'accessibilité des services dans les deux langues officielles, quel que soit le type de contact avec les Canadiens, soit par téléphone, en personne ou par Internet. Malheureusement,

well aware of their services and coordinated in our efforts. Unfortunately, I cannot give you details in terms of all the initiatives they are taking.

[Translation]

The Chair: Could you forward the senator's question to the person responsible and send us a written response?

[English]

Mr. Fedyk: Of course; we would be more than pleased to.

[Translation]

Senator De Bané: You mentioned that several senior officials within your department — including Élisabeth Chatillon, Michel Hamelin and Pierre Lavigne — were official languages champions or delegated champions. What do you mean exactly by official languages champions?

[English]

Mr. Fedyk: In our department, we have champions for many of our areas. In terms of official languages, we have champions of our employees. We have an office of coordination and accountability, but we have senior officials who also act as champions to ensure that our employees are able to work in either one of the official languages; we celebrate different anniversaries, such as the celebrations of the day of language duality. They act as champions for promotion and awareness of the services that we offer to our employees, as well as employee rights and responsibilities.

Senator De Bané: The role of champions, if I understand you, is to motivate their people?

Mr. Fedyk: It is to facilitate awareness throughout the department. For example, we have celebrations of the Fête de la Francophonie. Events are held in the noon hour throughout our buildings in the Ottawa and Gatineau area.

[Translation]

Senator De Bané: Madam Chair, we should perhaps ask all departments to have champions, as we see here in the list of these officials.

[English]

One of the first things you said to us today that struck me is that the mandate of the department is to help Canadians be productive and make the right choices, and within that mandate of right choices, to be more productive to serve both official communities. With all due respect, the Canadian Constitution, the supreme law of the land, spells out clearly that the duality of this country, the two official languages, are a fundamental characteristic of this country. Instead of expressing it your way — as long as it is within the mandate of allowing Canadians to make choices and to be more productive — the Constitution, which is

je ne suis pas responsable de ce domaine. Nous travaillons en collaboration. Par conséquent, nous sommes bien au courant des services offerts et coordonnés. Malheureusement, je ne peux vous communiquer de détails au sujet de toutes les initiatives en cours.

[Français]

La présidente : Serait-il possible de remettre la question du sénateur au responsable et nous faire parvenir la réponse par écrit?

[Traduction]

M. Fedyk : Bien sûr, avec plaisir.

[Français]

Le sénateur De Bané : Vous nous avez énuméré quelques noms de hauts fonctionnaires de votre ministère — Élisabeth Chatillon, Michel Hamelin, Pierre Lavigne, et cetera — comme étant des champions ou championnes des langues officielles ou champions délégués. Qu'est-ce que c'est, des champions de langues officielles?

[Traduction]

M. Fedyk : Dans notre ministère, nous avons des champions pour différentes causes. Pour ce qui est des langues officielles, nous comptons des champions pour défendre les intérêts de nos employés. Nous avons un bureau de coordination et de responsabilisation, mais également des hauts fonctionnaires qui agissent à titre de champions pour s'assurer que nos employés sont en mesure de travailler dans l'une ou l'autre des langues officielles. Nous soulignons différents anniversaires, comme la journée de la dualité linguistique. Les champions font la promotion et cherchent à sensibiliser les employés aux services qui leurs ont offerts ainsi qu'à leurs droits et responsabilités.

Le sénateur de Bané : Le rôle des champions, d'après ce que je comprends, c'est de motiver les gens?

M. Fedyk : C'est de faciliter la sensibilisation au sein du ministère. Par exemple, nous soulignons la Fête de la francophonie. Des activités ont lieu sur l'heure du dîner un peu partout dans nos immeubles à Ottawa et à Gatineau.

[Français]

Le sénateur De Bané : Madame la présidente, peut-être devrait-on demander à chaque ministère d'avoir des championnes et des champions, comme on le voit ici dans la liste des fonctionnaires.

[Traduction]

L'une des premières choses que vous nous avez dites, et qui m'a frappé, c'est que le mandat du ministère consiste à aider les Canadiens à accroître leur productivité en faisant les bons choix et, dans le cadre de ce mandat, à mieux servir les deux communautés de langue officielle. Avec tout le respect que je vous dois, la Constitution canadienne, c'est-à-dire la loi suprême du pays, énonce clairement que la dualité linguistique du Canada, soit les deux langues officielles, est une caractéristique fondamentale de notre pays. Vous avez votre façon de vous exprimer, car vous avez parlé d'un mandat permettant aux

the most important law, does not talk about the priorities of your department; it talks about the duality of the country as a fundamental characteristic.

I leave that point for your reflection. That being said, you invited us to talk about Part VII, so I will do that.

First, have you adopted any measures to make your employees conscious of, or sensitized to, the duty of the department to implement Part VII of the law? Second, are there any obstacles, internal and external, that make the implementation of Part VII difficult?

Mr. Fedyk: Let me turn, first, to the measures that we are taking to ensure our employees are aware of our obligations. As a department affected by the Federal Accountability Act, we are well aware in preparing our annual action plan, and report on the activities with respect to that act. We also have established an office of coordination and accountability that provides information sessions to all our employees on the Official Languages Act, Part VII. We run sessions on Part VII for the orientation of our new employees. We run policy shops to develop policies and to look at policies from a perspective of support for our official language minority communities. We celebrate, as I mentioned, some of the special days, such as the Rendez-vous de la francophonie, and we have had dialogue sessions with our communities and our employees with respect to that act.

In addition to the champions, we have a network of official languages departmental coordinators across our business lines and across the country. We have the informal network and then, the formal network in terms of their constant talking and dealing with how to better liaise and improve.

Senator De Bané: Mr. Fedyk, you have answered extensively, giving me the point of view of the department, which is important. However, everything depends on where one sits. From the point of view of the communities, can you give me examples of things that you have done, through all those structures that you have in place, to show communities that you are proactive?

Mr. Fedyk: We consult with them, as Mr. Caron elaborated, regarding our programs and services. We have ongoing formal and informal consultations.

[Translation]

Senator De Bané: Mr. Caron, could you give us some concrete examples to show how you have been proactive in the communities? The associate deputy minister has spoken to us about what has been done within the department. I would ask you to elaborate on the measures that have been taken with your clients.

Mr. Caron: I will not discuss the Enabling Fund for Official Language Minority Communities, given that it targets communities directly. We have frequent discussions with our partner organizations concerning the administration of the program.

Canadiens de faire des choix et d'être plus productifs, mais la Constitution, qui est la loi la plus importante, ne parle pas des priorités de votre ministère. On y fait référence à la dualité du pays comme étant une caractéristique fondamentale.

Je vous invite à y réfléchir. Cela étant dit, nous sommes ici pour discuter de la partie VII, alors allons-y.

Tout d'abord, avez-vous adopté des mesures pour sensibiliser vos employés aux devoirs du ministère de mettre en œuvre la partie VII de la loi? Deuxièmement, y a-t-il des obstacles internes ou externes à la mise en application de la partie VII?

M. Fedyk : J'aimerais d'abord vous parler des mesures que nous avons prises pour nous assurer que nos employés ont conscience de leurs obligations. Nous sommes l'un des ministères visés par la Loi fédérale sur la responsabilité, alors nous en avons conscience lorsque nous préparons notre plan d'action annuel ainsi que le rapport sur les activités découlant de cette loi. Nous avons également établi un bureau de coordination et de responsabilisation qui offre des séances d'information à tous nos employés au sujet de la partie VII de la Loi sur les langues officielles. Nous donnons également des séances d'orientation aux nouveaux employés à ce sujet. Nous offrons des ateliers pour élaborer des politiques et les étudier dans l'optique d'un soutien aux communautés de langue officielle en situation minoritaire. Nous soulignons, comme je l'ai dit, certaines journées spéciales, comme le Rendez-vous de la francophonie, et nous entretenons des dialogues avec les communautés et nos employés au sujet de la loi.

En plus des champions, nous avons un réseau de coordonnateurs ministériels des langues officielles présents dans l'ensemble de nos activités et du pays. Nous avons également des réseaux, officiels et non officiels, qui entretiennent un dialogue constant sur la façon d'accroître la liaison et de s'améliorer.

Le sénateur De Bané : Monsieur Fedyk, vous m'avez donné une réponse complète expliquant le point de vue du ministère, ce qui est important. Toutefois, on peut voir les choses sous un autre angle. Du point de vue des communautés, pouvez-vous me donner des exemples de ce que vous avez fait, par l'intermédiaire de toutes ces structures en place, pour montrer aux communautés que vous agissez de façon proactive?

M. Fedyk : Nous les consultons, comme M. Caron l'a dit, au sujet de nos programmes et services. Des consultations officielles et non officielles ont constamment lieu.

[Français]

Le sénateur De Bané : Monsieur Caron, pouvez-vous nous donner des exemples concrets qui démontrent comment vous avez été proactifs dans les communautés? Le sous-ministre adjoint nous a parlé de ce qui a été fait du point de vue corporatif. Parlez-nous maintenant des mesures qui ont été prises du côté de la clientèle.

M. Caron : Je ne parlerai pas du Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire étant donné que ce programme cible directement les communautés. Nous discutons beaucoup avec nos organismes partenaires pour l'administration du programme.

I could give you an example of how we seek to implement Part VII in a given program. You are perhaps familiar with the Canada Summer Jobs program. It is a program under our department that helps employers offer students summer jobs to enable them to gain experience and earn a bit of money for their studies.

To ensure that this program is useful for communities, we developed an evaluation tool for the approximately 30,000 applications we receive each year under this program. The criteria used to evaluate the applications are as follows: will the student be working in his or her second language? Will the student be working with an official language minority community? Or, will the student be participating in a project that provides services to an official language minority community? This is a way of supporting the communities in the administration of a given program.

[English]

Mr. Fedyk: Another example is our New Horizons for Seniors Program. We communicate with the various organizations — national, regional and provincial — to ensure that they can spread the word with respect to availability of this program so official language minority communities can benefit. Also, we ran training sessions on how to fill out a good application so they can be successful. We have taken the feedback into consideration in the design of our application of the New Horizons for Seniors Program. We are constantly learning and identifying best practices.

Senator De Bané: Mr. Fedyk, has your department consulted with the Department of Justice Canada about what is entailed by positive measures so that the spirit and the letter of Part VII of the act is taken into consideration? We have realized that several departments have not yet thought through what they must undertake to fulfill that section. Have you liaised with that department?

Mr. Fedyk: We have not consulted one on one, but a committee of departments is participating in the roadmap. Our department is one of those on the committee, as is the Justice Department. We have had discussions as to what it means to take positive measures in support of the act. From our perspective, we support the guideline that the Department of Canadian Heritage has developed, namely, that anything that contributes to the official language communities fostering full recognition and use of both official languages is a positive measure.

We cite some of our measures as being positive measures. We consider our enabling fund and the tables where we work with the communities with respect to economic and employment development in official language communities a positive measure.

Je pourrais vous donner un exemple de la façon dont on cherche à mettre en œuvre la partie VII dans un programme déterminé. Vous connaissez peut-être le programme Emplois d'été Canada. C'est un programme de notre ministère qui aide les employeurs à offrir aux étudiants des emplois d'été pour leur permettre d'acquérir de l'expérience et de gagner un peu d'argent pour leurs études.

Pour nous assurer que le programme soit utile aux communautés, on a développé un outil d'évaluation des quelque 30 000 demandes que l'on reçoit chaque année dans le cadre de ce programme. Les critères utilisés pour évaluer les demandes peuvent être ceux-ci : est-ce que l'étudiant va travailler dans la langue seconde? Est-ce que l'étudiant va travailler avec la communauté de langue officielle en situation minoritaire? Ou est-ce que l'étudiant va participer à un projet qui offre un service à la communauté de langue officielle en situation minoritaire? C'est une façon d'appuyer les communautés dans l'administration d'un programme déterminé.

[Traduction]

M. Fedyk : Le programme Nouveaux horizons pour les aînés constitue un autre exemple. Nous communiquons avec différentes organisations nationales, régionales et provinciales pour nous assurer qu'elles font connaître ce programme dont les communautés de langue officielle en situation minoritaire peuvent se prévaloir. De plus, nous organisons des séances de formation sur la façon de bien remplir une demande pour favoriser son admissibilité. Nous tenons compte de la rétroaction dans notre façon d'appliquer le programme. Nous n'avons cessé d'apprendre et sommes toujours à l'affût des pratiques exemplaires.

Le sénateur De Bané : Monsieur Fedyk, votre ministère a-t-il consulté le ministère de la Justice relativement à ce qu'on entend par mesures positives afin que l'esprit et la lettre de la partie VII de la loi soient pris en considération? Nous nous sommes rendu compte que plusieurs ministères n'avaient pas encore pensé à ce qui doit être fait pour respecter cet article. Avez-vous des liens avec le ministère?

M. Fedyk : Nous ne nous sommes pas consultés seul à seul, mais un comité interministériel participe à la feuille de route. Notre ministère siège à ce comité, tout comme celui de la Justice. Nous avons tenu des discussions pour savoir ce que signifie « prendre des mesures positives pour appuyer la loi ». De notre côté, nous appuyons les lignes directrices élaborées par le ministère du Patrimoine canadien, c'est-à-dire que tout ce qui favorise la reconnaissance complète et l'utilisation des deux langues officielles dans les communautés de langue officielle constitue une mesure positive.

Nous estimons que certaines de nos mesures sont positives. Nous estimons que notre fonds d'habilitation et notre collaboration avec les collectivités en matière de développement économique et de l'emploi dans les communautés de langue officielle constituent des mesures positives.

Senator De Bané: I assume from your answer that there is an opportunity to discuss best practices for ensuring full implementation of Part VII with other federal departments?

Mr. Fedyk: Yes.

Senator De Bané: Can we say that the logical next step is that the Government of Canada make regulations governing the implementation of Part VII? I find it interesting that several departments meet together. However, when I look at the administrative regulations of Treasury Board to all departments, the regulations are a great number of volumes where everything is dictated. Every civil servant from Newfoundland and Labrador to British Columbia does the same thing. They all have all those administrative manuals. Do you think Treasury Board should add another volume of regulations concerning the implementation of that section?

When I inquire about something, I am referred to volume 32, Treasury Board regulation such and such, chapter X, et cetera. Maybe we should do the same for something so vital for the unity of our country. If the unity of our country goes out the window, then making the right choices to fulfill a productive life, all of that mandate, goes with it.

I think it is time to think about a regulatory framework so that all the departments will undertake that section. We fear for many departments. A few days ago, we had officials from another department before us. I asked them, You promised five years ago to do the following; has that been done in the last five years? The assistant deputy minister said, I will be frank with you; I have no idea.

Mr. Fedyk: That is both a big question and a complex one. From our perspective at HRSDC, we are under the accountability framework so we are one of the 32 organizations. We have a plan. We are required annually to report on results. I think we are already transparent and accountable. You can look for our annual reports. We report through the Department of Canadian Heritage who then reports through Parliament to Canadians.

For those organizations that have already been implicated by the 1994 Accountability Framework, perhaps regulations are not necessary because we are already accountable on an annual basis for our action plans and for the results achieved. That accountability is achieved in a uniform and transparent template. It is one that we all use, so we can compare initiatives and plans versus reality. We can see whether departments have met the target or whether they need additional effort. I leave it to you to decide whether other departments should be subjected to the same level of public reporting as the 32 under the accountability framework, of which we are one.

Senator De Bané: Thank you very much.

Le sénateur De Bané : D'après votre réponse, je présume qu'on se penche sur les meilleures pratiques pour assurer la mise en œuvre complète de la partie VII avec d'autres ministères fédéraux, n'est-ce pas?

M. Fedyk : Oui.

Le sénateur De Bané : Pouvons-nous dire que la prochaine étape logique du gouvernement du Canada, ce sera d'adopter des règlements régissant la mise en œuvre de la partie VII? Je trouve intéressant que plusieurs ministères se réunissent. Toutefois, lorsque j'examine les règlements administratifs imposés par le Secrétariat du Trésor à tous les ministères, je me rends compte qu'il s'agit d'un grand nombre de volumes où tout est dicté. Tous les fonctionnaires de Terre-Neuve-et-Labrador à la Colombie-Britannique font la même chose. Ils ont tous l'ensemble de ces manuels administratifs. Croyez-vous que le Conseil du Trésor devrait ajouter un autre volume de règlements concernant la mise en œuvre de cet article?

Lorsque je cherche quelque chose, on me renvoie au volume 32 du règlement du Conseil du Trésor, chapitre X, et cetera. Peut-être devrions-nous faire la même chose pour quelque chose d'aussi important pour l'unité de notre pays. Si l'unité de notre pays tombe à l'eau, il en sera de même des bons choix à faire afin que la vie soit productive, de tout ce mandat.

Je crois qu'il est temps de penser à un cadre réglementaire afin que tous les ministères mettent en œuvre cet article. Nous craignons pour de nombreux ministères. Il y a quelques jours, d'autres fonctionnaires d'un autre ministère comparaissaient. Je leur ai demandé ce qui avait été fait au cours des cinq dernières années pour respecter les promesses faites cinq années plus tôt. La sous-ministre adjointe m'a répondu en toute honnêteté qu'elle n'en avait aucune idée.

M. Fedyk : Il s'agit d'une question énorme et complexe. À RHDC, nous sommes l'un des 32 organismes relevant du cadre de responsabilité. Nous avons un plan. Nous devons faire rapport des résultats à chaque année. Je crois que nous sommes déjà transparents et responsables. Vous pouvez examiner nos rapports annuels. Nous faisons rapport au ministère du Patrimoine canadien qui fait ensuite rapport aux Canadiens par l'intermédiaire du Parlement.

Pour les organismes déjà touchés par la mise en œuvre du cadre de responsabilité en 1994, une réglementation n'est peut-être pas nécessaire parce que nous rendons déjà des comptes annuellement relativement à nos plans d'action et aux résultats atteints. La responsabilité est assurée selon un modèle uniforme et transparent. Il s'agit du même modèle pour tous. Alors, nous pouvons comparer les initiatives et les plans avec la réalité. Nous pouvons voir si les ministères ont atteint les objectifs ou s'ils doivent faire des efforts supplémentaires. Je vous laisse décider si d'autres ministères devraient être assujettis au même processus public de reddition des comptes que les 32 visés par le cadre de responsabilité, dont notre ministère.

Le sénateur De Bané : Merci beaucoup.

[Translation]

Senator Rivard: You piqued my curiosity with your opening remarks. I realize that all these programs are very interesting and that the budgets are allocated over five years.

There is the Roadmap framework, with a budget of \$94 million over five years; the Enabling Fund for Official Language Minority Communities, with a budget of \$69 million; the Family Literacy Initiative, with a budget of \$7.5 million; and the Child Care Pilot Project, with a budget of \$13.5 million.

You also referred to a \$4 million program seeking to strengthen the capacity of non-governmental organizations that work in the area of early childhood development for official language minority communities.

If I understand correctly, all of these programs receive funding over a five-year period, but one of these programs, in partnership with Canadian Heritage, was eliminated in April 2009. Could you give us a brief overview of what this program achieved? And is it solely Canadian Heritage that will be responsible for the follow-up to this program?

Mr. Fedyk: Could you repeat the question?

Senator Rivard: One of the programs you referred to was eliminated in April 2009. It is the Interdepartmental Partnership with the Official Language Communities, in partnership with Canadian Heritage.

What were the advantages of this program? Could you provide us with a brief overview? And will Canadian Heritage take over this program, or has it been completely abolished?

The Chair: Senator Rivard, are you referring to the IPOLC?

Senator Rivard: Yes.

The Chair: It is the IPOLC program.

Senator Rivard: This program was been abolished in April 2009. Do you feel that the government should have maintained it? What are the concrete impacts of the elimination of this program?

[English]

Mr. Fedyk: Is this the interprovincial mobility of students program?

Senator Tardif: No.

Mr. Fedyk: I am confused.

Senator Tardif: I believe Heritage Canada partnered with other ministers and other departments to leverage a certain amount of money. For example, Heritage Canada could partner with Industry Canada to put forward a specific program and it was a leveraging program for monies across departments and ministries.

[Français]

Le sénateur Rivard : Lors de votre présentation liminaire, vous avez un piqué ma curiosité. Je me rends compte que les programmes sont tous très intéressants et que les budgets s'échelonnent sur cinq ans.

Il y a le Cadre de feuille de route avec un budget de 94 millions de dollars sur cinq ans; le Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle avec un budget de 69 millions de dollars; l'Initiative d'alphabétisation familiale avec un budget de 7,5 millions de dollars; le Projet pilote de garde d'enfants avec un budget 13,5 millions de dollars.

Vous avez également parlé d'un programme de 4 millions de dollars visant à renforcer la capacité des organismes non gouvernementaux qui œuvrent dans le domaine de développement de la petite enfance pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Si je comprends bien, tous ces programmes ont un budget qui s'échelonne sur cinq ans, mais un de ces programmes, en partenariat avec Patrimoine canadien, a été aboli en avril 2009. Pouvez-vous faire un bref bilan des réalisations de ce programme? Et pour la suite des choses, est-ce que ce sera uniquement Patrimoine canadien qui va s'en occuper?

M. Fedyk : Pourriez-vous répéter la question?

Le sénateur Rivard : Un des programmes dont vous avez parlé a été aboli en avril 2009. Il s'agit du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle, en partenariat avec Patrimoine canadien.

Quels étaient les bons côtés de ce programme? Pourriez-vous nous en faire un bref bilan? Aussi, est-ce que Patrimoine canadien prendra la relève de ce programme ou s'il a été complètement aboli?

La présidente : Sénateur Rivard, parlez-vous de PICLO?

Le sénateur Rivard : Oui.

La présidente : C'est le programme PICLO.

Le sénateur Rivard : Ce programme est aboli depuis avril 2009. Croyez-vous que le gouvernement aurait dû maintenir ce programme en place? Quels sont les impacts réels de l'abolition de ce programme?

[Traduction]

M. Fedyk : Parlez-vous du programme de mobilité interprovincial des étudiants?

Le sénateur Tardif : Non.

M. Fedyk : Je ne comprends pas.

Le sénateur Tardif : Je crois que Patrimoine Canada a conclu un partenariat avec d'autres ministères et d'autres ministres pour obtenir un certain montant d'argent. Par exemple, Patrimoine Canada pourrait avoir un partenariat avec Industrie Canada pour mettre de l'avant un programme précis et obtenir de l'argent de divers ministères.

Mr. Fedyk: We each have our budgets from the roadmap and we collaborate with respect to research projects and with Citizenship and Immigration Canada in terms of foreign credential recognition. I am not familiar with this particular program, and I believe neither are my colleagues. Unfortunately, we will have to return to the committee with details. I apologize.

[Translation]

Senator Rivard: You may send us your answer in writing.

[English]

Mr. Fedyk: Yes.

[Translation]

Senator Losier-Cool: My first question is very specific. You may choose to reply in writing, later after the meeting. As concerns the different programs listed in the report, whether New Horizons or literacy programs, I would like to categorize them.

Does your department provide funding for francophone communities in northern New Brunswick? Is funding provided in the areas of literacy, services for senior citizens, youth employment, early childhood services, communications?

And what are the mechanisms you use? Are you familiar with the new action plan for self-sufficiency in northern New Brunswick, implemented by the provincial government? Have meetings been organized to discuss this program?

In addition, I would like to know how much money has been allocated to each of these programs. If you do not have the answers to my questions right now, I would like to receive them in writing.

[English]

Mr. Fedyk: Unfortunately, we do not have the detail with us by each region but we can provide a response in terms of what our programs support in that area of New Brunswick.

[Translation]

Senator Losier-Cool: Mr. Caron, my question concerns business internships and summer jobs for young people. Could you provide me with details concerning the funding granted in northern New Brunswick with regard to these internships? Your department called it something else, but I know that there is funding earmarked for this program.

The Chair: Do I understand that you will send this information to the committee?

Mr. Fedyk: Yes.

M. Fedyk : Nous avons chacun nos budgets pour la feuille de route et nous collaborons relativement aux projets de recherche. Nous travaillons également avec Citoyenneté et Immigration Canada en ce qui concerne la reconnaissance des titres de compétence étrangers. Je ne connais pas ce programme en particulier, et mes collègues non plus, je crois. Malheureusement, nous allons devoir vous présenter les détails ultérieurement. Je suis désolé.

[Français]

Le sénateur Rivard : Vous n'aurez qu'à nous faire parvenir votre réponse par écrit.

[Traduction]

M. Fedyk : Oui.

[Français]

Le sénateur Losier-Cool : Ma première question est très spécifique. Peut-être allez-vous choisir d'y répondre par écrit, plus tard après la réunion. Concernant les différents programmes qui figurent au rapport des résultats, qu'il s'agisse de Nouveaux Horizons ou de programmes d'alphabétisation, je voudrais maintenant les catégoriser.

Votre ministère offre-t-il du financement destiné aux communautés francophones du nord du Nouveau-Brunswick? Est-ce que le financement est offert dans le secteur de l'alphabétisation, des aînés, des emplois pour les jeunes, de la petite enfance, des communications?

Et quels sont les mécanismes que vous employez? Connaissez-vous le nouveau Plan du nord du gouvernement du Nouveau-Brunswick? Est-ce que des rencontres sont organisées pour discuter du programme?

De plus, j'aimerais connaître le montant d'argent alloué à chacun de ces programmes. Si vous n'avez les réponses immédiates à mes questions, j'aimerais les recevoir par écrit.

[Traduction]

M. Fedyk : Malheureusement, nous n'avons pas avec nous les détails par région, mais nous pouvons vous donner une réponse sur ce que nos programmes appuient dans la région du Nouveau-Brunswick.

[Français]

Le sénateur Losier-Cool : Monsieur Caron, ma question concerne les stages en entreprise et les emplois d'été pour les jeunes. Pourriez-vous me fournir des détails concernant le financement accordé dans le nord du Nouveau-Brunswick concernant ce plan de stages? Votre ministère l'a appelé autrement, mais je sais que du financement est accordé pour ce programme.

La présidente : Est-ce que je comprends que vous ferez parvenir l'information au comité?

M. Fedyk : Oui.

[English]

Senator Seidman: I am going back to your presentation, Mr. Fedyk. You say that the roadmap allocated \$94 million over a five-year period to support four separate initiatives and you list the initiatives. I assume these initiatives apply to all minority language communities across the country. Is that the case?

Mr. Fedyk: Some of them are pilots, like the child care pilot. Mr. Halliwell can elaborate on the communities we are active in there. The enabling fund supports official language communities across the country; anglophones in Quebec and francophones across the country. Our literacy programs are for francophone communities outside Quebec. Our child care development is through a francophone organization. Our colleagues can elaborate if you wish details on either one of them.

Senator Seidman: To be clear, the literacy initiative is for francophone communities outside Quebec. What is the child care project?

Cliff Halliwell, Director General, Strategic Policy Research Directorate, Human Resources and Skills Development Canada: It is for minority francophone communities as well outside of Quebec, for a reason that I can explain.

Senator Seidman: I want to be clear. The enabling fund is Canada-wide, as you said. I thought you said there were four.

Ellen Healey, Director, Social Programs Division, Human Resources and Skills Development Canada: There is the early childhood development.

Senator Seidman: Is that Canada-wide as well?

Ms. Healey: Yes.

Senator Seidman: Perhaps we can come back in a minute to explain the family literacy and the child care pilot project, but I want to move along to the other examples you gave. Is the New Horizons for Seniors Program Canada-wide as well? It is.

Then you say in the province of Quebec, the department implemented a number of projects intended for anglophone minority communities. A total of 598 projects received funding totalling \$5.2 million. These projects were mostly through the Canada Summer Jobs program. Can you elaborate more on these 598 projects? Were they all Canada Summer Jobs programs? Were there other projects?

Mr. Caron: Of those projects, over 500 of them are Canada Summer Job projects. Basically, they are contribution agreements with employers, whether they be not-for-profit, public sector or

[Traduction]

Le sénateur Seidman : Laissez-moi revenir à votre exposé, monsieur Fedyk. Vous dites que, dans le cadre de la feuille de route, 94 millions de dollars ont été accordés sur cinq ans pour appuyer quatre initiatives distinctes dont vous faites la liste. J'imagine que ces initiatives s'appliquent à toutes les communautés linguistiques en situation minoritaire au pays. Est-ce le cas?

M. Fedyk : Ce sont parfois des initiatives pilotes comme le projet sur la garde d'enfants. M. Halliwell peut vous donner plus de détails sur les communautés qui y participent. Le fonds d'habilitation appuie les communautés linguistiques en situation minoritaire partout au pays : anglophones au Québec et francophones partout au pays. Nos programmes d'alphabétisation s'adressent aux communautés francophones à l'extérieur du Québec. L'initiative sur la garde d'enfants se fait par l'intermédiaire d'un organisme francophone. Nos collègues peuvent vous donner des détails sur l'un ou l'autre de ces programmes si vous le désirez.

Le sénateur Seidman : Je tiens à préciser que l'initiative d'alphabétisation s'adresse aux communautés francophones à l'extérieur du Québec. En quoi consiste le projet sur la garde d'enfants?

Cliff Halliwell, directeur général, Direction générale de la recherche en politiques stratégiques, Ressources humaines et Développement des compétences Canada : Il s'adresse aux communautés minoritaires francophones également à l'extérieur du Québec, pour une raison que je peux vous expliquer.

Le sénateur Seidman : Je veux que ce soit clair. Le fonds d'habilitation s'adresse à l'ensemble du Canada, comme vous l'avez dit. Je pensais que vous aviez dit qu'il y en avait quatre.

Ellen Healey, directrice, Division des programmes sociaux, Ressources humaines et Développement des compétences Canada : Il y a le développement de la petite enfance.

Le sénateur Seidman : Est-ce pour l'ensemble du Canada également?

Mme Healey : Oui.

Le sénateur Seidman : Peut-être que nous pourrions revenir à l'explication de l'alphabétisation familiale et du projet pilote pour la garde d'enfants dans une minute, mais je vais passer aux autres exemples que vous avez donnés. Le Programme Nouveaux Horizons pour les personnes âgées s'adresse-t-il à l'ensemble du Canada également? Oui.

Ensuite, vous dites qu'au Québec, le ministère a mis en œuvre un certain nombre de projets à l'intention des communautés minoritaires anglophones. Au total, 598 projets ont reçu du fonds totalisant 5,2 millions de dollars. Ces projets étaient surtout réalisés par l'intermédiaire du programme Emplois d'été Canada. Pouvez-vous nous en dire davantage sur ces 598 projets? S'inscrivaient-ils tous dans le cadre du programme Emplois d'été Canada? Y avait-il d'autres projets?

M. Caron : De ces projets, plus de 500 s'inscrivaient dans le cadre d'Emplois d'été Canada. En fait, il s'agit d'ententes de subvention avec des employeurs, qu'ils soient à but non lucratif,

smaller private sector. The projects are small agreements that fund summer jobs for students. They are wage-subsidy programs, essentially.

Mr. Fedyk: The program is active throughout Canada. We only highlighted the ones that were in Quebec.

Senator Seidman: That is what is confusing me, namely, why you highlighted that piece. You say it is a Canada-wide program.

Mr. Fedyk: Yes, all those programs.

Senator Seidman: Every province has their jobs program.

Perhaps we might learn more about the family literacy initiative and the child care pilot project.

Mr. Halliwell: I can start with the child care project. It applies to francophone minority communities primarily because the problem that it was designed to deal with, namely, young kids being inadequately prepared to start into school and perform in school, seemed much more prevalent in the francophone minority communities than in the anglophone minority communities. That is probably connected to the simple fact that the minority anglophone communities in Quebec are typically of a much larger scale of community and are denser and more able to support themselves.

The anglophone communities, in Quebec as well, did not see this problem as a priority, although this project started before I joined the department. I think it was conceived at least five or six years ago. The francophone communities have been cognizant of the lack of preparation of kids for school and of a need to find some kind of solution at the child care point, before they enter formal schooling, that will improve their preparation and, to a degree, their connection to their culture as well. What is fascinating about this project is that it is a rarity in government, but should be less so. It is an attempt to conduct an experiment in which some children are given the intervention and others are not. One then sees what difference it makes. We are pleased that we were able to secure the funding to have a longer follow-up study of those kids. By the end of this summer, all the children will have had the intervention, but we will follow them to include their performance in Grade 2 to Grade 13, for example, before we have final results to see whether there is a difference. If there is a difference — and we have not yet found out because we are still testing — we want to see if the difference persists through Grade 2 as well.

The nature of the intervention is already being adopted in other minority francophone communities. Many of them have been kept in the loop on this study.

The root problem appeared not to be a problem for anglophone communities in Quebec.

du secteur public ou du secteur privé à petite échelle. Les projets sont en fait des ententes de petite envergure pour financer des emplois d'été pour étudiants. Il s'agit essentiellement d'un programme de subventions salariales.

M. Fedyk : Le programme est en vigueur partout au Canada. Nous n'avons parlé que de ceux qui l'étaient au Québec.

Le sénateur Seidman : C'est ce qui est source de confusion pour moi, notamment, la raison pour laquelle vous avez fait ressortir cet élément. Vous dites qu'il s'agit d'un programme à l'échelle du Canada.

M. Fedyk : Oui, tous ces programmes.

Le sénateur Seidman : Chaque province à ses propres programmes d'emploi.

Nous pourrions peut-être en apprendre davantage au sujet de l'initiative d'alphabétisation familiale et du projet pilote de garde d'enfants.

M. Halliwell : Je peux commencer par le projet de garde d'enfants. Ça s'applique surtout aux collectivités francophones en situation minoritaire, car c'est à ce problème qu'on voulait s'attaquer. Effectivement, le problème des jeunes enfants qui ne sont pas bien préparés à commencer l'école semblait être beaucoup plus fréquent dans les collectivités francophones minoritaires que dans les collectivités anglophones minoritaires. C'est sans doute lié au simple fait que les collectivités anglophones en situation minoritaire au Québec sont habituellement beaucoup plus importantes et plus denses et mieux à même de subvenir à leurs propres besoins.

Les communautés anglophones, y compris celles du Québec, ne considéraient pas que ce problème était prioritaire, bien que ce projet ait été mis sur pied juste avant mon arrivée au ministère. Je pense que ce projet a été conçu il y a cinq ou six ans. Les communautés francophones reconnaissent le fait que les enfants ne sont pas bien préparés pour aller à l'école et qu'il est nécessaire de trouver une solution lorsqu'ils sont en garderie, avant qu'ils ne commencent leur formation scolaire officielle, afin de mieux les préparer et dans une certaine mesure de resserrer les liens à leur culture. Ce qui est intéressant au sujet de ce projet, c'est que c'est quelque chose d'assez rare au gouvernement, même si ça devrait être moins rare. On tente ainsi d'établir une comparaison entre les enfants qui ont fait l'objet d'une intervention et ceux qui n'en ont pas fait l'objet. On constate ensuite quelle est la différence. Nous sommes heureux d'avoir pu trouver des fonds pour faire une étude de suivi plus long de ces enfants. D'ici la fin de l'été, tous les enfants auront fait l'objet d'une intervention, mais nous les suivrons pour voir quel sera le rendement à partir de la 2^e jusqu'à la 13^e année, par exemple, avant d'avoir le résultat final pour déterminer s'il y a une différence. S'il y a une différence — et nous ne le savons pas encore puisque nous faisons encore des tests —, nous voudrions voir si cette différence persiste jusqu'à la fin de la 2^e année également.

D'autres communautés francophones en situation minoritaire ont déjà adopté ce type d'intervention. Bon nombre d'entre elles ont été tenues au courant de cette étude.

Et cependant, les communautés anglophones du Québec ne semblaient pas avoir ce problème à la source.

Senator Seidman: Thank you. That program is an interesting one.

[Translation]

Senator Fortin-Duplessis: Concerning the program set up for early childhood, do you know if more young francophones have enrolled? You have invested sums of money and made efforts to implement a program, but have you seen any improvement?

In one of the reports of the Commissioner of Official Languages, a problem or shortcoming with regard to early childhood services was pointed out.

Do you know whether the number of enrolments has increased?

Mr. Halliwell: What do you mean by enrolments?

Senator Fortin-Duplessis: Enrolments in French-language schools in anglophone communities.

Mr. Halliwell: With regard to this pilot project, we have just received preliminary results, that is, from the very beginning of the program. We are waiting for the preliminary results over the next two years before analyzing the concrete impact on their preparation. I understand that you are referring specifically to the impact on the choice of language of education, which is indeed extremely fascinating, but we will have to wait.

Senator Fortin-Duplessis: When you receive these results, we would be very interested in having you share them with us.

[English]

Senator Seidman: Can we hear about the family literacy initiative?

Silvano Tocchi, A/Director General, Office of Literacy and Essential Skills, Human Resources and Skills Development Canada: With respect to the Family Literacy Initiative, the initiative referenced by Mr. Fedyk speaks to a series of activities that we are undertaking in francophone communities outside of Quebec. The initiative was designed in that way because when we looked at literacy rates in minority language communities, there seemed to be particular challenges present in francophone communities outside of Quebec that were not present in the same way in anglophone communities inside of Quebec.

That being said, we managed this initiative inside a broader context where we looked to support literacy and essential skills initiatives across the country. In that context, we have an initiative that specifically targets anglophone communities in Quebec. We felt that we had a vehicle by which to address those issues in that context as well.

Senator Seidman: That is excellent. Great programs.

[Translation]

Senator Tardif: Before asking a question, I would like some clarification on the amounts associated with the Roadmap. You referred to four programs and amounts of money to support each one: the Enabling Fund, \$69 million; the family literacy program,

Le sénateur Seidman : Merci. Il s'agit d'un programme intéressant.

[Français]

Le sénateur Fortin-Duplessis : Suite à ce programme mis en place pour la petite enfance, savez-vous si plus de jeunes francophones se sont inscrits? Vous avez investi des sommes d'argent et fait des efforts pour mettre en place un programme, mais avez-vous pu constater une amélioration?

À un moment donné, dans l'un des rapports du commissaire aux langues officielles, une déficience ou un problème avait été noté au niveau de la petite enfance.

Savez-vous, par exemple, si le nombre d'inscriptions a augmenté?

M. Halliwell : Que voulez-vous dire par « inscription »?

Le sénateur Fortin-Duplessis : Les inscriptions dans les écoles francophones dans un milieu anglophone.

M. Halliwell : Concernant ce projet pilote, nous venons tout juste de recevoir les résultats préliminaires, c'est-à-dire en date du début de l'intervention. Nous attendons les résultats préliminaires des deux prochaines années avant de constater l'impact réel sur leur préparation. Je comprends que vous vous intéressez particulièrement à l'impact sur le choix de la langue de formation, ce qui est fascinant effectivement, mais il faudra attendre.

Le sénateur Fortin-Duplessis : Lorsque vous le recevrez, nous serions intéressés à ce que vous nous en fassiez part.

[Traduction]

Le sénateur Seidman : Pouvez-vous nous parler de l'initiative d'alphabétisation familiale?

Silvano Tocchi, directeur général par intérim, Bureau de l'alphabétisation et des compétences essentielles, Ressources humaines et Développement des compétences Canada : En ce qui a trait à l'initiative d'alphabétisation familiale, M. Fedyk a évoqué une série d'activités que nous entreprenons dans les collectivités francophones hors Québec. L'initiative a été conçue de cette façon, car lorsque nous avons examiné les taux d'alphabétisation dans les communautés de langue minoritaires, il semblait y avoir des problèmes particuliers dans les communautés francophones hors Québec que l'on ne retrouvait pas de la même façon dans les collectivités anglophones du Québec.

Cela dit, nous avons géré cette initiative dans un contexte plus large en cherchant à appuyer les initiatives d'alphabétisation et des compétences essentielles partout au pays. Dans ce contexte, nous avons une initiative qui cible spécifiquement les collectivités anglophones du Québec. Nous avons pensé que c'était là un moyen d'aborder également ces questions dans ce contexte.

Le sénateur Seidman : Parfait. Ce sont là d'excellents programmes.

[Français]

Le sénateur Tardif : Avant de passer à une question, j'aurais besoin d'une clarification sur les sommes inscrites sur la Feuille de route. Vous indiquez quatre programmes et des sommes d'argent pour appuyer chaque programme : Fonds d'habilitation,

\$7.5 million, and so forth. What I would like to know is whether the amounts associated with each program are included or are over and above the total of \$94 million.

[English]

Mr. Fedyk: The \$94 million is for the four major initiatives, the enabling funds.

Senator Tardif: It is not in addition? It is part of it?

Mr. Fedyk: It is part of the \$94 million.

Senator Tardif: Thank you; I wanted to verify that. Can you give us information on how that money was divided province-wide and across the country?

Mr. Fedyk: Yes.

[Translation]

Senator Tardif: Now, further to a question put by Senator Fortin-Duplessis concerning agreements with the provinces, you stated that your agreements are more bilateral, is that correct?

Mr. Fedyk: Yes.

Senator Tardif: Do you ensure that language clauses are included in these agreements with the provinces to guarantee services for official language minority communities in the province in question?

[English]

Mr. Fedyk: Yes; all our agreements with the provinces and territories are expected to address, as part of their terms and conditions, access to the programs in both official languages and where appropriate, consultations with the communities in their implementation. It is not an issue, but the approach is that we have arrangements with Quebec so that all our benefits are provided in both official languages where numbers warrant access to the program.

[Translation]

Senator Tardif: For example, if you reach an agreement in the area of immigration with the Province of Alberta, do you ensure that the province has language clauses that oblige it to provide services to better integrate immigrants who choose French?

[English]

Mr. Fedyk: Immigration is for the Department of Immigration but in terms of our labour training programs for new agreements, access to the benefit, whether it is part of our labour market agreement with Alberta or labour market development agreement with Alberta, recognizes that services are to be provided in both official languages.

Senator Tardif: Do you have follow-ups to assure yourself that the programs are in fact respected?

69 millions de dollars; programme d'alphabétisation familial, 7,5 millions de dollars, et cetera. Ce que j'aimerais savoir, c'est si les montants indiqués pour chaque programme sont inclus ou sont en sus du total de 94 millions de dollars.

[Traduction]

M. Fedyk : Les 94 millions de dollars sont pour les quatre grandes initiatives. Le fonds d'habilitation...

Le sénateur Tardif : Est-ce qu'il est compris dans ce montant?

M. Fedyk : Il est compris dans ces 94 millions de dollars.

Le sénateur Tardif : Merci; je voulais le vérifier. Pouvez-vous nous dire comment cet argent a été réparti dans la province et ailleurs au pays?

M. Fedyk : Oui.

[Français]

Le sénateur Tardif : Maintenant, suite à une question posée par le sénateur Fortin-Duplessis concernant les ententes avec les provinces, vous avez indiqué faire des ententes plutôt bilatérales, n'est-ce pas?

M. Fedyk : Oui.

Le sénateur Tardif : Vous assurez-vous de l'inclusion de clauses linguistiques dans les ententes avec les provinces afin de vous assurer du service à la communauté de langues officielles en situation minoritaire dans ladite province?

[Traduction]

M. Fedyk : Oui; toutes nos ententes avec les provinces et les territoires sont censées aborder, dans le cadre de leurs modalités, l'accès aux programmes dans les deux langues officielles et, là où cela est nécessaire, il faut consulter les collectivités sur leur mise en œuvre. Ce n'est pas un problème, mais selon l'entente que nous avons conclue avec le Québec, tous nos services sont fournis dans les deux langues officielles là où le nombre justifie l'accès au programme.

[Français]

Le sénateur Tardif : Par exemple, si pour la province de l'Alberta vous établissez une entente concernant l'immigration, exigez-vous de la province de l'Alberta des clauses linguistiques qui l'oblige à rendre un service pour mieux intégrer les immigrants qui choisissent le français?

[Traduction]

M. Fedyk : L'immigration, c'est pour le ministère de l'Immigration. Mais en ce qui concerne nos programmes de formation de la main-d'œuvre pour les nouvelles ententes, que ce soit dans le cadre de l'entente sur le marché du travail ou de l'entente sur le développement du marché du travail que nous avons conclue avec l'Alberta, les services sont fournis dans les deux langues officielles.

Le sénateur Tardif : Faites-vous des suivis afin de vous assurer que les programmes sont en fait respectés?

Mr. Fedyk: There are ongoing consultations between the ministries and there is annual reporting in terms of indicators with respect to the clientele that benefits from the programs.

Senator Tardif: We have discussed positive measures and what you are doing in your ministry. Can you tell us what obstacles you see towards better implementation of Part VII of the act?

Mr. Fedyk: That is a good question. Rather than call them obstacles, I would label them challenges. Many challenges that we face with respect to the design and delivery of our programs are that the programs are national in approach but, as we well know, each of our official language minority communities is unique, so we try to ensure that there is sufficient flexibility in the program to allow for response to the particular needs and priorities of each of the communities. We set broad parameters with respect to the objectives of the program and then try to ensure that implementation of the program is in a manner flexible enough to be adapted to the community. That flexibility, to me, remains a challenge.

Mr. Halliwell: As well, from the perspective of Service Canada, a challenge that they had not envisaged in the middle of 2008 was coping with the enormous increase in workload that resulted from the recession. From a bureaucratic perspective, it is widely seen that the department responded well, given how much of a surprise this workload turned out to be for all concerned.

Gearing up for that kind of a caseload was clearly job number one for the department, and the implementation of the economic action plan was clearly job number one. Probably from the point of view of those who needed that help and those services, it was job number one as well. I think we have done well on that score, but it took an enormous amount of departmental attention at that time. We all live in hope that we will soon be focusing on some of those other issues.

[Translation]

Senator Losier-Cool: I would like to ask a question concerning the specific nature of the programs or their objectives. When the Department of the Environment, for example, wants to set up a project, it carries out an environmental impact assessment study, if a dam or some kind of structure somewhere is being considered, in order to determine what the environmental impact will be. What do you think of the concept of linguistic impacts on programs that would be set up by the federal government?

[English]

Mr. Fedyk: That is an excellent question and comment. In our ministry, each time a memorandum to cabinet goes forward, our group examines it for its impact from a Part VII standpoint, and then with our colleagues from the standpoint of Part IV and Part V, so all our memorandums to cabinet with respect to new policies, or changes to existing ones are examined from a linguistic lens to ensure we respect our obligations to the Official Languages Act.

M. Fedyk : Il y a des consultations permanentes entre les ministères, et chaque année un rapport est publié sur les indicateurs en ce qui concerne la clientèle qui profite de ces programmes.

Le sénateur Tardif : Nous avons parlé des mesures positives et de ce que vous faites au sein de votre ministère. Pouvez-vous nous parler des obstacles qui, à votre avis, pourraient entraver la mise en œuvre de la partie VII de la loi?

M. Fedyk : C'est une bonne question. Plutôt que de parler d'obstacles, je parlerais de défis. Bon nombre des défis que nous avons à relever en ce qui concerne la conception et la prestation de nos programmes sont liés au fait que les programmes ont une approche nationale, mais comme nous le savons, chacune de nos communautés de langue officielle en situation minoritaire est unique, de sorte que nous tentons de nous assurer que le programme est suffisamment souple pour répondre aux besoins et aux priorités de chacune de ces collectivités. Nous établissons des paramètres généraux concernant les objectifs du programme et nous tentons ensuite de nous assurer que la mise en œuvre du programme est assez souple pour s'adapter à la collectivité. Cette souplesse pour moi demeure toujours un défi.

M. Halliwell : Par ailleurs, pour Service Canada, un défi qu'il n'avait pas envisagé au milieu de 2008 a été l'augmentation énorme de la charge du travail à la suite de la récession. D'un point de vue bureaucratique, on considère généralement que le ministère a bien réagi, étant donné que cette charge de travail s'est révélée une surprise pour tous les intéressés.

Se préparer à un tel volume de travail était clairement la priorité du ministère; mettre en œuvre un plan d'action économique également. Pour ceux qui avaient besoin d'aide et de ces services, c'était sans doute la priorité aussi. Je pense que nous avons très bien réussi à cet égard, mais cela a accaparé énormément l'attention du ministère à l'époque. Nous avons tous bon espoir que nous pourrions bientôt mettre l'accent sur certaines autres questions.

[Français]

Le sénateur Losier-Cool : J'aimerais poser une question concernant la spécificité des programmes ou concernant leurs objectifs. Lorsque le ministère de l'Environnement, par exemple, veut mettre sur pied un projet, il procède à une étude sur son impact environnemental, à savoir s'il y a un barrage ou une construction quelque part et quel en sera l'impact environnemental. Que pensez-vous du concept de l'impact linguistique sur tout programme qui serait mis sur pied par le gouvernement fédéral?

[Traduction]

M. Fedyk : Vos observations et votre question sont excellentes. Dans notre ministère, chaque fois qu'un mémoire au Cabinet est présenté, notre groupe l'examine pour en déterminer les répercussions du point de vue de la partie VII. Avec l'aide de nos collègues, nous étudions également les répercussions en fonction des parties IV et V, de sorte que tous nos mémoires au Cabinet font partie d'un examen des nouvelles politiques ou de

Also, that is true for our implementation, once the policy is decided with respect to Treasury Board submissions, so accessing the funds to deliver the programs are also subjected to a review to ensure programs are implemented consistent with our obligations under the Official Languages Act. We agree.

[Translation]

Senator Losier-Cool: Could a linguistic impact be considered a “positive measure”?

[English]

Mr. Fedyk: I would say that is a positive measure.

[Translation]

The Chair: I have a final question concerning positive measures.

[English]

In a nutshell, how do you define a positive measure?

Mr. Fedyk: It is as you senators have examined. Are we looking at all our policies and programs from a perspective of whether this policy or program will benefit our official language communities and promote the use and recognition of both official languages? By providing that lens or assessment in all that we do, is that part of how we look at the policy?

The Chair: Is there anything else to add?

[Translation]

Mr. Halliwell: As a researcher, I would say that a positive measure is a measure that makes a difference, especially for evaluations of pilot projects that are geared to this aspect, namely, to determine whether what people think can truly make a difference. This is very important, I believe that there are methodologies around this approach and experiences that should be conducted with other actions.

This is a way of finding this out, and especially, it is an approach that could be used as part of targeted policies with a view to making a difference with regard to a specific group.

Senator De Bané: Would you also agree that, within this concept of positive measures, an important element is proactive action, where people take the initiative to act and develop policies that are also proactive, that is, where an initiative is taken?

Mr. Halliwell: I would say yes, because ultimately — and still in my capacity as researcher — I believe that it is our community of researchers who identified the problem thanks to a pilot project. In fact, such an approach was advocated. This is not

leurs modifications proposées portant sur les répercussions linguistiques pour s’assurer de respecter nos obligations aux termes de la Loi sur les langues officielles.

Il en va de même de notre mise en œuvre. Lorsqu’une politique est arrêtée à la suite d’une présentation au Conseil du Trésor, l’accès aux fonds permettant l’exécution des programmes nécessite un examen pour s’assurer que ces programmes sont mis en œuvre conformément à nos obligations aux termes de la Loi sur les langues officielles. Nous sommes d’accord.

[Français]

Le sénateur Losier-Cool : Un impact linguistique pourrait-il être considéré comme une « mesure positive »?

[Traduction]

M. Fedyk : Je dirais qu’il s’agit d’une mesure positive.

[Français]

La présidente : J’ai une dernière question au sujet des mesures positives.

[Traduction]

Pouvez-vous définir brièvement ce que vous entendez par mesure positive?

M. Fedyk : C’est exactement ce que vous, les sénateurs, avez examiné. Étudions-nous toutes nos politiques et tous nos programmes en essayant d’établir s’ils vont présenter un avantage aux communautés de langue officielle et favoriser l’utilisation et la reconnaissance des deux langues officielles? Nous évaluons tout ce que nous faisons dans cette optique. N’est-ce pas là une façon d’envisager la politique?

La présidente : Voulez-vous ajouter quelque chose?

[Français]

M. Halliwell : En tant que chercheur, je dirais qu’une mesure positive est une mesure qui fait une différence, surtout pour les évaluations des projets-pilotes qui sont orientés vers cet aspect, à savoir si ce que les gens pensent peut vraiment faire une différence. C’est très important. Je crois qu’il y a des méthodologies concernant cette approche et des expériences qui doivent être poursuivies avec d’autres interventions.

C’est un moyen de trouver et, surtout, c’est une approche qui pourrait être utilisée dans le cadre de politiques ciblées en vue de faire une différence concernant un groupe spécifique.

Le sénateur De Bané : Est-ce que vous êtes d’accord également pour dire que, dans ce concept de mesures positives, un élément important est que ce soit également des actions proactives où l’on prend l’initiative de poser un geste et de développer des politiques qui sont également proactives, c’est-à-dire où une initiative est prise?

M. Halliwell : Je dois dire oui, parce qu’à la fin — toujours en tant que chercheur — je crois que c’est notre communauté de chercheurs qui a identifié le problème avec le projet-pilote. Une telle approche a d’ailleurs été proposée. Ce n’est pas quelque chose

something that was requested by the communities at the outset, but we work very hard with them. They became very interested and we would not have succeeded without their support.

Senator De Bané: I suspect that Mr. Halliwell is not only a very competent researcher and academic, given his answer, but also a man of action.

The Chair: Thank you very much for appearing before this committee.

We will now suspend proceedings while we wait for our next witnesses to arrive.

(The committee suspended.)

(The committee resumed.)

The Chair: Honourable senators, we are resuming our business. The committee is currently studying the implementation of Part VII of the Official Languages Act within various federal institutions.

We welcome representatives of Foreign Affairs and International Trade Canada to discuss this implementation within their institution.

We have with us Mr. Gérald Cossette, Associate Deputy Minister, Ms. Monica Janecek, Director, Employment Equity, Official Languages, Staffing, Corporate Resourcing Division, and Mr. Alexandre Drago, Senior Advisor, Intergovernmental Relations Division and former Departmental Coordinator for Part VII of the Official Languages Act.

Ladies and gentlemen, the committee thanks you for having accepted the invitation to appear. I would now ask you to speak and the senators will then ask you questions.

Gérald Cossette, Associate Deputy Minister, Foreign Affairs and International Trade Canada: Madam Chair, honourable senators, it is my pleasure to be here today to speak to you about the initiatives Foreign Affairs and International Trade Canada has put in place to implement Part VII of the Official Languages Act.

For the past two years, my department has been undergoing an important transformation process. We are focusing our activities on certain key priorities, including our commitment to the Official Languages Act.

[English]

As you know, our department is one of the 32 institutions designated by the 1994 accountability framework for the implementation of section 41 and section 42 of the Official Languages Act. Since our department is under this framework, we must develop an action plan and submit an annual report of our achievements to the Department of Canadian Heritage. Since 2005, the law has required that all federal institutions take positive measures.

qui avait été d'abord demandé par les communautés, mais nous avons travaillé très fort avec les communautés qui sont devenues très intéressées et nous n'aurions pu y parvenir sans leur appui.

Le sénateur De Bané : Je soupçonne que M. Halliwell est non seulement un chercheur et un universitaire très compétent, de par sa réponse, mais également un homme d'action.

La présidente : Merci beaucoup de votre comparution à notre comité.

Nous allons maintenant prendre une pause en attendant l'arrivée de nos prochains témoins.

(La séance est suspendue.)

(La séance reprend.)

La présidente : Honorables sénateurs, nous reprenons nos travaux. Le comité étudie présentement la mise en œuvre de la partie VII de la Loi sur les langues officielles au sein de diverses institutions fédérales.

Nous accueillons des représentants des Affaires étrangères et Commerce international Canada pour nous parler de cette mise en œuvre au sein de leur institution.

Nous avons avec nous M. Gérald Cossette, sous-ministre délégué, Mme Monica Janecek, directrice de la section de l'Équité en matière d'emploi, langues officielles, dotation de la Direction du ressourcement ministériel, et M. Alexandre Drago, conseiller principal de la Direction des relations intergouvernementales et ancien coordonnateur ministériel de la partie VII de la Loi sur les langues officielles.

Madame, messieurs, le comité vous remercie d'avoir accepté l'invitation à comparaître. Je vous invite maintenant à prendre la parole et les sénateurs pourront ensuite poser des questions.

Gérald Cossette, sous-ministre délégué, Affaires étrangères et Commerce international Canada : Madame la présidente, honorables sénateurs, je vous remercie de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui de passer en revue les initiatives mises de l'avant par Affaires étrangères et Commerce international Canada afin d'actualiser la partie VII de la Loi sur les langues officielles.

Depuis maintenant deux ans, mon ministère est impliqué dans un important processus de transformation ayant pour but de recentrer ses activités sur certaines priorités essentielles, dont son engagement envers la Loi sur les langues officielles.

[Traduction]

Comme vous le savez, notre ministère est l'une des 32 institutions qui ont été désignées dans le cadre de responsabilisation de 1994 en vue de l'application des articles 41 et 42 de la Loi sur les langues officielles. Puisque notre ministère est assujéti à ce cadre, nous devons mettre sur pied un plan d'action et soumettre un rapport annuel de nos réalisations au ministère du Patrimoine canadien. Depuis 2005, la loi exige de tous les ministères et organismes fédéraux qu'ils adoptent des mesures positives.

Our department works in close collaboration with the Department of Canadian Heritage, which plays a coordinating role among federal institutions, developing exemplary practices to facilitate the implementation of section 41.

[*Translation*]

To that effect, in 2007 we adopted an action plan to better coordinate our efforts regarding Part VII.

The main objectives of the plan are to put initiatives in place to raise awareness among department employees; ensure better coordination of department activities related to Part VII; strengthen ties with minority communities; favour certain partnerships with other federal institutions, such as Canadian Heritage and Citizenship and Immigration Canada; and maximize opportunities provided by the Speakers Program to establish ties with the communities.

Allow me to note a few achievements. First, to encourage greater employee mobilization, we have created a network of sector coordinators responsible for section 41 at headquarters. The aim is to more effectively coordinate the contribution of a dozen key divisions responsible for major sectors, such as La Francophonie or the regional offices.

We have since broadened our efforts and set up a network that includes representatives of all branches at headquarters, the regional offices and our mission abroad. This network deals with all aspects of the Official Languages Act.

[*English*]

Our department participates in all the meetings of the federal government's network of section 41 coordinators. We also participate in the interdepartmental working groups on culture promotion, which increase the opportunities for meeting and sharing with minority communities.

In June 2010, the Department of Foreign Affairs and International Trade will host the meeting with the section 41 coordinators from all departments. The meeting will focus on how we can work better in promoting Canada's linguistic duality internationally. Moreover, our participation on the Citizenship and Immigration Canada committee to implement the strategic plan to promote immigration to francophone minority communities allows us to contribute through our initiatives to recruit international students.

We have established relationships with a number of organizations representing the communities, including le Réseau de développement économique et d'employabilité and the Quebec community groups network to establish dialogue and information-sharing on our respective mandates and priorities.

Notre ministère travaille en étroite collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien, qui agit à titre de coordonnateur auprès des institutions fédérales en élaborant des pratiques exemplaires qui facilitent l'application de l'article 41.

[*Français*]

À cet effet, nous avons adopté un plan d'action en 2007 visant à coordonner nos efforts sur la partie VII.

Ce plan a pour principaux objectifs de mettre de l'avant des initiatives de sensibilisation auprès des employés du ministère; d'assurer une meilleure coordination des activités du ministère relatives à la partie VII; de renforcer les liens avec les communautés minoritaires; de privilégier certains partenariats avec d'autres institutions fédérales, comme Patrimoine canadien et Citoyenneté et Immigration Canada; de maximiser les opportunités qu'offre le Programme des conférenciers pour établir des liens avec les communautés minoritaires.

Permettez-moi de noter quelques réalisations. Tout d'abord, pour favoriser une plus grande mobilisation des employés, nous avons créé un réseau de coordonnateurs sectoriels chargés de l'article 41 à l'administration centrale. L'objectif est de coordonner plus efficacement la contribution d'une dizaine de directions clés responsables de secteurs importants comme la francophonie ou les bureaux régionaux.

Nous avons, depuis, élargi nos efforts et mis sur pied un réseau incluant des représentants de tous les secteurs à l'administration centrale, des bureaux régionaux et de nos missions à l'étranger. Ce réseau traite de tous les aspects de la Loi sur les langues officielles.

[*Traduction*]

Notre ministère participe à toutes les réunions du réseau fédéral des coordonnateurs de l'application de l'article 41. Nous participons également au groupe de travail interministériel sur la promotion de la culture, ce qui accroît les occasions de rencontres et d'échanges avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

En juin 2010, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international sera l'hôte de la réunion des coordonnateurs de l'application de l'article 41 provenant de tous les ministères. Cette réunion visera à déterminer comment nous pouvons mieux faire la promotion de la dualité linguistique du Canada à l'échelle internationale. De plus, notre participation au sein du comité de Citoyenneté et Immigration Canada responsable de l'exécution du plan stratégique de promotion de l'immigration dans les communautés francophones en situation minoritaire nous permet de favoriser, par nos initiatives, le recrutement d'étudiants internationaux.

Nous avons établi des relations avec un certain nombre d'organisations représentant les communautés, notamment le Réseau de développement économique et d'employabilité et le réseau de groupes communautaires du Québec en vue de maintenir un dialogue et un échange de renseignements sur nos mandats et priorités respectifs.

[*Translation*]

Through our Speakers Program, we have contacted many communities, including the Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, to inform them of the program and invite them to plan an event or a conference.

We have arranged meetings with members of the Fédération des francophones de Terre-Neuve-et-Labrador and the Société Saint-Thomas-d'Aquin.

[*English*]

The department's regional offices also play a critical role in supporting linguistic minorities. They contribute financially to community projects through the Invest in Canada program. For example, assistance was provided for the development of an Internet portal for a number of bilingual municipalities in Manitoba.

Our department also contributed to the organization of the fourth World Acadian Congress by lending an employee from the Office of Protocol to help the organizers manage the protocol issues. More recently, we have set out a number of awareness initiatives for managers and employees at headquarters related to Part VII.

Last fall, the department held a leadership conference that brought together 350 senior public servants from headquarters. Our heads of mission also joined in the conference by telephone. On that occasion, we were pleased to welcome the Commissioner of Official Languages, who gave a speech on the critical role played by our department in the promotion of Canada's linguistic duality in the world. He effectively sensitized our executive cadre on the pivotal role they each play to fulfill that commitment.

[*Translation*]

We have an in-house communication strategy to draw all employees' attention to Part VII. The deputy ministers and the official languages champion communicate with all staff on a regular basis.

We also arrange in-house awareness activities, including information kiosks and workshops. Last January, we organized activities in connection with the 40th anniversary of the Official Languages Act.

We have also set up a program for assistant deputy minister regional engagement champions. Minority communities are one of the target clients of this program.

Each year, the department plays a very active role in promoting La Francophonie. To celebrate the International Day of La Francophonie, the department provides financial support to the mission so they can organize or contribute to a variety of events, ranging from receptions to film festivals.

[*Français*]

Par l'entremise de notre Programme de conférenciers, nous avons contacté plusieurs communautés; entre autres, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, pour les informer du programme et les inviter à planifier un événement ou une conférence.

Nous avons organisé des conférences avec les membres de la Fédération des francophones de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Société Saint-Thomas-d'Aquin.

[*Traduction*]

Les bureaux régionaux du ministère jouent également un rôle essentiel à l'appui des minorités linguistiques. Ils contribuent financièrement aux projets communautaires par l'intermédiaire du programme Investir au Canada. Par exemple, ces bureaux ont contribué au financement du portail Internet utilisé par un certain nombre de municipalités bilingues du Manitoba.

Notre ministère a également contribué à la réalisation du quatrième Congrès mondial acadien en prêtant un employé du Bureau du protocole pour aider les organisateurs à gérer les questions à ce chapitre. Plus récemment, nous avons mis sur pied un certain nombre d'initiatives de sensibilisation pour les gestionnaires et employés de l'administration centrale visées par la partie VII.

L'automne dernier, le ministère a organisé une conférence sur le leadership qui a rassemblé 350 hauts fonctionnaires provenant de l'administration centrale. Nos chefs de mission ont également participé à la conférence par téléphone. À cette occasion, nous avons eu l'honneur d'accueillir le commissaire aux langues officielles, qui a parlé du rôle essentiel joué par notre ministère dans la promotion de la dualité linguistique du Canada à l'étranger. Il a très bien sensibilisé les membres de la direction au sujet du rôle essentiel individuel qu'ils ont à jouer pour que nous puissions honorer cet engagement.

[*Français*]

Nous avons une stratégie de communication interne pour attirer l'attention de tous les employés sur la partie VII. Les sous-ministres et la championne des langues officielles communiquent régulièrement avec l'ensemble du personnel.

Aussi, nous organisons des activités de sensibilisation à l'interne, notamment la tenue de kiosques et d'ateliers d'information. En janvier dernier, nous avons organisé des activités en lien avec le 40^e anniversaire de la Loi sur les langues officielles.

Nous avons aussi mis sur pied un programme de sous-ministres adjoints champions de l'engagement régional. Les communautés minoritaires constituent l'une des clientèles cibles de ce programme.

Chaque année, le ministère est très actif pour promouvoir la francophonie. Afin de célébrer la Journée internationale de la francophonie, le ministère soutient financièrement les missions afin qu'elles organisent ou contribuent à des événements variés. Il peut s'agir d'une réception ou d'un festival de cinéma.

When planning its activities and programs, the Commonwealth and Francophone Affairs Division takes into account the importance of involving francophone and Acadian communities in international francophone celebrations.

It is worth noting that during the Francophone Summit in Quebec City in 2008, representatives of the Société nationale de l'Acadie were part of the Canadian delegation and attended some closed-door sessions.

That same year, our department was very active in promoting the 400th anniversary of Quebec City around the world through the network of Canadian missions.

This year, we marked the International Day of La Francophonie with an event in support of the Haitian people. The Minister of Foreign Affairs and Haiti's Chargée d'affaires in Ottawa, Her Excellency Ms. Gissel-Menos, spoke eloquently about the deep ties between our two countries, but also between Canada and the entire French-speaking world.

[English]

Last February, DFAIT made numerous efforts to ensure that Canada showed an exemplary level of bilingualism in its activities at the 2010 Winter Olympic Games. For example, all promotional products related to the 2010 Reasons To Do Business in Canada program were in both official languages.

[Translation]

We are well aware that there is still work to be done to implement Part VII of the Official Languages Act.

We would like to continue along the lines of the initiatives we have already begun. We are evaluating how to raise even more awareness in the missions abroad. We continue to be open to dialogue and sharing with official language minority communities.

Senator Fortin-Duplessis: Welcome; we were looking forward to having you.

I notice that the Department of Foreign Affairs and International Trade has received no funding under the *Roadmap for Canadian Linguistic Duality between 2008 and 2013*.

Moreover, my review of your department's budget documents has not made it possible for me to determine how much the department is spending on official languages within its regular programming.

Could you clarify this point and tell us why there is this lack of transparency on the part of your department in this area?

La Direction des affaires de la francophonie et du Commonwealth tient compte, dans la planification de ses activités et de ses programmes, de l'importance d'associer les communautés francophones et acadienne aux célébrations de la francophonie internationale.

Signalons qu'en 2008, lors du Sommet de la Francophonie à Québec, des représentants de la Société nationale de l'Acadie ont participé à la délégation canadienne et assisté à certains travaux à huis clos.

La même année, notre ministère a été très actif via le réseau d'émissions canadiennes dans la promotion du 400^e anniversaire de Québec sur la scène internationale.

Cette année, nous avons marqué la Journée internationale de la Francophonie par un événement de solidarité avec le peuple haïtien. Le ministre des Affaires étrangères, ainsi que la chargée d'affaires pour Haïti à Ottawa, Son Excellence Mme Gissel-Menos, y ont tenu des discours éloquentes sur les liens profonds tissés entre nos deux pays, mais aussi entre le Canada et l'ensemble de la francophonie internationale.

[Traduction]

En février dernier, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a déployé beaucoup d'efforts pour s'assurer que le Canada a un niveau de bilinguisme exemplaire dans le cadre des Jeux olympiques d'hiver de 2010. Par exemple, tous les produits promotionnels ayant trait au Programme 2010 raisons de faire des affaires au Canada étaient offerts dans les deux langues officielles.

[Français]

Nous sommes bien conscients qu'il reste du travail à accomplir pour mettre en œuvre la partie VII de la Loi sur les langues officielles.

Nous souhaitons persévérer dans le sens des efforts déjà entrepris. Nous évaluons comment sensibiliser encore plus les missions à l'étranger. Nous continuons à être ouverts aux dialogues et à l'échange avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Le sénateur Fortin-Duplessis : Soyez les bienvenus; nous avons bien hâte de vous recevoir.

Je constate que le ministère Affaires étrangères et du Commerce international Canada n'a reçu aucun financement dans le cadre de la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne de 2008 à 2013*.

En outre, mon examen des documents budgétaires de votre ministère ne m'a pas permis de déterminer combien ce dernier dépense pour les langues officielles dans la cadre de ses programmes réguliers.

Pourriez-vous nous éclairer sur ce point et nous dire pourquoi ce manque de transparence sur cette question de la part de votre ministère?

But before you respond, I would like to tell you that I find your presentation quite positive as regards the steps that you have taken to apply Part VII of the Official Languages Act.

Mr. Cossette: I am not in a position to provide you with detailed data on the department's spending for official languages. Obviously, there is the official language training program for staff. Funds are also disbursed to the various missions abroad to organize activities related to the Journée de la Francophonie.

Regarding the budgetary structure for the department as a whole, we can forward information to you regarding all of our activities.

Senator Fortin-Duplessis: Thank you. What type of relationship does your department have with the Government of Quebec to implement Part VII of the Official Languages Act?

Mr. Cossette: There is no formal agreement with the Government of Quebec in this regard. Obviously, in our missions abroad, when there is a need, we deal with Quebec government representatives on-site to organize functions.

Senator Fortin-Duplessis: Do you do the same with the other provinces?

Mr. Cossette: It depends where and what the various missions organize in the countries they are in. There is not necessarily a plan for the entire network.

Senator Tardif: You indicated in your presentation that you are making an effort to promote Canadian linguistic duality throughout the world. You also indicated that you showed an exemplary level of bilingualism in your activities at the 2010 Winter Olympic Games. You referred to the 2010 Reasons To Do Business in Canada program. What steps are you taking to ensure respect for both official languages during the G8 meetings and in all communications to the public?

Mr. Cossette: The Olympic Games were public events, in other words speeches by the president of VANOC, Government of Canada representatives and others are public, whereas G8 and G20 summits are closed sessions.

In the context of press conferences the Prime Minister and other ministers may give, it is expected that federal officials would be in a position to respond to questions in both official languages. However, the summit is not a public event. It is not open to the general public. The sessions will be closed and a number of languages will be interpreted during both of these events.

Mais avant que vous ne répondiez, je tiens à vous dire que votre présentation est très positive sur les démarches et tout ce que vous avez fait pour l'application de la partie VII de la Loi sur les langues officielles.

M. Cossette : Je ne suis pas en mesure de fournir des données détaillées sur les dépenses qu'effectue le ministère en ce qui concerne les langues officielles. Il y a évidemment le programme de formation en langue officielle pour les employés. Il y a également des sommes qui sont distribuées aux différentes missions à l'étranger pour organiser des festivités liées à la Journée de la Francophonie.

Concernant la structure budgétaire pour l'ensemble du ministère, nous pourrions vous faire parvenir des informations couvrant l'ensemble des activités.

Le sénateur Fortin-Duplessis : Je vous remercie. Quelles relations votre ministère entretient-il avec le gouvernement du Québec pour mettre en œuvre la partie VII de la Loi sur les langues officielles?

M. Cossette : Il n'y a pas d'entente formelle avec le gouvernement du Québec pour sa mise en application. Évidemment, dans les missions à l'étranger, lorsque besoin est, nous faisons affaire avec les représentants du gouvernement du Québec sur place pour l'organisation de fonctions.

Le sénateur Fortin-Duplessis : Agissez-vous de la même façon avec les autres provinces?

M. Cossette : C'est selon l'endroit et selon ce que chacune des missions organise dans les pays où elles se trouvent. Il n'y a pas forcément un plan pour l'ensemble du réseau.

Le sénateur Tardif : Vous avez indiqué dans votre présentation que vous faites des efforts pour faire la promotion de la dualité linguistique du Canada à l'échelle internationale. Vous avez également indiqué que vous avez fait preuve d'un niveau exemplaire de bilinguisme dans le cadre des activités liées aux Jeux olympiques d'hiver de 2010. Vous avez cité le Programme 2010 raisons de faire des affaires au Canada. Quelles mesures prendrez-vous pour que les réunions du G8 et la diffusion de l'information au public respectent les deux langues officielles?

M. Cossette : Les Jeux olympiques étaient un événement public, c'est-à-dire que les discours du président du COVAN, les discours faits par les représentants du gouvernement du Canada ou autres sont des discours publics, alors que les sommets du G8 et du G20 sont des sessions fermées.

Dans le cadre des conférences de presse que le premier ministre et d'autres ministres pourraient donner, il est attendu que les représentants du gouvernement fédéral soient en mesure de répondre aux questions dans les deux langues officielles. Cependant, le sommet n'est pas un événement public. Il n'est pas ouvert au grand public. Les sessions seront fermées et il y aura plusieurs langues interprétées lors des deux événements.

Senator Tardif: What arrangements have you made for the interpreters? Do you have a budget for that? You will be providing translation in both official languages? Will you also be providing translation for languages other than the two official languages in our country?

Mr. Cossette: For both events, the Secretariat for the G8 and G20 summits has a budget which does indeed include simultaneous interpretation into several languages.

Senator Tardif: How large is this budget?

Mr. Cossette: At this point, I am not in a position to give you a figure. Twenty countries have been invited to the G20 Summit aside from guests who are not formally part of the G20. Therefore, we will only be able to determine the final budget once these countries will have confirmed their attendance and specified their translation needs.

Senator Tardif: Is there always translation between the two official languages? Is that a priority? For instance, you provide translation from Arabic into French or Arabic into English?

Mr. Cossette: There may possibly be 18 to 20 languages, so, French and English will be included among the languages that will be translated.

Senator Tardif: Very well. Can you tell me how many Canadian ambassadors are currently bilingual?

Monica Janecek, Director, Employment Equity, Official Languages, Staffing, Corporate Resourcing Division, Foreign Affairs and International Trade Canada: All heads of mission are bilingual and we ensure they have obtained their level of bilingualism before they depart on a mission. These positions are similar to those of EXs, level CBC.

Senator Tardif: Heads of mission are not ambassadors.

Ms. Janecek: Yes.

Senator Tardif: So, all diplomats have —

Senator De Bané: Is Canada's ambassador to Washington, Mr. Doer, bilingual?

Ms. Janecek: We require that all of our employees obtain bilingualism before they leave for missions abroad.

Senator De Bané: Yes, but those that are appointed by order in council, they are appointed by the government, not the department.

Ms. Janecek: There were some cases, but they were given language training regardless. Perhaps they do not have the training required for a C level in oral expression, but before they leave they are offered training. I know that such cases exist.

Senator De Bané: Are you telling my colleague that all ambassadors are bilingual? That Mr. Doer, our ambassador in Washington is bilingual?

Ms. Janecek: They have knowledge of both official languages before they leave.

Le sénateur Tardif : Quels arrangements avez-vous faits pour les interprètes? Vous avez un budget pour cela? Vous allez faire la traduction dans les deux langues officielles? Allez-vous aussi faire la traduction dans d'autres langues que les deux langues officielles de notre pays?

M. Cossette : Dans le cadre des deux activités, le secrétariat aux Sommets du G8 et du G20 a un budget qui inclut effectivement la traduction simultanée dans plusieurs langues.

Le sénateur Tardif : Quelle est la valeur de ce budget?

M. Cossette : Au moment où l'on se parle, je ne suis pas en mesure de vous donner la valeur. Il y a 20 pays invités au Sommet du G20, en plus des invités qui ne font pas partie du G20 de façon formelle. Par conséquent, ce n'est qu'une fois que les pays auront confirmé leur présence et qu'ils nous auront précisé leurs besoins en traduction qu'on sera en mesure de déterminer le budget final.

Le sénateur Tardif : Est-ce que la traduction se fait toujours dans les deux langues officielles du pays? Est-ce que c'est privilégié? Par exemple, vous faites la traduction de l'arabe vers le français ou l'arabe vers l'anglais?

M. Cossette : Il y aura possiblement 18 à 20 langues, par conséquent, le français et l'anglais seront inclus dans l'ensemble des langues qui seront traduites.

Le sénateur Tardif : D'accord. Est-ce que vous pouvez me dire combien d'ambassadeurs canadiens sont présentement bilingues?

Monica Janecek, directrice, Équité en matière d'emploi, langues officielles, dotation, Direction du ressourcement ministériel, Affaires étrangères et Commerce international Canada : Tous les chefs de mission sont bilingues et on s'assure qu'ils ont obtenu leur niveau de bilinguisme avant de partir en mission. Les postes sont comme des EX, ce sont des niveaux CBC.

Le sénateur Tardif : Les chefs de mission, ce ne sont pas les ambassadeurs.

Mme Janecek : Oui.

Le sénateur Tardif : Alors, tous les diplomates ont...

Le sénateur De Bané : L'ambassadeur du Canada à Washington, M. Doer, est-il bilingue?

Mme Janecek : On exige que tous nos employés aient obtenu leur niveau de bilinguisme avant de partir en mission à l'étranger.

Le sénateur De Bané : Oui, mais ceux qui sont nommés par arrêté en conseil, c'est le gouvernement qui les nomme, ce n'est pas le ministère.

Mme Janecek : Il y avait des cas, mais on leur a donné une formation linguistique quand même. Ce n'est peut-être pas une formation pour qu'ils soient au niveau C à l'oral, mais avant de partir, on leur a offert une formation. Je sais qu'il y a eu de tels cas.

Le sénateur De Bané : Est-ce que vous dites à ma collègue que tous les ambassadeurs et les ambassadrices sont bilingues? Que M. Doer, notre ambassadeur à Washington, est bilingue?

Mme Janecek : Ils ont une connaissance des deux langues avant de partir.

Mr. Cossette: Not all heads of mission. All heads of mission are appointed by order in council, some of these individuals do not have a CBC level.

That said, in missions like Washington, London or Paris for instance, if the mission head is an anglophone, his number two will be a francophone. Therefore, in Washington, you have Mr. Doer, and the second in command at the embassy is Mr. Guy Saint-Jacques. If you go to London, the head is Mr. Wright and then you have Claude Boucher. So what we try to do, in large missions where often the appointments are so-called political ones, is have the second in command always be someone whose first language is the other official language.

Senator Losier-Cool: This is your department's policy?

Mr. Cossette: That is the practice. Historically, this practice has become entrenched in the last several years.

Senator Tardif: Our ambassadors reflect our country, our history, our culture and our values. I believe it is important, when heads of mission are appointed at the highest levels, that these people be fluent in Canada's two official languages.

Senator Losier-Cool: I would simply like to add something to what Senator Tardif said, namely that the Standing Senate Committee on Official Languages received, in August 2009, a complaint from the Fondation de la langue française in Quebec, calling upon the government to ensure that our highest-ranking officials abroad be bilingual, as you have just said. I am pleased that this is the way things are done.

To begin, I would like to thank your department for participating in the Congrès mondial acadien. You mentioned this in your presentation. I spent two very intense weeks at the congress, and I can guarantee that the presence of your department was greatly appreciated.

I know that officials from the Department of Foreign Affairs and International Trade will go to Haiti this week. I hope that Canada will still consider Haiti as a priority. Haiti is a member of the Francophonie, and I believe that Canada bears a responsibility for this country. We cannot wait for France to step in; it is up to Canada to look after the reconstruction of Haiti, as a member of the Francophonie, and to ensure that Haiti is reconstructed with the participation of all Haitians.

I will now move on to the issue of official languages. More and more francophone immigrants are coming to Canada because the francophone population is growing in this country. I do not know whether you can answer my question, or whether I should put it to the officials of Citizenship and Immigration Canada. Are immigration officials working in Canada's missions abroad, whose mandate is to promote Canada, bilingual, to ensure that we attract francophones to francophone communities outside Quebec?

Mr. Cossette: I would prefer it if the officials from Citizenship and Immigration Canada answered that question. We can provide you with figures, if you want, with regard to the number of

M. Cossette : Ce ne sont pas tous les chefs de mission. Tous les chefs de mission sont nommés par décret, certains de ces individus n'ont pas le niveau CBC.

Cela dit, dans les missions comme Washington, Londres ou Paris par exemple, si le chef de mission est anglophone, le numéro 2 sera francophone. Par conséquent, à Washington, vous avez M. Doer, et le numéro 2 à l'ambassade est M. Guy Saint-Jacques. Si vous allez à Londres, le chef de mission est M. Wright et le numéro 2 est Claude Boucher. Ce que l'on tente de faire, dans les grosses missions où souvent les nominations sont dites politiques, le numéro 2 est toujours la personne qui sera de l'autre langue officielle.

Le sénateur Losier-Cool : C'est une politique de votre ministère?

M. Cossette : C'est une pratique. Historiquement, c'est une pratique assez conforme depuis plusieurs années.

Le sénateur Tardif : Nos ambassadeurs sont le reflet de notre pays, de notre histoire, de notre culture et de nos valeurs. Je crois qu'il est important, lorsqu'il y a des nominations de chefs de mission au plus haut niveau, que les gens puissent fonctionner dans les deux langues officielles de notre pays.

Le sénateur Losier-Cool : Simplement pour ajouter à ce que le sénateur Tardif a dit, le Comité sénatorial permanent des langues officielles a déjà reçu, au mois d'août 2009, une plainte de la Fondation de la langue française, qui venait du Québec, et qui demandait au gouvernement fédéral d'avoir cette pratique, tel que vous venez de l'annoncer. Je suis heureuse que ce soit fait ainsi.

Tout d'abord, j'aimerais remercier votre ministère pour sa participation au Congrès mondial acadien. Vous l'avez mentionné dans votre présentation. J'ai vécu de façon intense les deux semaines du congrès et je peux vous garantir que la présence de votre ministère se faisait bien sentir.

Je sais que le ministre des Affaires étrangères et du Commerce international se rendra en Haïti cette semaine. Je souhaite que le Canada continue à considérer Haïti comme une priorité. Haïti étant un pays de la Francophonie, je crois que le Canada a une responsabilité. Il ne faut pas attendre que la France le fasse, c'est au Canada à s'occuper de la reconstruction d'Haïti, comme pays de la Francophonie, et de s'assurer aussi que la reconstruction d'Haïti se fasse avec la participation des Haïtiens et des Haïtiennes.

Je passe maintenant aux langues officielles. L'immigration francophone devient de plus en plus importante à cause de l'accroissement de la population francophone du Canada. Je ne sais pas si vous serez en mesure de répondre à ma question ou si je devrai m'adresser à Citoyenneté et Immigration Canada. Est-ce que les agents d'immigration en poste dans les missions canadiennes pour promouvoir le Canada parlent les deux langues officielles afin de s'assurer qu'il y ait des francophones qui s'installent dans les communautés francophones hors Québec?

M. Cossette : Je préférerais que Citoyenneté et Immigration Canada réponde à cette question. On peut vous fournir des chiffres, si vous voulez, quant au nombre d'agents de Citoyenneté

Citizenship and Immigration Canada officials that are posted abroad, as well as their linguistic profile. We can find that information and send it to you.

Senator Losier-Cool: Thank you. I will ask my question when we hear from representatives from Citizenship and Immigration Canada.

Senator De Bané: Mr. Cossette, I was pleased to hear you talk about the role of the department, as it relates to projecting Canada's image abroad, in your presentation. You mentioned, amongst other things, the speech given by the official languages commissioner when you invited him to speak to employees of your department.

You summarized his presentation in your opening statement this way, and I quote:

The Commissioner of Official Languages, who gave a speech on the critical role played by our department in the promotion of Canada's linguistic duality in the world.

Mr. Deputy Minister, what troubles me is that here, in Ottawa, there are over 100 foreign embassies, as well as many consular offices located in Canada's major cities. Every day, I see the signs posted on these embassies in Ottawa, most of which completely ignore the existence of both official languages.

When I travel to Paris, I see the various embassies from countries around the world, and on the signs posted on these embassies, there is the official language of the country in question, but also the language of the country I am in, namely France.

But here in Canada, signs are only posted in English or, if there is any French, the lettering is microscopic, as is the case with the U.S. embassy.

The Department of Foreign Affairs and International Trade is responsible for protocol, and each embassy must deal with this department. Perhaps it is time to tell the various embassies that the Canadian Constitution establishes both French and English as Canada's two official languages, that they have equal status, and that embassies will have to post their signs in both languages if they want to be perceived as being embassies and high commissions which follow the basic rules of politeness.

Is there any way to get them to do so? As the official languages commissioner pointed out, you play a vital role in projecting Canada's image abroad. Who is going to tell those embassies, that have been in Ottawa for years, that they must post their signs in both official languages?

Something happened in 1982, and it is high time that we follow up on that event. We now have two official languages, and I hope you will confirm that I made you aware of this issue, that you will study it and report on it, as well.

Mr. Cossette: I can assure Senator De Bané that we will study the matter and report on it. I think it is appropriate to ask these foreign missions to respect the bilingual character of Canada and to try, to the greatest extent possible, to post their signs in both official languages.

et Immigration Canada postés à l'étranger, ainsi que leur profil linguistique. On peut trouver la réponse et vous la faire parvenir.

Le sénateur Losier-Cool : Je vous remercie. Je reviendrai avec ma question lorsqu'on invitera les représentants de Citoyenneté et Immigration Canada.

Le sénateur De Bané : Monsieur Cossette, j'étais très heureux que dans votre présentation, vous ayez parlé du rôle du ministère pour projeter l'image du Canada sur la scène internationale. Vous avez mentionné, entre autres, l'allocution du commissaire aux langues officielles que vous avez invité à parler aux membres de votre ministère.

Le résumé que vous en faites dans votre allocution, et je cite :

Le commissaire a prononcé un discours sur le rôle essentiel qu'a joué mon ministère dans la promotion de la dualité linguistique du Canada à l'échelle mondiale.

Monsieur le sous-ministre, la chose qui me peine c'est que nous avons, ici à Ottawa, au-delà d'une centaine d'ambassades de pays étrangers ainsi que de nombreux bureaux consulaires à travers les principales villes canadiennes. Et tous les jours, je vois les enseignes de ces ambassades à Ottawa, dont la plupart ignorent totalement l'existence de deux langues officielles.

Quand je vais à Paris, que je vois les différentes chancelleries du monde, je vois la langue officielle du pays de l'ambassade affichée sur l'enseigne, mais j'y vois aussi la langue officielle du pays où elle est située, c'est-à-dire en France.

Ici au Canada, l'enseigne est uniquement affichée en langue anglaise ou, s'il existe une version française, elle est de dimension microscopique comme sur l'enseigne de l'ambassade des États-Unis.

Le ministère des Affaires étrangères et Commerce international Canada est celui qui représente le protocole et chaque ambassade doit passer par ce ministère. Il serait peut-être temps de signifier aux différentes ambassades que la Constitution canadienne édicte qu'il existe deux langues officielles au Canada, qu'elles ont un statut égal, que les ambassades devront afficher dans les deux langues si elles veulent être perçues comme étant des ambassades et des chancelleries qui connaissent les manières élémentaires.

Est-ce qu'il y aurait moyen de le faire? Comme l'a dit le commissaire aux langues officielles, vous avez un rôle vital pour projeter l'image du Canada. Qui dira à ces ambassades, qui sont à Ottawa depuis des années, qu'elles doivent s'afficher dans les deux langues officielles?

Il s'est passé quelque chose en 1982 et il est temps qu'on en prenne acte. Nous avons maintenant deux langues officielles et j'espère que vous me direz que je vous ai sensibilisé à un problème, que vous allez l'étudier et que vous allez en faire rapport.

M. Cossette : Je peux répondre au sénateur De Bané qu'on étudiera et on fera rapport. Je pense qu'il serait approprié de demander aux missions à l'étranger de respecter le caractère bilingue du Canada et de tenter, dans la mesure du possible, d'afficher dans les deux langues officielles.

Some foreign missions in Canada already do so. As far as the others are concerned, perhaps the time has come to be a little more aggressive in telling them that they are welcome to do so, too.

Senator De Bané: On behalf of all committee members, I can say without the slightest doubt that they admire what you said in your statement. I have been working as a parliamentarian in Ottawa for 42 years, and it saddens me greatly to see that not much has changed as far as the signs on embassies are concerned.

I am very pleased with this statement, and with your unconditional commitment. Senator Fortin-Duplessis, the deputy minister deserves our admiration, does he not?

Senator Fortin-Duplessis: Yes, truly.

Mr. Cossette: That being said, I cannot guarantee any results, but we surely can try.

Senator De Bané: When you talk, ambassadors listen because they know they have to go through your department. So when your department sends them instructions, you can be sure that they will be followed.

Senator Tardif: I would like to come back to the issue of our highest-ranking, and second highest ranking heads of mission, and official languages. For example, if the second highest ranking head of mission is a francophone and he would like to speak to an ambassador in French, but the ambassador does not speak French, his language rights have been violated, is that not so?

Mr. Cossette: Very few heads of mission do not understand French. Some do not speak it, or understand French poorly, because they were recently appointed, or because they are not government officials. Consequently this might be because they come from different backgrounds and are selected for their personal attributes and their professional history.

That being said, it is expected, and a given, that within the department people have the right to speak the language of their choice, be it English or French.

Senator Tardif: For example, if Ambassador Doer in Washington meets with the ambassador of France, which language will they speak?

Mr. Cossette: They will speak English. But there are very few ambassadors who cannot speak French.

Senator Tardif: I would like to talk about the international repercussions following the elimination of the Francophone Promotion Fund. What measures have you taken to ensure that the impact of this decision will not be too disastrous for our image?

Mr. Cossette: Are you referring to the Francophone Promotion Fund? I have to admit that I am not familiar with that initiative.

Senator Losier-Cool: It is an international fund.

Senator Tardif: Yes, an international one.

Alexandre Drago, Senior Advisor, Intergovernmental Relations Division, Foreign Affairs and International Trade Canada: I can say a few words about this issue. I know that, several years ago,

Certaines missions étrangères au Canada le font. Pour les autres, le temps est peut-être venu de leur dire d'une façon un peu plus agressive qu'ils seraient bienvenus de le faire.

Le sénateur De Bané : Au nom de tous les membres du comité, je peux témoigner sans me tromper de leur admiration pour votre déclaration. Je suis parlementaire à Ottawa depuis 42 ans et je vois comment les ambassades s'affichent et cela me peine énormément.

Je suis très content de cette déclaration, de cet engagement sans réserve que vous venez de faire. Sénateur Fortin-Duplessis, il mérite toute notre admiration, n'est-ce pas?

Le sénateur Fortin-Duplessis : Oui, vraiment.

M. Cossette : Cela dit, je ne peux pas garantir le résultat, mais on peut toujours essayer.

Le sénateur De Bané : Lorsque vous parlez, ils écoutent parce qu'ils savent que leur porte d'entrée ici c'est votre ministère. Puis quand votre ministère leur envoie des instructions, vous pouvez être certain qu'ils les suivent.

Le sénateur Tardif : Je voulais revenir à cette question concernant les chefs de mission numéro 1 et numéro 2 et les langues officielles. Par exemple, si un numéro 2 de la mission est francophone et qu'il souhaite parler à un ambassadeur en français et que l'ambassadeur ne parle pas le français, son choix de droit de la langue est brimé, n'est-ce pas?

M. Cossette : Très peu de chefs de mission ne comprennent pas le français. Certains ne parlent pas ou comprennent peu le français par leur nomination récente ou parce que ce ne sont pas des fonctionnaires. Par conséquent, ils peuvent provenir de différents milieux et ils sont sélectionnés pour leurs attributs personnels et leur histoire professionnelle.

Cela dit, il est attendu et entendu qu'à l'intérieur du ministère les gens aient le droit d'utiliser la langue d'usage qu'ils préfèrent, que ce soit l'anglais ou le français.

Le sénateur Tardif : Par exemple, si l'ambassadeur Doer à Washington rencontre l'ambassadeur de la France, quelle langue vont-ils parler?

M. Cossette : Ils vont parler l'anglais. Mais il y a un nombre restreint d'ambassadeurs qui sont incapables de parler le français.

Le sénateur Tardif : Concernant les répercussions de la suppression du Fonds de promotion de la Francophonie sur le plan international. Quelles mesures avez-vous prises pour vous assurer que l'impact de cette décision ne s'avère pas être désastreux pour notre image?

M. Cossette : Vous parlez du Fonds de promotion de la Francophonie? Je dois dire que je ne suis pas familier avec cette initiative.

Le sénateur Losier-Cool : C'est à l'international.

Le sénateur Tardif : À l'international, oui.

Alexandre Drago, conseiller principal, Direction des relations intergouvernementales, Affaires étrangères et Commerce international Canada : Je peux dire quelques mots à ce sujet. Je sais qu'il y a

there was a fund like that. I was the coordinator within the department for that file, and we made sure that the Francophonie Affairs Division remained very proactive in promoting the Journée internationale de la Francophonie, as well as a series of activities related to the international Francophonie.

As Mr. Cossette mentioned in his presentation, each year there are a series of events, receptions and movie festivals which are held in many countries, and the Francophonie Affairs Division supports these initiatives.

Senator Tardif: I would like to come back to the issue of “positive measures”. Since you talked about these measures a little earlier, what “positive measures” have you taken with Canada’s official language minority communities?

Mr. Cossette: One of the programs we have at the department is the regional champions program. Most assistant deputy ministers are responsible for representing their department within a province. For example, one of our assistant deputy ministers was from Newfoundland. Therefore, his responsibility was to go to Newfoundland once in a while to meet with the various business communities and provincial authorities.

Within the framework of this initiative, we asked mission staff to contact minority official language communities and to offer them their services, in case they wanted to hear presentations on Canada’s foreign policy or the way the department works, or on other matters.

Therefore, we have an approach which is based on speaking to communities, and we continue to do so. We are acting more proactively by offering them our services. When ambassadors visit a region, we can organize an individual meeting with the ambassador, or have him meet a larger group. We can also adapt the presentations to better meet the needs of each community.

These events happen much more on the east coast than elsewhere in the country, given the vitality of the Acadian community in eastern Canada. But this program is available for all minority official language communities. We are now much more proactive in letting communities know that this service exists.

Senator Tardif: Is this a service which sends out speakers?

Mr. Cossette: Yes, it is a service which sends out speakers and organizes exchanges.

The Chair: Mr. Cossette, in 2007, the official languages commissioner published a study in which he made several recommendations to the Department of Foreign Affairs and International Trade. When you receive this kind of report, do you take the recommendations into account? Do you conduct an analysis? Do you prepare a plan of action based on the recommendations? What happens after this kind of report is made public?

quelques années un fonds comme celui-là existait. J’ai été coordonnateur au ministère sur le dossier et nous nous sommes vraiment assurés que la Direction des affaires de la Francophonie demeurerait très proactive dans la promotion de la Journée internationale de la Francophonie et d’une série d’activités liées à la Francophonie internationale.

Comme l’a mentionné M. Cossette dans sa présentation, chaque année nous avons une série d’événements, de réceptions et de festivals de cinéma qui se tiennent un peu partout à l’étranger et la Direction des affaires de la Francophonie soutient ces initiatives.

Le sénateur Tardif : J’aimerais revenir à la question des « mesures positives ». Puisque vous en avez parlé un peu tantôt, quelles « mesures positives » avez-vous entreprises avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire au pays?

M. Cossette : Un des programmes que nous avons au ministère, c’est le programme des champions régionaux. La plupart des sous-ministres adjoints ont la responsabilité de représenter le ministère dans une province. Par exemple, un de nos sous-ministres adjoints était originaire de Terre-Neuve. Par conséquent, sa responsabilité est de retourner à Terre-Neuve de temps à autre pour rencontrer les communautés d’affaires et les autorités provinciales.

Dans le contexte de cet exercice, on a demandé à nos missions d’entrer en contact avec les communautés de langues officielles en situation minoritaire pour leur offrir leurs services, s’ils veulent des présentations en ce qui concerne la politique étrangère du Canada ou le fonctionnement du ministère ou autres.

Par conséquent, il y a une approche qui se fait et va continuer de se faire avec les communautés. On est plus proactifs en leur offrant les services. Lorsque des ambassadeurs viennent dans la région, on peut organiser une rencontre individuelle avec l’ambassadeur ou une rencontre devant un plus gros groupe. On peut ajuster les présentations afin qu’elles répondent mieux aux besoins des communautés.

Cela s’est fait beaucoup plus sur la côte est que sur l’ensemble du pays compte tenu de la vitalité de la communauté acadienne dans l’Est du Canada. Mais c’est un programme qui est disponible pour toutes les communautés de langues officielles en situation minoritaire. On laisse maintenant savoir de façon beaucoup plus proactive aux communautés que ce service existe.

Le sénateur Tardif : C’est un service de conférenciers?

M. Cossette : Oui, c’est un service de conférenciers et d’échanges.

La présidente : Monsieur Cossette, le commissaire aux langues officielles a publié une étude, en 2007, dans laquelle il faisait plusieurs recommandations au ministère des Affaires étrangères et Commerce international Canada. Lorsque vous recevez ce genre de rapport, tenez-vous compte des recommandations? En faites-vous une analyse? Préparez-vous un plan d’action à l’égard de ces recommandations? Qu’arrive-t-il après la production d’un tel rapport?

Mr. Cossette: Whether the report comes from the Commissioner of Official Languages or from any other parliamentary agent, indeed, the department has the responsibility to analyze the report and respond with a strategy that addresses the issues raised.

Consequently, depending on the issues which were identified, we ask the department's senior officials to develop a list of corrective measures which will then be implemented. Senior managers are responsible for ensuring that the recommendations are, indeed, implemented.

The Chair: As far as the 2007 report is concerned, do you have a document outlining strategies for action?

For example, the commissioner recommended that any document produced in a language other than French or English should contain a summary in English and in French to illustrate the quality of our two official languages. This was one of his recommendations. Was each of his recommendations analyzed and, based on that analysis, has your department produced a plan of action?

Mr. Cossette: That is how we proceed.

The Chair: Could we receive a copy of it?

Ms. Janecek: We followed up with the Commissioner of Official Languages. He made about 28 recommendations and they all have been implemented. There is no problem, we will provide you with that.

The Chair: Can you send us everything?

Ms. Janecek: Yes.

Senator Fortin-Duplessis: I have an additional question on this subject. Earlier, you mentioned to Senator Tardif that, regarding the G8 and G20 meetings, if a document is produced in a language other than French or English, a brief summary in French and in English would be included. Mr. Deputy Minister, have you seen any progress in this regard since the commissioner raised the matter?

Mr. Cossette: There has been progress within the department. We are making efforts to ensure that the documents will be produced in both official languages, and that they will be written in good French.

Be it on the Internet or on paper, most of the internal and external publications will be produced in both official languages. In the English document, there will not be a French summary, but the document itself will be available in French. Therefore, every public document of the department will be available in both languages, as well as on the Internet.

Senator Fortin-Duplessis: Therefore, we can say that there has been progress.

Mr. Cossette: Yes, absolutely.

The Chair: Why did you decide not to include a summary in English and in French with each document? Based on my experience, in most cases, people will ask for the document in English, but not in both languages. I personally will request both

M. Cossette : Que ce soit de la part du commissaire aux langues officielles ou de tout autre agent parlementaire, effectivement, le ministère a la responsabilité d'analyser le rapport et de répondre avec une stratégie corrective.

Par conséquent, dépendamment de ce qui a été identifié, on demande de fournir à la haute gestion du ministère une liste d'actions correctives qui seront mises en place. C'est la responsabilité de la gestion principale de s'assurer que ces recommandations soient mises en place.

La présidente : À l'égard de ce rapport publié en 2007, avez-vous présentement, par écrit, des stratégies d'action?

Par exemple, le commissaire recommandait d'ajouter à tout document produit dans une autre langue que le français ou l'anglais, un résumé en anglais et en français, afin d'illustrer l'égalité de statut des deux langues officielles. C'était l'une de ses recommandations. Chacune de ces recommandations a-t-elle été analysée et, de cette analyse, votre ministère a-t-il produit un plan d'action?

M. Cossette : C'est notre façon de procéder.

La présidente : Pourrions-nous en recevoir une copie?

Mme Janecek : On a fait un suivi avec le commissaire aux langues officielles. Il a soumis environ 28 recommandations et tout a été mis en place. Il n'y a pas de problèmes, nous pourrions vous fournir cela.

La présidente : Vous pourriez nous les faire parvenir?

Mme Janecek : Oui.

Le sénateur Fortin-Duplessis : J'aurais une question supplémentaire à ce sujet. Tantôt, vous avez mentionné au sénateur Tardif que, pour les rencontres du G8 et du G20, si un document était produit dans une autre langue que le français ou l'anglais, un petit résumé en français et en anglais l'accompagnerait. Monsieur le sous-ministre, avez-vous constaté un progrès depuis que le commissaire a rapporté ce petit manque?

M. Cossette : Il y a eu des progrès au sein du ministère. Des efforts sont faits pour s'assurer que les documents sont produits dans les deux langues officielles et que la qualité du français est bonne.

Que ce soit sur les sites Internet ou sur papier, la plupart des publications internes et externes sont produites dans les deux langues. On ne produit pas, dans le document en anglais, un sommaire en français, mais le document est disponible en français. Donc, l'ensemble des documents publics du ministère sont disponibles dans les deux langues, et aussi sur les sites Internet.

Le sénateur Fortin-Duplessis : Donc, on peut dire qu'il y a eu du progrès.

M. Cossette : Oui, absolument.

La présidente : Pourquoi avez-vous décidé de ne pas fournir un sommaire en anglais et en français avec tous les documents? Mon expérience m'a démontré que dans la plupart des cas, les gens vont demander le document en anglais et non pas dans les

language versions, as a matter of principle, but in reality, most of the time, people will ask for documents in English.

In that case, can we actually say we are promoting Canada's two official languages, if we do not include, with every document, a brief summary in both official languages? What do you think about this?

Mr. Cossette: I believe this is not done simply because the documents are provided in both official languages, but nothing prevents us from doing so.

The Chair: Do you think it is a good idea?

Mr. Cossette: Yes, this is a communication practice we could adopt.

Senator Tardif: I certainly support our chair's recommendation because, once again, I believe that we are not only responsible for creating "positive measures" but also to promote our two official languages across the country.

I would like to come back to the G8 and G20 meetings. Will bilingual security agents be hired for those two events?

Mr. Cossette: Thousands of police officers will work at both events. Since these officers will come from across Canada, it is impossible for all of them to be bilingual.

On the site closest to where the events will take place, the RCMP will decide how to proceed. The selection of officers is based on their technical expertise, and not on their language skills. I cannot guarantee, Madam Senator, that the officers working closest to the site will be bilingual.

Senator Tardif: I understand, Mr. Deputy Minister, but unfortunately we saw an example of this in Vancouver, two or three years ago, where one person was detained by mistake because of poor comprehension of the language. Therefore, I encourage you to study the situations where there are greater risks, perhaps in airports or when people are arriving, and to make sure, at least in strategic locations, that people will be able to work in both official languages of this land.

Mr. Cossette: I have taken note of your recommendation and I will not fail to transmit it to those who are in charge of security.

Senator De Bané: Mr. Deputy Minister, with regard to publication in both official languages that we discussed earlier, I think that there are two main alternatives, one of them has been called in the United States the Equal but Separate option, which means one version in French and one in English.

Here, over many years, we have said no to that alternative. Fortunately, in the Department of Justice, the rule is still being followed: in the same volume, both versions are present. As we heard earlier, if each of the two versions was published in a distinct volume, there would be a serious risk that one of the versions would be widely distributed whereas the other version

deux langues. Personnellement, je vais demander les deux versions, par principe, mais dans la réalité, la plupart du temps, les gens vont demander les documents en anglais.

Où est la promotion, à ce moment-là, de nos deux langues officielles du Canada, si nous n'avons pas, avec chacun des documents, un petit sommaire dans les deux langues officielles? Puis-je avoir votre opinion suite à mon commentaire?

M. Cossette : J'ai l'impression que cela n'a pas été fait uniquement parce que l'on fournit les documents dans les deux langues, mais rien n'empêche de le faire.

La présidente : Trouvez-vous que c'est une bonne idée?

M. Cossette : Oui, c'est une pratique de communication qui pourrait être adoptée.

Le sénateur Tardif : J'appuie certainement la recommandation de notre présidente, car, encore une fois, je crois que nous sommes responsables non seulement de mettre sur pied des « mesures positives », mais aussi de faire la promotion de nos deux langues officielles à travers le pays.

J'aimerais revenir à la question des rencontres du G8 et du G20, est-ce que des agents de sécurité bilingues seront embauchés pour ces deux événements?

M. Cossette : Des milliers de policiers vont travailler à ces deux événements. Dans la mesure où les policiers viennent de l'ensemble du Canada, il est impossible que tout le personnel soit bilingue.

Sur le site le plus proche des événements, la GRC va décider comment procéder. La sélection des policiers est faite selon leur expertise technique et non linguistique. Je ne peux pas vous garantir, madame le sénateur, que les gens à proximité du site seront bilingues.

Le sénateur Tardif : Je comprends, monsieur le sous-ministre, mais malheureusement on a vu un exemple à Vancouver, il y a deux ou trois ans, où une personne a été détenue par erreur à cause d'une mauvaise compréhension sur le plan linguistique. Je vous encourage donc à faire des analyses là où il y a plus de risques, peut-être dans les aéroports ou lorsque les gens arrivent, et de vous assurer, au moins dans les endroits stratégiques, que des gens pourront travailler dans les deux langues officielles du pays.

M. Cossette : Je prends bonne note de votre recommandation que je vais transmettre aux autorités responsables de la sécurité, sans faute.

Le sénateur De Bané : Monsieur le sous-ministre, au sujet de la publication dans les deux langues officielles dont nous avons discuté tantôt, je crois qu'il y a deux grandes options, dont l'une qu'on a appelée longtemps aux États-Unis « Equal but separate », soit un volume en français et un en anglais.

Ici, durant plusieurs années, nous avons dit non à cette option. Heureusement, au ministère de la Justice, c'est toujours la règle : dans le même volume, il y a les deux versions. Comme on l'a dit tantôt, si on publie chacune des deux versions dans des volumes distincts, il y a gros à craindre qu'une des deux versions soit largement distribuée et l'autre ne le sera pas beaucoup. C'est la

would not. This is the reason why, where our laws are concerned, we said that both languages have the same value, and the judge must take both versions into account to understand what the legislator had in mind. Both versions are there.

Perhaps it would cost more money to have both versions in the same publication, but your department would thus become a true voice for the French and English fact everywhere in Canada and abroad.

I am afraid that an English version containing with a few paragraphs in French may not reach the desired objective. I have participated in many international conferences in various capacities and I noted that 95 per cent of the time, English is the language used in all these international meetings. If Canada really wants to project to the outside world this linguistic duality that is enshrined in the country's supreme legislation, I would like very much, Mr. Cossette, for you to study closely both the advantages and the costs of adopting such a formula. Let both languages be equal, but moreover let them be in the same publication, tumble format, and then you would really be a voice for the linguistic duality of Canada. And you will receive all our admiration one more time.

Mr. Cossette: This is a tall order.

Senator De Bané: No. It was like that for many years. When I came to the Senate, both versions were in the same volume for government documents.

At a certain point in time, someone said that so many could be published in English and so many could be published in French, and if each language were done separately, we could save a few pennies. No doubt this is so, but linguistic duality is supposed to be a fundamental feature of Canada, and its meaning must be recognized.

Mr. Cossette: Obviously, there was a change from written documents towards electronic documents. Consequently, electronic documents are available in both languages. However, a problem arises because of the fact that the Web page will always be in either one or the other language.

Senator De Bané: Yes, but we simply have to select either English or French. It is perfect.

Mr. Cossette: The fact remains nonetheless that the first image is either in English or in French, according to the choice that is made, but the Web page itself — unfortunately — is not presented in both languages.

Senator De Bané: Nothing of that should be changed. I understand that. I am concerned about the written document.

The Chair: Thank you.

Senator De Bané: I would like to thank Mr. Cossette for his commitment to ensuring that all the embassies in Ottawa and all the consulates across the land be instructed to post up their information in both official languages on an equal basis. That will be a great day.

The Chair: I thank you all and I wish you all success.

(The committee adjourned.)

raison pour laquelle, sur le plan des lois, nous avons dit que les deux langues avaient la même valeur, et le juge doit tenir compte des deux versions pour comprendre ce que le législateur a à l'esprit. Les deux versions sont là.

Peut-être que cela coûterait plus cher d'avoir deux versions dans le même volume, mais votre ministère deviendrait ainsi réellement la caisse de « résonance » du fait français et anglais partout au pays et à l'étranger.

Je crains beaucoup qu'une version anglaise accompagnée de quelques paragraphes en français n'atteigne pas le but visé. J'ai participé à beaucoup de conférences internationales en plusieurs qualités et j'ai constaté que 95 p. 100 de la langue d'usage dans toutes ces réunions internationales, c'est l'anglais. Si le Canada veut réellement projeter à l'étranger cette dualité linguistique inscrite dans la Loi suprême du pays, j'aimerais beaucoup, monsieur Cossette, que vous étudiez attentivement et les avantages et les coûts pour adopter cela. Que les deux langues soient égales, mais dans le même volume, vous savez, recto verso, là, vous serez vraiment le haut-parleur de la dualité linguistique de ce pays. Et vous aurez une deuxième fois toute notre admiration.

M. Cossette : C'est une grosse commande.

Le sénateur De Bané : Non. Ça a été comme ça durant des années. Lorsque je suis arrivé au Sénat, les deux versions étaient dans le même volume pour les documents du gouvernement.

À un moment donné, on s'est dit qu'on pouvait faire tant en anglais, tant en français, et que si on les faisait de façon séparée on allait économiser quelques sous. Sans doute, mais cette dualité linguistique est supposée être une dimension fondamentale du Canada et il faut qu'on en tire la signification.

M. Cossette : Il est évident qu'il y a eu mouvance des documents écrits vers les documents électroniques. Par conséquent, les documents électroniques sont disponibles dans les deux langues. La difficulté, cependant, vient du fait que la page web sera toujours dans une langue ou dans l'autre.

Le sénateur De Bané : Oui, mais nous n'avons qu'à sélectionner l'anglais ou le français. C'est parfait.

M. Cossette : Il n'en demeure pas moins que la première image est en anglais ou en français, selon le choix, mais la page web — malheureusement — n'a pas une présentation bilingue.

Le sénateur De Bané : Il ne faudrait rien changer à cela. Je comprends cela. Ma préoccupation concerne le document écrit.

La présidente : Je vous remercie.

Le sénateur De Bané : J'aimerais remercier M. Cossette de son engagement afin que toutes les ambassades à Ottawa et les maisons consulaires à travers le pays aient l'instruction d'afficher dans les deux langues officielles d'une façon égale. Ce sera alors un grand jour.

La présidente : Je vous remercie tous et vous souhaite un bon succès.

(La séance est levée.)

OTTAWA, Monday, May 10, 2010

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 4:04 p.m. to study the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it. Topic: Study on Part VII and other issues.

Senator Andrée Champagne (*Deputy Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Deputy Chair: Honourable senators, I would like to welcome you to the Standing Senate Committee on Official Languages. I am Andrée Champagne, deputy chair of the committee.

The committee is currently studying the implementation of Part VII of the Official Languages Act in various federal institutions. In recent months, the committee has had an opportunity to hear from various organizations whose role it is to defend and promote the rights and interests of francophones in different parts of Canada. The committee has not yet had a chance to hear from the governing entity which represents the francophone community in Saskatchewan as regards the implementation of Part VII. It is therefore our pleasure to welcome Michel Dubé, President of the Assemblée communautaire fransaskoise to the committee today.

Mr. Dubé, the committee would like to thank you for accepting our invitation to appear. I invite you to make your opening comments, and senators will have questions for you immediately after that.

Michel Dubé, President, Assemblée communautaire fransaskoise: Thank you, Madam Deputy Chair, for this opportunity to appear before the committee. It is an honour to be here. It is great to see a number of familiar faces, including Senator Losier-Cool.

I appear before you today on behalf of the Assemblée communautaire fransaskoise, of which I have been president for four years. The ACF represents some 50,000 French speakers in Saskatchewan, including people whose mother tongue is French, who speak French as a second language or for whom it is a language among several others that they speak. I am thinking, in particular, of immigrants, of which there are increasing numbers.

In 1999, the Franco-Saskatchewanian community restructured its system of governance. We established at that time that anyone who could understand the French language and who supported the goals of the Assemblée communautaire fransaskoise could participate in the democratic process in their community. That participation includes electing representatives at the local level as well as the president of the community; attending meetings and official communication with assembly members at regular meetings. Our structure is still quite recent, but it provides for full representation of francophones in Saskatchewan.

I would like to briefly describe that structure, because a little later, I will be addressing the issue of community governance and how important it is in our communication with various federal departments.

OTTAWA, le lundi 10 mai 2010

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui à 16 h 4 pour faire l'étude sur l'application de la Loi sur les langues officielles ainsi que des règlements et instructions en découlant. Sujet : étude de la partie VII et d'autres enjeux.

Le sénateur Andrée Champagne (*vice-présidente*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

La vice-présidente : Honorables sénateurs, je vous souhaite la bienvenue au Comité sénatorial permanent des langues officielles. Je suis Andrée Champagne, vice-présidente du comité.

Le comité étudie présentement la mise en œuvre de la partie VII de la Loi sur les langues officielles au sein de diverses institutions fédérales. Au cours des derniers mois, le comité a eu l'occasion d'entendre différents organismes qui ont pour rôle de défendre et promouvoir les droits et les intérêts des francophones de diverses régions du Canada. Le comité n'a pas eu encore l'occasion d'entendre l'entité gouvernante de la communauté francophone de la Saskatchewan sur la mise en œuvre de la Partie VII. Nous avons donc le plaisir d'accueillir aujourd'hui Michel Dubé, président de l'Assemblée communautaire fransaskoise.

Monsieur Dubé, le comité vous remercie d'avoir accepté l'invitation à comparaître. Je vous invite à prendre la parole et les sénateurs vous poseront des questions tout de suite après.

Michel Dubé, président, Assemblée communautaire fransaskoise : Je vous remercie, madame la vice-présidente, de l'occasion qui m'est offerte de comparaître devant vous. C'est tout un honneur pour moi. J'ai aussi le plaisir de reconnaître des visages familiers comme celui du sénateur Losier-Cool.

Je parlerai au nom de l'Assemblée communautaire fransaskoise dont je suis le président depuis quatre ans. L'ACF représente les quelque 50 000 locuteurs de langue française en Saskatchewan incluant les personnes de langue française, langue maternelle, et aussi les personnes qui ont le français pour langue seconde ou comme une autre langue parmi d'autres. Je pense surtout aux personnes immigrantes qui sont de plus en plus nombreuses.

En 1999, une restructuration de la gouvernance de la communauté fransaskoise a été entreprise. Nous avons établi alors que toute personne pouvant comprendre la langue française et adhérant au but de l'Assemblée communautaire fransaskoise pouvait participer au processus démocratique de leur communauté. Cette participation inclus : l'élection de représentants tant au niveau local que de la présidence de la communauté; une présence aux réunions et la communication officielle avec les membres de l'assemblée dans le cadre de ses réunions régulières. Notre structure est encore jeune, mais elle offre une représentation complète de la Francophonie en Saskatchewan.

Je vous décris la structure brièvement, car plus tard je voudrais revenir sur l'importance de la gouvernance communautaire dans nos échanges avec les divers ministères fédéraux.

The topic of the committee's study — Part VII — is important for francophone communities across the country, such as ours, because strengthening all facets of the Official Languages Act is an ongoing concern, even now, 40 years after its inception.

Part VII of the Official Languages Act is important, because it sanctions the federal government's commitment to developing both francophone and anglophone minority communities across the country. Part VII emphasizes recognition of both languages within Canadian society. It is through it that the federal government supports initiatives that allow the Franco-Saskatchewanian community, and others, to continue to develop and provide opportunities to the population.

Progress, adaptation and change are unavoidable for anyone wanting to survive in today's quickly evolving society. The changes that are occurring are huge and the Assemblée communautaire fransaskoise, as a governing entity, must keep up with the pace of change and adapt. Our actions are intended to ensure the development and sustainability of the Franco-Saskatchewanian community. Consequently, the issues we are currently working on are all focused on our ability to adjust to change and remain a relevant force for our members.

My comments on some major issues and the need for "positive measures" are as follows. You may have heard of the *Caron* case, and if you have not, you will be hearing about it in future. As we see it, the *Caron* case is a way of securing greater recognition for the historical legitimacy of the French language in Western Canada. Mr. Caron's defence — and we are intervening in the case — rests on the constitutionality of the French language in the West. The *Caron* case should be heard very soon by the Alberta Court of Appeal. A victory for Mr. Gilles Caron would call into question language laws currently in effect in Saskatchewan and Alberta.

Constitutional recognition of the status of French west of Manitoba will involve the provinces and have a significant impact on the overall development of our community — hence the importance of federal assistance in this critical legal case.

I have referred to assistance, and the Language Rights Support Program is considered to be a "positive measure." In our discussions and in the process of accessing the Language Rights Support Program, we have realized that there are many pitfalls. We are having a lot of trouble understanding the program and taking advantage of it because of bureaucratic issues within the structure responsible for managing it.

Another major issue that we are heavily involved in is rural development. We are currently trying to create an environment in which regional and rural development can be fostered through the "terroir." Using models that have been successful in France and in Charlevoix, Quebec, we are working with the municipalities, provincial and federal governments to foster the emergence in Saskatchewan of a new economy based on the concept of the "terroir". The role of federal departments and agencies is an important one in relation to that project.

Le dossier à l'étude, c'est-à-dire la partie VII, est important pour les communautés francophones à travers le pays, comme chez nous, car le renforcement de la Loi sur les langues officielles dans toutes ses facettes est une préoccupation constante, et ce, même après 40 ans d'existence.

La partie VII de la Loi sur les langues officielles est importante, car elle sanctionne l'engagement fédéral à l'endroit du développement des minorités francophones et anglophones du pays. La partie VII renforce la notion de reconnaissance des deux langues au sein de la société canadienne. C'est par elle que le gouvernement fédéral peut appuyer les démarches qui permettront à la communauté fransaskoise, entre autres, de continuer à évoluer et d'offrir les opportunités à la population.

Le progrès, l'adaptation et l'évolution sont des conditions de survie incontournables de notre société en mouvement. Les changements qui surviennent sont énormes et l'Assemblée communautaire fransaskoise, à titre d'entité gouvernante, doit suivre et s'adapter. Nos actions cherchent à assurer le développement et la pérennité de la communication fransaskoise. Ainsi, nos dossiers de l'heure sont tous axés vers notre capacité de s'adapter aux changements et demeurer une force pertinente auprès de nos membres.

Voici mes commentaires en regard de quelques dossiers et du besoin de « mesures positives ». Vous avez peut-être entendu parler de la cause *Caron* sinon, vous allez en entendre parler à l'avenir. La cause *Caron* est pour nous une façon de faire reconnaître davantage la légitimité historique de la langue française dans l'Ouest canadien. La défense de M. Caron — et nous sommes intervenants dans cette cause — repose sur la constitutionnalité de la langue française dans l'Ouest. La cause *Caron* devrait être entendue rapidement en Cour d'appel en Alberta. Une victoire de M. Gilles Caron remettra en cause les lois linguistiques présentement en vigueur en Saskatchewan et en Alberta.

La reconnaissance constitutionnelle du statut du français à l'ouest du Manitoba impliquera les provinces et aura un impact important sur l'ensemble du développement de notre communauté, donc l'importance de l'aide du fédéral dans cette affaire est primordiale.

Lorsque je parle d'aide, on pense au Programme d'appui aux droits linguistiques comme étant une « mesure positive ». Dans nos discussions et nos démarches en ce qui a trait à l'accès à ce Programme d'appui aux droits linguistiques, le chemin est semé d'embûches. Nous avons énormément de difficulté à comprendre le programme et d'en être bénéficiaire à cause des difficultés bureaucratiques au sein de l'appareil qui gère ce programme.

Un autre dossier majeur dans lequel nous sommes fortement impliqués est celui du développement rural. Présentement, nous cherchons à créer un contexte qui favorisera le développement régional et rural par le terroir. En nous appuyant sur des modèles à succès en France et à Charlevoix au Québec, nous travaillons avec les municipalités, le gouvernement provincial et le fédéral pour favoriser l'émergence en Saskatchewan d'une nouvelle économie basée sur le concept du terroir. Le rôle des ministères et agences fédérales dans ce projet est important.

I would like to come back now to community governance and the application of Part VII of the Official Languages Act. The act requires that federal institutions take “positive measures” to fulfill the federal government’s commitment to enhance the vitality and support and assist the development of the official language communities. Although Canadian Heritage retains its coordinating role in this area, all federal institutions are responsible for taking actions to enhance the vitality of both the francophone and anglophone communities.

How can that goal be met? First of all, through consultation. As a governing entity, we are asking that consultations, whatever the federal institution involved, be carried out on a proactive basis. When we raise this issue, there is always a certain amount of confusion as to what consulting us really means. As far as we are concerned, consultation means an ongoing dialogue and a trusting relationship between the organization that speaks for the community and federal institutions. That relationship of trust makes it possible to better identify opportunities which require broader consultations in some cases, or the involvement of other community organizations.

At the national level in recent years, certain shared governance mechanisms have been successfully created. I would just like to name a few: the establishment of an advisory committee by Health Canada, as well as a steering committee by Citizenship and Immigration Canada for minority official language communities. The implementation of the new Part VII should make it possible to strengthen shared governance mechanisms which are already in place and particularly to create new ones with other federal institutions. One recent example involving Saskatchewan is the creation of a joint Royal Canadian Mounted Police-community committee. The mandate of that joint committee is to find ways to make the RCMP’s services far more visible in our communities and far more relevant for Franco-Saskatchewanians, while at the same time ensuring that new RCMP recruits or trainees in Regina have a better understanding of the fact that the francophone communities do exist, and of the boundaries of those areas that have designated bilingual by the RCMP and other federal institutions, with a view to avoiding conflict, legal action and tensions such as occurred two years ago with young Justin Bell, who simply asked for service in French in a so-called bilingual area, only to be arrested by a member of the RCMP.

If we were asked to review all our current issues through the filter of Part VII and Bill S-3 in particular, we would have to say that Bill S-3 has changed nothing in the way institutions operate or deal with us, apart from the few exceptions I have just mentioned. It is clear to us that there is not adequate leadership across the federal administration, nor is there evidence of a clear desire to work with the minority community. Based on our experience, some officials are willing to comply with the spirit of Part VII, but it depends on the individual who has the position. When that person leaves, what has already been accomplished is called into question or everything has to be started again from scratch.

J’aimerais revenir sur la gouvernance communautaire et la mise en œuvre de la partie VII de la Loi sur les langues officielles. Selon elle, il incombe aux institutions fédérales de veiller à ce que soient prises des « mesures positives » pour mettre en œuvre l’engagement du gouvernement fédéral de veiller au développement et à l’épanouissement des communautés de langue officielle. Bien que Patrimoine canadien conserve son rôle de coordination dans ce dossier, ce sont désormais toutes les institutions fédérales qui sont responsables d’agir pour favoriser l’épanouissement de ces communautés francophones et anglophones.

Comment atteindre cet objectif? Premièrement, la consultation. Nous demandons en tant qu’entité gouvernante que la consultation, peu importe l’institution fédérale, soit respectée de façon proactive. Lorsqu’on parle de cette question, il y a toujours une certaine confusion par rapport à ce que veut dire réellement le fait de nous consulter. Pour nous, la consultation se fonde sur l’établissement d’un dialogue continu et d’une relation de confiance entre l’organisme porte-parole de la communauté et les institutions fédérales. Cette relation de confiance permettra de mieux identifier les occasions qui requièrent une consultation plus large dans certains cas ou l’implication des autres organismes de la communauté.

Au national ces dernières années, certains mécanismes de gouvernance partagée ont vu le jour avec succès. J’en profite pour en nommer quelques-uns : la mise sur pied d’un comité consultatif par Santé Canada ainsi qu’un comité directeur par Citoyenneté et Immigration Canada-communautés de langues officielles en situation minoritaire. La mise en œuvre de la nouvelle partie VII devrait permettre de renforcer les mécanismes de gouvernance partagée qui existent déjà et surtout d’en créer de nouveaux avec d’autres institutions fédérales. Je pense par exemple à la Saskatchewan plus récemment, à la mise sur pied d’un comité mixte Gendarmerie royale du Canada-communautés. Le mandat de ce comité mixte est de trouver des moyens de rendre les services de la GRC chez nous beaucoup plus visibles, beaucoup plus pertinents pour la communauté fransaskoise et en même temps, permettre aux recrues, candidats de la GRC en formation à Régina de mieux comprendre d’abord l’existence des communautés francophones, des frontières des zones désignées bilingue de la GRC et d’autres institutions fédérales dans le but d’éviter des conflits, des actions juridiques et des tensions comme nous avons connues il y a deux ans dans le cas du jeune Justin Bell qui ne faisait que demander un service en français dans une zone dite bilingue et qui s’est retrouvé en état d’arrestation par le gendarme.

Si on nous demandait de passer tous nos dossiers à travers du spectre de la partie VII et du projet de loi S-3 en particulier, on pourrait dire que le projet de loi S-3 n’a rien changé dans la façon de fonctionner et de transiger avec nous sauf les quelques exceptions que je viens de nommer. Nous constatons qu’il n’y a pas de leadership adéquat à travers l’appareil fédéral. La volonté de travailler avec la communauté minoritaire n’est pas évidente. D’après notre expérience, certains fonctionnaires sont prêts à travailler dans l’esprit de la partie VII, mais ceci dépend de l’individu en place. Lorsqu’il quitte, tout le travail est à recommencer ou est remis en question.

A relevant example that comes to mind is Service Canada. We worked with Service Canada for almost two years on the delivery of federal services in French, by creating Service Canada counters in some of our francophone community centres. With the help of one manager, we were able to get that project off the ground, only to see it called into question subsequently by his successor. So, there is no guarantee of continuity.

Yet leadership is often the key to success when it comes to implementing Part VII. There needs to be greater sensitivity shown to the specific characteristics of the minority communities. Our experience has been that there is, and was, resistance shown at several levels. Another example is the departments' administrative or territorial structure. When the boundaries of a specific area do not jibe with those of the community, it is often — indeed, always — the community that has to bend and comply with their requirements. That doubles, and can even triple, the amount of work involved. The fact that minority groups are dealt with according to the standards in place for the majority does nothing to enable us to receive support for our initiatives, because the needs of the minority are different, and those differences are completely ignored in the implementation of federal programs.

In order to be treated equally, the minority communities should not be subject to the one-size-fits-all approach.

We are currently dealing with the Department of Human Resources, which has two areas in Saskatchewan, the north and the south. That means a much greater effort — double the effort — is needed to administer the Labour Market Integration Centre, in order that the program can be offered in both areas. The same applies to other departments, such as Immigration Canada. We have a newcomer reception office in Saskatoon, and another one in Regina, the two largest urban centres that take in 80 per cent of newcomers to the area; so, unfortunately, we have to prepare and administer two applications, as well as two assessments, in order to receive the necessary financial support to open the two offices.

Saskatchewan covers a large area; some 700 kilometres separate the southernmost and northernmost francophone communities in the province. Within that area, there are also several other francophone, either homogeneous or bilingual, communities which are part of the Franco-Saskatchewanian community and which receive services not only from the community, but from the federal government and, in some cases, the provincial government, when it comes to official languages. Depending on the department or agency we are dealing with, that same area is divided into many different so-called bilingual districts, based on relatively loose criteria — such as 5 per cent of the population or 500 residents whose mother tongue is French — but there is not a single approach taken by these agencies or the department in terms of these bilingual areas.

If you are travelling between North Battleford in the northwest and Bellegarde in the southwest — a distance of 700 kilometres — you will cross several bilingual areas, but you never know where they begin and where they end. I said to the Official Languages

Un exemple pertinent qui me vient à l'esprit en ce moment, c'est avec Service Canada. Nous avons travaillé avec Service Canada pendant près de deux ans pour assurer la livraison des services fédéraux en français en implantant des comptoirs de Service Canada au sein de quelques-uns de nos centres communautaires francophones. Avec une direction, le projet a pu s'implanter pour ensuite être remis en question par son successeur. Donc aucune assurance de continuité.

Le leadership est souvent la clé du succès en ce qui a trait à la mise en œuvre de la partie VII. Il faudrait plus de sensibilité envers les particularités des communautés en situation minoritaire. Notre expérience a été qu'il y a et qu'il y a eu de la résistance à plusieurs niveaux. Un autre exemple est la structure administrative ou territoriale des ministères. Lorsque la zone ou le territoire ne concorde pas à celui de la communauté, c'est souvent, même toujours, la communauté qui doit se plier et se conformer aux exigences. Ceci double, parfois triple, le montant de travail à accomplir. Les groupes minoritaires étant traités selon les normes de la majorité ne font rien pour permettre à nos projets d'être appuyés, car les besoins de la minorité sont différents et ces différences sont laissées pour compte dans l'application des programmes fédéraux.

Afin d'être traitées équitablement, les communautés minoritaires ne doivent pas être assujetties à la formule de la taille universelle « one size fits all ».

Nous vivons présentement avec le ministère des Ressources humaines qui a deux territoires en Saskatchewan, le nord et le sud. Nous sommes obligés de multiplier l'administration du programme CIM, Centre d'intégration au marché du travail, doubler le tout afin de pouvoir offrir le programme dans les deux régions. La même situation existe dans d'autres ministères comme le ministère de l'Immigration. On a un bureau d'accueil des nouveaux arrivants à Saskatoon et un autre à Regina, deux centres urbains les plus importants qui reçoivent 80 p. 100 des nouveaux arrivants chez nous, alors on doit malheureusement faire et administrer deux demandes et deux évaluations pour obtenir l'appui financier pour ouvrir ces deux bureaux.

L'étendue du territoire de la Saskatchewan est grande; entre les communautés francophones les plus au sud et les communautés francophones les plus au nord, il y a 700 kilomètres de distance. Sur ce grand territoire, il y a plusieurs autres communautés francophones soit homogènes ou bilingues qui font partie de la communauté et qui reçoivent des services non seulement de la communauté, mais du fédéral évidemment et dans certains cas, du gouvernement provincial sur le plan des langues officielles. Suivant le ministère ou l'agence avec lequel on a à transiger, ce même territoire est recoupé en plusieurs districts dits bilingues selon des critères qui s'appliquent plus ou moins, cinq p. cent de la population, 500 résidents de langue française maternelle, mais ces agences, le ministère et ces zones bilingues ne se juxtaposent pas de façon identique.

Si on est en transit entre le North Battleford dans le nord-ouest et Bellegarde dans le sud-ouest — une distance de 700 kilomètres — on va traverser quelques zones bilingues, mais on ne sait jamais où elles commencent et où elles s'arrêtent. Je disais au commissaire

Commissioner in February that one recommendation I would make would be that all cars and trucks belonging to francophones be equipped with GPS, so that they know in what specific places they are entitled to receive services; otherwise, we never know. Even federal agencies and departments are unable to tell us. How are we expected to know where, when and which federal services we are entitled to receive?

It is a little like a child's game of tag where the kids can tag each other or not be tagged in an area deemed to be safe. When that safe area changes or is different from one place to the next, either you stop playing the game or you end up in a dispute about whether or not you are in a safe area. That is one, perhaps very simplistic, way of describing the current situation in terms of the service quality and the current application of the Official Languages Act in our province.

Franco-Saskatchewanians do not know where, when and at what level they are entitled to services. If I had to recommend one change with respect to the current application of the Act, as it relates to the boundaries of so-called bilingual areas, it would be that they be completely removed from the province and replaced by a series of areas which would consider, not such criteria as 5 per cent of the population or 500 French speakers in that area, but rather the simplicity of the school zone system, which is well understood by users — namely where there are Franco-Saskatchewanian schools or French-language cultural centres. There we know exactly where the boundaries are and whom we are dealing with in terms of federal services in French.

I come back to Service Canada again. We had set up counters in two or three of our communities, yet one or two years later, Service Canada wanted to shut them down. Why? Because there was insufficient demand. But we stopped playing that game a long time ago. The game of tag just does not work. We have to find more practical solutions when it comes to the application of the Official Languages Act.

I would like to come back to the fact that there are more and more newcomers coming into our communities. For several years now, immigrants have represented 18 per cent of the student population in urban Franco-Saskatchewanian schools. According to projections, that number is going to double and triple in the coming years. These immigrants are even less aware than we are, as native Franco-Saskatchewanians, of the location of service areas and what their rights are in terms of access to services from the federal government. So, it is important to simplify the way the province is divided up into specific areas — areas that do not reflect the reality of our jurisdiction.

At the federal level, there is no national policy on francophone immigration to minority-language communities. There is a strategy, but not a national policy. Once again, we are always in quick sand, because there is no solid foundation on which to determine how to receive services. If these fundamental issues can be clarified once and for all, the government will see that the demand for services will continue to increase and that what Canadian taxpayers have paid for — in other words, services

aux langues officielles, en février dernier, que l'une des recommandations que je ferais serait que toutes les voitures et camions des francophones devraient être équipés automatiquement d'un GPS pour savoir où ils ont droit à un service; parce qu'on ne le sait pas. Même les agences fédérales, les ministères ne peuvent pas nous le dire. Comment savoir où, quand et quels services desservis par le fédéral auxquels nous avons droit?

C'est un peu comme le jeu de « la tague » où les enfants s'amuse, se touchent et se protègent dans une zone de sécurité. Lorsque la zone de sécurité change de place ou est différente d'un endroit à l'autre, soit qu'on ne joue plus ou qu'on se retrouve en situation de dispute pour savoir si on est vraiment dans une zone de sécurité. C'est une façon, peut-être très simpliste, de vous décrire la situation sur la qualité des services et l'application de la Loi sur les langues officielles chez nous.

Les Fransaskois ne savent pas où, quand, comment et à quel niveau ils ont droit à des services. Si j'avais à recommander un changement dans l'application et dans cette démarcation en zone dite bilingue, je les enlèverais toutes de la province et je les remplacerais par une série de zones qui tiennent compte, pas de ce critère de cinq p. 100 ou de 500 personnes dans une région, mais de la simplicité de la compréhension des utilisateurs des zones scolaires, c'est-à-dire là où il y a des écoles fransaskoises ou des centres culturels de langue française. Là on sait quels sont nos territoires, nos limites et avec qui on a affaire sur le plan des services du fédéral en langues françaises.

Je pense encore à Service Canada. On avait établi des comptoirs dans deux ou trois de nos communautés et un an ou deux plus tard, Service Canada veut les fermer. Pourquoi? Parce que la demande est insuffisante. On a arrêté de jouer à ce jeu il y a longtemps. Le jeu de « la tague » ne fonctionne plus. Il faut trouver des solutions plus pratiques sur le plan de l'application de la Loi sur les langues officielles.

Je reviens à la question des nouveaux arrivants de plus en plus nombreux chez nous. Depuis quelques années, 18 p. 100 de nos élèves dans nos écoles fransaskoises en milieu urbain sont immigrants. Les projections font en sorte que cela va doubler et tripler au cours des années à venir. Ces immigrants savent encore moins bien que nous, Fransaskois de souche, quelles sont les zones de services et quels sont leurs droits en terme d'accès aux services de notre gouvernement fédéral. Il serait important de simplifier cet aspect de découpage de notre territoire qui ne coïncide pas avec la réalité de nos compétences.

Il n'existe pas au sein du fédéral une politique nationale en immigration francophone en situation minoritaire. Il y a une stratégie du fédéral, mais pas une politique nationale. Encore une fois, on joue dans des sables mouvants tout le temps parce qu'il n'y a pas d'assise solide à partir de laquelle on peut déterminer comment recevoir les services. Si ces choses fondamentales peuvent être clarifiées une fois pour toutes, le gouvernement verra que la demande de service ira en augmentant et les efforts

across the country where there is a francophone community, or an anglophone one in Quebec — is justified.

More money should be invested in applying Bill S-3. The legal solution is available when the communities have the means to defend themselves before a court of law. But that is a long-term solution which places us in a position of opposition. We are always in the position of opposing the people who are supposed to serve us, rather than working in partnership with them.

The spirit of Bill S-3 was to ensure that the federal administration would take proactive steps to develop the minority communities. What is needed are incentives that would change the culture and operation of the federal departments.

In closing, the ACF believes that the duty of federal institutions to promote the full recognition and use of both French and English in Canadian society is extremely important. Consequently, the federal institutions themselves must begin by acknowledging their own responsibilities.

For the Assemblée communautaire fransaskoise, Bill S-3 means that the government has an obligation to again show leadership in supporting the development of official language minorities and promoting the use of French and English across Canada. We are still waiting to see that leadership.

The Deputy Chair: Thank you very much, Mr. Dubé. As I understand it, anyone wanting to be part of your association must be able to understand and speak French. It says “where numbers warrant”. You talked about cultural centres and schools. I think that is a great idea. However, based on what we have seen in this committee in recent months, there is a major problem with the questions that Statistics Canada asks to determine the existence, or otherwise, of a francophone community. If you are asked which language you most often speak at home, the answer may be a language other than one of our official languages, or there may be people in the home that speak another language, whatever it may be, but want to send their children to French school or use French in the workplace.

Would that be a way of determining whether a community is sufficiently francophone to be entitled to French services from the federal government?

Mr. Dubé: That is a good question. We look at these issues in terms of services for our own community. Over the years, there have been improvements in the census questions developed by Statistics Canada when it comes to ascertaining whether or not there is sufficient demand.

Indeed, over the years, the question was whether French was the first language learned and still understood; after that, it was the language most often spoken at home. The fact is that people increasingly, and especially young people — even French speakers from francophone families or those who have French as a first language — do not always answer the way older people, such as I,

pour lesquels tous les contribuables canadiens ont payé, c'est-à-dire des services partout au pays là où il y a une communauté francophone ou anglophone au Québec, seront justifiés.

Il faudrait investir davantage dans l'application du projet de loi S-3. La solution juridique existe lorsque les communautés ont les moyens de monter leur défense devant les tribunaux. Cette solution en est une de longue haleine et d'opposition. On se trouve toujours en opposition au lieu d'être en partenariat avec les gens supposés nous desservir.

L'esprit du projet de loi S-3 était de rendre l'appareil fédéral proactif envers le développement des communautés en milieu minoritaire. Il faudrait trouver des incitatifs qui auraient pour effet de modifier la culture et le fonctionnement de nos ministères fédéraux.

En conclusion, L'ACF accorde beaucoup d'importance à l'obligation des institutions fédérales, de promouvoir la reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. Conséquemment, il faut d'abord que les institutions fédérales elles-mêmes reconnaissent leurs responsabilités.

Pour l'Assemblée communautaire fransaskoise, le projet de loi S-3 signifie l'obligation pour le gouvernement d'assumer à nouveau le leadership dans l'appui au développement des minorités de langue officielle et dans la promotion de l'usage du français et de l'anglais partout au Canada. Ce leadership se fait toujours attendre.

La vice-présidente : Merci beaucoup, monsieur Dubé. Pour faire partie de votre association, si j'ai bien compris, il faut pouvoir comprendre et s'exprimer en français. On dit « là où le nombre le justifie ». Vous parlez de centre culturel, d'écoles. Je trouve cette idée excellente. Toutefois, d'après ce qu'on a vu à ce comité au cours des mois, c'est qu'il y a un problème majeur avec les questions que Statistique Canada pose pour décider s'il y a vraiment une communauté francophone. Si on vous demande quelle est la langue la plus souvent parlée à la maison, cela peut être une langue autre que l'une de nos langues officielles ou alors, vous avez des gens qui parlent n'importe quelle langue chez eux, mais qui vont envoyer leurs enfants à l'école française ou utiliser le français dans leur travail.

Serait-ce une autre façon de décider si telle ou telle communauté est assez francophone pour pouvoir exiger des services en français du fédéral?

M. Dubé : Bonne question. On étudie ces hypothèses en termes de service dans notre propre communauté. Au cours des années, il y a eu au sein des recensements de Statistique Canada des améliorations par rapport aux questions posées pour déterminer cette existence d'une demande suffisante chez nous.

Effectivement, avec les années, on demandait le français comme première langue apprise et encore comprise ensuite, c'était la langue parlée le plus souvent. Les gens de plus en plus, surtout les jeunes — même ceux de langue française, de souche francophone ou français langue première — ne répondent pas de la façon que les plus vieux comme moi seraient tentés de répondre;

are tempted to answer; we say we are bilingual and speak both official languages. We do not necessarily accord more importance to one language or the other in terms of the way we use them in our daily lives.

The problem — and this is what brings me back to the issue of districts that include a service area around schools or cultural centres — is that, in the school setting, they do use French, but when they go back home, they use several languages. Eighty-five per cent of families in Franco-Saskatchewanian schools — and I am not talking about immersion schools — involve intermarriage. That is a partial answer to the question and shows you the scope of the challenge.

The Deputy Chair: And in terms of accepting people into your community, or otherwise, I gather you ask them whether they understand French and are able to express themselves in French. I guess that would be the right question to ask.

Mr. Dubé: Every two years, we hold governance elections and we ask that question.

The Deputy Chair: So, that is the way you operate in your area. I was about to say that this is perhaps the question that Statistics Canada should be asking.

Senator Fortin-Duplessis: I think the new approach should be as follows: where services are needed and where francophones are located, and not only if a request is made for services. It is not enough for a request to be made. Offices that are designated bilingual have an obligation to provide active service and, in many cases, that is not being done. You have seen this for yourselves. I will not read the press release that you sent out at one point. I believe you touched on this earlier, when you said that, as regards the zones, they should all be eliminated in order to start from scratch with completely bilingual offices. Do you have any further comments to make in that regard?

Mr. Dubé: To add to what I said earlier about the new zones that could possibly meet the challenges we are facing, if we take the map of Saskatchewan and superimpose the map of francophone school zones, we will cover the entire province. That is what it says in the Saskatchewan Education Act with respect to francophones. So, the entire province is divided up into school zones that are served by the Franco-Saskatchewanian French Language School Board.

Why can the federal government, given its size, not meet the expectations and needs of francophones in these specific zones? In our province, a small French-language school board with 2,000 students is able to do it and can reach people in all these different zones, whatever the distance to the service centre. So, why could we not take a similar approach, without increasing the financial burden of all the taxpayers in Canada and Saskatchewan — which already exists in our schools and community centres — and serve the francophone population by grouping federal services?

That is what I was referring to earlier when I mentioned our Service Canada counters. A year or two after several counters were put in place — something that took two years of

on se dit bilingue et on parle les deux langues officielles. On n'accorde pas nécessairement l'importance à l'une plus qu'à l'autre dans l'usage quotidien.

La difficulté — et c'est là où je reviens à ma question de zones qui comprennent une aire de services entourant les écoles ou les centres culturels —, c'est qu'effectivement, à l'école, ils utilisent le français et ils retournent chez eux où c'est une situation mixte. Quatre-vingt-cinq pour cent de nos familles dans les écoles fransaskoises — je ne parle pas des écoles d'immersion — sont des familles exogames. Cela vous donne en partie réponse à la question et vous démontre l'ampleur du défi.

La vice-présidente : Votre façon d'accepter ou non des gens dans votre communauté serait de poser la question : pouvez-vous comprendre le français? Pouvez-vous vous exprimer en français? Ce serait peut-être la bonne question à poser.

M. Dubé : Tous les deux ans, on a ce qu'on appelle des élections fransaskoises pour la gouvernance et on pose la question.

La vice-présidente : C'est ce que vous faites chez vous. J'en étais à dire que c'est peut-être la question qui devrait être posée par Statistique Canada.

Le sénateur Fortin-Duplessis : Je crois que la nouvelle approche devrait être la suivante : là où il le faut et là où les francophones se trouvent vraiment et non seulement si une demande est faite pour offrir des services. Donc il ne suffit pas qu'une demande soit faite. Les bureaux désignés bilingues ont l'obligation d'offrir activement le service et dans plusieurs cas, ce n'est pas fait. Vous l'avez constaté. Je ne vous lis pas le communiqué de presse que vous avez envoyé à un moment donné. Je pense que vous y avez touché un peu en disant qu'on devrait, concernant les zones, tout enlever et repartir à neuf en instaurant des bureaux complètement bilingues. Est-ce que vous avez d'autres commentaires à faire à ce sujet?

M. Dubé : Pour ajouter à ce que j'ai dit par rapport à ces nouvelles zones qui pourraient peut-être répondre aux défis que nous avons, si on prend la carte de la Saskatchewan, par-dessus laquelle on pose une carte des zones scolaires francophones, on recouvre toute la province. C'est écrit dans la Loi de l'éducation de la Saskatchewan pour les francophones. Alors, toute la province est découpée en zones scolaires desservies par le Conseil scolaire francophone fransaskois.

Quel est le problème pour un appareil aussi important que le gouvernement fédéral de répondre aux attentes et aux besoins de ces francophones à l'intérieur des zones? Un petit conseil scolaire francophone avec 2000 élèves chez nous arrive à le faire et arrive à rejoindre des gens dans toutes ces zones, peu importe la distance du centre de service. Pourquoi est-ce qu'on ne pourrait pas envisager la même chose, sans ajouter un fardeau financier à tous les contribuables du Canada et de la Saskatchewan — ce qui existe déjà à l'intérieur de nos écoles et de nos centres communautaires —, et desservir la population francophone par un regroupement de services fédéraux?

C'est ce à quoi je faisais allusion tout à l'heure avec nos comptoirs de Service Canada. Un an ou deux après la mise sur pied de quelques comptoirs — où il a fallu négocier pendant

negotiations — Service Canada unilaterally threatened this past winter to shut them down, because of an apparent lack of demand. But, when you look at that in terms of the active offer of service and the obligations set out in the Act, the fact is that there was no advertising done to let people know that at such and such a location in Saskatoon, there would now be a federal government service counter. No one knew about it. The responsibility to promote the centre fell squarely on the shoulders of the community. I do not know whether I answered your question.

Senator Fortin-Duplessis: So, there is something lacking.

Mr. Dubé: Yes, there is a lack of commitment and leadership.

Senator Fortin-Duplessis: The Minister of Canadian Heritage, James Moore, appeared last October before the Standing Committee of Official Languages of the House of Commons. On that occasion, he admitted that payment delays for francophone organizations that receive funding from the federal government were completely unacceptable. And the purpose of the minister's appearance before this committee was specifically to rectify the problems associated with funding delays.

I understand that organisations that serve the Franco-Saskatchewanian community are facing considerable delays in having Canadian Heritage funding approved and distributed, but the same applies to other federal institutions. Can you tell us whether you have seen any improvement in that area since the minister appeared in October of 2009?

Mr. Dubé: I do not know that I have. I am not sure whether the ACF has, simply because it was a recent announcement. In terms of receiving contributions — for example, from Canadian Heritage or other federal departments — the community system had already kicked in last October for the fiscal year that began in April. Of course, we did hear about it and applauded the intention to speed up the payment process. However, I have not, myself, seen an improvement yet. I am an elected representative, but I do not deal with budgets. I do hope that will improve things.

Within the Franco-Saskatchewanian community, we have a different vision of how we should be working with the federal government in terms of its contributions to support francophone organizations. Last year, we tried something new with Canadian Heritage, when we suggested that a single cheque be issued. Across the province, there are 40 francophone provincial organizations, if not more, in Saskatchewan alone. There are also 30 odd so-called "local" organizations in small communities which have a cultural centre here and there. There are 80 organizations that receive cheques from Canadian Heritage or other federal departments. You can just imagine the paperwork involved in meeting criteria, making applications, doing assessments, preparing reports and going through the whole process again if there is an error or omission in terms of accountability. We are suggesting a single cheque because that would greatly lessen the administrative burden for what we call our community executives or management who

deux ans afin de les obtenir —, Service Canada, unilatéralement, menaçait cet hiver de les fermer à cause de la présumée absence de demande. Quand on étudie cela en fonction de l'offre active de services et cette obligation à l'intérieur de la loi, il n'y a eu aucune publicité disant que dans tel endroit, à Saskatoon, il existe dorénavant un comptoir du gouvernement fédéral. Personne ne le savait. La responsabilité de faire la promotion de ce centre est tombée sur les épaules de la communauté. Je ne sais pas si je réponds à votre question.

Le sénateur Fortin-Duplessis : Il y a un manque.

M. Dubé : Il y a ce manque d'engagement, de leadership.

Le sénateur Fortin-Duplessis : Le ministre du Patrimoine canadien, James Moore, a comparu au mois d'octobre dernier devant le Comité permanent des langues officielles à la Chambre des communes. Il a admis, lors de sa comparution, que les délais de paiement aux organismes francophones qui reçoivent des fonds du gouvernement fédéral étaient complètement inacceptables. Et le but de la comparution du ministre devant ce comité était spécifiquement de redresser les problèmes des retards dans le financement.

Je comprends que les organismes qui travaillent au service de la communauté fransaskoise font face à des délais importants dans l'approbation et le versement de l'appui financier provenant du ministère du Patrimoine canadien, mais aussi des autres institutions fédérales. Pouvez-vous nous dire si vous avez constaté une amélioration sur ce point depuis que le ministre a comparu en octobre 2009?

M. Dubé : Je ne sais pas si je l'ai encore constaté. Je ne sais pas si l'assemblée l'a encore constaté, simplement parce que c'est une annonce assez récente. Le système communautaire, pour bénéficier des contributions, par exemple de Patrimoine canadien ou d'autres ministères fédéraux, était déjà amorcé au mois d'octobre dernier pour l'année financière qui vient de commencer au mois d'avril. Évidemment, on en a entendu parler et on a applaudi l'intention d'accélérer le processus de versement. Je ne l'ai pas encore constaté. Personnellement, je suis un élu, je ne suis pas un administrateur des budgets. J'ose croire que cela va améliorer la situation.

Nous, au sein de la communauté fransaskoise, on a une autre vision de la façon de travailler avec le gouvernement fédéral sur le plan des contributions en appui aux organismes francophones. On a tenté l'expérience avec Patrimoine canadien, l'année dernière, lorsqu'on lui avait proposé d'émettre un chèque unique. Sur le plan provincial, on est une quarantaine d'organismes provinciaux francophones, si ce n'est pas plus, juste en Saskatchewan. En plus, on est une trentaine d'organismes dits « locaux », soient des petites communautés qui ont un centre culturel ici et là. Il y a 80 organismes qui reçoivent des chèques de Patrimoine canadien ou d'autres ministères fédéraux. Vous pouvez vous imaginer le travail administratif pour remplir les conditions, faire les demandes, faire les évaluations, rendre les rapports et reprendre le processus s'il y a une erreur ou un oubli dans la reddition de compte. On propose un chèque unique parce que cela allégerait beaucoup le fardeau administratif sur ce qu'on

only have one employee in fifty percent of cases. That employee's job is to help the community develop — not handle paperwork and fill out grant forms.

At the same time, when the Assemblée communautaire fransaskoise was founded 11 years ago, it accepted that responsibility. We have worked hand in hand with Canadian Heritage, with whom we have a good working relationship, to ensure that we are accountable. Rather than Canadian Heritage staff, we have taken on the responsibility of carrying out an annual analysis of our requirements and making a recommendation to Canadian Heritage with respect to how the money should be distributed. That has worked very well, except in two cases. In 2003, an issue arose when Canadian Heritage did not accept our recommendation. The final decision always rests with Minister Moore, in this case. That year, we had a nasty surprise, because our recommendation regarding one community in particular was not accepted by Canadian Heritage. The position taken by Canadian Heritage, as far as we are concerned — and we did the analysis — has weakened that particular community which was supposed to receive a contribution. That is kind of a roundabout way of answering your question, and I apologize for that. We proposed this to Canadian Heritage as a pilot project. Among senior management at Canadian Heritage, there was some openness to the idea.

We are the only French-Canadian community outside Quebec to have a governance structure that allows us to do this kind of work, as the governing entity. And Canadian Heritage told us at the time — last year — that we could launch a pilot project in Saskatchewan, and see whether the single cheque system would in fact lighten the administrative burden, thereby saving money.

So, to answer your question about delays, I can tell you that those delays are the direct result of the administrative burden placed on our employees in terms of meeting Canadian Heritage's expectations with respect to transparency.

If the ACF receives the cheque and distributes the money, again based on the analysis we are preparing at this time, only one organization will have to bear that administrative burden; the communities and community organizations will receive their contribution — there again, we are not asking for more money — without having to handle the administrative side of things, as they do now, and which prevents them from doing their real work.

Senator Fortin-Duplessis: The minister will be appearing tomorrow, and we will ask him about this.

Mr. Dubé: I invite you to do so.

Senator Rivard: Mr. Dubé, at the beginning of your presentation, you referred to the *Caron* case. Has that case been heard, are you waiting for the decision, or will the case only be heard in the coming weeks or months?

appelle chez nous nos directions communautaires ou nos directions d'organismes qui ont dans la moitié des cas, qu'un seul employé. Le rôle de cette personne est d'aider sa communauté à se développer, pas de remplir des papiers et des formulaires de subvention.

Par contre, l'Assemblée communautaire fransaskoise, il y a 11 ans, lorsqu'elle a été créée, a accepté la responsabilité. On a travaillé de pair avec Patrimoine canadien, dans une bonne entente, pour assumer la responsabilité. Au lieu que ce soit des employés de Patrimoine canadien, on a pris la responsabilité de faire annuellement l'analyse des besoins et la recommandation à Patrimoine canadien sur la distribution des fonds. Cela a très bien marché, sauf dans deux cas. En 2003, il y a eu une histoire où Patrimoine canadien n'a pas accepté notre recommandation. La décision finale demeure toujours celle du ministre Moore, dans ce cas-ci. Cette année, mauvaise surprise, notre recommandation par rapport à une communauté en particulier n'a pas été acceptée par Patrimoine canadien. La position de Patrimoine canadien, selon nous qui avons fait tout le travail d'analyse, a affaibli la communauté qui devait recevoir cette contribution. C'est une façon un peu détournée pour répondre à votre question, je m'en excuse. On a proposé cela à Patrimoine canadien comme projet pilote. Au niveau de la haute direction de Patrimoine canadien, il y avait une ouverture.

On est la seule communauté au Canada français hors Québec à avoir la structure de gouvernance qui nous permet de faire ce travail comme entité gouvernante. Et Patrimoine canadien nous avait dit à l'époque, l'année dernière, qu'on pouvait établir un projet pilote en Saskatchewan, et voir si le versement d'un chèque unique allégerait effectivement le fardeau administratif, donc économiserait des sous.

Pour répondre à votre question, sur les retards ou les délais que nous subissons, ils sont justement dus au fardeau administratif que nos employés doivent assumer dans le respect des attentes de Patrimoine canadien au sujet de la transparence.

Si l'assemblée communautaire reçoit le chèque et qu'on le distribue, toujours selon la même analyse qu'on fait en ce moment, il n'y a qu'un organisme qui a un fardeau administratif; les communautés, les organismes recevront leur contribution — là même, on ne demande pas plus d'argent —, mais sans tout ce fardeau administratif auquel ils sont assujettis en ce moment et qui les empêche de faire leur vrai travail.

Le sénateur Fortin-Duplessis : Le ministre viendra demain, on pourra lui poser des questions.

M. Dubé : Je vous invite à le faire.

Le sénateur Rivard : Monsieur Dubé, au début de votre présentation, vous avez parlé de l'affaire *Caron*. Est-ce que cette cause a été entendue, vous êtes en attente du verdict, ou est-ce que la cause sera entendue dans les prochaines semaines ou les prochains mois?

Mr. Dubé: The *Caron* case has now moved up to the second level of the court system. The case is being heard in Alberta, but it has the same effects on Saskatchewan and Alberta, if you are familiar with the history going back to 1988 in the *Mercurie* case.

So, to answer your question, we are about to file an application to intervene at the third level — the Alberta Court of Appeal. Our legal counsel have done their work and we should receive an answer regarding our participation.

Senator Rivard: As regards the three central agencies, Canadian Heritage, the Treasury Board and Justice Canada, do you think Justice Canada respects or — are you aware of their relationship? Between the francophone community and Justice Canada, is it an acceptable one, in your view?

Mr. Dubé: Yes. In my view, it is acceptable. It should be mentioned, however, that when we deal with Justice Canada, it is often through lawyers, and they know how to do their job.

Senator Rivard: Are francophones appearing before the courts able to be heard in the language of their choice?

Mr. Dubé: Yes, even in Saskatchewan.

Senator Rivard: Although this matter does not fall within the purview of this committee, you are surely aware that the House of Commons has passed legislation calling for future Supreme Court justices to be perfectly bilingual, with no need for translation services. Are you comfortable with that idea? Do you think it will be difficult in your province to find bilingual judges from either the francophone or anglophone community? Do you think it will be more difficult to apply the law, or are you fairly comfortable with the idea that this is something that should be done?

Mr. Dubé: First of all, the Assemblée communautaire fransaskoise sent a letter at least a week or two ago voicing its support for Bill C-232.

So, in answer to your question, yes, we are comfortable with the idea, and yes, we believe it is perfectly feasible to have a fully bilingual Supreme Court. I think there are a number of francophone or anglophone legal scholars in Western Canada who would be qualified and even interested in occupying a position as critically important as that of Supreme Court justice.

Of course, we are closely following the debate in the media, which has caused a lot of ink to flow in our province, and not necessarily in favour of the idea, but I believe it is absolutely necessary that all judges be bilingual.

Senator Rivard: Since you are located between Alberta and Manitoba, would you say there is enough contact between francophone associations in the three provinces for you to be able to compare the application of Part VII of the Act? If so, would you say that the situation is comparable or is one province either ahead or behind? Do you think services in the three western provinces are comparable?

M. Dubé : L'affaire *Caron* a passé la deuxième instance devant les tribunaux. Cette affaire se passe en Alberta, mais elle a les mêmes effets sur la Saskatchewan et l'Alberta, quand vous connaissez l'histoire qui remonte à 1988, dans l'affaire *Mercurie*.

Bref, pour répondre à votre question, nous sommes sur le point de déposer une demande d'intervention en troisième instance, c'est-à-dire à la cour d'appel de l'Alberta. Les avocats ont fait leur travail et on devrait avoir une réponse de participation.

Le sénateur Rivard : Parmi les trois agences centrales, Patrimoine canadien, Conseil du Trésor et Justice Canada, pensez-vous que Justice Canada respecte ou... Connaissez-vous leur relation? Entre la communauté francophone et Justice Canada, est-ce que c'est acceptable selon vous?

M. Dubé : Oui. D'après moi, c'est acceptable. Il faut dire que lorsqu'on transige avec Justice Canada, c'est souvent à travers des avocats, alors ils connaissent leur travail.

Le sénateur Rivard : Est-ce que les francophones qui doivent se présenter devant les tribunaux peuvent se faire entendre dans la langue de leur choix?

M. Dubé : Oui, même en Saskatchewan.

Le sénateur Rivard : Même si ce n'est pas la responsabilité de ce comité, vous êtes sûrement au courant que la Chambre des communes a adopté la loi selon laquelle les prochains juges de la Cour suprême devront être parfaitement bilingues afin de ne pas avoir besoin de traduction. Est-ce que vous êtes à l'aise avec cette idée? Pensez-vous que ce sera difficile dans votre province de trouver des juges bilingues issus de la communauté francophone ou anglophone? Pensez-vous qu'il sera difficile d'appliquer la loi ou si vous êtes plutôt à l'aise avec l'idée que ce sera une bonne chose d'aller de l'avant?

M. Dubé : D'abord, l'Assemblée communautaire fransaskoise a envoyé une lettre en appui au projet de loi C-232, il y a moins d'une semaine ou deux.

Alors en réponse à votre question, oui, on est à l'aise et oui, nous croyons qu'il est tout à fait possible d'assurer la présence de tous les juges de la Cour suprême au niveau du bilinguisme. Je crois même qu'il existe, dans l'Ouest canadien, plusieurs juristes d'origine francophone ou anglophone qui seraient capables et même intéressés éventuellement à occuper des postes d'une aussi grande importance que celui d'un juge à la Cour suprême.

Évidemment, on suit beaucoup ce qui se passe dans les médias et cela fait couler beaucoup d'encre chez nous, pas nécessairement en faveur, mais il est tout à fait nécessaire selon moi de s'assurer de cette capacité bilingue chez tous les juges.

Le sénateur Rivard : Comme vous êtes situé entre l'Alberta et le Manitoba, est-ce que, entre associations de francophones vous avez suffisamment de contacts pour comparer l'application de la partie VII de la loi? Le cas échéant, est-ce que c'est comparable ou vous pensez qu'une province est en avant ou en arrière? Croyez-vous que dans les trois provinces de l'Ouest, les services sont comparables?

Mr. Dubé: It is a little difficult for me to provide an honest answer to that question. I can only tell you that Manitoba's constitutional foundation is quite different from our own, in terms of the province's obligation to provide services. As far as the federal government is concerned, I would say that Manitoba's advantage is the fact that the vast majority of francophones are located in one small area, compared to the situation in our province.

In Saskatchewan, unlike Alberta, the provincial government has a policy of supporting the francophone community, something that does not exist in Alberta, if I am not mistaken. So, I would say there is sort of an A-B-C configuration in terms of quality and access to services, with more and more of a decline as you move west.

Senator Losier-Cool: Thank you, Mr. Dubé, for agreeing to appear before this illustrious committee. I have a number of questions for you, but given that the committee is looking at Part VII of the Act, I must admit I was surprised to hear you say that Bill S-3 had changed nothing. Is that because there was no need for the legislation? Or is it because the institutions already take Part VII into account? Or do you think the government should pass regulations to enforce the application of Part VII?

Have you thought of the possibility of passing regulations to better enforce it? Do you think the school zone structure or the single cheque idea could be part of that?

Mr. Dubé: That is a good question, but I do not think I have the answer. What I mentioned is that goodwill depends on the individual. When the individuals you are dealing with demonstrate that goodwill, things happen, and we have examples of that. In fact, I could have given you even more.

On the other hand, as I also said, when that individual leaves, the service may be abandoned and the obligation is no longer met.

So, to answer your question, I do think that having a regulatory framework that would specifically apply to Bill S-3 and Part VII would be very positive for us, because it is not always pleasant to have to play watchdog. We put a great deal of energy into trying to move things along, and if progress is made, it is certainly not because our federal institutions are proactive and are complying with their obligations; rather, it is due to the fact that a lot of pressure has been put on the communities and we have even gone to court at times to secure that compliance.

Senator Losier-Cool: That is exactly what I had in mind when I asked you about regulations. Goodwill moves around sometimes. In the history of our minority, we have learned that you cannot always rely on people's goodwill. I remember Senator Jean-Maurice Simard, who was a great defender of the cause, saying it may take us 15 years to secure a right, but we can lose it in 15 minutes. That is why legislation was needed.

M. Dubé : J'aurais un peu de difficulté à répondre de façon intégrée à cette question. Je pourrais juste vous parler de ce que j'entends. Évidemment, l'assise constitutionnelle du Manitoba est pas mal différente de la nôtre, en termes d'obligations de la province d'offrir des services. Sur le plan du gouvernement fédéral, je pense que l'avantage du Manitoba réside dans le fait que la grosse majorité des francophones sont regroupés dans un petit territoire, comparativement au nôtre.

En Saskatchewan, contrairement à l'Alberta, au niveau du gouvernement provincial, on a une politique d'appui à la communauté francophone qui n'existe pas en Alberta, si je ne me trompe pas. Alors, je pense qu'il y a une espèce de ABC en termes de qualité et d'accès au service qui va de plus en plus en diminuant lorsqu'on va vers l'Ouest.

Le sénateur Losier-Cool : Merci, monsieur Dubé, de venir témoigner à cet illustre comité. J'ai plusieurs questions, mais comme le comité se penche sur la partie VII, je dois admettre que j'ai été surprise de vous entendre dire que le projet de loi S-3 n'avait rien changé. Est-ce que c'est parce qu'on n'avait pas besoin d'appliquer ce projet de loi? Ou est-ce parce que les institutions tiennent compte de tout ce qu'il y a dans la partie VII? Ou encore est-ce que vous pensez que le gouvernement devrait adopter un règlement pour encadrer l'application de la partie VII?

Avez-vous réfléchi à une possibilité de règlement pour encadrer cela? Est-ce que vous pensez que la structure des zones scolaires ou que la question du chèque unique pourrait peut-être en faire partie?

M. Dubé : C'est une bonne question, mais je ne crois pas détenir la réponse. Ce que j'ai mentionné, c'est que souvent la bonne volonté dépend des individus. Avec des individus de bonne volonté, il y a des choses qui se passent et on a des exemples. J'aurais pu vous en donner plus.

Par contre, comme j'ai dit aussi, lorsque l'individu est parti, le service peut parfois tomber à l'eau et l'obligation n'est pas respectée.

Alors pour répondre à votre question, oui, je pense que la mise en place d'un cadre réglementaire applicable de façon précise au projet de loi S-3 et à la partie VII serait dans notre cas quelque chose de vraiment très positif parce que ce n'est pas intéressant de toujours faire le chien de garde. On met beaucoup d'énergie à forcer et s'il y a des progrès, ce n'est pas à cause de la proactivité ou du respect, par nos institutions fédérales, de leurs obligations, mais c'est plutôt dû au fait qu'on a mis beaucoup de pression sur les communautés et on s'est même parfois rendus en cour pour faire respecter les choses.

Le sénateur Losier-Cool : C'est exactement cela qui m'a emmenée à poser la question de règlement. La bonne volonté, elle change de place parfois. On a appris, dans notre histoire de minorité, qu'il ne faut pas toujours se fier à la bonne volonté. Je me souviens du sénateur Jean-Maurice Simard, qui a été un grand défenseur, qui disait que cela nous prend 15 ans pour avoir un droit, mais cela peut nous prendre 15 minutes pour le perdre. C'est pourquoi il fallait légiférer.

That brings me to my next question. How do you define “positive measures”? You began your presentation talking about “positive measures.” What is a “positive measure”?

Mr. Dubé: It is an initiative that enables you to move forward on an issue or in a culture or in a way of interacting with society, a community or an organization. The responsibility for implementing the “positive measure” is assigned to someone. Bringing about a positive attitudinal change in relation to an issue, a community or a piece of legislation is, in itself, a “positive measure.”

It means being proactive and agreeing to work with the recipient of the “positive measure” — but in a win-win situation; in other words, not to the detriment of a department’s ability to provide a program to someone else, for example.

We are often involved in win-win situations. To some extent, that is the reason why we acknowledge that progress has been made, even in our province, both in terms of our relationship with the federal government, because we are able to work with officials and politicians of both genders, to introduce “positive measures”, and because we are able to agree on win-win situations. As soon as someone is perceived as being the loser, the relationship changes.

Senator Losier-Cool: Could your school zone example be defined as a “positive measure”? This raises the issue of federal-provincial relations. School zones and education are a provincial responsibility. Have you consulted provincial authorities in this regard?

Mr. Dubé: No, we have not consulted school authorities at the provincial level. If they were here today, this would come as a surprise to them. However, we have been working on this with our francophone school authorities. In fact, just as you did in New Brunswick, we have created three community school centres which provide services across the school zone — not just educational services, but community services as well. In one case, we have even integrated federal government services.

Senator Tardif: I am from Alberta and I fully acknowledge the work that you and the province of Saskatchewan are doing. Congratulations on a job well done by you, Mr. Dubé, and francophones in Saskatchewan.

I would like to come back to a point you raised in your presentation, which was the Language Rights Support Program. You said that it could be seen as a “positive measure”, but you also said that you are having trouble understanding the program and that it is difficult to access it. Could you elaborate on that further?

Mr. Dubé: Well, that comment was directly related to the *Caron* case, which also affects your province. As you probably know better than I, the Court Challenges Program was changed into the Language Rights Support Program. Going back to what I was saying earlier about the transition and this case in particular, we at the ACF were interveners in the case at the trial court level. We received financial support under the Court

Cela m’amène à l’autre question. Comment définissez-vous le concept de « mesures positives »? Vous avez commencé dès votre présentation à parler de « mesures positives ». Qu’est-ce que c’est, une « mesure positive »?

M. Dubé : C’est une initiative qui permet d’avancer dans un dossier ou dans une culture ou dans une façon d’interagir avec une société, une communauté ou un organisme. La responsabilité de la « mesure positive » est affectée à quelqu’un. Le fait d’apporter un changement d’attitude positif envers un dossier, une communauté ou une loi est en soi une « mesure positive ».

C’est être proactif, accepter de travailler avec le bénéficiaire de cette « mesure positive », mais dans une situation gagnant-gagnant. Pas au détriment, par exemple, de la capacité d’un ministère d’offrir un programme à quelqu’un d’autre.

On travaille beaucoup dans des situations de gagnant-gagnant. C’est un peu la raison pour laquelle on reconnaît que des progrès se font, même chez nous, tant sur le plan du fédéral, parce qu’on est capable de travailler avec des fonctionnaires, des hommes et des femmes politiques, pour faire appliquer les « mesures positives » et parce qu’on est capable de s’entendre sur des situations gagnant-gagnant. Dès quelqu’un est perçu comme étant perdant, la relation est changée.

Le sénateur Losier-Cool : Votre exemple de zone scolaire pourrait-il se définir comme une « mesure positive »? Cela m’amène à vos relations fédérales-provinciales. On sait que les zones scolaires, l’éducation, relèvent du provincial. Est-ce que vous avez consulté les autorités provinciales sur cette question?

M. Dubé : On n’a pas consulté les autorités scolaires au palier provincial. S’ils étaient présents aujourd’hui, ce serait une surprise pour eux. Par contre, on a déjà travaillé dans ce sens avec nos autorités scolaires francophones. D’ailleurs, on a mis en place, comme on l’a fait chez vous au Nouveau-Brunswick, trois centres scolaires communautaires, des centres qui offrent des services dans toute une zone scolaire. Il ne s’agit pas simplement de services scolaires, mais de services communautaires. Dans un cas, on y a intégré des services du gouvernement fédéral.

Le sénateur Tardif : Je suis de l’Alberta et je reconnais fort bien le travail important que la Saskatchewan fait et que vous faites. Bravo! pour votre bon travail, monsieur Dubé, et les francophones de la Saskatchewan.

Je voulais revenir à un point que vous avez fait dans votre présentation, c’était toute la question du Programme d’appui aux droits linguistiques. Vous avez indiqué que cela pourrait être vu comme une « mesure positive », cependant vous avez que de la difficulté à bien comprendre le programme et aussi que c’est difficile d’en être bénéficiaire. Pouvez-vous élaborer davantage?

M. Dubé : C’est justement par rapport au cas *Caron*, qui touche aussi votre province, que je faisais cette constatation. Il y a eu, vous le savez mieux que moi, la transformation du Programme de contestation judiciaire vers le Programme d’appui aux droits linguistiques. Par rapport à ce que j’ai dit tout à l’heure, quant à cette transition par rapport au cas en particulier, nous avons été, à l’ACF, intervenants dans la première instance. Nous avons bénéficié

Challenges Program, because the case had begun before the cut-off date of September 15, several years ago. I do not have the details on that.

Since then, the LRSP has been put in place. Even when I discussed this in February, in Regina, with one of the administrators of the new LRSP, to find out whether the ACF, or the ACFA in Alberta, would be eligible for funding to pursue this intervention in the *Caron* case, she was unable to give me an answer. And, after instructing our lawyers handling our intervention in the *Caron* case to enquire about the possibility of receiving financial support, our lawyers came back and told us: "We are not sure of our status." So, we will be filing an application both under the LRSP and the former Court Challenges Program, because it appears there is still some residual funding there that has not been spent.

We are very close to filing our application for intervenor status before the Alberta Court of Queen's Bench, and yet we still have no news. As you can see, this is a "positive measure" on paper, but for the time being, the burden continues to rest squarely on our shoulders. We do not even know if we can continue our legal intervention, because we do not have the funding. As a result, we are starting to implement Plan B. Plan B is to raise funds within our own community, if we can.

When I talked about "positive measures" in my comments earlier, there was a question in my own mind about the LRSP, because we already know that funding is limited to \$35,000 per intervention. At the first level, the Provincial Court, or even at the Court of Queen's Bench, that may be enough, but when you have to prepare a case that is going before the Supreme Court, the funding is a little tight. Even Mr. Caron's lawyer, who is a Franco-Saskatchewanian, told me about two weeks ago that he is not sure he will be able to continue to handle the case. He certainly cannot do it *pro bono*. So this is a concern for all of us. This is a case of national importance.

Senator Tardif: You are right, it is a case of national importance with respect to language rights in Western Canada, and certainly in terms of recognizing the fact that Queen Victoria made certain promises to francophones in Alberta and Saskatchewan regarding services in French. We will be following developments, but this is a key example of the importance of this kind of program and of supporting the communities. We can only hope that it is not a "positive measure" on paper only.

I would like to come back to the question raised by my colleague, Senator Losier-Cool, with respect to the fact that Bill S-3 may not have changed much, in some departments, although there may be exceptions. As you see it, what are the obstacles to full implementation of that change to the Official Languages Act, Part VII, which now requires that governments take steps to enhance the vitality of official language communities?

Mr. Dubé: If I had the answer to that question, we would not be here today. There are many obstacles. There is a lack of awareness among officials in the departments and our provinces,

d'un appui financier du Programme de contestation judiciaire parce que le cas en question avait été amorcé avant la date butoir, du 15 septembre il y a quelques années. Je n'ai pas les détails.

Depuis ce temps, on a mis en place le PADL. Même, en ayant parlé en février dernier à Regina à une des administratrices du nouveau PADL pour savoir si l'ACF, comme l'ACFA en Alberta, serait éligible à du financement pour poursuivre l'intervention dans le cas *Caron*, elle ne pouvait pas nous répondre. Et même, en ayant instruit nos avocats responsables de notre intervention dans le cas *Caron* de se renseigner sur nos possibilités d'appui financier, nos avocats m'ont dit : « on n'est pas sûrs de notre statut. » Donc on va faire une demande et au PADL et à l'ancien Programme de contestation judiciaire parce qu'il paraît qu'il y avait encore des fonds résiduels qui n'avaient pas encore été dépensés.

Nous sommes à la veille de déposer cette demande d'intervention à la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta et nous n'avons toujours pas de nouvelles. Vous voyez que c'est une « mesure positive » sur papier, mais pour l'instant, c'est un fardeau que nous devons subir. On ne sait pas si on peut même poursuivre notre intervention juridique parce qu'on n'a pas le financement. Donc le plan B démarre. Le plan B consiste à aller chercher du financement à l'intérieur de notre propre communauté si on peut.

En parlant de « mesure positive », quand j'ai fait mon intervention, j'avais un point d'interrogation quant au PADL, parce qu'on le sait déjà que le niveau de financement est limité à 35 000 \$ par intervention. Quand on est rendu à l'instance première, à la Cour provinciale ou même à la Cour du Banc de la Reine, cela peut peut-être passer, mais rendu au niveau de la préparation, si on va en Cour suprême, on est un peu coincé financièrement. Et l'avocat de M. Caron lui-même, qui est un Fransaskois, me disait il y a à peu près deux semaines qu'il n'a aucune confirmation de sa capacité à poursuivre. Il ne peut certainement pas le faire *pro bono*. Alors, c'est un souci que nous avons tous dans cette situation. C'est une cause d'importance nationale.

Le sénateur Tardif : Vous avez raison, c'est une cause d'importance nationale sur le plan des droits linguistiques dans l'Ouest du Canada. En tout cas, pour reconnaître le fait qu'il y avait eu certaines promesses faites par la Reine Victoria envers les francophones de l'Alberta et de la Saskatchewan par rapport à des services en français. Ce sera à suivre, mais c'est un exemple clé de l'importance d'un tel programme et de l'appui aux communautés. Il faut espérer que ce n'est pas seulement une « mesure positive » sur papier.

J'aimerais revenir à la question de ma collègue, le sénateur Losier-Cool, quant au fait que le projet de loi S-3 n'a peut-être pas changé beaucoup de choses, sauf à quelques exceptions, dans certains ministères. D'après vous, quels sont les obstacles à l'implantation complète de ce changement à la Loi sur les langues officielles, la partie VII, qui oblige maintenant les gouvernements à favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle?

M. Dubé : Si j'avais la réponse, on ne serait pas ici aujourd'hui. Il y a plusieurs obstacles. Il y a une méconnaissance chez les fonctionnaires dans nos ministères, dans nos provinces, peut-être

which may be the ones furthest away from the centre of the country, of their obligations and of the historical and constitutional background which led to these measures.

There is also a lack of leadership. Departmental officials and service or division managers are reluctant to impose new measures to implement the Act on their colleagues, who are unilingual, for the most part.

The third part of my answer to your question, Senator Tardif, is that there are degrees of compliance — degrees of application. I noted that there is a tendency to do as little as possible in our province, but to say that you have done something — in other words, to believe that you are complying with the intent and spirit of that part of the Act and the changes brought in through Bill S-3, and to defend those changes. Because if we go back a few years, there has been progress, but is it the kind of progress that lawmakers and reformists had in mind when they passed Bill S-3? That is the question.

Senator Losier-Cool: Our committee has heard from various departmental officials, who have told us about their champions. We could put that question to the Minister, but is it not really the responsibility of the champions to ensure that everyone, especially minority communities, are aware of the obstacles to implementation of Part VII and Bill S-3?

Mr. Dubé: It is definitely the responsibility of the champions. In our province — we call it the leaders forum — federal departmental officials regularly get together to develop and exchange views on the application of the act, but what we are realizing is that many, if not the majority, of departments do not even attend the forum, and so are not in a position to enforce the act or understand how it should be enforced, with the result that it is left to a few champions — and we could name them in our province — to try and impose that goodwill, and the need to take action, on their absent colleagues.

Senator Losier-Cool: What I would like to know is whether there is any communication between the champions at the federal level — in the departments — and the ones you mentioned.

Mr. Dubé: I am not familiar enough with the situation to be able to say. I do know that, as regards the leaders forum involving the federal public service in our province of Saskatchewan, I am told that the operating budget — in other words, the possibility of having meetings and paying for lunch and coffee during the day — has been cut. That is not a very positive development in terms of working conditions and proactive action, unfortunately. But there are champions and it is the ACF that has ultimately assumed responsibility for coordinating work with the few remaining champions, so that this critical work can continue.

Senator Tardif: A number of departments have told us that they have been raising awareness among their employees, and holding consultations — because we have invited many departmental officials to appear — and they seem to be saying that the work is getting done. You are telling us that this is not enough and that there has to be much more in the way of real consultations with the communities. However, Canadian Heritage does have a

les plus éloignées du centre du pays, de connaître leurs obligations et les fondements constitutionnels historiques pour lesquels ces mesures sont en place.

Il y a aussi un manque de leadership. C'est dérangeant pour un fonctionnaire, un directeur de service ou de division d'un ministère, d'imposer sur ses collègues, qui sont pour la plupart unilingues de nouvelles mesures de respect de la loi.

La troisième partie de ma réponse à votre question, sénateur Tardif, c'est qu'il y a des degrés de respect, c'est-à-dire divers degrés d'application. J'ai remarqué qu'on a tendance à faire le minimum, chez nous, mais de dire qu'on a fait quelque chose, donc sentir qu'on respecte les intentions et l'esprit de cette partie et des changements du projet de loi S-3 et puis de défendre ces changements. Parce que, effectivement, si on retourne quelques années passées, il y a eu un progrès, mais est-ce que c'est le progrès auquel s'attendaient les législateurs et les réformistes qui ont mis en place le projet de loi S-3? Voilà la question pour nous.

Le sénateur Losier-Cool : Notre comité a reçu les représentants de différents ministères qui nous ont parlé de leurs champions. On pourrait poser la question au prochain ministre, mais est-ce que ce n'est pas la responsabilité de ces champions de faire connaître les obstacles de la partie VII et la loi S-3, à tout le monde, surtout ceux en situation minoritaire?

M. Dubé : C'est la responsabilité de ces champions, effectivement. Chez nous — je pense qu'on appelle cela le forum des leaders —, les représentants des ministères fédéraux se réunissent régulièrement pour mettre en place et échanger sur l'application de la loi, mais ce dont on se rend compte, c'est que plusieurs sinon la majorité des ministères sont absents de ce forum, donc ne sont pas en mesure d'appliquer la loi, de comprendre les façons de l'appliquer, et cela retombe sur quelques champions — et on peut les nommer chez nous — d'essayer d'imposer cette volonté et ce besoin sur leurs collègues qui sont absents.

Le sénateur Losier-Cool : Ce que je veux savoir, c'est s'il y a une communication quelconque entre les champions au fédéral, dans les ministères, et les champions que vous avez mentionnés.

M. Dubé : Je ne suis pas assez familier pour vous le dire. Je sais par exemple qu'au niveau du forum des leaders chez nous, au sein de la fonction publique fédérale chez nous, en Saskatchewan, on me dit que le budget de fonctionnement — donc la possibilité d'avoir des réunions, de se payer un café et un lunch durant la journée — a été coupée, d'une part. Ce n'est pas une situation très positive en termes de conditions de travail et de conditions de proactivité, malheureusement. Mais il existe des champions et c'est l'Assemblée communautaire qui, en fin de compte, a assumé la coordination avec les quelques champions qui restent pour continuer le travail qui était essentiel.

Le sénateur Tardif : Plusieurs ministères nous ont dit qu'ils faisaient de la sensibilisation auprès de leurs employés, de la consultation — parce que nous avons invité plusieurs représentants des ministères — et selon eux, ils semblent dire que le travail se fait. Vous nous dites que cela ne suffit pas et qu'il faudra en faire beaucoup plus au niveau de la consultation réelle auprès des communautés. Mais Patrimoine canadien a quand

responsibility for departmental coordination. As you see it, is Canadian Heritage doing an adequate job of coordination when it comes to Part VII of the Act and “positive measures”?

Mr. Dubé: Do you mean in Saskatchewan? I presume you do, because I would not be in a position to answer with respect to anywhere else. I am tempted to say yes. The reason I hesitate is that I do not attend those meetings with them, and it is not my job to work with officials on these issues on a daily basis. But I do know that they play a role in organizing interdepartmental meetings. We have good relations with officials at Canadian Heritage, at the regional and local — in other words, provincial — levels when it comes to identifying interdepartmental deficiencies, if I can call them that. So, I am tempted to say that we have a positive view of their efforts to coordinate activities in Saskatchewan.

On the other hand, although I am telling you that their participation and efforts are positive, that may not be the case in terms of results. As regards participation in the leaders forum, which is a process for reflection, can Canadian Heritage force people to act? I would say it cannot — at least, that is my understanding. If they do have that power, they are definitely not exercising it enough.

[English]

Senator Seidman: Welcome, Mr. Dubé. You have expressed some disappointment with the way federal institutions are fulfilling their obligations under Part VII of the Official Languages Act. I would like to ask you about the consultation process and delve a bit more into the discussion you just had with Senator Tardif. I would like to focus on the consultation process itself. You said that it is a very important process, and I agree with you completely. It is a demonstration of positive measures. Might you elaborate specifically on the type of consultation process in which you take part? How frequently do you meet? With whom do you meet? Are you consulted about the process itself and how to best manage that process?

Mr. Dubé: One of the principal means of establishing that consultation process is through the forum of leaders, as I mentioned earlier. It allows us, as representatives of the community, to bring forth concerns and perhaps improvements to the types of services. It is very important for us to bring to the table new ways and means of ensuring the development of the francophone community in Saskatchewan. That process, in terms of the forum of leaders, is very important. From what I can gather, it occurs once or twice a year. The last one in which I participated was held in February, I believe. There are also working committees within that process. Specific, smaller groups within the leaders' forum have the mandate to consult or share information or whatever the need might be. That structure is in place, and it has worked and has been in existence for many years in Saskatchewan.

même une responsabilité de coordination ministérielle. Selon vous, Patrimoine canadien fait-il suffisamment son travail de coordination pour la partie VII et les « mesures positives »?

M. Dubé : Chez nous, en Saskatchewan, vous voulez dire? Je présume, parce que je ne pourrais pas répondre ailleurs. J'ai envie de dire oui. J'hésite beaucoup parce que je ne suis pas dans les réunions avec eux, ce n'est pas dans mes fonctions de travailler tous les jours avec les fonctionnaires sur ces dossiers. Mais je sais qu'ils participent à l'organisation de rencontres interministérielles. Nous avons une bonne relation avec les responsables de Patrimoine canadien, au niveau régional et local, c'est-à-dire provincial, en ce qui concerne l'identification de certaines lacunes interministérielles, si vous voulez. Alors, j'ai envie de dire que l'on voit leurs efforts d'une façon positive au niveau de cette coordination à l'intérieur de la Saskatchewan.

Par contre, si je vous dis, d'un côté, leur participation est positive, c'est que leurs efforts sont positifs, mais les résultats ne le sont peut-être pas. Si on regarde la question de la participation au niveau du forum des leaders, qui est un mécanisme de réflexion, de partage et de consultation avec la communauté, est-ce que Patrimoine canadien peut imposer des choses? Il me semble que non, d'après ma compréhension en tout cas. S'ils ont ce pouvoir, dans ce cas, ils ne l'appliquent pas suffisamment bien.

[Traduction]

Le sénateur Seidman : Bienvenue, monsieur Dubé. Vous avez exprimé votre déception au sujet de la façon dont les institutions fédérales remplissent leurs obligations en vertu de la partie VII de la Loi sur les langues officielles. J'aimerais donc vous interroger au sujet du processus de consultation et obtenir un peu plus de détails suite à la discussion que vous avez eue avec le sénateur Tardif. Je m'intéresse particulièrement au processus de consultation. Vous avez dit que c'est un processus très important, et je suis entièrement d'accord avec vous. Il s'agit d'une démonstration des mesures positives. Pourriez-vous donc m'expliquer en quoi consiste le processus de consultation auquel vous participez? À quelle fréquence vous réunissez-vous? Qui sont vos interlocuteurs lors de ces rencontres? Êtes-vous consulté au sujet du processus lui-même et la façon de le gérer?

M. Dubé : S'agissant du processus de consultation, l'un des principaux moyens de l'établir est le forum des leaders, comme je le mentionnais tout à l'heure. Ce forum nous permet, en tant que représentants de la communauté, de faire état de nos préoccupations et éventuellement proposer des améliorations aux différents types de services. Il est très important, en ce qui nous concerne, de proposer de nouveaux moyens de garantir l'épanouissement de la communauté francophone en Saskatchewan. Donc, ce processus, et notamment le forum des leaders, est très important. D'après ce que j'ai pu voir, il a lieu une fois ou deux par an. Le dernier auquel j'ai participé s'est tenu en février, si je ne m'abuse. Il y a également un certain nombre de comités de travail en vertu de ce même processus. De plus petits groupes qui ont un mandat précis ont le mandat, dans le contexte du forum des leaders, de tenir des consultations, de transmettre de

Are there ways of ensuring that the consultation process happens? It is done mostly through individual initiatives by various ministries or departments. For example, as I mentioned earlier, we established a joint RCMP community task force. We also have several committees that work with various federal institutions or departments on different initiatives. We have an ongoing dialogue with Heritage Canada service agents — I am not sure of the proper expression in English; in other words, their staff — both on a regional and provincial basis. We test ideas and obtain feedback as to the viability of certain initiatives that stem from our overall planning process.

I also mentioned the question of Canadian Heritage contributions to the development of the community. The process we have been working with as an assembly includes: first, consultations with the various officials from the Department of Canadian Heritage to ensure that the recommendations that l'Assemblée communautaire fransaskoise makes for the distribution of funds for the upcoming year fall within specific, recognized and acceptable departmental guidelines; and, second, negotiations between us and Canadian Heritage as to the use of the two envelopes, as I call them, the operational envelope and the project envelope. There has been some friction in that regard, but there has traditionally been agreement in most cases.

The immigration dossier is another example where there is ongoing consultation between the community and Citizenship and Immigration Canada with regard to specific projects or programs that meet our evolving needs in terms of being able to recruit and integrate, on a long-term basis, people from other countries. That has been a positive example of consultation, Senator Seidman.

Senator Seidman: There are clearly so many different means of consultation, as you describe. It sounds as if you are quite pleased with the process. It seems to function well. You are expressing that things tend to be going well. I'm trying to understand the source of the failures, as you express them. In these consultations, have you put forward the recommendations — and there have been two or three — that you have put forward to us?

Mr. Dubé: Some of them, yes, such as the one about the single cheque. In fact, as you probably know, we are in the process of negotiating a new contribution agreement with Canadian Heritage. One of our recommendations in the forthcoming agreement is to include the notion or principle of a single cheque, and it has been put aside.

l'information ou de répondre à un besoin particulier, quel qu'il soit. Cette structure est déjà en place, et elle existe et donne de bons résultats en Saskatchewan depuis de nombreuses années.

Y a-t-il moyen de s'assurer que des consultations vont se tenir? Le processus passe le plus souvent par les différents ministères dans le contexte d'initiatives individuelles. Par exemple, comme je le disais tout à l'heure, nous avons mis sur pied un groupe de travail mixte auquel siègent des membres de la GRC et des représentants de la communauté. Nous avons également créé plusieurs comités qui restent en relation avec les différentes institutions ou ministères fédéraux pour discuter d'initiatives diverses. Nous entretenons également un dialogue avec les agents de service — je ne suis pas sûr que ce soit la bonne expression en anglais; en d'autres termes, son personnel — de Patrimoine canadien et ce, aux niveaux à la fois régional et provincial. Nous examinons différentes idées et nous obtenons leur rétroaction sur la viabilité de diverses initiatives qui découlent de notre processus de planification global.

J'ai également mentionné les contributions apportées par Patrimoine canadien au développement de la communauté. En ce qui concerne l'assemblée, le processus se définit comme suit : d'abord, des consultations auprès de divers fonctionnaires du ministère du Patrimoine canadien, afin de nous assurer que les recommandations de l'Assemblée communautaire fransaskoise relatives à la répartition des crédits pour l'année qui vient sont conformes à des lignes directrices ministérielles précises, établies et acceptables; et, deuxièmement, des négociations entre nous et Patrimoine canadien concernant l'utilisation de ce que j'appellerais les deux enveloppes budgétaires, c'est-à-dire l'enveloppe pour les frais de fonctionnement et celle pour les projets. Il y a déjà eu certaines frictions dans ce contexte, mais dans la plupart des cas, nous avons toujours réussi à nous entendre.

La question de l'immigration représente un autre dossier au sujet duquel il y a des consultations permanentes entre la communauté et Citoyenneté et Immigration Canada concernant des projets ou programmes précis visant à répondre à nos besoins changeants en ce qui concerne notre capacité à long terme à recruter des émigrants d'autres pays et à les intégrer dans la communauté. Voilà donc un exemple positif des consultations entre nous et les institutions fédérales, sénateur.

Le sénateur Seidman : Votre description indique bien qu'il existe un grand nombre de moyens de consultation différents. Vous donnez l'impression d'être assez content du processus. Il semble donner de bons résultats. Vous nous dites que les choses vont bien en général. J'essaie donc de comprendre pourquoi il y a eu quelques échecs, comme vous dites. Dans le cadre de ces consultations, avez-vous fait les mêmes recommandations — il y en a eu deux ou trois — qu'à nous?

M. Dubé : Dans certains cas, oui — par exemple, celle qui porte sur le chèque unique. En fait, comme vous le savez sans doute, nous sommes en train de négocier un nouvel accord de contribution avec Patrimoine canadien. L'une des recommandations que nous avons faites relativement au prochain accord de contribution portait sur le principe d'un chèque unique, alors que cette recommandation a été rejetée.

Senator Seidman: You expressed that there was no national policy on immigration to francophone communities. You mentioned the concept of the school zones, the importance for the government to promote the recognition of French throughout the country, and the need to invest more in Bill S-3. You made a series of recommendations. My wonderment is whether you have put forward these recommendations in this process of consultation.

Mr. Dubé: Again, some of them we have and some of them are fairly recent in terms of our reflection on Bill S-3. Immigration has been discussed before with some of our federal counterparts. The whole method by which we have worked in terms of distributing Canadian Heritage contributions to our organization has been a source of frustration. I am a positive person, so I always try to paint a positive picture and be realistic about how fast things can move.

Senator Seidman: Have you ever filed a complaint with the Office of the Commissioner of Official Languages?

Mr. Dubé: Yes.

Senator Seidman: You have?

Mr. Dubé: Yes.

Senator Seidman: When did you file a complaint?

Mr. Dubé: With respect to a particular minister, or overall?

Senator Seidman: Any complaint.

Mr. Dubé: Yes, we have filed complaints, and I have personally filed some with regard to the RCMP, Air Canada and Farm Credit Canada.

Senator Seidman: Recently?

Mr. Dubé: Recently being a couple of months, I think.

Senator Seidman: Are they still looking into them?

Mr. Dubé: Yes.

Senator Seidman: Have you filed complaints a year or two ago or three years ago that have not been dealt with?

Mr. Dubé: Personally, no, but as a community, I know that quite a few have been filed, not all of which have been responded to. Some of them have been responded to, not so much by the Commissioner of Official Languages, but in terms of implementing a recommendation. As an example, Farm Credit Canada removed its bilingual agent from my community of Prince Albert. Although Prince Albert is designated a bilingual zone, we are now being forced to obtain our services from Saskatoon, which is two hours away, in spite of the fact that there is sufficient demand for services. There are many agricultural

Le sénateur Seidman : Vous nous avez dit également qu'il n'existe pas de politique nationale sur l'établissement des immigrants dans les collectivités francophones. Vous avez évoqué le concept de zones scolaires, la nécessité pour le gouvernement de promouvoir la reconnaissance du français dans l'ensemble du pays et d'investir davantage par l'entremise du projet de loi S-3. Vous avez fait toute une série de recommandations. Je me demande donc si vous avez fait ces mêmes recommandations dans le cadre de vos consultations.

M. Dubé : Encore une fois, nous l'avons fait pour certaines, et il faut aussi préciser que certaines autres sont assez récentes, étant liées à notre réflexion sur le projet de loi S-3. Nous avons discuté de la question de l'immigration avec nos homologues fédéraux. Mais toute la méthode employée par Patrimoine canadien pour la distribution à notre organisme des contributions de ce dernier nous cause de la frustration depuis un certain temps. Comme j'ai une attitude positive, j'essaie toujours de présenter un portrait positif de la situation, tout en étant réaliste concernant la vitesse à laquelle la situation peut évoluer.

Le sénateur Seidman : Vous est-il déjà arrivé de déposer une plainte auprès du Commissariat aux langues officielles?

M. Dubé : Oui.

Le sénateur Seidman : Oui?

M. Dubé : Oui.

Le sénateur Seidman : Quand avez-vous déposé une plainte?

M. Dubé : Concernant un ministère particulier ou une plainte générale?

Le sénateur Seidman : N'importe quelle plainte.

M. Dubé : Nous avons effectivement déposé des plaintes et, en mon nom personnel, j'en ai déposé contre la GRC, Air Canada et Financement agricole Canada.

Le sénateur Seidman : Récemment?

M. Dubé : Oui, récemment — c'est-à-dire il y a un mois ou deux, si je ne m'abuse.

Le sénateur Seidman : Sont-ils encore en train de les instruire?

M. Dubé : Oui.

Le sénateur Seidman : Avez-vous déposé des plaintes qui remontent à un an, deux ans ou trois ans, qui n'auraient pas encore été traitées?

M. Dubé : Personnellement, non, mais je sais que nous en avons déposé plusieurs au nom de la communauté, dont certaines n'ont pas fait l'objet d'une réponse. D'autres, oui — cela ne concerne pas tellement le commissariat; je parle plutôt de recommandations auxquelles on n'a pas donné suite. Par exemple, Financement agricole Canada a retiré son agent bilingue de ma localité de Prince Albert. Bien que Prince Albert soit désigné une zone bilingue, nous sommes maintenant obligés d'aller à Saskatoon, qui se trouve à deux heures de route, pour obtenir des services, malgré le fait que la demande de services est

producers in the Prince Albert area. Some of them have not been, in my opinion, satisfactorily responded to.

Senator Seidman: What do you do when there is not a satisfactory response?

Mr. Dubé: To be honest, sometimes we go right to the source and try to resolve the issue. I will give you the example of Farm Credit Canada. We went right to the regional manager and said: "Listen, you are taking away this service. You have these obligations. We do not want to go to court on this. We do not want to be required to submit another complaint to the Commissioner of Official Languages. Can we not set up a situation where we can both be winners, and you guys meet your obligations and we get the service? Let us call it a win-win?" We have done that in certain instances.

Senator Seidman: Did you get the service renewed?

Mr. Dubé: No, not in terms of Farm Credit Canada.

It is the same thing with respect to Air Canada and the airport in Saskatoon. There is zero service. You cannot get service in French at the airport in Saskatoon. It is an international airport.

Senator Seidman: Thank you very much.

[Translation]

The Deputy Chair: Mr. Dubé, I am sorry to hear that you are having a problem with Farm Credit Canada. They have very competent people working for them when it comes to translation; I know someone who works there. Franco-Saskatchewanians who are able to watch this committee's proceedings on television will be very proud of the way you represented them and expressed their desires and achievements.

Because we will be receiving the Minister of Canadian Heritage and Official Languages first thing tomorrow morning, your comments will still be very fresh in our minds. Thank you very much.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Tuesday, May 11, 2010

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 9:01 a.m. to study the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it. Topic: Study on Part VII and other issues.

Senator Maria Chaput (*Chair*) in the chair.

[Translation]

The Chair: Honourable senators, we have a quorum. I would therefore like to call this meeting to order.

suffisante. Il y a de nombreux producteurs agricoles dans la région de Prince Albert. Donc, selon moi, la réponse à certaines de ces plaintes n'a pas été satisfaisante.

Le sénateur Seidman : Que faites-vous quand la réponse n'est pas satisfaisante?

M. Dubé : Pour être franc, il nous arrive parfois de nous adresser directement à la source pour essayer de trouver une solution. Je vais citer l'exemple de Financement agricole Canada. Nous nous sommes adressés au directeur général en lui disant : « Écoutez, vous nous enlevez ce service, alors que vous avez certaines obligations. Nous ne voulons pas être obligés de vous traîner devant les tribunaux. Nous ne voulons pas être obligés de déposer une autre plainte auprès du Commissariat des langues officielles. Ne serait-il donc pas possible de trouver une solution qui satisfasse tout le monde : vous, vous respectez vos obligations et nous, nous obtenons les services dont nous avons besoin? Ensemble, tout le monde y trouve son compte? » Il nous est déjà arrivé de faire ce genre de choses.

Le sénateur Seidman : Et le service a-t-il été rétabli?

M. Dubé : Par Financement agricole Canada, non.

C'est la même chose pour Air Canada et l'aéroport de Saskatoon. Il n'y a pas de service. Il est impossible de se faire servir en français à l'aéroport de Saskatoon, alors qu'il s'agit d'un aéroport international.

Le sénateur Seidman : Merci beaucoup.

[Français]

La vice-présidente : Monsieur Dubé, je suis un peu désolée d'entendre que vous avez un problème avec le Financement agricole Canada. Ils ont des personnes extrêmement compétentes sur le plan de la traduction; je connais une personne qui y travaille. Tous les Fransaskois qui verront ce comité à la télévision seront très fiers de la façon dont vous nous avez fait part de leurs acquis et de leurs souhaits.

Comme à la première heure demain matin nous recevrons le ministre du Patrimoine et des langues officielles, vos commentaires resteront bien frais à la mémoire. Je vous remercie beaucoup.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mardi 11 mai 2010

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui à 9 h 1 pour faire une étude sur l'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant. Sujet : Étude de la partie VII et d'autres enjeux.

Le sénateur Maria Chaput (*présidente*) occupe le fauteuil.

[Français]

La présidente : Honorables sénateurs, il y a quorum. Je déclare donc la séance ouverte.

Today we have with us the Honourable James Moore, P.C., M.P., and Minister of Canadian Heritage and Official Languages, as well as the officials accompanying him: Mr. Pablo Sobrino, Assistant Deputy Minister, Strategic Policy, Planning and Corporate Affairs, and Mr. Hubert Lussier, Director General, Official Languages Support Programs. The committee is completing its study on the implementation of Part VII of the Official Languages Act, in light of the changes made in 2005. The committee has heard from many witnesses on this topic in recent months. The Minister of Canadian Heritage and Official Languages is a key player in the implementation of Part VII of the Act.

While the committee has already questioned the minister regarding his role in implementing this part of the act, it was anxious to hear more about progress made and recent departmental initiatives. Furthermore, this appearance is an opportunity for the committee to hear from the minister about the annual report he tabled in Parliament recently, and other issues related to his responsibilities with respect to official languages.

Minister, the committee would like to thank you for accepting this invitation to appear today. I now invite you to make your opening statement.

Hon. James Moore, P.C., M.P., Minister of Canadian Heritage and Official Languages: Madam Chair, I am very pleased to be appearing before the committee this morning. I would like to thank the committee for arranging this meeting in a way that accommodated my schedule. You are extremely flexible, and I greatly appreciate that.

Today, I would like to speak to you about how our government is demonstrating leadership in the area of official languages. I will let you know about our actions taken under the Roadmap For Canada's Linguistic Duality and our accomplishments in the field of culture.

In addition, during the 2010 Olympic and Paralympic Winter Games, the entire world turned its attention to us. These were the most bilingual games in history. I believe that they demonstrated our desire to bring about our vision of a strong Canada that is proud of its two official languages, and I will speak to you briefly about this.

[English]

Forty years ago, our country put in place the Official Languages Act. Since then, it has become one of the country's fundamental operating principles and reflects the Canadian values of equity and respect. Much has been accomplished since that time, and we continue to work hard and to move forward.

Our government has displayed leadership in carrying out its responsibilities under the act. All government departments and agencies are more aware than ever of the place of official languages and the need for them to respect official language policies with regard to official language minority communities when it comes to their activities and programs.

A *Guide for Federal Institutions*, produced in 2007, has been widely distributed, and I am pleased to announce that a new good practices compendium will be available to the public and distributed

Nous accueillons aujourd'hui l'honorable James Moore, C.P., député, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles ainsi que les gens qui l'accompagnent : M. Pablo Sobrino, sous-ministre adjoint, Politique stratégique, planification et affaires ministérielles et M. Hubert Lussier, directeur général, Programmes d'appui aux langues officielles. Le comité arrive au terme dans son étude sur la mise en œuvre de la partie VII de la Loi sur les langues officielles, à la lumière des modifications qui y ont été apportées en 2005. Le comité a entendu plusieurs témoins à ce sujet dans les derniers mois. Le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles est l'acteur clé de la mise en œuvre de la partie VII de la loi.

Bien que le comité ait déjà questionné le ministre sur son rôle dans la mise en œuvre de cette partie de la loi, il voulait en apprendre davantage sur les progrès et les initiatives récentes du ministère. De plus, cette comparution est une occasion pour le comité d'entendre le ministre au sujet du rapport annuel qu'il a déposé au Parlement récemment ainsi que sur d'autres questions relevant de sa mission en matière de langues officielles.

Monsieur le ministre, le comité vous remercie d'avoir accepté notre invitation à comparaître aujourd'hui. Je vous invite maintenant à prendre la parole.

L'honorable James Moore, C.P., député, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles : Madame la présidente, je suis heureux de témoigner devant vous ce matin. Je remercie le comité d'avoir organisé cette rencontre à un moment où je suis libre. Vous êtes très flexible et je l'apprécie beaucoup.

Aujourd'hui, j'aimerais vous présenter comment notre gouvernement fait preuve de leadership en matière de langues officielles. Je vous fais part notamment de notre action dans le cadre de la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne et de nos réalisations en culture.

De plus, durant les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010, le regard du monde entier s'est tourné vers nous. Ces Jeux ont été les plus bilingues de l'histoire des Jeux olympiques. Je crois qu'ils démontraient bien notre volonté de concrétiser la vision d'un Canada fort et fier de ses deux langues officielles. Et j'en discuterai brièvement avec vous.

[Traduction]

Il y a 40 ans, notre pays s'est donné une Loi sur les langues officielles qui fait désormais partie de notre réalité et qui reflète les valeurs canadiennes d'équité et de respect. Beaucoup a été accompli depuis, et nous continuons de travailler activement dans cette direction.

Notre gouvernement a fait preuve de leadership dans l'exercice de ses responsabilités en vertu de la loi. Plus que jamais, l'ensemble des ministères et des agences du gouvernement tient compte de la place des langues officielles et des besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire dans leurs activités et leurs programmes.

Un *Guide à l'intention des institutions fédérales*, créé en 2007, a été largement distribué, et je suis fier d'annoncer qu'un nouveau résumé des pratiques exemplaires sera offert au public et aux

to all federal institutions within the next few weeks. This valuable tool promotes best practices and lists concrete examples of how government institutions can continue to be proactive in supporting the development of minority language communities and the promotion of both of Canada's official languages.

I know this is something that the committees of both the House of Commons and the Senate have called for — a continued robust engagement with departments. This is the central element of your study at this committee, and I can tell you that we are already taking important action.

[Translation]

In addition, our government has made an unprecedented commitment to official languages by presenting our Roadmap for Canada's Linguistic Duality. This commitment strengthens our ability to obtain real results in minority language communities across Canada.

I would like to mention a few important accomplishments in some of these areas. In the area of health, our government has set aside more than \$174 million for training, to create networks, and to improve access to health services. Everybody wins: francophones outside Quebec and anglophones in Quebec have greater access to health services in their own language, and health professionals can develop their skills while contributing to the future of their communities.

[English]

Another example: More and more, business in Western Canada can be conducted in French. Thanks to the government's investments, 1,600 French-speaking jobs were created or improved as of 2008; and 716 francophone businesses were created, or maintained or improved their activities over the same period.

In the field of the arts, the volume of audiovisual productions in French made outside of Quebec experienced a sharp growth. It went from fewer than 50 hours in 2003 to 110 hours in 2009. What this means at the community level is jobs — jobs for writers, for actors, for technicians and for everyone in the arts and culture sector. It also means services and business opportunities in an industry that supports more than 650,000 jobs across Canada — an industry three times the size of Canada's insurance industry and twice the size of Canada's forest industry.

[Translation]

Several television series warrant mentioning: *Belle-Baie*, a Quebec-New Brunswick coproduction that was broadcast on Radio-Canada, and was filmed in Acadia and Montreal. Another series, *Francoeur*, was about French Ontario and was shown on Radio-Canada and TFO. In 2008-2009, 14 National Film Board films were produced or coproduced by artists from francophone communities outside Quebec, and 12 films were produced or coproduced by artists from Quebec's anglophone communities.

organismes du gouvernement du Canada au cours des prochaines semaines. C'est un document très utile qui fait la promotion des pratiques exemplaires, tout en donnant des exemples concrets de ce que nos organismes peuvent faire pour continuer de prendre les devants dans l'appui aux communautés en situation minoritaire et la promotion de nos deux langues officielles.

Je sais que c'est quelque chose que les comités de la Chambre des communes et du Sénat ont tous deux recommandé — c'est-à-dire, le maintien d'un dialogue robuste entre les communautés et les ministères. Cet élément est d'ailleurs au coeur de l'étude que vous menez actuellement au comité, et je peux vous assurer que nous prenons d'ores et déjà des mesures énergiques en ce sens.

[Français]

De plus, notre gouvernement a pris un engagement sans précédent en faveur des langues officielles en présentant sa Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne. Cet engagement renforce notre capacité d'unir nos efforts et d'obtenir des résultats réels au sein des communautés de langues officielles en situation minoritaire.

Voici quelques réalisations importantes dans certains secteurs. En santé, notre gouvernement a consacré plus de 174 millions de dollars à la formation, à la création de réseaux et à l'accès aux services de santé. Tout le monde y gagne. Les francophones de l'extérieur du Québec et les anglophones au Québec ont davantage accès au service de santé dans leur langue. Et les professionnels de la santé peuvent développer leurs compétences tout en contribuant à l'avenir de leur communauté.

[Traduction]

Pour vous donner un autre exemple, de plus en plus, on peut faire des affaires en français dans l'Ouest du pays. Grâce aux investissements du gouvernement, en 2008, 1 600 emplois francophones ont été créés ou améliorés et 716 entreprises francophones ont été fondées, ont maintenu leurs activités ou les ont améliorées.

Du côté des arts, le volume de productions audiovisuelles en français produites à l'extérieur du Québec a connu une forte croissance, passant de moins de 50 heures en 2003 à 110 heures en 2009. Ce que cela veut dire, dans les communautés, ce sont des emplois — des emplois pour des scénaristes, des comédiens, des techniciens et pour d'autres travailleurs du secteur des arts et de la culture. Ce sont aussi des services et des occasions d'affaires pour un secteur qui emploie plus de 650 000 personnes dans tout le Canada — un secteur qui correspond à trois fois celui des assurances et à deux fois celui de la foresterie.

[Français]

Plusieurs téléséries méritent d'être mentionnées : *Belle-Baie*, une coproduction Québec-Nouveau-Brunswick diffusée sur les ondes de Radio-Canada a été tournée en Acadie et à Montréal. Une autre télésérie *Francoeur*, nous parle de l'Ontario français. Elle a été diffusée sur les ondes de Radio-Canada et de TFO. En 2008-2009, 14 films de l'Office national du film ont été produits ou coproduits par des artistes des communautés francophones hors Québec et 12 films ont été produits ou coproduits par les artistes

These films enjoyed critical and popular success, particularly the Franco-Ontarian film *Entre les lignes* and the Quebec film *Nollywood Babylone*. All these works are a reflection of their community. As you can see, the promotion of our two official languages and support for official language minority communities have always been, and remain, priorities for our government.

[English]

The Speech from the Throne is clear: Our government's commitment to bilingualism is fundamental and we see it as a fundamental element of Canadian society. Our Roadmap for Canada's Linguistic Duality 2008-2013 allows us to make this vision a reality. This unprecedented, government-wide initiative of \$1.1 billion calls 15 government departments and agencies to action. To date, more than 71 per cent of the commitments made in the road map have been the subject of formal, detailed announcements by my department or by other departments involved, representing more than \$792 million in investments. Canadians have access to this information through the Official Languages Secretariat section on the website of the Department of Canadian Heritage.

[Translation]

As your committee has dedicated a recent report to cultural matters, allow me to come back to this topic while highlighting what the Roadmap has accomplished in this area.

Last year, I announced the implementation of the Cultural Development Fund. This fund, which has a budget of \$14 million over four years, helps strengthen arts, culture, and heritage in minority communities.

Several organizations all across the country have received funding for their projects through this fund. In Alberta — Senator Tardif, you may be familiar with this — Uni Théâtre invites young francophones to discover the world of writing. The best texts are produced and the plays are presented during the festival. This is a project that enriches the lives of our youth and prepares the next generation of francophones. That event was funded through our Roadmap for official languages.

In Manitoba — your home province, Madam Chair — the cultural organization Le 100 Nons also offers learning opportunities to the community. It creates venues for francophone music that contribute to the vitality of French in both rural and urban regions of the province.

In Nova Scotia, the Conseil des arts de Chéticamp is working to create a dozen art installations throughout the town to highlight francophone culture and Acadian traditions. Senator Comeau, who was a long-time member of this committee, will certainly be familiar with this program.

des communautés anglophones du Québec. Ces films ont connu beaucoup de succès auprès de la critique et du public, notamment le film franco-ontarien *Entre les lignes* et le film québécois *Nollywood Babylone*. Toutes ses œuvres sont le mémoire de leur communauté. Comme vous pouvez le constater, la promotion de nos langues officielles et l'appui aux communautés de langues officielles en situation minoritaire ont été la priorité de notre gouvernement et le demeurent.

[Traduction]

Le discours du Trône est clair. L'engagement de notre gouvernement à l'égard du bilinguisme est fondamental, et pour nous, le bilinguisme est un élément fondamental de la société canadienne. Notre Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 nous permet de concrétiser cette vision. Cet engagement pangouvernemental sans précédent de 1,1 milliard de dollars mobilise 15 ministères et agences du gouvernement. À ce jour, plus de 71 p. 100 des engagements de la Feuille de route présentée en juin 2008 ont fait l'objet d'une annonce officielle et détaillée par mon ministère ou par les ministères concernés, ce qui représente un investissement de plus de 792 millions de dollars. D'ailleurs, les Canadiens ont accès à cette information dans la section consacrée au Secrétariat des langues officielles du site Web de Patrimoine canadien.

[Français]

Puisque votre comité a consacré un rapport récent aux dossiers culturels, permettez-moi d'y revenir en soulignant ce que la Feuille de route accomplit dans ce domaine.

J'ai annoncé l'an dernier la mise en œuvre du Fonds de développement culturel. Ce fonds, doté d'un budget de 14 millions de dollars sur quatre ans, vient renforcer les arts, la culture et le patrimoine au sein des communautés minoritaires.

Plusieurs organismes, partout au pays, ont reçu du financement pour leurs projets grâce à ce fonds. En Alberta — madame le sénateur Tardif est peut-être familière avec ceci —, l'Uni Théâtre invite les jeunes francophones à se plonger dans l'écriture. Les meilleurs textes sont mis en scène et les pièces sont présentées durant un festival. C'est un projet qui enrichit la vie des jeunes et qui prépare la relève francophone. Cet événement a reçu l'argent grâce à notre Feuille de route pour les langues officielles.

Au Manitoba — votre province, madame la présidente —, l'organisme culturel Le 100 Nons offre aussi des possibilités d'apprentissage à sa communauté. Il crée des espaces de diffusion de la chanson qui contribuent à la vitalité du français dans les régions rurales et urbaines de la province.

En Nouvelle-Écosse, le Conseil des arts de Chéticamp travaille à la création d'une douzaine d'installations artistiques qui seront placées dans le village pour rappeler la culture francophone et les traditions acadiennes. Le sénateur Comeau — qui n'est pas ici aujourd'hui —, un membre de longue date de ce comité, est sûrement familier avec ce programme.

[English]

These are just a few examples. I am pleased to say that other programs, like the Music Showcases Initiative for Artists from Official Language Minority Communities and the New National Translation Program for Book Publishing are already playing their role in promoting francophone artists and their works outside Quebec and the work of anglophone artists in the province of Quebec. What happens in our francophone and anglophone communities across the country is a reflection of who we are.

This brings me to the Olympic and Paralympic Games. In February and March, more than 3 billion people around the world turned their attention toward Canada during the Olympic and Paralympic Winter Games. Our government made record levels of investment to ensure that these were the most bilingual games in Olympic history. The cultural Olympiad featured approximately 650 live performances, over one third of which were by francophone artists. The Olympic and Paralympic Winter Games torch relays, all 15 Olympic venues and every Olympic site were fully bilingual and served Canadians and visitors in the official language of their choice. At the Place de la Francophonie, thousands of visitors were shown the talent of our francophone artists and the vitality of our communities, particularly those of my home province of British Columbia. The Canada Border Services Agency developed an information kit on official languages for its employees and ensured that bilingual officers were present in Vancouver. With its partners, it distributed a pocket guide on francophone tourism.

[Translation]

Canadians who did not have the chance to go to Vancouver and Whistler were able to follow the competitions at home in the official language of their choice, thanks to the broadcasting agreement between CTVglobemedia and its partners.

I would like to add that we are pleased with the achievements of VANOC. We can all be proud that the Vancouver Olympic Games set a new standard for bilingualism on the international stage. In welcoming the entire world, we offered a bilingual image of our country. These were Canada's games, and I am particularly proud of that commitment and of all we accomplished in that area.

If you do not mind, I would just like to quote a few people in that regard. Graham Fraser said, and I quote:

I am very impressed by the level of bilingualism at the Olympic Games. I am especially pleased that the federal government took steps to ensure that the Olympic Games would be bilingual from start to finish.

Pascal Couchepin, the Grand Témoin de la Francophonie who attended the Olympic Games said this:

The Vancouver Olympic Games are a model to be followed in future when it comes to linguistic diversity. It is difficult to imagine how anyone could do a better job.

[Traduction]

Ce ne sont que quelques exemples. Et je suis heureux de dire que d'autres programmes, comme des Vitrines musicales et le Programme national de traduction pour l'édition du livre, jouent déjà leur rôle de promotion des artistes et des oeuvres francophones hors Québec, et anglophones, au Québec. Ce qui se fait dans nos communautés francophones et anglophones dans tout le Canada est un reflet de ce que nous sommes.

Voilà qui m'amène à vous parler des Jeux olympiques et paralympiques. En février et en mars, le regard de plus de 3 milliards de personnes dans le monde s'est tourné vers le Canada durant les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver. Notre gouvernement a investi de façon inégalée pour que ces jeux soient les plus bilingues de l'histoire. L'Olympiade culturelle a présenté quelque 650 spectacles sur scène, dont plus du tiers ont été donnés par des artistes francophones. Les relais des flammes olympique et paralympique, les 15 installations olympiques et tous les sites olympiques ont offert une expérience bilingue et des services aux Canadiens et aux visiteurs dans la langue officielle de leur choix. À la Place de la Francophonie, des milliers de visiteurs ont pu constater le talent de nos artistes francophones et la vitalité de nos communautés, notamment celles de ma province natale de Colombie-Britannique. De plus, l'Agence des services frontaliers du Canada a élaboré une trousse d'information sur les langues officielles à l'intention de ses employés. Elle s'est assurée que des agents bilingues seraient à Vancouver. Et, de concert avec ses partenaires, elle a distribué un guide de poche sur le tourisme francophone.

[Français]

Les Canadiens qui n'ont pas eu la chance de se rendre à Vancouver et à Whistler ont pu suivre les compétitions chez eux, dans la langue officielle de leur choix, grâce à l'entente conclue entre CTVglobemedia et ses partenaires.

Je tiens à ajouter que nous sommes heureux du travail réalisé par le COVAN. Nous pouvons tous être fiers que les Jeux olympiques de Vancouver aient établi une nouvelle norme en matière de bilinguisme sur la scène internationale lors du plus grand événement sportif international. En accueillant le monde entier, nous avons donné une image bilingue de notre pays. Ces Jeux ont été les Jeux pour tous les Canadiens, et je suis particulièrement très fier de cet engagement et de tout ce que nous avons accompli en ce domaine.

Si vous me permettez, j'ai quelques citations. Graham Fraser a dit, et je cite :

Je suis très impressionné par le niveau du bilinguisme aux Jeux olympiques. Je suis très heureux que le gouvernement fédéral ait pris les mesures afin d'assurer que les Jeux olympiques soient tous bilingues.

Pascal Couchepin, le Grand Témoin de la Francophonie qui était présent aux Jeux olympiques, a dit :

Ces Jeux olympiques de Vancouver sont la voie à suivre en matière de diversité linguistique. Il est difficile de faire mieux.

In conclusion, I would like to thank you again for allowing me to describe our government's work to be a leader in the field of official languages. I am now ready to answer your questions.

The Chair: Thank you very much, Minister. Honourable senators, Mr. Moore must leave by 10 a.m., so I invite you to ask questions that are as brief as possible so that everyone will have an opportunity to question the minister.

Senator Fortin-Duplessis: Minister, you appeared before the Standing Committee on Official Languages of the House of Commons in October of 2009. At the time of your appearance, you acknowledged that there are delays for francophone organizations that receive funding from the government. You even said that they are unacceptable. The purpose of that appearance in October was to redress the funding delay issue.

Organizations that serve the Franco-Saskatchewanian community are facing significant delays. Yesterday, we heard from Mr. Michel Dubé, of the Assemblée communautaire fransaskoise, and I asked him whether he had noted any improvement in that regard. From your standpoint, would you say there has been an improvement in that area since you appeared before the House of Commons committee?

Mr. Moore: Yes, we have made changes. We were made aware of concerns in that regard by other organizations as well. As you know, several organizations receive only government funding. In an economic crisis, it is very important that they be able to receive that money effectively. So, we have changed the way we deliver the good, to these organisations. For example, we now provide concessions, rather than contributions. We have cut back on red tape. The number of applications, of placements and multi-year arrangements continues to grow, even as we cut back the bureaucracy.

Since April of 2010, we have had new service standards in place. We have changed our system. Now the process is far quicker. A single remittance date for all the provinces for 2011-2012 is now the norm. That reduces the time needed for administration. Perhaps Mr. Sobrino could tell you more about some of the other changes we have made.

Pablo Sobrino, Assistant Deputy Minister, Strategic Policy, Planning and Corporate Affairs, Canadian Heritage: I would just like to add that in early April, 90 per cent of organizations had received funding approvals, which was not the case last year. Processing time for each application could be as much as 30 weeks, but now we have brought that down to 24 weeks. So, we have sped up the process by a month and a half.

Senator Fortin-Duplessis: Yesterday, Mr. Michel Dubé, who is from Saskatchewan, mentioned that small organizations that want grant money in order to survive sometimes have trouble filling out their application. Mr. Dubé suggested issuing a single cheque for the province, because the Assemblée communautaire

En terminant, j'aimerais vous remercier encore une fois de m'avoir donné l'occasion de vous présenter ce que fait notre gouvernement pour montrer la voie à suivre en matière de langues officielles. Je suis maintenant prêt à répondre à vos questions.

La présidente : Merci beaucoup, monsieur le ministre. Honorables sénateurs, M. Moore doit nous quitter à dix heures, alors j'aimerais vous demander, s'il vous plaît, de poser des questions aussi brèves que possible afin que tous aient la chance de poser des questions au ministre.

Le sénateur Fortin-Duplessis : Monsieur le ministre, vous avez comparu en octobre 2009 devant le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes. Vous avez admis, lors de votre comparution, les délais de paiement aux organismes francophones qui reçoivent des fonds du gouvernement. Vous avez même déclaré que c'était inacceptable. Le but de cette comparution, en octobre, était de redresser les problèmes de retard concernant le financement.

Les organismes qui travaillent au service de la communauté fransaskoise font face à des délais importants. Hier, nous avons rencontré M. Michel Dubé, de l'Assemblée communautaire fransaskoise, et je lui ai demandé s'il avait pu voir une amélioration. De votre côté, pouvez-vous nous dire si vous avez amélioré ce point depuis votre comparution devant le comité de la Chambre des communes?

M. Moore : Oui, on a fait des changements. Il y avait des préoccupations qui étaient soulignées par d'autres organismes. Comme vous le savez, plusieurs de ces organismes reçoivent seulement leurs fonds des gouvernements. Lors d'une crise économique, il est très important qu'ils reçoivent cet argent efficacement. On a changé notre manière de livrer la marchandise pour ces organismes. Par exemple, nous fournissons maintenant des concessions plutôt que des contributions. On a réduit la bureaucratie. Le nombre de demandes, de placement, de multi-années continue à se développer encore tout en réduisant la bureaucratie.

Depuis avril 2010, on a des nouvelles normes de service. On a changé notre système. Maintenant, le processus est beaucoup plus rapide. Une date de remise pour toutes les provinces pour 2011-2012 est maintenant la norme. Cela réduit le temps accordé aux tâches administratives. Peut-être que M. Sobrino pourrait parler des autres changements qu'on a mis sur pied.

Pablo Sobrino, sous-ministre adjoint, Politique stratégique, planification et affaires ministérielles, Patrimoine canadien : J'ajouterais qu'au début d'avril, 90 p. 100 des organismes avaient reçu une approbation de financement, ce qui n'était pas le cas l'an passé. Le traitement de chaque dossier pouvait prendre 30 semaines, on est maintenant descendu à 24 semaines. On a accéléré le processus d'un mois et demi.

Le sénateur Fortin-Duplessis : Hier, M. Michel Dubé, de la Saskatchewan, a mentionné que les petits organismes qui veulent des subventions pour pouvoir continuer à survivre, ont parfois de la difficulté à remplir leur demande. M. Dubé a suggéré l'émission d'un chèque unique dans la province parce que l'Assemblée

fransaskoïse assesses all the projects and is in a position to determine which organizations are doing a good job and which are not.

I do not know whether this is something that might be problematic for the public service, because it will definitely result in positions being cut. The idea is that Canadian Heritage would receive applications from a single organization for all the groups doing a good job. I would like to hear what you think of the idea of a single cheque.

Mr. Moore: We have to comply with certain requirements and regulations set by Treasury Board regarding the way we provide funding to each organization. At the present time, when investing funds, we provide 50 per cent of the funding up front under multi-year agreements. I think that is the best approach. Perhaps Mr. Lussier could add something about the specific case of Saskatchewan?

Hubert Lussier, Director General, Official Languages Support Programs, Canadian Heritage: The minister is correct; requirements relative to the application that must be submitted by the different groups would be very similar to what they now have to provide, even if Mr. Dubé's organization was ultimately the service provider. We have to ensure that, when these groups make an application, that it is complete and includes financial information regarding results; so, the simplified process that Mr. Dubé hopes to see is not possible.

Senator Tardif: Minister, I would like to thank you for supporting L'Uni Théâtre; it is a very interesting initiative.

The *2007-2008 Annual Report on Official Languages* has just been tabled. Last night, I had the chance to read both volumes.

Volume 2, which deals with the achievements of designated federal institutions, particularly in relation to the implementation of section 41, provides a compilation of results for each of the designated federal institutions.

Do you not think your department should be requiring more of a critical assessment of what each of the federal institutions is doing to attain the desired results; and, in particular, an evaluation of the "positive measures" that have been implemented in each of these federal institutions in recent years?

Mr. Moore: Our agreement with the departments and agencies is clear; we have expectations and they understand their responsibilities.

As you know, the Commissioner of Official Languages, Graham Fraser produces reports on each department and agency. The department also has agreements with the departments and agencies; the most important thing, however, and what we expend most of our energies on, is finding the best way to invest funds and work with departments and agencies to ensure that they have the assistance, expertise and funding they need to administer their programs and policies effectively and responsibly, while at the same time protecting our official languages. That is what we do.

communautaire fransaskoïse fait l'évaluation de tous les projets et elle est en mesure de voir quels sont les organismes qui travaillent bien et ceux qui ne travaillent pas bien.

Je ne sais pas si c'est une idée qui peut déranger la fonction publique, parce que c'est sûr que cela doit réduire des postes. L'idée serait que Patrimoine canadien recevrait les demandes d'un seul organisme pour tous les organismes qui fonctionnent très bien. J'aimerais entendre ce que vous pensez de ce chèque unique.

M. Moore : Nous avons des obligations et des réglementations provenant du Conseil du Trésor sur la façon dont nous octroyons le financement à chacun des organismes. À l'heure actuelle, lors d'investissements, nous octroyons 50 p. 100 des fonds de façon immédiate, et ce, dans le cadre d'ententes pluriannuelles. Je crois que c'est la meilleure manière de procéder. M. Lussier peut-il ajouter quelques mots sur le cas de la province de la Saskatchewan?

Hubert Lussier, directeur général, Programmes d'appui aux langues officielles, Patrimoine canadien : Le ministre a raison; les exigences par rapport aux demandes que devraient soumettre les différents groupes ressembleraient beaucoup à ce qu'elles doivent fournir aujourd'hui, même si c'était l'organisme représenté par M. Dubé qui était finalement le fournisseur du service. Nous devons faire en sorte que les groupes, lorsqu'ils font une demande, présentent une demande complète avec des renseignements d'ordre financier sur les résultats; et la simplification qu'espère M. Dubé n'aurait pas vraiment lieu.

Le sénateur Tardif : Monsieur le ministre, je vous remercie de votre appui à L'Uni Théâtre; c'est une initiative très intéressante.

Le rapport annuel sur les langues officielles 2007-2008 vient d'être déposé. J'ai eu l'occasion, hier soir, de lire les deux volumes.

Le volume 2, qui porte sur les réalisations des institutions fédérales désignées, surtout sur la mise en œuvre de l'article 41, contient une compilation des résultats de chacune des institutions fédérales désignées.

Ne croyez-vous pas que votre ministère devrait exiger davantage une évaluation critique de ce que fait chacune des institutions fédérales pour atteindre les résultats voulus; et en particulier une évaluation de la mise en œuvre des « mesures positives » de chacune de ces institutions fédérales dans les dernières années?

M. Moore : Notre engagement envers les ministères et les agences est clair; nous avons des attentes et ils comprennent leurs responsabilités.

Comme vous le savez, le commissaire aux langues officielles Graham Fraser produit des rapports sur chacun des organismes. Nous avons également de notre côté des engagements avec les ministères et les agences, mais la chose la plus importante et sur laquelle nous mettons le plus d'énergie est de trouver la meilleure manière de faire des investissements et de travailler avec les ministères et les agences pour qu'ils puissent avoir toute l'aide, l'expertise et les fonds nécessaires afin qu'ils soient en mesure de faire ce qu'il faut pour administrer leurs programmes et politiques d'une manière efficace et responsable tout en protégeant nos langues officielles. C'est ce que nous faisons.

The 2010 Olympic and Paralympic Winter Games were a success thanks to the cooperation of many different departments and agencies; it is important to stress that. We work with them to help them provide the best possible service to Canadians.

Mr. Lussier: I would just like to add one thing, Minister. Your deputy minister writes to his colleagues at the designated institutions and departments every year to make critical comments — in the positive sense of the term — regarding the plans and reports that they submit to us. So, there is an ongoing exchange regarding the quality of the initiatives taken by these departments and institutions.

Mr. Moore: But let us be clear: we are not watchdogs. We are the department whose job it is to help the other agencies and departments deliver services in both official languages. It is the responsibility of every minister, deputy minister and department to comply with their commitments with respect to official languages.

Senator Tardif: If your department is not acting as a watchdog, whose job is it to do that regarding federal institutions that do not meet their commitments under Part VII of the Official Languages Act, do not take “positive measures” or make decisions that have a negative impact on the communities?

Mr. Moore: That is everyone’s job. That is the reason why we have your committee. That is also the reason why we have an Official Languages Commissioner, a committee in the House of Commons, and reports from the House of Commons. That is why everyone has to be available to communicate with the public and with committees. That is why I am doing this job and am constantly in touch with the departments and agencies, to remind them of their responsibility to strengthen their mandate in terms of providing services in Canada’s two official languages.

[English]

It is not my job to be a tattletale — to point out and to chastise publicly. It is my responsibility as minister to work with departments and agencies to ensure they have the necessary funding. The funding is coming in envelopes that are helpful and responsible over a five-year period to ensure they have the support necessary to deliver the services and to fulfill their mandates in both of Canada’s official languages. That is my job.

[Translation]

Senator Tardif: Do you not agree that Canadian Heritage has a special leadership and coordinating role in relation to all the other departments, and that it has a duty to play that role?

Mr. Moore: Yes, absolutely, and I think we show that leadership on a daily basis when we make agreements with the departments; when I talk to my cabinet colleagues and my team,

Les Jeux olympiques et paralympiques d’hiver de 2010 ont été un succès avec le concours de plusieurs agences et ministères; nous le soulignons. Nous travaillons avec eux pour les aider à servir les Canadiens de la meilleure manière possible.

M. Lussier : Je rajouterais une chose, monsieur le ministre; votre sous-ministre écrit à ses collègues des institutions et ministères désignés chaque année pour leur faire des commentaires critiques — dans le bon sens du terme — sur les plans et les rapports qu’ils nous soumettent. Il y a donc un échange continu sur la qualité de ce qui est fait par ces ministères et institutions.

M. Moore : Mais soyons clairs, nous ne sommes pas des policiers. Nous sommes le ministère qui veut aider les autres agences ou ministères à livrer les services dans les deux langues officielles. C’est la responsabilité de chacun des ministres, sous-ministres et ministères de se conformer à leurs engagements en regard des langues officielles.

Le sénateur Tardif : Si votre ministère ne joue pas le rôle de policier, qui joue ce rôle dans le cas où des institutions fédérales ne respectent pas leurs engagements selon la partie VII de la Loi sur les langues officielles et ne mettent pas en place des « mesures positives » ou prennent des décisions qui ont un impact négatif sur les communautés?

M. Moore : Nous le sommes tous. C’est la raison pour laquelle votre comité existe. C’est aussi pour cela qu’il y a un commissaire aux langues officielles, un comité à la Chambre des communes, des rapports de la Chambre des communes. C’est pour cela que tout le monde doit être disponible pour communiquer avec le public et les comités. C’est pour cela que je travaille et que communique avec tous les ministères et toutes les agences afin de leur rappeler leur responsabilité concernant le renforcement de leur mandat pour fournir les services dans les deux langues officielles du Canada.

[Traduction]

Je n’ai pas pour responsabilité de raconter les erreurs des uns et des autres et de les leur reprocher publiquement. En tant que ministre, il m’incombe de travailler avec les responsables des divers ministères et organismes fédéraux afin de m’assurer qu’ils disposent du financement nécessaire. Ce financement est versé sur cinq ans sous forme d’enveloppes budgétaires qui sont à la fois utiles et responsables, afin qu’ils reçoivent l’appui nécessaire qui va leur permettre d’assurer la prestation des services et de remplir leur mandat dans les deux langues officielles du Canada. Voilà ma responsabilité.

[Français]

Le sénateur Tardif : Ne croyez-vous pas que Patrimoine canadien a un rôle spécial de leadership et de coordination par rapport à tous les autres ministères et qu’il lui revient de jouer ce rôle de leadership et de coordination?

M. Moore : Absolument, et je crois que nous démontrons ce leadership chaque jour lorsque nous prenons des engagements avec les ministères; quand je parle avec mes collègues du Cabinet

when I work with them, writing letters, pressuring people and telling them they have to provide their services in Canada's two official languages.

Furthermore, the Prime Minister has clearly shown leadership, in the midst of a global economic crisis, by implementing our economic stimulus plan. We decided, not to cut budgets or maintain the status quo but, rather, to increase our commitments and investments in Canada's official languages by 20 per cent. That shows strong leadership.

Senator Losier-Cool: I have a specific question about the annual report. I tried to find information in the report regarding the amount of money given to the Community Radio Fund of Canada. Could you tell us how much that contribution amounted to?

Mr. Moore: Approximately \$650,000.

Senator Losier-Cool: Thank you.

Senator Champagne: You are absolutely right to say that our 2010 Olympic and Paralympic Winter Games were the most bilingual in terms of the two official languages, not only of our country, but of Olympic sport. At each of the venues, and in every discipline, there was always someone introducing the athletes in French and English.

However, we were all very disappointed with the lack of French at the opening ceremonies. Over the two week period, we noted an improvement — at the closing ceremonies of the Olympic Games and opening ceremonies of the Paralympic Games.

Following the opening ceremonies, you said that you were sorry. Personally, I was simply furious, because we had talked to the Vancouver 2010 Olympic and Paralympic Winter Games organizing committee right here and they had assured us, most emphatically, that the show would be bilingual. Obviously, they did not have the courtesy to show you the program for the opening ceremonies.

Also, the government had invested a great deal of money in this. I believe I said, in a message that was addressed to you, that on Broadway, the angels who invest in a show have an opportunity to see the show before it premieres. It is obvious that you were not able to see the show in advance. You might have spoken up, and since you are not a small gentlemen, the francophone content at the opening ceremonies might have been more substantial. Do you not agree?

Mr. Moore: Our agreement with VANOC was clear. It was actually quite detailed. I do not know whether you received a copy of the contract that we signed with VANOC with respect to the use of the Official Languages at the opening and closing ceremonies.

When I said that I was sorry about the lack of francophone content at the opening ceremonies, it is important to mention that there were two aspects to it. The show itself was absolutely extraordinary, but the fact that there was practically no francophone content was a problem.

Senator Champagne: Except for one song.

et mon équipe, pour travailler avec eux, pour écrire des lettres, faire des pressions et leur dire qu'ils doivent fournir leurs services dans les deux langues officielles du Canada.

Également, le premier ministre a clairement démontré ce leadership dans un moment de crise économique mondiale avec notre plan économique anticrise. Nous avons pris la décision non pas de procéder à des compressions budgétaires ou même au statu quo, mais plutôt d'augmenter nos engagements et investissements de 20 p. 100 pour les langues officielles du Canada. Cela démontre un fort niveau de leadership.

Le sénateur Losier-Cool : J'ai une question précise concernant le rapport annuel. J'ai essayé de trouver dans le rapport le montant correspondant au financement octroyé au Fonds canadien pour les radios communautaires. Pourriez-vous nous dire de quel ordre est cette contribution?

M. Moore : C'est environ 650 000 \$.

Le sénateur Losier-Cool : Merci.

Le sénateur Champagne : Vous avez tout à fait raison lorsque vous dites que nos Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 ont été les plus bilingues dans les deux langues officielles, non seulement de notre pays, mais les langues officielles de l'olympisme. Si on pense aux sites, pour chaque discipline il y avait toujours quelqu'un qui présentait les gens en français et en anglais.

Par contre, nous avons tous été extrêmement déçus de l'absence du français lors des cérémonies d'ouverture. Au cours des semaines, nous avons vu une amélioration; à la clôture des Jeux olympiques et à l'ouverture des Jeux paralympiques.

Au lendemain des cérémonies d'ouverture, vous vous êtes déclaré désolé. Moi, j'étais tout simplement furieuse, car nous avions vu en comité les gens du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver et ils nous avaient assurés, à grands coups de poing sur la table, que ce serait un spectacle bilingue. De toute évidence, on n'a pas eu la gentillesse de vous montrer le programme de ces cérémonies d'ouverture.

Pourtant, le gouvernement avait mis beaucoup d'argent. Je pense que je disais, dans un courrier qui vous était adressé, qu'à Broadway, les anges qui investissent dans un spectacle ont la chance de voir ce qui se passe avant la première du spectacle. De toute évidence, vous n'avez pu voir à l'avance ce qu'on allait nous présenter. Peut-être auriez-vous élevé la voix un peu, et comme vous n'êtes pas un tout petit monsieur, le contenu francophone des cérémonies d'ouverture aurait été un peu plus étoffé, n'est-ce pas?

M. Moore : Notre engagement avec COVAN était clair. Il contenait beaucoup de détails quand même. Je ne sais pas si vous avez reçu une copie du contrat que nous avons signé avec COVAN en matière de langues officielles pour les cérémonies d'ouverture et de fermeture.

Lorsque j'ai dit que j'étais désolé du contenu francophone aux cérémonies d'ouverture, c'était à deux niveaux. Premièrement, le spectacle était extraordinaire et formidable, mais le contenu francophone presque inexistant était problématique.

Le sénateur Champagne : Sauf une chanson.

Mr. Moore: I regret that aspect of the opening ceremony. The committee was sending the same message in private as it was in public.

So, yes, I do regret that, but that was the only area — a very important one at that — where the games were not perfectly bilingual. The other shows, each of the sporting events, the television coverage, the signage, all the volunteers and the website team were all perfectly bilingual.

It is important to remember that there are fewer than 60,000 francophones in British Columbia. That is about 2 or 3 per cent of our population. The working language of the city of Vancouver is practically exclusively English. The organizers did work with partners to improve the bilingual capacity, based on a responsible standard for such an event. It was very difficult, but we were very successful at many levels. Special commitments were made, such as the Place de la Francophonie, where francophones from across the country put on amazing shows. Large numbers of anglophones attended the shows put on by francophones and Acadians from all over. I myself attended a fantastic show put on by Louis-José Houde.

I regret what happened with the opening ceremonies, but I think that the closing ceremonies were a lot better.

[English]

John Furlong, as we have come to realize, is not close to being bilingual. However, he stood on an international stage, while literally billions of people watched, and delivered a speech that opened and closed in French and had key moments in French. He showed a kind of bravery, as a Canadian, by standing up there, making the effort and exposing a bit of himself to some ridicule. I thought the ridicule he got was unfortunate and school yard stuff. He learned some French, went up on stage and made an effort as a sign of respect and recognition that what happened before should not have happened. He opened himself up to some laughter and ridicule, which was unfortunate, but he showed the kind of leadership that individual Canadians in positions of leadership should do more of. John Furlong deserves a great deal of praise for what he did that night.

Senator Champagne: I was not aware that the quality of his French was ridiculed. I wished that he had done it at the opening ceremony.

[Translation]

As regards the Court Challenges Program, we are finally seeing that the initial animosity and complaints are receding, and people are now talking about the new program, the LRSP. I understand that you only announced it on February 5, 2010 — so it is quite recent — and you said that everything was in place and the University of Ottawa would be delivering the program as an independent organization. However, people have been telling us that the application forms to access the program are very hard to

M. Moore : J'étais désolé de cet aspect de la cérémonie d'ouverture. Les déclarations du comité émettaient le même message en privé et en public également.

Donc, oui, j'étais désolé, mais ce fut le seul aspect, aspect très important quand même, mais le seul aspect qui n'était pas parfaitement bilingue. Les autres spectacles, chacun des événements sportifs, la télédiffusion, la signalisation, tous les bénévoles, l'équipe des sites web étaient parfaitement bilingues.

Il ne faut pas oublier qu'en Colombie-Britannique, il y a moins de 60 000 francophones. Il s'agit d'à peu près 2 ou 3 p. 100 de notre population. La ville de Vancouver est presque entièrement anglophone au travail. Les organisateurs ont travaillé avec des partenaires afin d'améliorer les capacités bilingues, selon un standard responsable pour un tel événement. C'était très difficile, mais on a vraiment réussi à plusieurs niveaux. Des engagements spéciaux ont été pris, comme la Place de la francophonie où l'on a vu des spectacles extraordinaires de francophones venant de partout au pays. Plusieurs anglophones ont vu les spectacles des francophones et des Acadiens de partout au pays. J'ai moi-même assisté au spectacle extraordinaire de Louis-José Houde.

Je suis désolé pour la cérémonie d'ouverture, mais si on regarde la cérémonie de fermeture c'était beaucoup mieux.

[Traduction]

Comme nous l'avons tous constaté, John Furlong est loin d'être bilingue. Malgré tout, il est monté sur l'estrade devant un public international, et sous le regard de plusieurs milliards de personnes, pour prononcer un discours dont les première et dernière phrases, de même que certains messages clés, étaient en français. Ce Canadien a fait preuve de courage en faisant l'effort de prononcer ces quelques phrases en français devant un grand public et de s'exposer un peu au ridicule. À mon avis, le ridicule dont il a fait l'objet était fort malheureux et c'est le genre de comportement qui est plutôt digne d'une cour d'école. Il a appris un peu de français, il est monté sur l'estrade et il a fait l'effort de parler français par respect et ayant compris que ce qui s'est produit n'aurait pas dû se produire. Il s'est exposé aux rires et au ridicule, ce que j'ai trouvé fort malheureux, mais il nous a montré qu'il savait exercer ses responsabilités et j'estime que c'est quelque chose que les Canadiens qui occupent des postes de direction devraient faire plus souvent. John Furlong mérite nos plus sincères félicitations pour ce qu'il a fait ce soir-là.

Le sénateur Champagne : Je ne savais pas qu'on l'avait tourné en ridicule pour la qualité de son français. J'aurais simplement voulu qu'il fasse la même chose aux cérémonies d'ouverture.

[Français]

Concernant le programme de contestation judiciaire, on voit finalement que la hargne et la grogne du début sont en train de s'effriter et les gens nous parlent de ce nouveau programme qui s'appelle le PADL. Je comprends que vous ne l'avez annoncé finalement que le 5 janvier 2010, donc c'est récent, quand vous avez dit que tout était en place et que l'Université d'Ottawa serait l'établissement indépendant qui assurerait la prestation du programme. Les gens nous disent que les formulaires pour avoir

understand, that at the administrative level, it is very difficult to determine whether or not you are eligible or whether the issue that you want to address is acceptable or not. I realize that it has only been in place for four or five months but you must have been thinking about it for quite some time, since the Court Challenges Program was abolished quite a while ago. Perhaps Mr. Lussier could answer this, because I am wondering whether every possible effort has really been made to ensure that the forms are easy to understand. At only \$1.5 million, funding is obviously limited, but at least it has to be available and people have to know whether they are eligible or not.

Mr. Lussier: The program was officially opened in December of 2009 for clients wishing to file an application. The minister had announced several months earlier — in September, as I recall — that the University of Ottawa would be managing the program.

With respect to the forms, the program delivery principle is such that the University of Ottawa is responsible for producing these tools. Because governments can be sued using money provided under the program, there was a need to create a reasonable distance between program management authorities and the contributor, which is Canadian Heritage. I have not seen, nor have I been involved in developing the application criteria, and nor would it be appropriate that we do that; however, based on my experience, the first attempts at producing a form are rarely ideal and there is always room for improvement. There are also new components to this program, particularly the focus on out-of-court settlements, where possible.

Senator Champagne: And mediation, where possible.

Mr. Lussier: That adds a level of additional subtlety that had to be considered when the forms were developed.

Senator Rivard: I had an opportunity to meet Minister Moore in 2001 when he came to Jonquière during a by-election, and at the time, his French was fair. Despite his duties as a member of Parliament and then as a minister, he knew enough to surround himself with francophones and probably took French courses. I want to commend you, Minister; you have set an example that many others should follow.

Indeed, I would extend the same compliment to our Prime Minister, whose mother tongue is English but who manages very well in French now.

Coming to my question, under the Economic Action Plan for 2009-2010, contributions for major events have increased considerably. The idea there was to compensate for the loss of certain sponsors who had withdrawn. Our economic action plan will be ending in 2010, and I am concerned that, in 2011, we will have to return to 2007 and 2008 levels.

I do hope that major event promoters know that they will have a challenge making up for assistance that could decline, unless you can reassure us that it will continue to rise, or at the very least, remain at the same level.

accès à ce programme sont extrêmement difficiles de compréhension, que c'est difficile au niveau bureaucratique de savoir si oui ou non on est admissible ou si le problème dont nous voulons qu'on discute est acceptable. Je comprends qu'il ne date que de quatre ou cinq mois, mais vous y avez quand même pensé depuis un bon moment, puisque le programme de contestation a été aboli depuis un certain temps. Peut-être que M. Lussier pourra nous le dire, mais je me demande si on a fait le maximum pour que les formulaires soient faciles de compréhension. Déjà que le somme de 1,5 million de dollars n'est pas énorme, il faudrait au moins que ce soit disponible et que les gens sachent s'ils y ont droit.

M. Lussier : Le programme a été ouvert officiellement en décembre 2009 pour les clients qui voulaient faire une demande. Le ministre avait annoncé l'attribution à l'Université d'Ottawa de la gestion du programme quelques mois plus tôt, en septembre, si je me souviens bien.

À l'égard des formulaires, le principe de livraison du programme fait en sorte que c'est l'Université d'Ottawa qui est responsable de la production de ces outils. Les gouvernements sont susceptibles d'être poursuivis avec des fonds offerts par le programme, il y avait donc besoin de créer une distance raisonnable entre la gestion du programme et le contributeur qui est Patrimoine canadien. Je n'ai pas vu, je n'ai pas joué sur la définition des critères des formulaires d'application et il ne serait pas approprié que nous le fassions, cependant, d'expérience, je sais que les premiers essais de production de formulaire sont rarement les meilleurs et qu'il y a toujours place à l'amélioration. Il y a quand même des éléments neufs dans ce programme, notamment l'insistance sur le recours à des règlements hors cour, lorsque c'est possible.

Le sénateur Champagne : La médiation, si possible.

M. Lussier : Cela introduit un niveau de subtilité supplémentaire dont il a fallu tenir compte lorsque ces formulaires ont été créés.

Le sénateur Rivard : J'ai eu l'occasion de rencontrer le ministre Moore en 2001, il était venu à Jonquière dans le cadre d'une élection partielle, et son français était à ce moment-là passable. Malgré ses occupations comme député et ensuite comme ministre, il a su s'entourer de francophones et a probablement suivi des cours de français. Je vous félicite, monsieur le ministre, c'est un exemple qui devrait être suivi par plusieurs.

D'ailleurs, j'adresse le même compliment à notre premier ministre dont la langue première est l'anglais et qui se débrouille très bien en français aujourd'hui.

Pour en venir à ma question, maintenant, dans le cadre du plan d'action économique pour 2009-2010, les contributions aux grands événements ont augmenté sensiblement. C'était dans le but de compenser une certaine partie des commanditaires qui s'étaient désistés. Notre plan d'action économique se termine en 2010, et je crains que pour 2011, nous devions revenir aux niveaux de 2008 et 2007.

J'ose espérer que les promoteurs des grands événements savent qu'ils auront un défi pour compenser une aide qui pourrait être diminuée à moins que vous nous rassuriez en nous disant qu'on va continuer à augmenter ou du moins, demeurer au même niveau.

I am apprehensive about a potential “revolution” among these promoters, who act as though the financial assistance we provide should not only remain in place, but be increased.

Mr. Moore: Are you talking about the Marquee Festivals Program?

Senator Rivard: Yes, for Marquee Festivals and events.

Mr. Moore: That program is administered by Tony Clement and his team at Industry Canada, as well as by ourselves, at Canadian Heritage. Yes, when the economic crisis began, we looked at the best way of making investments and the arts and culture are a key sector.

As I said in my opening statement, that industry represents 650,000 jobs in Canada and injects \$46 billion into our economy. It is a major part of our economy. An economic action plan that does not include investments in arts and culture is not a true action plan. That is why we have made unprecedented investments in that industry. Our level of investment is unmatched in every segment of the industry.

Former governments decided, in times of economic crisis, to cut the arts and culture.

Senator Robichaud: Which government?

Mr. Moore: You can —

Senator Robichaud: Why mention it then?

Mr. Moore: A Liberal government cut CBC/Radio-Canada’s budget by 40 per cent, or 4,000 jobs.

Senator Robichaud: Does it please you to say that?

Mr. Moore: Four thousand jobs, 40 per cent or \$414 million were cut.

Senator Robichaud: Unbelievable!

Mr. Moore: That is the truth, Senator Robichaud. The Liberal Party decided to cut the budget of CBC/Radio-Canada by \$414 million, whereas our government increased its budget as well as funding for the arts and culture.

Senator Robichaud: Yes, because we are the ones who dug you out of the hole left by Brian Mulroney. But, of course, you do not bother to mention that.

Mr. Moore: I believe Senator Rivard has the floor to ask his questions, but if you wish to debate the issue —

Senator Robichaud: Anytime.

Mr. Moore: Anytime, because the Liberal Party cut funding to CBC/Radio-Canada in a way which was irresponsible and was strongly criticized by the cultural communities in Quebec.

Senator Robichaud: Just as you have been criticized elsewhere.

Mr. Moore: It was inexcusable.

The Chair: Senator Robichaud.

Senator Robichaud: My apologies, Madam Chair.

J’appréhende une certaine « révolution » de la part de ces promoteurs qui se comportent comme si nos aides vont demeurer et même augmenter.

M. Moore : On parle du programme pour les grands festivals?

Le sénateur Rivard : Des grands événements et grands festivals.

M. Moore : Ce programme est administré par Tony Clement et son équipe à Industrie Canada et nous à Patrimoine canadien. Oui. Lorsque nous sommes entrés dans la crise économique, nous avons examiné la meilleure manière de faire des investissements et les arts et la culture est un secteur clé.

Comme je l’ai dit dans mon discours, ce secteur représente 650 000 emplois au Canada. Il s’agit de 46 milliards de dollars de notre économie. C’est une grande partie de notre économie. Un plan d’action anticrise qui n’a pas de chapitre pour les investissements dans les arts et la culture n’est pas un vrai plan d’action. C’est la raison pour laquelle nous avons fait des investissements sans pareil dans ce secteur. Notre niveau d’investissements est sans précédent dans chaque domaine de ce secteur.

D’anciens gouvernements ont pris des décisions dans un moment de crise économique où on a décidé de couper dans les arts et la culture.

Le sénateur Robichaud : Quel gouvernement?

M. Moore : Vous pouvez...

Le sénateur Robichaud : Pourquoi le mentionner alors?

M. Moore : C’est un gouvernement libéral qui a coupé Radio-Canada de 40 p. 100, soit 4 000 emplois.

Le sénateur Robichaud : Cela vous plaît de dire cela?

M. Moore : Quatre mille emplois, 40 p. 100, 414 millions de dollars qui ont été coupés.

Le sénateur Robichaud : Incroyable!

M. Moore : C’est la vérité, sénateur Robichaud. Le Parti libéral a décidé de couper le budget de Radio-Canada de 414 millions de dollars et notre gouvernement a décidé d’augmenter le budget de la Société Radio-Canada et le budget et le financement pour les arts et de la culture.

Le sénateur Robichaud : Oui, parce qu’on vous avait sorti du trou qui nous avait été laissé par Brian Mulroney. Ça, par contre, vous ne le dites pas.

M. Moore : Je crois que c’est au sénateur Rivard de poser des questions, mais si vous voulez un débat sur la question.

Le sénateur Robichaud : N’importe quand.

M. Moore : N’importe quand parce que le Parti libéral a coupé la Société Radio-Canada de façon irresponsable, condamné par les communautés culturelles du Québec.

Le sénateur Robichaud : Comme on vous a condamné d’ailleurs.

M. Moore : C’était inexcusable.

La présidente : Sénateur Robichaud.

Le sénateur Robichaud : Excusez-moi, madame la présidente.

Mr. Moore: It was totally irresponsible, and again, CBC/Radio-Canada is still recovering from the damage done by the Liberal Party of Canada.

So, we decided to make key investments. In answer to your specific question, the program you referred to is for Marquee Festivals. It is an investment over two years specifically under the Economic Action Plan. We are making a number of investments over a two-year period — in infrastructure, for example — but also in arts and culture.

Under our Economic Action Plan, we decided to make investments over five years. This is an unprecedented amount of guaranteed funding over five years for such organizations as the Canada Council of the Arts, and we are also investing in music, training for young people and cultural spaces.

I could quote some of the comments made by artistic communities in every corner of the country which are very pleased and proud of this government's commitment to delivering the goods when it comes to arts and culture.

Senator Tardif: Minister, could you tell me what amount of money has been earmarked for arts and culture in official language communities outside Quebec?

Mr. Moore: Yes, \$14 million. I assume you are talking about the Roadmap?

Senator Tardif: Well, whatever vehicle through which you are providing funding, Minister. If it is the Roadmap, that is fine. Have you earmarked a certain amount of money for francophones, including Quebec and communities outside Quebec?

Mr. Moore: That is the case for each of the organizations involved — for example, the Canada Council of the Arts or the New Media Fund. For instance, the New Media Fund represents an investment of \$350 million with our private sector partners. One third of that fund is set aside for francophone content, and 5 per cent, for official language communities outside Quebec. There are set percentages included in the conditions for delivering the money to these organizations. We do that regularly with each of our investments.

Mr. Sobrino: In all our arts and culture programming, there is a component for minority communities, as well as specific investments under the Roadmap which go beyond what we are investing on a daily basis. I could get back to you with the numbers.

Senator Tardif: We would very much appreciate your forwarding that information to us.

The Chair: Will you be sending those figures to the committee?

Mr. Sobrino: Yes.

M. Moore : C'était vraiment irresponsable et encore, Radio-Canada est en train de récupérer les dommages faits par le Parti libéral du Canada.

Alors, nous avons décidé de faire des investissements clés. Donc, à votre question précise, il s'agit d'un programme pour les grands festivals. C'est un investissement sur une période de deux ans seulement spécifiquement pour le Plan d'action économique anticrise. Nous avons plusieurs investissements sur une période de deux ans, par exemple pour l'infrastructure, mais aussi pour les arts et la culture.

Dans notre Plan d'action économique, nous avons décidé de faire des investissements sur cinq ans. C'est un montant sans précédent garanti sur cinq ans pour, entre autres, le Conseil des arts Canada, nos investissements pour la musique, pour l'entraînement des jeunes et pour les espaces culturels.

Je peux vous lire des citations de communautés artistiques de chaque coin de notre pays qui sont très contentes et fières des engagements avec le gouvernement fédéral pour livrer la marchandise pour les arts et la culture.

Le sénateur Tardif : Monsieur le ministre, pouvez-vous m'indiquer la part francophone dans le domaine des arts et de la culture à l'extérieur du Québec dans les communautés de langues officielles?

M. Moore : C'est 14 millions de dollars. Vous parlez de la Feuille de route n'est-ce pas?

Le sénateur Tardif : Là où vous donnez des sous, monsieur le ministre. S'il s'agit de la Feuille de route, d'accord. Accordez-vous un montant pour la part francophone incluant le Québec et l'extérieur du Québec?

M. Moore : Chacun des organismes, par exemple le Conseil des arts ou le Fonds des nouveaux médias. Par exemple, le Fonds des nouveaux médias représente 350 millions de dollars d'investissements avec nos partenaires du secteur privé. Un tiers de ces fonds est consacré au contenu francophone et 5 p. 100 est pour les communautés de langues officielles hors Québec. Il y a des pourcentages écrits dans les conditions pour livrer l'argent à ces organismes. Nous le faisons régulièrement pour chacun de nos investissements.

M. Sobrino : Dans toute notre programmation en arts et culture, il y a un volet pour les communautés en situation minoritaire et, en plus, on a un investissement spécifique dans la Feuille de route qui est au-delà de ce qu'on investit au jour le jour. Je pourrais vous revenir avec des chiffres.

Le sénateur Tardif : Si vous pouviez nous envoyer cette information, ce serait fort apprécié.

La présidente : Vous allez faire parvenir ces chiffres au comité?

M. Sobrino : Oui.

[English]

Senator Seidman: In your 2007-2008 annual report on official languages, Volume 1, I see that your Official Languages Support Programs branch conducted interesting research analyses on the socio-economic changes to Quebec's anglophones between 1971 and 2001. On page 22, the report states:

The survey showed the considerable impact of the exodus of Quebec's Anglophones during that period. The result was a pronounced social polarization in Quebec's remaining Anglophone community: a greater number of Anglophones than normal were found in the upper and lower social strata. This raises special public policy challenges.

That is particularly interesting and is being borne out more and more in recent studies published in various media in Quebec.

I would like to know how this particular finding might impact the way federal institutions proceed with regard to consultations with these communities in Quebec, and even in the consideration and implementation of positive measures.

Mr. Moore: This is one of those things. Often, people do consultations, but when you have these kinds of findings — I will cut straight to it. There are many communities where people may think there is sufficient economic support within the community such that there is not a need for government investment. However, a level of wealth in a particular community that has a minority-language situation does not necessarily equate to full engagement in protecting, promoting and preserving the language. The velocity of engagement is an important question as well.

These are important elements when you do research. It is not enough to say there is X percentage of francophones in a minority situation in a community or X percentage of anglophones in this situation and they have X wealth, so we do not need to worry about it. The question for the government is this: To what degree are Canada's official languages being supported, promoted and celebrated in communities, and how do we best do that given the dynamics of these communities?

The largest francophone settlement west of the Red River is my community of Maillardville. There are many people with last names such as Laframboise and Lefebvre who are proud of their francophone heritage. They are fully engaged and doing everything they can to engage communities and young people, to support students and to ensure that the French fact remains healthy and strong. However, when you have virtually no support from a provincial government, there is a special responsibility for the federal government to ensure that needs are being met.

[Traduction]

Le sénateur Seidman : Au volume 1 du rapport annuel de 2007-2008 sur les langues officielles, je constate que la direction générale de votre ministère qui est chargée d'administrer les Programmes d'appui aux langues officielles a effectué des analyses et des recherches intéressantes concernant l'évolution socioéconomique de la communauté anglophone du Québec entre 1971 et 2001. À la page 22 du rapport, on lit ceci :

L'étude démontre l'important effet qu'a eu l'exode des Anglophones du Québec durant cette période. Ainsi la communauté anglophone demeurée au Québec a subi une polarisation sociale marquée : un plus grand nombre d'Anglophones que la normale se retrouvent dans les strates sociales élevée et faible. Ce phénomène soulève des défis particuliers en matière de politique publique.

C'est une constatation particulièrement intéressante qui est confirmée de plus en plus par de récentes études publiées dans les différents médias du Québec.

Je voudrais donc savoir comment cette constatation pourrait influencer la façon dont les institutions fédérales mènent leurs consultations auprès de ces communautés au Québec, et même par rapport à l'élaboration et la mise en oeuvre de mesures positives dans ce contexte.

M. Moore : L'exemple que vous citez est particulièrement pertinent. Souvent on mène des consultations, mais face à ce genre de constatations... Je vais vous livrer directement le fond de ma pensée à ce sujet. Il y a beaucoup de communautés où les gens peuvent croire que le niveau d'appui économique est suffisant et qu'il n'est pas nécessaire que le gouvernement y investisse de l'argent. Mais un certain degré de richesse dans une communauté en situation minoritaire ne signifie pas nécessairement que les pouvoirs publics ont nécessairement tout mobilisé afin de protéger, de promouvoir et de préserver la langue. Le rythme de cette mobilisation est important également.

Les constatations qui découlent de recherches de ce genre sont importantes. Il ne suffit pas de dire qu'il y a X pourcentage de francophones dans telle communauté en situation minoritaire, ou X pourcentage d'anglophones qui font partie de telle communauté et qui possèdent tant de richesse, et donc nous n'avons pas besoin de nous en faire. Pour le gouvernement, la question est de savoir jusqu'à quel point les langues officielles du Canada sont appuyées, favorisées et célébrées dans les communautés, et quels moyens sont les plus efficaces pour y parvenir, vu la dynamique de ces communautés?

La plus importante localité francophone à l'ouest de la rivière Rouge est celle de Maillardville. Y vivent de nombreux citoyens ayant des noms de famille comme Laframboise et Lefebvre qui sont fiers de leur patrimoine francophone. Ils participent pleinement à la vie de leur localité et font l'impossible pour mobiliser leurs concitoyens et les jeunes, pour appuyer les étudiants et pour s'assurer de la vigueur du fait français chez eux. Mais, face à un gouvernement provincial qui ne fournit aucune aide, il incombe au gouvernement fédéral, qui a une responsabilité particulière dans ce contexte, de s'assurer que les besoins sont satisfaits.

In the other parts of the country, there may be an anglophone minority community that is not as aggressive in promoting or supporting their language, but they might be seen to be doing so in terms of a raw analysis of the statistics. Statisticians describe the difference between doing static and dynamic analyses of data and doing a thorough dynamic analysis of groups with regard to minority situations. It is a complicated task that our department undertakes to gain a real sense of the health of language communities and to what degree we can invest funds and provide support to not only maintain but also celebrate Canada's official languages.

I hope there was an answer for you somewhere in there.

Senator Seidman: Could we talk a bit about positive measures? You have been particularly proactive in this area, and we have talked a lot and heard a lot from witnesses about the importance of positive measures. Could you explain what that means from your perspective and how you try to ensure that approach?

Mr. Moore: You see many community groups across the country. For example, in Nanaimo, the francophone association is in a strip mall and has 1,200 square feet of office space that contains some French content, books, CDs and DVDs. It is a quiet place where members of the small francophone community can speak to others in French and where students who are in French immersion at the elementary school across the street can go to be in a francophone environment. The public library is unilingual anglophone; the staff members are all anglophone and the books are all anglophone.

When I was in French immersion, after you crossed the threshold of the doorway to the classroom, a student got five minutes of detention for each word spoken in English. Full immersion in the French language was critical to being able to learn to speak French in an environment that was almost uniformly anglophone outside the walls of the schools.

To have places where students can continue their education past three o'clock until their parents pick them up an hour or an hour and a half later, places where students can be immersed in the French language, is critically important. When you go to these organizations, you say hello and they will say, "Hi, I am the executive director, the teacher and also the accountant." It is the same person all the way through. In many circumstances, these organizations are held up by leadership bravery, at times with a lot of sweat and tears. These people are proud of their language and do not want to see it disappear in small communities in this country.

We have locked in official-language support for five years for organizations in those communities. You do not have to worry about year over year funding being cut. We have increased the

Dans d'autres régions du pays, il peut y avoir une communauté anglophone en situation minoritaire qui ne fait pas autant la promotion de sa langue, ou ne l'appuie pas avec autant d'énergie que d'autres mais, une analyse brute des statistiques peut ensuite nous permettre de constater l'inverse. Les statisticiens nous ont permis de comprendre la différence entre une analyse statistique ou dynamique des données, de même que la nécessité d'effectuer une analyse dynamique complète des différents groupes qui se trouvent en situation minoritaire. C'est un travail compliqué qu'entreprend notre ministère afin que nous nous fassions une idée précise de la santé des communautés et de la mesure dans laquelle il convient d'y investir des crédits fédéraux et de les aider à non seulement soutenir, mais aussi célébrer, les deux langues officielles du Canada.

J'espère qu'il y avait dans cette explication la réponse à votre question.

Le sénateur Seidman : Pourrions-nous parler un peu de mesures positives? Vous avez été particulièrement proactif dans ce domaine, et nous avons beaucoup parlé de mesures positives, et de leur importance, notamment avec les témoins que nous avons reçus. Pourriez-vous nous expliquer ce que cela signifie pour vous et ce que vous faites afin de favoriser l'adoption d'une telle approche?

M. Moore : Il y a toutes sortes de groupes communautaires d'un bout à l'autre du pays. À Nanaimo, par exemple, l'association francophone a un local de 1 200 pieds carrés dans un petit centre commercial, où on peut se procurer des livres, CD, DVD, et cetera, en français. C'est un endroit tranquille où les francophones de cette localité peuvent se parler en français et que les étudiants de l'école élémentaire d'immersion d'en face peuvent fréquenter pour baigner dans un environnement francophone. La bibliothèque publique est une institution pour anglophones; le personnel de cette dernière est unilingue anglophone et tous les livres sont en anglais.

Lorsque j'étais à l'école d'immersion française, dès qu'on passait la porte de la classe, l'usage de l'anglais était proscrit; un étudiant qui osait prononcer un mot en anglais se voyait infliger une détention de cinq minutes. L'immersion totale en français était essentielle pour être en mesure d'apprendre le français dans un environnement presque exclusivement anglophone à l'extérieur des écoles.

Pour les étudiants, il est donc essentiel de pouvoir poursuivre leur étude du français après 15 heures de l'après-midi en fréquentant ce genre de lieu, pendant une heure ou une heure et demie à la fin des classes, en attendant que leurs parents viennent les chercher, où ils baignent dans un environnement francophone. Quand on se rend aux locaux de ces organismes, on est accueilli par une personne qui vous dit : « Bonjour; je suis le directeur général, l'enseignant et le comptable. » C'est la même personne qui fait tout. Dans bien des cas, ces organismes réussissent à survivre grâce au courage et l'impulsion donnés par de telles personnes, qui y arrivent, bien souvent en suant sang et eau. Ces personnes sont fières de leur patrimoine et ne veulent pas le voir disparaître des petites localités du Canada.

Nous avons donc garanti aux organismes de ces localités une aide financière sur cinq ans pour appuyer l'utilisation des langues officielles. Ainsi, ils n'auront pas à s'inquiéter de l'élimination de

amount by 20 per cent. These groups get 50 per cent of the money pushed up front. We are simplifying the application process so that these organizations can focus on what they do best: proudly stand up to defend and promote the teaching of the French language to young kids in a small town in B.C., for example, that is otherwise linguistically hostile to being proudly francophone.

Senator Seidman: That is a fine example.

[Translation]

The Chair: That is a very good example of a “positive measure.” We only have five minutes left until the minister has to leave. I therefore ask that you be brief and concise in asking your questions.

Senator De Bané: We are living in a era where the media play a very significant role. We had to wait 50 years for Radio-Canada to start broadcasting a newscast from Saint-Boniface.

Recently, the University of Moncton did a study on coverage of the French fact in Canada outside Quebec by Radio-Canada. It concluded that Radio-Canada devotes barely 2 per cent of its coverage to the French fact outside Quebec.

I do not know whether you are aware of this or not, but there is a daily radio program called *L'essentiel des nouvelles canadiennes et internationales* broadcast by Radio-Canada. That program presents Canadian and international news, whereas Quebec news is presented in another program. News from Canada and abroad is grouped together.

I wrote a letter to the President of CBC/Radio-Canada and, based on what I have been told by his assistants, it seems clear to me that he takes no interest in content and leaves decisions in that regard in the hands of managers in Montreal. He concerns himself with financial management.

Perhaps Radio-Canada should be called Radio-Québec instead, since it is broadcasting the Quebec perspective on what is going on in the rest of the world, and lumps Canada in with the rest of the world.

I am perfectly aware of the fact that you appoint the board of directors of the corporation and that they are responsible for managing it. However, I see absolutely no comparison between Radio-Canada, in terms of explaining Canada, and, say Euronews, which broadcasts news for 27 countries in the European Union.

How many times have I seen the death of Canadian soldier in Afghanistan presented as the first item of the English-language newscast, while no reference whatsoever is made to that in the same newscast, broadcast at the same time, on the French-language network.

leur financement d'une année à l'autre. Nous avons aussi augmenté de 20 p. 100 le montant du financement. Les groupes en question reçoivent 50 p. 100 des crédits immédiatement. Nous sommes étalemment en train de simplifier le processus de demande, pour que les organismes puissent se concentrer sur leur véritable mission, soit de défendre et de promouvoir fièrement l'enseignement du français aux jeunes d'une petite localité de la Colombie-Britannique, par exemple, qui autrement seraient peut-être hostiles à l'idée d'être fier de son patrimoine francophone.

Le sénateur Seidman : C'est un bon exemple que vous nous citez là.

[Français]

La présidente : Voilà un très bon exemple de « mesure positive ». Il ne nous reste que cinq minutes avant que le ministre ne quitte. Je vous demanderais donc de poser des questions précises et concises.

Le sénateur De Bané : Nous vivons à une époque où les médias de communication occupent une place importante. Il a fallu attendre 50 ans avant que la chaîne française de Radio-Canada diffuse le téléjournal de Saint-Boniface.

Récemment, l'Université de Moncton a réalisé une étude sur la couverture du fait français au Canada hors Québec par la Société Radio-Canada. Ils en sont venus à la conclusion que la Société Radio-Canada consacre à peine 2 p. 100 de sa couverture au fait français à l'extérieur du Québec.

Je ne sais pas si vous êtes au courant, mais tous les jours une émission intitulée *L'essentiel des nouvelles Canadiennes et internationales* est diffusée sur les ondes de la radio de Radio-Canada. Cette émission diffuse les nouvelles canadiennes et internationales, alors que les nouvelles du Québec sont diffusées dans le cadre d'une autre émission. Les nouvelles du Canada et de l'étranger sont regroupées.

J'ai rédigé une lettre au président de Radio-Canada et, selon les propos de ses collaborateurs, j'ai compris qu'il ne s'intéresse pas au contenu et laisse ce domaine à Montréal. Lui s'occupe de l'aspect gestion financière.

Peut-être que Radio-Canada devrait plutôt s'appeler Radio-Québec, puisque ce qu'elle diffuse est la perspective québécoise du monde et que le Canada fait partie de la scène internationale.

Je comprends très bien que, pour cette société, vous nommiez le conseil d'administration et eux s'occupent de gérer la boîte. Toutefois, je ne vois aucune comparaison entre Radio-Canada, pour expliquer le Canada, et par exemple Euronews qui diffuse les nouvelles des 27 pays de l'Union européenne.

Combien de fois ai-je vu à la télévision anglaise, en première nouvelle, la mort d'un soldat canadien en Afghanistan, alors que durant le même bulletin de nouvelles, diffusé à la même heure au réseau français, on n'y faisait aucune allusion.

It is high time that people woke up. You appoint the directors, so you had better be sure they have the same perspective as you do. It's about time the President stopped priding himself on the fact that he does not deal with content, that these issues are not his responsibility and that they are sent to Montreal to be dealt with. That is exactly what he said in answer to my letter: "I have forwarded your letter to Montreal". I wrote to him as President of the Corporation, citing a number of cases that I believed were unacceptable. To hear a radio host make the statement, every day, in referring to the English language, that it is like Chinese, when it is one of the country's two official languages. . .

I wrote to Montreal and did not even receive an acknowledgement. Imagine the uproar that would result if radio hosts on CBC referred to the French language as being like Chinese. I never even received an acknowledgement, Minister!

The Chair: And what is your question, Senator?

Mr. Moore: What should I do?

Senator De Bané: Ask whether there is any senior managers in Montreal who have been posted to Vancouver, Calgary, Edmonton or Winnipeg. These people are in Montreal, but could people from other places not be appointed to work in these regions? The Radio-Canada correspondent in Edmonton might well be an expert on energy issues, whereas the correspondent in Toronto could be an expert on international trade issues.

The Chair: Excuse me, Senator.

Senator De Bané: I am trying to explain, Madam Chair! That is what needs to be done, rather than confining people to a single vision.

The Chair: Do you have a question?

Senator De Bané: Are we going to wait another 50 years for Radio-Canada to take an interest in Saint-Boniface, as it did recently?

Mr. Moore: That would make a good editorial. I am not sure what to say.

Radio-Canada is a very important organization for Canada's official languages. I can tell you that when I return to Vancouver, the third largest city in Canada, it is clear to me that without Radio-Canada, there would be no French in the regions of Canada. It is absolutely critical that Radio-Canada understand its important role with respect to Canada's official languages.

If you have specific concerns, I know that Mr. Lacroix is available and could appear at one of your meetings.

I am sure you know, as evidenced by what we see in the newspapers, that you are not the only ones to have concerns about the way Radio-Canada determines the content of its programming. As the public broadcaster receiving \$1.1 billion from Canadian taxpayers, it is appropriate that the corporation's practices be debated.

It is important that members of Parliament and senators, such as yourselves, hold a public debate on content broadcast by Radio-Canada. It is an extremely important organization and an

Il est temps qu'on se réveille. Vous qui nommez les membres du conseil d'administration, assurez-vous qu'ils aient la même perspective que vous. Il faudrait que le président arrête de s'enorgueillir de ne pas toucher au contenu, du fait que ces questions ne sont pas de son domaine et qu'elles sont envoyées à Montréal. En réponse à ma lettre, c'est ce qu'il m'a répondu : « j'ai transmis votre lettre à Montréal ». Je lui ai écrit à titre de président en citant des cas qui me semblaient inacceptables. Qu'un animateur à la radio dise chaque jour, en parlant de la langue anglaise, que c'est du chinois, l'une des deux langues officielles du pays...

J'ai écrit à Montréal et n'ai même pas eu un accusé réception. Imaginez-vous le tollé si à la CBC on parlait de la langue française comme du chinois. Je n'ai même pas eu d'accusé réception, monsieur le ministre!

La présidente : Votre question, s'il vous plaît, sénateur?

M. Moore : Que dois-je faire?

Le sénateur De Bané : Demandez-vous si quelqu'un à Montréal, dans la haute direction, fut en poste à Vancouver, Calgary, Edmonton ou Winnipeg. Ces gens sont à Montréal, mais est-ce qu'on ne peut pas nommer des gens d'ailleurs pour ces régions? Le correspondant de Radio-Canada à Edmonton pourrait être l'expert en matière d'énergie et celui à Toronto pourrait être l'expert en commerce international.

La présidente : Sénateur, excusez-moi.

Le sénateur De Bané : Mais je lui explique, madame! Voilà ce qu'il faudrait faire, cher ami, plutôt que de tout limiter à une seule vision.

La présidente : Avez-vous une question?

Le sénateur De Bané : Va-t-on attendre encore 50 ans avant que Radio-Canada s'occupe de Saint-Boniface, comme il vient de le faire?

M. Moore : C'est un bon éditorial. Je ne sais pas quoi dire.

Radio-Canada est un organisme très important pour les langues officielles du Canada. Je puis vous dire, lorsque je retourne à Vancouver, la troisième plus grande ville du Canada, que sans Radio-Canada, le français n'existerait pas dans les régions du Canada. Il est essentiel que Radio-Canada comprenne son importance dans le domaine des langues officielles du Canada.

Si vous avez des préoccupations spécifiques, je sais que M. Lacroix est disponible et pourrait comparaître dans le cadre de l'une de vos réunions.

Vous n'êtes pas sans savoir, tel qu'en font foi les journaux, que vous n'êtes pas les seuls à avoir des préoccupations sur la façon dont Radio-Canada prend ses décisions relativement au contenu de ses émissions. En tant que radiodiffuseur public qui reçoit 1,1 milliard de dollars des contribuables, cette société devrait faire l'objet d'un débat.

Il est important que les députés et vous les sénateurs puissiez tenir un débat public sur le contenu que diffuse Radio-Canada. C'est un organisme extrêmement important, un outil de communication

essential means of communication whereby we are able to talk about our concerns, our future and our successes. We must ensure that Canadian content is carried in both official languages. That is a key point.

I encourage you to speak to Mr. Lacroix and the entire board of directors of Radio-Canada, because it is their responsibility, their duty and their job to listen to what you have to say. Please get involved, because Parliament, the House of Commons and the Senate are the ones who decide whether or not their budget should be increased and how that should be done. It is also based on legislation. They must fulfill their mandate. And that is also part of your responsibilities, as defenders of minority official-language communities.

Senator Robichaud: Minister, please forgive me for interrupting earlier, but I hope you understand that, from my perspective, when a person tries to make himself look good at someone else's expense, it makes my blood boil.

You say that you signed an agreement with the Organizing Committee of the Vancouver 2010 Olympic and Paralympic Winter Games. To what extent was it the Department's responsibility to verify the content in both official languages — for instance, at the opening ceremonies?

Mr. Moore: What we requested verbally or in writing is not what we saw at the opening ceremonies of the Games. I was very disappointed, because that was not at all what was planned.

Senator Robichaud: We will not be hosting another Olympic Games in the near future, but if other major events such as this occur in future, would it not be a good idea to have some mechanism in place to ensure that this cannot happen again? They did not comply with written instructions, but we only realized that when it was too late.

Mr. Moore: There are ways of ensuring that commitments are met, and most of them were met. I cannot speak for them, but I must say we encountered some technical issues as well as problems with certain artists as concerns their commitments.

It should also be pointed out that the official language standards applied by the International Olympic Committee are far less demanding than what the government of Canada wanted. Our commitment is different.

[English]

The International Olympic Committee standard for bilingualism and respecting French and English equally is not anywhere near the standard that is delivered and expected in Canada. My view, talking after the fact, is that I think for a lot of these elements, VANOC was aiming for the IOC standard for bilingualism, not the Canadian standard. They overshot the IOC standard in everything else they did, but obviously with the opening ceremony, there was a disappointment.

indispensable pour témoigner de nos préoccupations, de notre avenir, de nos succès et autres. Nous devons nous assurer que le contenu canadien soit respecté dans les deux langues officielles. C'est un point clé.

Je vous encourage à parler à M. Lacroix et à tout le conseil de Radio-Canada, car c'est leur responsabilité, leur devoir et leur travail de vous écouter. Engagez-vous, car c'est le Parlement, la Chambre des communes et le Sénat, qui décident d'augmenter ou non leur budget et la façon dont cela doit se faire. C'est aussi basé sur une loi. Ils doivent respecter leur mandat. Cela relève aussi de votre responsabilité en tant que défenseur des droits des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Le sénateur Robichaud : Je vous prie, monsieur le ministre d'excuser mon interruption, mais vous comprendrez qu'à mes yeux, lorsque quelqu'un essaie de s'élever en abaissant les autres, cela me pique au vif.

Vous dites que vous avez signé une entente avec le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver. Quelle part de responsabilité y avait-il pour le ministère de vérifier ce qui allait se passer dans les deux langues officielles, prenons par exemple la cérémonie d'ouverture.

M. Moore : Ce que nous avons demandé verbalement ou par écrit n'est pas ce qu'on a vu à la cérémonie d'ouverture des Jeux. Cela m'a beaucoup déçu, car ce n'était pas ce qui avait été prévu.

Le sénateur Robichaud : Nous n'aurons pas d'autres Jeux olympiques de sitôt, mais s'il y a d'autres événements de grande envergure, ne devrions-nous pas inclure un mécanisme par lequel on pourrait s'assurer que cela ne se reproduise plus? On n'a pas respecté les directives écrites, mais on s'en est rendu compte trop tard.

M. Moore : Il y a des façons de s'assurer que tous les engagements soient respectés et la plupart ont été respectés. Je ne peux pas parler pour eux, mais je dois vous dire qu'on a rencontré des problèmes techniques et avec quelques artistes concernant leurs engagements.

Il y a aussi que pour le Comité des Jeux olympiques au plan international, les normes quant au respect des langues officielles sont beaucoup moins élevées que celles que voulait le gouvernement du Canada. Notre engagement est différent.

[Traduction]

La norme appliquée par le Comité international olympique en ce qui concerne le bilinguisme et le respect de la place égale du français et de l'anglais est loin d'être aussi rigoureuse que celle qu'on applique au Canada et à laquelle s'attendent les Canadiens. Rétrospectivement, je vous dirais que, à mon avis, dans bien des cas, le COVAN visait plutôt la norme de bilinguisme du COI plutôt que la norme canadienne. À cet égard, il a largement dépassé les exigences du COI dans tous les domaines, mais il est vrai que les cérémonies d'ouverture ont été décevantes.

It should be noted, however, that the Paralympic Games have one official language, which is English. The Olympic Games have two official languages, French and English, in that order. You will notice that the Paralympics, from start to finish —

[*Translation*]

From the opening ceremonies to the closing ceremonies, all the events and everything related to the Olympic Games were perfectly bilingual, despite the fact that this was not what was expected under international standards.

Senator Robichaud: You say that the Organizing Committee of the Vancouver 2010 Olympic and Paralympic Winter Games simply wanted to meet the IOC standards. However, our committees met with the organizers several years before the Games to ensure that everything would be done in both official languages, and we received assurances at that time that this would be the case. That is why we are rather disappointed to see that, even if the committee met with the people in charge, that level was not attained.

To maintain a francophone presence, it is often necessary to make a more sustained effort than just what would be needed in an average situation.

Mr. Moore: Let us be clear; they were a success. They were the most bilingual games in history.

Senator Robichaud: Yes, I do not deny that.

Mr. Moore: I think we need to be quite clear in saying that we are only talking about the opening ceremonies; otherwise, everything else was perfect.

Senator Robichaud: Yes, I agree.

Mr. Moore: The opening ceremonies were an isolated case. Now they are open to criticism. But the rest of the Olympic and Paralympic Games were a tremendous victory, according to Pascal Couchepin.

Senator Robichaud: I agree that the Games were a success.

The Chair: Minister, on behalf of the committee, I would like to extend my sincere thanks to you for coming this morning and answering the senators' many questions. I would like to ask that you take steps to ensure that the funding provided under the Roadmap, which has been renewed until 2013, as well as funding earmarked under other agreements that you have renewed — such as the ones involving arts and culture — continues and that commitments are met. That is always a concern for us, because other programs will be reviewed. We are in your hands and we are counting on you, minister.

(The committee adjourned.)

Il convient de noter, cependant, que les Jeux paralympiques n'ont qu'une langue officielle, soit l'anglais. Les Jeux olympiques ont deux langues officielles, le français et l'anglais, dans cet ordre-là. S'agissant des Jeux paralympiques, vous aurez remarqué que du début à la fin...

[*Français*]

De la cérémonie d'ouverture à la cérémonie de clôture, tous les événements, engagements et aspects des Jeux paralympiques ont été parfaitement bilingues, et ce, malgré que ce n'était pas un mandat imposé par la norme internationale.

Le sénateur Robichaud : Vous dites que le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver voulait juste rencontrer les standards du Comité international. Notre comité a rencontré les organisateurs plusieurs années avant les Jeux pour s'assurer que tout se ferait dans les deux langues officielles et qu'on nous avait assuré que cela se ferait. C'est pour cela qu'on est un peu désappointé de voir que même si le comité avait rencontré les responsables, on n'avait quand même pas réussi à atteindre ce niveau.

Pour maintenir la présence des francophones, on doit souvent faire des efforts un peu plus soutenus que ceux de la moyenne.

M. Moore : Pour être clair, ce fut une réussite. Ce sont les Jeux les plus bilingues de l'histoire.

Le sénateur Robichaud : Cela, je ne le conteste pas.

M. Moore : Il faut être précis. Nous parlons seulement des cérémonies d'ouverture, à part cela, c'était parfait.

Le sénateur Robichaud : Je suis d'accord avec cela.

M. Moore : Les cérémonies d'ouverture sont un cas isolé. Ils sont maintenant ouverts aux critiques. Mais le reste des Jeux olympiques et paralympiques fut une grande victoire selon Pascal Couchepin.

Le sénateur Robichaud : Les Jeux ont été une réussite, je suis d'accord avec vous.

La présidente : Je vous remercie très sincèrement, monsieur le ministre, au nom des membres du comité, d'être venu ce matin et d'avoir répondu aux multiples questions. J'aimerais vous demander de vous assurer que le financement, qui est prévu dans la Feuille de route, que vous avez reconduit jusqu'en 2013 ainsi que le financement prévu dans les autres ententes que vous avez reconduites, comme celles sur les arts et la culture, continue et soit respecté. C'est toujours inquiétant, car d'autres programmes seront revus. Nous sommes entre vos mains et comptons sur vous, monsieur le ministre.

(La séance est levée.)

Foreign Affairs and International Trade Canada:

Gérald Cossette, Associate Deputy Minister;

Monica Janecek, Director, Employment Equity, Official Languages, Staffing, Corporate Resourcing Division;

Alexandre Drago, Senior Advisor, Intergovernmental Relations Division.

Monday, May 10, 2010

Assemblée communautaire fransaskoise:

Michel Dubé, President.

Tuesday, May 11, 2010

Canadian Heritage:

Pablo Sobrino, Assistant Deputy Minister, Strategic Policy, Planning and Corporate Affairs;

Hubert Lussier, Director General, Official Languages Support Programs.

Affaires étrangères et Commerce international Canada :

Gérald Cossette, sous-ministre délégué;

Monica Janecek, directrice, Équité en matière d'emploi, langues officielles, dotation, Direction du ressourcement ministériel;

Alexandre Drago, conseiller principal, Direction des relations intergouvernementales.

Le lundi 10 mai 2010

Assemblée communautaire fransaskoise :

Michel Dubé, président.

Le mardi 11 mai 2010

Patrimoine canadien :

Pablo Sobrino, sous-ministre adjoint, Politique stratégique, planification et affaires ministérielles;

Hubert Lussier, directeur general, Programmes d'appui aux langues officielles.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

APPEARING

The Honourable James Moore, P.C., M.P., Minister of Canadian
Heritage and Official Languages.

WITNESSES

Monday, April 26, 2010

*Fédération des associations de juristes d'expression française de
common law:*

Josée Forest-Niesing, President;
Rénald Rémillard, Director General.

Monday, May 3, 2010

Human Resources and Skills Development Canada:

Frank Fedyk, Associate Assistant Deputy Minister, Strategic Policy
and Research;
Michel Caron, Director, Youth and Official Language Minority
Communities;
Cliff Halliwell, Director General, Strategic Policy Research
Directorate;
Ellen Healey, Director, Social Programs Division;
Silvano Tocchi, A/Director General, Office of Literacy and Essential
Skills.

(Continued on previous page)

COMPARAÎT

L'honorable James Moore, C.P., député, ministre du Patrimoine
canadien et des Langues officielles.

TÉMOINS

Le lundi 26 avril 2010

*Fédération des associations de juristes d'expression française de
common law :*

Josée Forest-Niesing, présidente;
Rénald Rémillard, directeur général.

Le lundi 3 mai 2010

Ressources humaines et Développement des compétences Canada :

Frank Fedyk, sous-ministre adjoint délégué, Politique stratégique et
recherche;
Michel Caron, directeur, Jeunesse et Communautés de langue
officielle en situation minoritaire;
Cliff Halliwell, directeur général, Direction générale de la recherche
en politiques stratégiques;
Ellen Healey, directrice, Division des programmes sociaux;
Silvano Tocchi, directeur général par intérim, Bureau de
l'alphabétisation et des compétences essentielles.

(Suite à la page précédente)

